

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2026



RAPPORT SUR LES
ETABLISSEMENTS ET
ENTREPRISES PUBLICS

Projet de Loi de Finances pour
l'année budgétaire 2026

RAPPORT
SUR LES ETABLISSEMENTS
ET ENTREPRISES PUBLICS

(...) A cet effet, Nous avons orienté le gouvernement pour l'élaboration d'une nouvelle génération de programmes de développement territorial fondés sur la valorisation des spécificités locales, la consolidation de la régionalisation avancée et le principe de complémentarité et de solidarité entre les entités territoriales.

Ces programmes doivent pouvoir compter sur la mutualisation des efforts de tous les acteurs et sur leur articulation autour de priorités clairement définies et de projets générateurs d'impacts réels, couvrant notamment :

Premièrement : la promotion de l'emploi, à travers la valorisation des potentialités économiques régionales et l'instauration d'un climat favorable à l'entrepreneuriat et à l'investissement local.

Deuxièmement : le renforcement des services sociaux de base, plus particulièrement l'éducation et l'enseignement ainsi que les soins de santé, de manière à préserver la dignité des citoyens et à instaurer la justice spatiale.

Troisièmement : l'adoption d'un modèle de gestion proactive et durable des ressources en eau, au regard de l'aggravation du stress hydrique et du changement climatique.

Quatrièmement : le lancement des projets de mise à niveau territoriale intégrée, en totale résonance avec les mégaprojets en chantier à l'échelle du pays (...).

Extraits du Discours adressé par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**, à la Nation à l'occasion du 26^{ème} anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux Ancêtres.

RESUME EXECUTIF	3
PREMIERE PARTIE : COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC	16
I.PORTEFEUILLE PUBLIC	16
I.1.Composition du portefeuille public	16
I.2.Evolution du portefeuille public	16
I.3.Perspectives d'évolution du portefeuille public	18
I.4.Répartition sectorielle et régionale du portefeuille public	18
II.PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC	21
II.1.Indicateurs économiques et financiers	21
II.2.Investissement	28
III.RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES EEP	31
III.1.Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP	32
III.2.Taxes parafiscales affectées aux EEP	34
III.3.Produits versés par les EEP au Budget Général	35
III.4.Contribution fiscale des EEP	36
DEUXIEME PARTIE : LES EEP, ACTEURS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	37
I.RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	37
I.1.Secteur de la santé et de la protection sociale	37
I.2.Secteur de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle	39
I.3.Secteur de l'investissement et du développement territorial	42
I.4.Secteur de la promotion de l'offre à l'export	46
II.MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES	48
II.1.Secteur de l'agriculture	48
II.2.Secteur des mines, de l'énergie et de l'eau	51
II.3.Secteur du tourisme	60
II.4.Secteur de la poste, de la digitalisation, de l'audiovisuel et des télécommunications	61
III.DEVELOPPEMENT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES	65
III.1.Secteur du transport	65
III.2.Secteur portuaire	71
IV.FONDS ET INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLICS	75
IV.1.Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	75
IV.2.Fonds Mohammed VI pour l'Investissement	76
IV.3.Fonds d'Equipement Communal	77
IV.4.Caisse de Dépôt et de Gestion	78
IV.5.Crédit Agricole du Maroc	79
IV.6.Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise	80
TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DU SECTEUR DES EEP	82

I.ELABORATION DES TEXTES JURIDIQUES	83
I.1.Textes législatifs et réglementaires	83
I.2.Réforme du dispositif de contrôle financier de l'Etat sur les EEP	84
I.3.Politique Actionnariale de l'Etat	85
II.DEPLOIEMENT DE LA REFORME DES EEP RELEVANT DU PERIMETRE DE L'ANGSPE	86
III.ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION DES EEP RELEVANT DU PERIMETRE PILOTE PAR LE MEF	90
III.1.Opérations de restructuration en cours d'exécution ou ayant un niveau de maturité avancé	91
III.2.Opérations en cours d'évaluation, de réflexion et de concertation	91
IV.REFONTE DU DISPOSITIF ENCADRANT LES OPERATIONS DE LIQUIDATION	92
IV.1.Portefeuille public en liquidation	92
IV.2.Réforme du dispositif encadrant les opérations de liquidation	92
QUATRIEME PARTIE : SYNERGIES PUBLIC-PRIVE ET CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	94
I.RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE GESTION ET SYNERGIES PUBLIC-PRIVE	94
I.1.Consolidation de la démarche contractuelle Etat-EEP	94
I.2.Partenariat Public-Privé	95
I.3.Amélioration des délais de paiement des EEP	97
I.4.Dématérialisation des processus et simplification des procédures	98
I.5.Normalisation et lutte contre le blanchiment	98
II.AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES AUDITS EXTERNES	101
II.1.Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP	101
II.2.Renforcement des audits externes	101
CINQUIEME PARTIE : LES EEP AU SERVICE DE LA TRANSITION VERTE	103
I.FINANCEMENTS CLIMATIQUES DESTINES AUX EEP	103
II.ANALYSE SECTORIELLE DE LA STRATEGIE CLIMAT	104
III.CHIFFRAGE DES INVESTISSEMENTS CLIMATIQUES	111
ANNEXES	115

RESUME EXECUTIF

Les Etablissements et Entreprises publics (EEP) jouent un rôle central dans le développement économique, social et territorial du Royaume. Ils sont à la fois bras armé de l'Etat pour la mise en œuvre des politiques publiques et des stratégies sectorielles, levier d'attractivité territoriale et acteur stratégique du positionnement du Maroc sur la scène régionale et internationale.

A travers leurs programmes d'investissement, leurs services et leurs partenariats stratégiques, les EEP participent activement à la transformation structurelle du pays, à l'essor des infrastructures de qualité, à la réduction des disparités et à la promotion d'un modèle de croissance inclusif et durable.

Conscient de ces enjeux, l'Etat a engagé, conformément aux **Hautes Orientations Royales**, une réforme profonde du secteur des EEP, traduite notamment par l'adoption de la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP et de la loi n° 82-20 portant création de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des EEP (ANGSPE). Ces textes posent les fondements d'une nouvelle gouvernance publique axée sur la performance, la transparence, la reddition des comptes et la création de valeur.

Cette vision réformatrice conduite sous l'égide de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**, s'inscrit dans une logique de déploiement globale, intégrée et participative, orientée vers l'optimisation du portefeuille public, le rehaussement de la performance des EEP et l'amélioration de la qualité de leur gestion et de leur gouvernance. Elle s'accompagne d'exigences renforcées en matière de conduite responsable, de transparence financière et extra-financière et de contribution active aux engagements climatiques du pays.

Les EEP sont ainsi appelés à devenir non seulement des catalyseurs du développement national, mais également des acteurs exemplaires de la coopération régionale, porteurs de projets à forte valeur ajoutée pour l'Afrique, dans une dynamique inspirée par le leadership du Royaume en matière d'intégration continentale et de diplomatie économique.

Les mesures mises en place dans le cadre du chantier relatif à la réforme des EEP ont permis d'obtenir des résultats significatifs durant la période 2021-2025 et d'accomplir un progrès notable sur plusieurs aspects de cette réforme. Ces avancées s'inscrivent dans une dynamique de transformation profonde visant à moderniser la gestion des EEP, à renforcer leur compétitivité et à accroître leur impact sur l'économie nationale.

La Note d'Orientation du Chef du Gouvernement n° 11/2025 du 8 août 2025 relative à la préparation du Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2026 fixe quatre priorités stratégiques en cohérence avec les **Hautes Orientations Royales** :

- La consolidation des acquis économiques pour conforter la place de notre pays parmi les nations émergentes ;
- La mise à niveau globale des espaces territoriaux et le rattrapage des disparités sociales et spatiales selon une approche de développement territorial intégré ;
- La poursuite de la consolidation des piliers de l'Etat social ;

- La poursuite des grandes réformes structurelles et la préservation des équilibres des finances publiques.

Le PLF 2026 s'inscrit ainsi dans une nouvelle dynamique de transformation fondée sur une croissance soutenue par l'investissement productif, la compétitivité industrielle, l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et la valorisation des métiers mondiaux du Maroc.

Sur le plan social, il ambitionne de renforcer l'impact des politiques publiques à travers la généralisation des aides directes, l'élargissement de la couverture sociale, le renforcement du pouvoir d'achat des ménages et l'accès au logement.

En parallèle, le PLF 2026 confère un rôle central à la territorialisation des politiques publiques, conformément aux **Hautes Orientations** de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**, à l'occasion du Discours du Trône du 29 juillet 2025, à rompre avec un Maroc à deux vitesses. Il consacre, ainsi, la justice spatiale comme levier du développement national, en privilégiant une approche intégrée reposant sur la valorisation des spécificités locales, la complémentarité entre les territoires et le rattrapage des inégalités sociales et spatiales.

Dans ce cadre, la Circulaire de Madame la Ministre de l'Economie et des Finances n° 1748/25/DEPP du 7 octobre 2025 relative aux prévisions budgétaires des EEP au titre de l'exercice 2026 invite ces entités à œuvrer pour accélérer le processus de développement national sur la base de l'impact, de la performance, de la durabilité et du développement territorial avec pour objectif ultime de renforcer la place du Maroc parmi les économies émergentes et de faire du secteur des EEP une véritable locomotive de cette transformation.

Dans cette perspective, les EEP sont appelés à jouer un rôle central dans la conduite de cette dynamique à travers l'accélération de la mise en œuvre des stratégies nationales dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du développement territorial, de l'eau, de l'énergie, du transport et de la digitalisation.

La Circulaire a également souligné l'importance d'intégrer les projets d'investissement des EEP et leurs plans pluriannuels dans une dynamique fondée sur la durabilité et l'équité territoriale, la poursuite des efforts de rationalisation visant à consolider leurs modèles économiques et financiers, diversifier leurs ressources propres et améliorer leur performance globale, la contribution active à la création d'une industrie nationale compétitive et tournée vers l'export, le déploiement de la Politique Actionnariale de l'Etat, du nouveau Code des bonnes pratiques de gouvernance et des opérations de restructuration visant la rationalisation du portefeuille public et l'amélioration de l'efficacité de gestion.

*_**_**_*

S'agissant des réalisations financières des EEP, **le chiffre d'affaires (CA)** du secteur s'est établi en 2024 à **363.940 MDH**, marquant, par rapport à 2023, une hausse de 10% qui résulte, essentiellement, de la hausse du CA du Groupe OCP, qui est passé de **91.277 MDH** en 2023 à **96.989 MDH** en 2024.

Les prévisions de clôture pour l'exercice 2025 tablent sur un CA de **393.380 MDH** pour l'ensemble du secteur, en hausse de 8% par rapport à 2024.

S'agissant des **Charges d'Exploitation Hors Dotations (CEHD)**, elles se sont établies à **297.131 MDH** en 2024, en hausse de 6% par rapport à 2023 sous l'effet, essentiellement, de la hausse enregistrée au niveau des CEHD de l'ANCFCC (+37%), du Groupe HAO (+29%), du Groupe TMSA (+14%), du Groupe OCP (+11%) et du Groupe CDG (+4%).

Quant aux **résultats nets** du secteur des EEP, ils ont connu une amélioration importante entre 2022 et 2024, en passant de **1.044 MDH** enregistré en 2022 à **9.278 MDH** en 2023 pour atteindre **23.409 MDH** en 2024 (+152%). Pour l'année 2025, les prévisions de clôture font ressortir un repli du résultat net à **18.466 MDH**, soit une baisse de 21% par rapport à 2024.

S'agissant des **investissements**, les EEP ont réalisé en 2024 un montant total de **101.444 MDH**, en amélioration de 25% par rapport à 2023 (**+20.159 MDH**).

Pour l'année 2025, les prévisions de clôture tablent sur un volume global des investissements s'élevant à **152.541 MDH** en hausse de 50% par rapport aux réalisations de 2024.

Pour les prévisions des exercices 2026, 2027 et 2028, les investissements des EEP seraient, respectivement, de **179.718 MDH**, de **158.992 MDH** et de **167.510 MDH**.

Les produits versés par les EEP au Budget Général (hors produits de cession d'actifs et de privatisation) sont passés de **13.987 MDH** en 2023 à **16.610 MDH** en 2024, soit une hausse de 19%, en soulignant qu'un montant de **1.700 MDH** a été réalisé en 2024 au titre des produits de cession d'actifs et de privatisation.

Pour l'année 2025, les prévisions de clôture sont estimées à **18.545 MDH** (hors produits de cession d'actifs et de privatisation), soit une hausse d'environ 12% par rapport aux réalisations au titre de 2024.

A fin septembre 2025, les produits des EEP versés au Budget Général se sont élevés à **16.023 MDH**, soit 82% des prévisions initiales (hors produits de cession d'actifs et de privatisation). Ces produits ont été versés essentiellement par les EEP suivants : OCP SA (**6.177 MDH**), Bank Al Maghrib (**4.079 MDH**) et ANCFCC (**4.015 MDH**).

Les prévisions pour les années 2026, 2027 et 2028 tablent sur des recettes, respectivement, de l'ordre de **19.522 MDH**, **17.427 MDH** et **17.604 MDH** hors produits de cession d'actifs et de privatisation.

Pour les subventions accordées par l'Etat aux EEP, le total de ces transferts a atteint, en 2024, un montant de **61.190 MDH**, dont 58% pour le fonctionnement, 29% pour l'investissement et 13% au titre des dotations en capital. Les prévisions pour 2025, actualisées à fin septembre, s'élèvent à **84.289 MDH** et sont réalisées à hauteur de 61%.

*_*_*_*_*

Les EEP poursuivront en 2026 la mise en œuvre de leurs plans d'action en cohérence avec les **Hautes Orientations Royales**, notamment celles contenues dans le **Discours du Trône** du 29 juillet 2025 appelant à inaugurer une nouvelle phase d'émergence et à garantir un développement territorial plus juste et intégré et dans le **Discours Royal** adressé au Parlement en date du 10 octobre 2025, appelant à ce que la nouvelle génération de programmes de développement territorial que le gouvernement doit s'atteler à élaborer conformément aux **Hautes Orientations Royales**, doivent se caractériser par une plus grande

célérité et qu'ils produisent un impact plus fort. Ce travail doit être mené dans le respect d'une relation gagnant-gagnant entre les zones urbaines et rurales.

Il s'agit notamment des questions prioritaires, au premier rang desquelles figurent l'encouragement des initiatives locales et des activités économiques, la création d'emplois pour les jeunes, la promotion concrète des secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que la mise à niveau territoriale.

Concernant **le chantier Royal de la généralisation de la protection sociale**, la couverture de l'AMO bénéficie en 2025 à **88% de la population marocaine**, soit près de **32,4 millions de personnes**. Sur ce total, plus de **24 millions de personnes** sont affiliées à la CNSS, soit plus de 66% de la population, incluant les salariés du secteur privé, les travailleurs non-salariés ainsi que les bénéficiaires des régimes AMO Tadamon et AMO Achamil. La population concernée restante étant couverte par les autres organismes notamment la CNOPS et la Mutuelle des Forces Armées Royales (FAR).

La création de **l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé** (AMMPS) par la loi n° 10-22 du 12 juillet 2023 s'inscrit dans le cadre de la réforme globale du système national de santé visant à ériger la souveraineté sanitaire et médicamenteuse en priorité nationale.

Depuis sa création, l'AMMPS a franchi plusieurs étapes qui traduisent sa volonté d'affirmer son rôle en tant qu'autorité nationale de régulation pharmaceutique dont notamment le transfert des prérogatives du SGG en matière d'autorisations pharmaceutiques, opérationnel depuis le 16 juin 2025.

Le plan d'action de l'Agence porte principalement sur la publication de la Politique Pharmaceutique Nationale 2025-2030, le renouvellement de la pré-qualification de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments (LNCM) et la mise en place d'un Observatoire National des Médicaments et des Produits de Santé.

L'Agence Marocaine du Sang et ses Dérivés (AMSD) a été créée par la loi n° 11-22 du 12 juillet 2023, avec pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la politique de l'Etat en matière de transfusion sanguine. Cette Agence veille au développement d'un stock de sang répondant aux besoins nationaux, à la disponibilité permanente de l'ensemble des dérivés sanguins ainsi qu'à la garantie de leur sécurité et de leur qualité.

La feuille de route 2025-2027 de l'AMSD s'articule autour de plusieurs axes stratégiques dont notamment la gouvernance unifiée et la territorialisation du système transfusionnel, la transformation numérique via la mise en place d'un Système d'Information Transfusionnel national garantissant la traçabilité en temps réel, la sécurisation durable des dérivés stables du sang et l'affirmation d'une souveraineté plasmatique à travers des partenariats structurants et enfin une dimension transversale de préparation aux risques et aux grands événements, dont la Coupe du monde 2030, intégrant la résilience logistique et sanitaire.

Concernant le **secteur de l'éducation et de la formation**, les AREF poursuivent la mise en œuvre de la feuille de route 2022-2026 du système éducatif, à travers notamment le déploiement du programme des « écoles pionnières ». La réussite de l'expérience pilote conduite au titre de l'année scolaire 2023-2024, fondée sur l'approche pédagogique TARL

(Teaching at the Right Level) qui privilégie l'accompagnement individualisé des apprentissages fondamentaux des élèves, a permis d'élargir ce modèle dès la rentrée 2024-2025 à 2.626 écoles primaires contre 620 auparavant, bénéficiant à 1.300.000 élèves au lieu de 330.000, soit 30% des enfants scolarisés.

Dans la continuité, cette expérience a été étendue au cycle secondaire collégial, touchant 554 collèges additionnels pour porter le nombre total des collèges pionniers à 786 dès la rentrée 2025-2026, au profit de près de 250.000 élèves, avec l'ambition de généraliser ce modèle à l'échelle nationale à l'horizon de l'année scolaire 2027-2028.

Pour ce qui concerne **la formation professionnelle**, le chantier Royal relatif à la réalisation des **12 Cités des Métiers et des Compétences (CMC)** connaît une avancée significative suite à la mise en service de 7 CMC dans les régions de Casablanca-Settat, de Souss-Massa, de Laâyoune-Sakia El Hamra, de l'Oriental, de Rabat-Salé-Kénitra, de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Béni Mellal-Khénifra, représentant **74% de la capacité cible**. Les travaux de construction sont achevés au niveau de trois autres CMC, à savoir Dakhla-Oued Eddahab, Guelmim-Oued Noun et Marrakech-Safi avec des ouvertures prévues en 2026. Deux autres CMC, en l'occurrence Fès-Meknès et Drâa-Tafilalet, sont en phase avancée de réalisation.

En matière de **promotion de l'emploi**, l'ANAPEC, en tant qu'acteur clé de la mise en œuvre des orientations stratégiques nationales en matière d'insertion professionnelle et d'inclusion économique, accompagne la nouvelle feuille de route lancée par le Gouvernement en 2025 qui s'articule autour de huit initiatives complémentaires et vise la création de 1,45 million d'emplois à l'horizon 2030, ainsi que la réduction du taux de chômage à 9%.

Le bilan des programmes actifs de l'emploi financés par le Fonds pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (FPEJ) confirme une dynamique positive. Ainsi, le programme IDMAJ a enregistré une progression de 7,3% à fin juin 2025 par rapport à la même période de 2024, totalisant 76.076 bénéficiaires, soit près de la moitié de l'objectif annuel fixé à 160.000 bénéficiaires. Le programme TAHFIZ a, pour sa part, atteint à fin juin 2025, un taux de 56% de sa cible annuelle fixée à 22.500 chercheurs d'emplois. Parallèlement, le dispositif TAEHIL est en cours de refonte afin d'accroître son efficacité et de l'étendre aux non-diplômés, avec un objectif de 30.000 bénéficiaires à l'horizon 2026. Quant aux formations destinées aux secteurs émergents, elles se maintiennent à un niveau stable, autour de 9.000 bénéficiaires par an.

S'agissant de **l'appui à l'entreprise**, l'année 2024 a été marquée par la poursuite des efforts de la SNGFE (TAMWILCOM) en matière de facilitation de l'accès au financement, en particulier pour les TPME. Ainsi, l'activité globale de la Société a permis de mobiliser un volume de crédits de **47,5 MMDH** à travers plus de 82.210 opérations, pour des engagements s'élevant à **27,7 MMDH**. A elle seule, la garantie générique au profit des TPME a permis de mobiliser environ **42 MMDH** de crédits pour des engagements de près de **24 MMDH** (+8% par rapport à 2023), bénéficiant à hauteur de 89% aux micros et très petites entreprises.

Par ailleurs, la dynamique de la fenêtre participative « DAAMA TAMWIL » s'est poursuivie avec une croissance de 15% par rapport à 2023, mobilisant **681 MDH** de financements bancaires participatifs pour des engagements de **393 MDH**. L'activité en faveur des particuliers a permis de mobiliser **3,2 MMDH** de crédits, notamment à travers les produits FOGARIM et FOGALOGUE.

Le programme Intelaka a permis l'octroi de 1.431 crédits en 2024 pour un volume de **700 MDH**, tandis que l'activité de décaissement ciblée sur l'économie verte et la rénovation hôtelière a mobilisé **601 MDH**.

Le Fonds Hassan II pour le développement économique et social a engagé depuis sa création **53,4 MMDH**, dont **44 MMDH décaissés** (82,4%). En 2024, les décaissements ont atteint **918 MDH** et ceux du premier semestre 2025 un montant de **574 MDH**, orientés vers des projets structurants (CMC, musées, mise en valeur des médinas). A l'horizon 2025-2030, le Fonds renforcera son intervention pour accompagner les secteurs prioritaires et les projets liés à la Coupe du monde 2030, en soutenant la transition énergétique, l'investissement privé et la modernisation des infrastructures.

De son côté, **le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement** a poursuivi en 2024 la mise en œuvre progressive de ses mécanismes d'intervention en vue de renforcer l'investissement productif et durable au Maroc à travers l'intensification des efforts de mobilisation des financements privés et la mise en place des premiers mécanismes de financement dédiés. Les produits de dette subordonnée « CapAccess » et « CapHospitality », développés en partenariat avec la SNGFE et un consortium de 11 banques, ont été déployés avec succès, permettant de soutenir l'octroi de crédits pour un montant global de **368 MDH**.

En parallèle, le FMGI a procédé, au terme d'un appel à manifestation d'intérêt, à la présélection d'une première liste de 17 sociétés de gestion en vue de la création de fonds sectoriels et thématiques. Cette initiative a abouti, en juillet 2025, à la sélection finale de 14 sociétés nationales et internationales. Ces dernières ont mobilisé **14,5 MMDH** de financements privés, en complément de l'enveloppe de **4,5 MMDH** allouée par le Fonds, portant la taille totale des fonds à **19 MMDH**.

Ces véhicules sont destinés à soutenir les secteurs prioritaires de l'économie nationale, à savoir l'industrie, l'agriculture, le tourisme, la logistique, ainsi que les PME via des fonds généralistes adaptés.

Le secteur touristique, quant à lui, a poursuivi en 2024 sa trajectoire ascendante, confirmant son rôle stratégique dans la création de valeur et comme source importante de devises pour notre pays. Cette tendance favorable s'est confirmée au premier semestre 2025, avec des résultats très encourageants à fin juin, sachant qu'en termes de prévisions de clôture, il est prévu de clôturer l'année 2025 avec l'arrivée de **18 millions de touristes** devant générer des recettes estimées à **124 MMDH**.

L'ONMT déploie la stratégie « Light in Action », axée sur le marketing, l'aérien et la distribution, pour renforcer la connectivité, les partenariats et la promotion internationale. Après des investissements significatifs en 2024-2025, l'Office prévoit, à l'horizon 2026-2028, de prolonger cette dynamique à travers des programmes de connectivité et de marketing intégrés, afin de contribuer à la consolidation de la compétitivité de la destination Maroc.

S'agissant de la SMIT, des financements importants ont été mobilisés à travers des conventions spécifiques outre le lancement du mécanisme national de dette « **CapHospitality** » pour la rénovation des Etablissements d'Hébergement Touristique Classés (EHTC). A l'horizon 2026, les priorités de la Société viseront l'amélioration de l'attractivité des

destinations, la consolidation de l'offre hôtelière, la valorisation de **16 villages touristiques intégrés**, le déploiement du programme TPME via « **Moukawala Siyahia** » et les incubateurs nationaux, ainsi que la recherche de financements pour des projets locomotives et thématiques.

S'agissant **du secteur de l'eau**, les principaux EEP intervenant dans ce secteur (ONEE, SRM/REGIES, ABH, ORMVA, etc.) continuent à mettre en œuvre un modèle de gestion proactive et durable des ressources en eau au regard de l'aggravation du stress hydrique et du changement climatique et ce, dans le cadre d'une approche territoriale intégrée et résolument tournée vers la justice spatiale.

Dans ce cadre, le Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027 (PNAEPI), objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de pilotage présidé par le Chef du Gouvernement, reste la colonne vertébrale de la stratégie nationale de l'eau.

Quant au **secteur de l'énergie**, l'ONEE poursuit la mise en œuvre de son plan d'équipement 2025-2030, qui mobilise un volume d'investissement global de **72,3 MMDH**, dont **49,9 MMDH** pour la Branche Electricité (ONEE-BE) et **22,4 MMDH** pour la Branche Eau (ONEE-BO) et ce, compte non tenu des investissements projetés en matière de renforcement des capacités de production électrique, portés par MASEN et par les opérateurs privés dans le cadre de la loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables, lesquels viendront consolider davantage l'effort d'investissement national dans la transition énergétique.

A fin décembre 2024, la puissance installée s'élève à 12.017 MW, contre 6.127 MW en 2009, dont plus de 45% provient de sources renouvelables. La production d'électricité à partir des EnR a atteint 26,7% de la production totale à fin 2024, traduisant une montée en puissance continue portée par l'entrée en service de plusieurs projets depuis 2021.

Le nouveau plan d'équipement à l'horizon 2030 prévoit la réalisation de 15.672 MW additionnelles, dont 12.445 MW à partir de sources renouvelables, soit près de 80% de la capacité prévue.

Au-delà des objectifs visant à atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, le programme des EnR vise une réduction de 70% du coût moyen de l'énergie afin de renforcer la compétitivité du pays, notamment pour accompagner les projets industriels, les unités de dessalement, l'électrification des usages et les besoins croissants en mobilité propre.

La stratégie de transition repose également sur l'intégration du gaz naturel et le déploiement de solutions de stockage (Stations de Transfert d'Energie par Pompage (STEP), batteries), pour renforcer la flexibilité et la stabilité du système électrique, en particulier en période de pointe ou d'intermittence. Un important programme d'infrastructures de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) est en cours de préparation.

Par ailleurs, MASEN structure son positionnement sur l'hydrogène vert à travers une feuille de route dédiée lui permettant de piloter la mise en œuvre de l'« Offre Maroc », dont la première phase a vu le dépôt d'offres d'investisseurs nationaux et internationaux pour la réalisation de projets dans les régions du Sud d'un montant de **370 MMDH**, ouvrant des perspectives concrètes pour le développement de cette filière stratégique.

Sur le plan gazier, l'année 2024 a été marquée par l'achèvement, en mars, des études d'avant-projet détaillées (Front-End Engineering Design- FEED) du projet (African-Atlantic Gas Pipeline - AAGP), avec la finalisation des négociations de l'Accord Intergouvernemental (IGA) et de l'Accord Pays Hôte (HGA), aboutissant à l'approbation de l'IGA par les Chefs d'Etat de la CEDEAO en décembre 2024 dont la signature solennelle élargie à la Mauritanie et au Maroc est attendue avant fin 2025.

Ce mégaprojet, long de plus de 6.000 kilomètres, ambitionne d'acheminer jusqu'à 30 milliards de mètres cubes de gaz par an vers les marchés africains et européens, via un raccordement au Gazoduc Maghreb-Europe (GME) et il s'inscrit dans le cadre de **l'Initiative Royale pour l'Atlantique**, visant à faire de l'océan un vecteur d'intégration régionale, de souveraineté énergétique et de coopération Sud-Sud durable.

L'ONHYM a également poursuivi l'exploitation du GME en mode reverse-flow avec l'Espagne, assurant l'importation de plus de 825 millions de Nm³ de gaz, soit l'équivalent de 9,6 TWh, tout en assurant la maintenance et la supervision de l'infrastructure.

S'agissant **du secteur agricole**, les EEP de ce secteur ont mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation de la crise hydrique, en l'occurrence l'approvisionnement en semences et engrais, la gestion de l'irrigation, le développement de l'assurance agricole et le soutien au secteur de l'élevage.

A fin 2024, l'opération de PPP agricole a permis de mobiliser **120.964 ha** répartis sur **1.693 projets** pour un investissement global de **24 MMDH**, générant la création attendue de **68.489** équivalents emplois permanents.

Dans le cadre du PNEEI, la superficie équipée en irrigation localisée a atteint 274.498 ha en 2024, contre 267.977 ha en 2023, soit 39% du réseau d'irrigation.

La promotion d'une nouvelle génération d'organisations agricoles s'est traduite par la création de 689 nouvelles coopératives (+24% par rapport à 2023) et par la mise en œuvre de 42 projets d'agrégation agricole couvrant une superficie totale de 36.984 ha.

Pour **le secteur des phosphates**, le Groupe OCP a confirmé sa résilience stratégique et son leadership mondial dans l'industrie des phosphates. Ainsi, le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi à **96.989 MDH** à fin 2024, enregistrant une hausse de 6% par rapport à 2023 (**91.277 MDH**), porté par une augmentation des volumes d'engrais exportés qui ont atteint **12,3 millions de tonnes**, soit une hausse de 10%. Quant au résultat net, il a enregistré un rebond de 46% passant de **14.369 MDH** en 2023 à **20.906 MDH** en 2024.

Cette performance résulte d'une stratégie axée sur la transformation locale de la roche et l'optimisation industrielle, comme en témoignent la stabilité des volumes de roche exportés et la croissance de la production marchande. En outre, la stratégie « Mine Up » a permis d'atteindre un volume extrait de 45 MT, soit +49% par rapport à 2023.

Sur le segment chimique, les ventes d'acide phosphorique ont progressé de 29% grâce à une production adaptée aux attentes des marchés et à une allocation stratégique vers des destinations à forte valeur ajoutée. L'introduction du Triple Super Phosphate (TSP) en Inde et la diversification vers l'Asie et l'Océanie ont contribué à une hausse des exportations d'engrais

de 4%, permettant au Groupe OCP de conforter sa place de premier exportateur mondial d'engrais avec 32% de part de marché.

En ce qui concerne **les grandes échéances nationales à l'horizon 2030**, notre pays se trouve à un tournant marqué par la convergence de plusieurs dynamiques majeures : la concrétisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), l'aboutissement de nombreuses politiques publiques et stratégies sectorielles et l'accueil d'un événement planétaire, en l'occurrence la Coupe du monde de football 2030.

Dans ce cadre, en vue de moderniser les infrastructures du Royaume et d'accompagner les grandes échéances à l'horizon 2030, l'ONCF a engagé un nouveau cycle de développement, à travers le lancement des travaux de réalisation de la ligne à grande vitesse entre Kénitra et Marrakech sur une distance d'environ 430 km. Ce programme d'un coût global de **96 MMDH**, vise une modernisation sans précédent du système ferroviaire national.

De son côté, ADM s'est engagée dans une nouvelle phase de développement à l'horizon 2030. Cette dynamique s'est concrétisée par la signature, le 21 mars 2025, d'un protocole d'accord entre l'Etat et ADM couvrant la période 2025-2032, portant sur un programme d'investissement de **12,5 MMDH** (hors programme des grosses réparations estimé à **4,4 MMDH**).

En matière d'infrastructures aéroportuaires, l'ONDA a enclenché une transformation importante avec la mise en œuvre de sa stratégie « Aéroports 2030 ». L'Office s'engage à réaliser un programme d'investissement d'un coût global de **38 MMDH** ciblant en priorité l'extension des aéroports des villes hôtes de la Coupe du monde 2030 et le lancement des projets suivants :

- Mise en chantier du nouveau terminal de l'aéroport Mohammed V de Casablanca, d'une capacité de 20 millions de passagers (livraison prévue en 2029), en complément d'une nouvelle zone de transit déjà opérationnelle ;
- Livraison du nouveau terminal de l'aéroport de Rabat-Salé avant fin 2025, avec une capacité additionnelle de 4 millions de passagers ;
- Extension des aéroports de Marrakech, Agadir, Tanger et Fès, pour doubler leur capacité et répondre à la forte croissance du trafic ;
- Finalisation du terminal de l'aéroport de Tétouan Saniat R'mel prévue pour 2027 ;
- Construction d'un nouvel aéroport à Casablanca connecté au réseau de TGV.

La stratégie « Aéroports 2030 » permettra également de soutenir la croissance du secteur touristique et le plan de développement de la RAM défini dans le contrat-programme conclu avec l'Etat en juillet 2023, qui s'inscrit dans le cadre d'une transformation destinée à repositionner la compagnie nationale parmi les acteurs du transport aérien mondial.

Ce plan prévoit l'expansion de la flotte de Royal Air Maroc à 200 avions d'ici 2037, l'ouverture de plus de 100 nouvelles destinations internationales et 46 lignes domestiques, ainsi que la diversification des sources de croissance et de revenus. L'objectif est d'atteindre un chiffre d'affaires de **94 MMDH** et de transporter 31,6 millions de passagers, avec un taux de remplissage de 82%.

Dans le cadre de la stratégie nationale « **Digital Morocco 2030** », l'ADD contribue à positionner le Maroc comme un hub digital et technologique régional, en intégrant pleinement les exigences de souveraineté numérique.

L'un des leviers majeurs de cette transformation repose également sur la modernisation du secteur des télécommunications, à travers le déploiement progressif de la technologie 5G, l'extension du réseau de fibre optique et l'amélioration de la connectivité dans les zones rurales et enclavées. A cet effet, un programme d'investissement de **80 MMDH** a été engagé, avec pour objectif d'atteindre 85% de couverture 5G à l'horizon 2030, tout en assurant une couverture intégrale (100 %) des villes hôtes de la Coupe du monde 2030.

Cette dynamique s'est matérialisée en juillet 2025 par l'attribution officielle des licences 5G aux trois opérateurs nationaux marquant ainsi l'entrée effective de notre pays dans l'ère de la connectivité ultra-haut débit. Les premières zones pilotes seront opérationnelles dès 2026, avec une montée en charge progressive jusqu'en 2030.

Concernant le chantier de la réforme des EEP, des avancées ont été enregistrées à travers trois leviers : la mise en place du dispositif juridique de référence prévu par la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP, la conduite des opérations de restructuration et la poursuite de la mise en place d'un dispositif encadrant les opérations de liquidation.

S'agissant du dispositif juridique, la dynamique de production des textes prévus par la loi-cadre n° 50-21 a permis, à fin septembre 2025, l'approbation de neuf textes législatifs et réglementaires tandis que deux textes sont actuellement en cours d'approbation et six projets de textes complémentaires sont en cours d'élaboration, couvrant notamment la réforme du contrôle financier, le régime de privatisation, le cadrage des créations d'entreprises publiques dont la création ne relève pas de la loi, la liquidation ainsi que l'évaluation du domaine public mis à la disposition des EEP.

Concernant le volet restructuration, des opérations d'envergure ont été engagées en coordination avec les ministères de tutelle. A ce jour, 73 EEP sont concernés par des opérations de restructuration à un stade avancé ou en cours d'exécution, 64 EEP font l'objet d'études ou de réflexions approfondies et 70 EEP sont visés par des actions spécifiques, notamment en matière de gouvernance, de contrôle financier et de recouvrement des créances.

Il s'agit notamment de la création des Groupements Sanitaires Territoriaux (GST), de la Haute Autorité de Santé (HAS), la restructuration du secteur de la distribution, la réforme des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) et la réorganisation des Agences Urbaines en vue de contribuer à renforcer l'attractivité territoriale, à rationaliser les fonctions déconcentrées et à améliorer la gouvernance des politiques d'aménagement.

D'autres EEP font l'objet d'études ou de réflexions approfondies, notamment dans les secteurs de la logistique, de la formation professionnelle minière, de l'enseignement supérieur, de l'efficacité énergétique, du développement social en vue de redéfinir les périmètres d'intervention, les cadres juridiques et les synergies potentielles.

Pour les EEP relevant du périmètre de l'ANGSPE, plusieurs chantiers sont engagés. Parmi les plus importants figurent la création d'un pôle public audiovisuel, la redéfinition en cours

du positionnement stratégique de l'ONEE, le projet de restructuration du secteur des énergies renouvelables et la préparation de la transformation de plusieurs établissements publics en sociétés anonymes à l'instar de l'ONHYM, de l'ONDA, de l'OMPIC et de l'ANP. L'ANGSPE pilote également des études sectorielles dans les secteurs logistique, bancaire et financier avec pour objectif de rationaliser l'intervention publique, de créer des synergies et d'optimiser les modèles économiques.

Enfin, **la troisième composante de la réforme** concerne le dispositif de liquidation. Dans ce cadre, les travaux se poursuivent pour la finalisation d'un projet de loi instituant l'*Instance centrale de liquidation*. Ce texte vise à doter l'Etat d'un dispositif opérationnel et centralisé de pilotage du processus de liquidation garantissant à la fois la sécurisation juridique, la protection des actifs publics, le respect des droits sociaux et la maîtrise des engagements financiers associés. Cette instance viendra compléter l'architecture de réforme du portefeuille public, en assurant une sortie maîtrisée des entités devenues sans justification stratégique ou économique.

En matière de **réforme du dispositif de contrôle financier de l'Etat sur les EEP**, un projet de loi relatif au contrôle financier est en cours de finalisation en concertation avec les parties prenantes concernées. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de transformation structurelle du contrôle financier exercé par l'Etat sur les EEP avec pour objectif central d'en améliorer l'efficacité, d'en renforcer l'orientation stratégique et de l'arrimer aux principes de performance, de transparence et de bonne gouvernance.

Ce chantier de réforme tient également compte de la nécessité de s'aligner sur les dispositions du projet d'amendement de la Loi Organique relative à la Loi de Finances qui prévoit l'élargissement de son périmètre aux établissements publics bénéficiant de recettes affectées ou de subventions de l'Etat et investis de missions de services publics réalisées dans le cadre de programmes budgétaires.

Concernant **le Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP**, un palier important a été franchi avec l'adoption d'un nouveau Code approuvé par le décret n° 2-24-249 du 24 avril 2025 et publié au *Bulletin officiel* le 28 avril 2025.

Fruit d'une large concertation pilotée par le Ministère de l'Economie et des Finances dans le cadre de la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise, ce Code a été élaboré en collaboration avec plusieurs EEP, institutions nationales (Cour des Comptes, AMMC, Conseil de la Concurrence) et partenaires internationaux (ONU Femmes, Club des Femmes Administrateurs), en s'appuyant sur les lignes directrices de l'OCDE (2015 et 2024) ainsi que les dispositions de référence en matière de gouvernance prévues par la loi-cadre n° 50-21.

Le Code introduit les principes de proportionnalité et de « comply or explain » permettant une application différenciée en fonction du profil des EEP. Il consacre également la centralité de la gouvernance comme levier, d'efficience économique, de soutenabilité financière et de crédibilité institutionnelle.

En ce qui concerne **la démarche de contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP**, et conformément aux dispositions de la loi-cadre n° 50-21, une nouvelle génération de contrats-programmes est en cours d'élaboration. Cette nouvelle approche repose sur une vision stratégique partagée, un positionnement des EEP sur la chaîne de valeur, des objectifs

clairs de performance ainsi qu'un programme d'investissement cohérent avec les enjeux du développement durable.

Pour encadrer cette dynamique, le projet de décret n° 2.23.365 relatif à la contractualisation a franchi toutes les étapes de validation requises et sera soumis prochainement au Conseil du Gouvernement.

Parallèlement, un nouveau guide méthodologique, en cours de finalisation, viendra préciser les étapes du processus contractuel, les rôles des différentes parties, les modèles types de contrats (contrats-programmes, contrats de performance et contrats d'objectifs), ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation. Ce guide intègre également les engagements des EEP en matière de conduite responsable, de reporting ESG, et d'obligations de service public, en vue d'aligner les performances des EEP sur les priorités nationales.

En matière **des délais de paiement**, le dispositif de sanctions pécuniaires introduit par la loi n° 69-21 a produit des résultats tangibles. A fin 2024, 17.636 entreprises ont été soumises à l'obligation de déclaration, dont 8.223 avec des factures en retard représentant un montant total de **57,2 MMDH** pour **1,5 MMDH** d'amendes effectivement versées.

En juillet 2025, l'Observatoire des Délais de Paiement a publié son cinquième rapport, soulignant une évolution positive des pratiques de paiement dans le secteur public. Cette amélioration, favorisée par la montée en charge des dispositifs de suivi et de digitalisation, se traduit par un meilleur respect des délais réglementaires. Cette tendance reflète les efforts conjoints de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des EEP.

S'agissant **des Partenariats Public Privé**, le cadre juridique a été renforcé à travers la loi n° 46-18 modifiant et complétant la loi n° 86-12 telle que publiée au *Bulletin officiel* n° 6866 du 19 mars 2020. L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif est tributaire de la publication de ses textes d'application. Ceux applicables à l'Etat et aux EEP ont déjà été publiés, tandis que deux arrêtés relatifs aux Collectivités Territoriales sont en phase finale d'approbation.

Ce dispositif prévoit notamment la création de la Commission Nationale des Partenariats Public-Privé (CNPPP) présidée par le Chef du Gouvernement et chargée notamment de définir les orientations stratégiques nationales, d'élaborer le programme national des projets PPP et de fixer les seuils d'investissement par secteur en dessous desquels l'évaluation préalable devient optionnelle.

Dans la perspective de la tenue de la première réunion de la CNPPP, des travaux préparatoires ont été engagés avec plusieurs EEP et une dizaine de départements ministériels de tutelle, aboutissant au recensement d'environ 60 projets potentiels représentant un investissement cumulé de plus de **50 MMDH**, couvrant des secteurs tels que l'eau, l'énergie, l'agriculture, le transport, l'industrie, la santé, l'habitat et l'enseignement supérieur. Ces projets feront l'objet d'un programme national annuel ou pluriannuel qui sera mis à jour chaque année et soumis à l'approbation de la CNPPP.

**_*_

Le présent rapport sur les EEP, élaboré conformément à **l'article 48 de la Loi Organique n° 130-13 relative à la Loi de Finances**, propose une lecture agrégée et prospective de

l'évolution du portefeuille public, de ses performances globales et de sa contribution au développement économique, social, territorial et durable du Royaume. Il est structuré en cinq parties déclinées comme suit :

- **La première partie** porte sur la présentation des composantes du portefeuille public et de son évolution ainsi que les performances économiques et financières des EEP et ce, en termes de réalisations de 2024, de prévisions de clôture de 2025 et de projections 2026-2028 ;
- **La deuxième partie** est consacrée à l'examen de la contribution des EEP à la mise en œuvre des stratégies sectorielles et au soutien des priorités nationales de développement. Elle met en lumière le rôle des EEP dans les secteurs stratégiques du pays, en lien avec les politiques publiques et les feuilles de route adoptées à travers une lecture par secteur d'activité et par indicateurs de performance économique et financière ;
- **La troisième partie** dresse un bilan d'étape de la réforme du secteur des EEP en mettant le focus sur le chantier de réforme du contrôle financier de l'Etat en cours de finalisation, la Politique Actionnariale de l'Etat ainsi que les principales opérations de restructuration des EEP ;
- **La quatrième partie** est dédiée aux chantiers en cours de déploiement, notamment l'amélioration de la gouvernance, la nouvelle démarche contractuelle, la normalisation comptable, la consolidation des comptes, la mise en place d'un système intégré de suivi des risques et d'audits externes ainsi que le déploiement d'un dispositif de pilotage de la performance des EEP, outre les aspects relatifs aux actions de consolidation des synergies entre les secteurs public et privé à travers notamment, la promotion du recours aux PPP ainsi que la contribution des EEP à l'amélioration du climat des affaires, dont en particulier la réduction des délais de paiement ;
- **La cinquième partie** met en lumière la contribution des EEP à la transition verte et au développement durable. Elle détaille la méthodologie de chiffrage des investissements climatiques, analyse les stratégies climat d'un échantillon d'EEP et exploite les premiers résultats d'une expérimentation menée auprès de 10 EEP pilotes en termes de marquage vert de leurs investissements.

Ce rapport comporte également des annexes retraçant, notamment, l'inventaire du portefeuille public, les principaux indicateurs économiques et financiers des EEP, les fiches signalétiques des principaux EEP ainsi que les opérations portant sur les privatisations et les autorisations de création de filiales et de prises de participation.

PREMIERE PARTIE : COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Cette partie présente la composition et l'évolution du portefeuille public. Elle analyse les performances économiques et financières des EEP sur la période 2022-2024, met en lumière les prévisions de clôture pour l'année 2025 et expose les principales projections à l'horizon 2026-2028. Elle traite également des transferts entre l'Etat et les EEP, qu'il s'agisse des subventions de fonctionnement et d'investissement, des dotations de capital, des recettes issues des taxes parafiscales et des produits versés par les EEP au Budget Général ou de leur contribution fiscale.

I. PORTEFEUILLE PUBLIC

I.1. Composition du portefeuille public

Le portefeuille public se compose, à **fin septembre 2025**, de **267 EEP** répartis comme suit :

- **217 Etablissements Publics (EP)¹**;
- **50 Sociétés Anonymes à Participation Directe du Trésor² (SA-PDT)**.

De plus, certains EEP détiennent des filiales et/ou des participations totalisant **532** entités, dont **54%** sont détenues majoritairement.

Outre ces entités, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) assure le suivi et/ou le contrôle financier de :

- **73 Sociétés Anonymes à Participation Directe des Collectivités Territoriales³ (SAPDCT)** dont **21 sociétés** sont soumises au contrôle financier et sont suivies au niveau du portefeuille public ;
- **53 Autres Organismes Publics⁴**, dont **30 entités** sont soumises au contrôle financier et sont suivies au niveau du portefeuille public.

I.2. Evolution du portefeuille public

Entre 2024 et septembre 2025, le portefeuille public a connu une dynamique marquée par de nouvelles créations de filiales et une réorganisation structurelle orientée vers la performance et alignée avec le découpage territorial du Royaume.

¹ Il s'agit de personnes morales de droit public dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière qualifiées en tant qu'établissement public par leur texte de création.

² Il s'agit de sociétés de droit privé dont le capital est détenu directement totalement ou partiellement par l'Etat.

³ Il s'agit de sociétés de droit privé dont le capital est détenu au minimum à 34% par les Collectivités Territoriales.

⁴ Il s'agit de personnes morales de droit public dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

- **Création de filiales :**

Une dynamique de création de filiales a été observée, avec 7 nouvelles entités créées entre 2024 et septembre 2025, dont 4 par Marsa Maroc et une chacune par OCP SA, la CDG et l'ALEM.

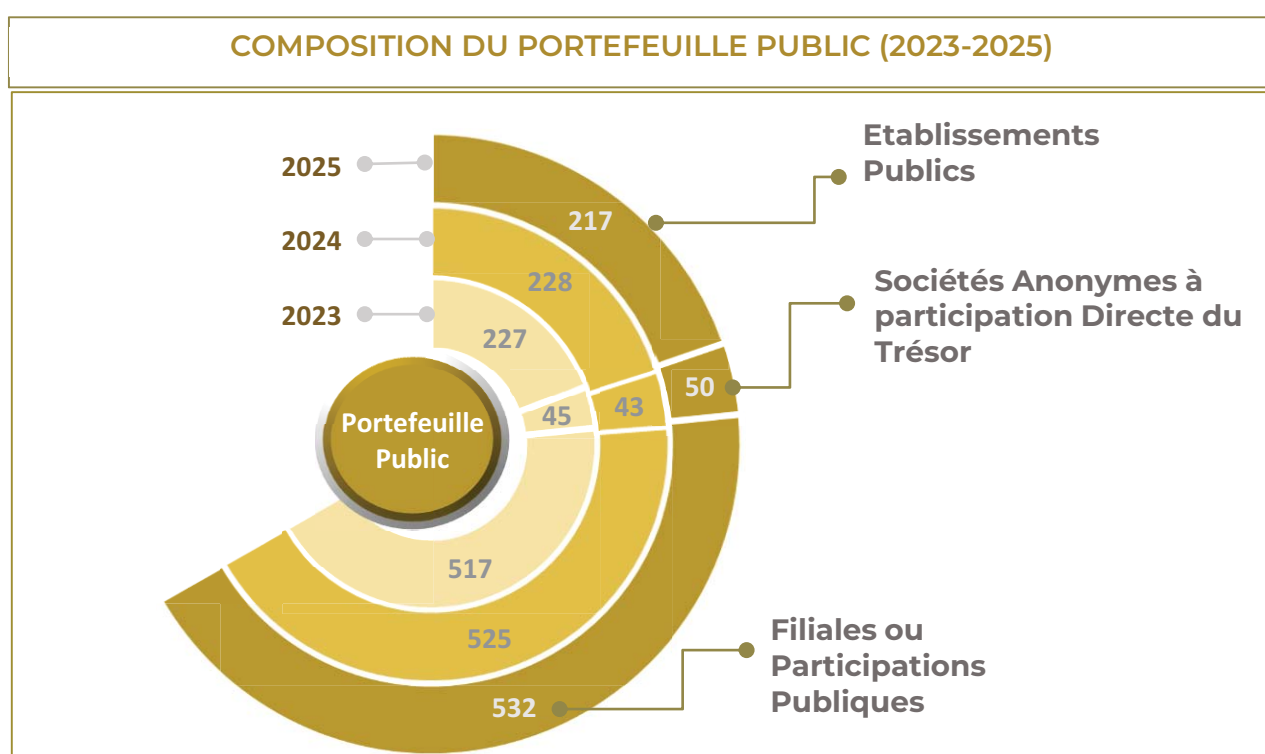
- **Restructurations en cours de déploiement :**

Le processus de décentralisation du secteur de la santé a connu une avancée concrète avec la mise en place du premier Groupement Sanitaire Territorial (GST) dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, en application de la loi n° 08-22 relative à la création des GST et du décret n° 2-23-1054 du 24 mars 2025 portant application de ladite loi. Ce Groupement qui constitue la première expérience pilote à l'échelle nationale a tenu son premier Conseil d'administration le 28 juillet 2025, sous la présidence du Chef du Gouvernement.

Dans le prolongement de cette initiative, une deuxième phase est en cours de lancement visant le déploiement des autres GST dans cinq régions : Béni Mellal-Khénifra, Drâa-Tafilalet, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed Dahab.

La restructuration du secteur de la distribution a été enclenchée dans le cadre de la loi n° 83-21 et de ses textes d'application, notamment les décrets n° 2-23-1035 et n° 2-22-1033 qui fixent les délais de mise en œuvre de cette réforme. Celle-ci prévoit la création de 12 Sociétés Régionales Multiservices (SRM), en remplacement des 12 régies de distribution, des structures régionales de distribution relevant de l'ONEE et des concessionnaires privés.

A fin septembre 2025, 7 SRM ont déjà été mises en service dans les régions suivantes : Casablanca-Settat, Souss-Massa, Marrakech-Safi, l'Oriental, Rabat-Salé-Kénitra, Fès-Meknès et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Aussi, il est prévu, à fin octobre 2025, la mise en service des SRM des régions : Laâyoune-Sakia El Hamra, Dakhla-Oued-Eddahab, Guelmim-Oued-Noun, Béni Mellal-Khénifra et Drâa Tafilalet.



1.3. Perspectives d'évolution du portefeuille public

- Création d'établissements et d'organismes publics :

Plusieurs projets de création d'établissements et d'organismes publics sont actuellement en cours, en l'occurrence :

- **La Fondation Maroc 2030** dont la loi n° 35-25 portant son institution a été publiée le 7 août 2025 au *Bulletin officiel* n° 7428 ;
- **L'Agence Nationale pour la Protection de l'Enfance** dont le projet de loi n° 29-24 relatif à sa création a été adopté en juin 2025 par le Conseil du Gouvernement.

- Opérations de restructuration en instance d'adoption :

Un projet de restructuration dans le domaine de la planification territoriale a été lancé avec l'approbation par le Conseil du Gouvernement, en juin 2025, du projet de loi n° 64-23 portant création de **12 Agences Régionales d'Urbanisme et d'Habitat** (ARUH), en substitution aux **29 Agences Urbaines** existantes. Ce projet vise à doter les régions d'instruments de planification urbaine intégrés adaptés aux réalités territoriales et dotées de compétences élargies à l'échelle des régions.

1.4. Répartition sectorielle et régionale du portefeuille public

La répartition régionale des EEP témoigne de leur ancrage territorial renforcé, avec près de 61% des entités du portefeuille public impliquées dans la mise en œuvre des politiques de développement à l'échelle régionale. Ce maillage dense et diversifié permet aux EEP de jouer un rôle central en tant qu'acteurs dynamiques d'aménagement du territoire, en contribuant à la réalisation de projets structurants, à la réduction des disparités régionales et à l'amélioration de l'accès aux services publics.

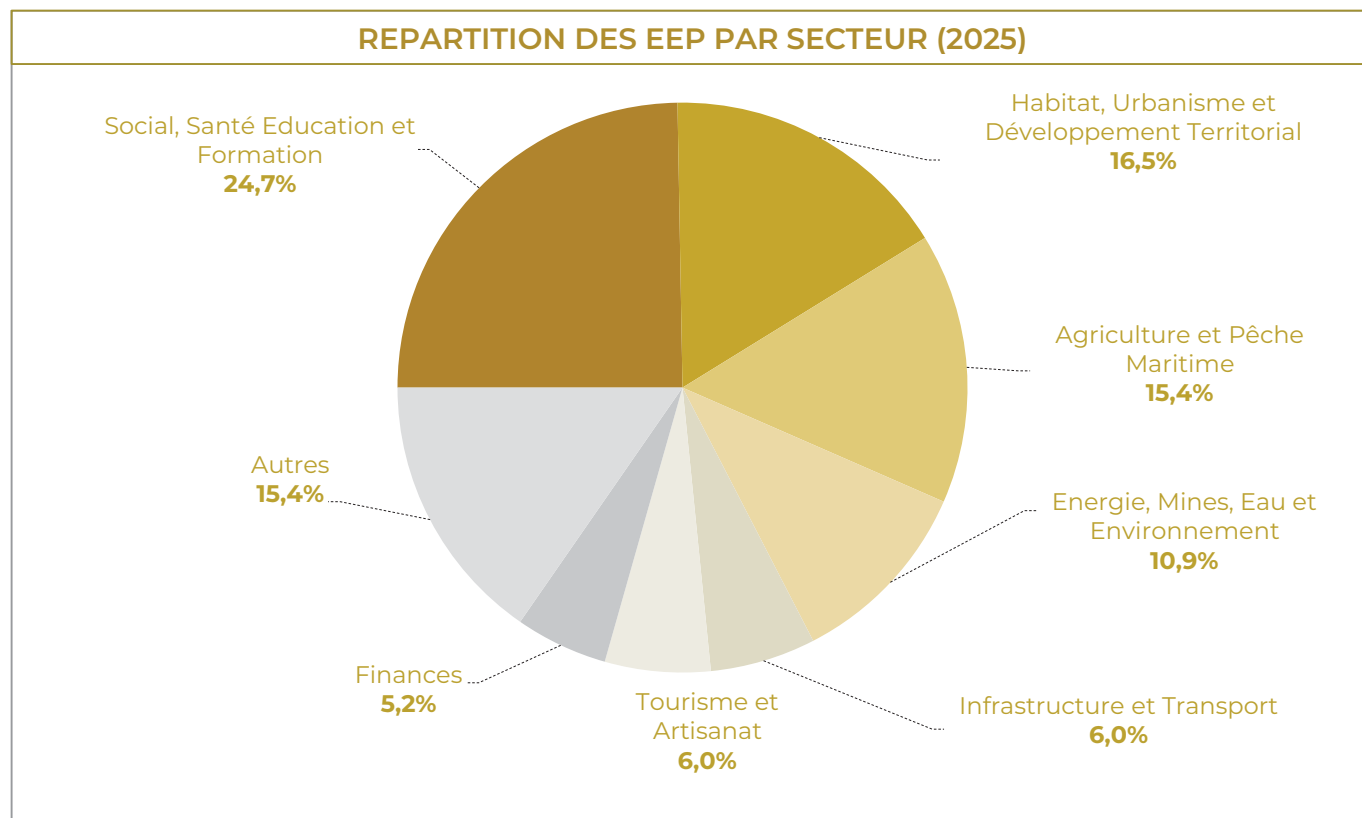
En application des **Hautes Orientations Royales** exprimées dans le Discours du Trône du 29 juillet 2025, les EEP sont appelés à accroître leur engagement et leurs interventions en faveur d'une territorialisation plus effective, en activant pleinement les leviers de développement local : valorisation des spécificités régionales, soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat, contribution à la mise à niveau des infrastructures sociales et économiques, et participation aux efforts de gestion durable des ressources.

Outre les **Hautes Directives** contenues dans Son Discours du Trône à propos du développement territorial, **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**, a appelé lors du Discours adressé au Parlement en date du 10 octobre 2025 à ce que l'accent soit mis également sur les points suivants :

- **Premièrement** : accorder un intérêt particulier aux régions en situation de très grande précarité, notamment les zones montagneuses et les oasis, en tenant compte de leurs spécificités et de la nature de leurs besoins.
- **Deuxièmement** : mener avec sérieux l'opérationnalisation optimale des leviers de développement durable du littoral national, y compris la loi relative au littoral et le Plan national du littoral.

- **Troisièmement** : étendre le Programme National pour le développement des Centres ruraux émergents, en tant que levier adapté pour la gestion de l'urbanisation et la réduction de ses impacts négatifs.

La répartition du portefeuille par secteur est présentée dans le graphe ci-après :



Bien que le portefeuille public reste majoritairement concentré dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Casablanca-Settat qui abritent 53% des EEP, la portée des actions menées par ces entités dépasse largement le cadre régional. En effet, la majorité de ces EEP disposent d'un rayonnement national opérant à travers tout le Royaume grâce à leurs missions transversales, leurs antennes déconcentrées ou leur maillage sectoriel, assurant ainsi une couverture cohérente et équitable des territoires, en appui aux politiques publiques.

Cette structuration centralisée mais à compétence étendue confère aux EEP un rôle clé dans la mise en œuvre de la régionalisation avancée, en veillant à la cohérence entre les interventions sectorielles et les spécificités territoriales. Elle constitue un levier stratégique pour répondre aux **Hautes Orientations Royales** en matière de justice spatiale et de développement territorial intégré.

Parallèlement, les EEP poursuivent leur expansion stratégique à l'international, consolidant la position du Maroc en tant que plateforme économique régionale et continentale. Cette stratégie d'internationalisation s'illustre particulièrement dans des secteurs à forts enjeux tels que les mines, l'énergie, les infrastructures, l'habitat, les télécommunications, l'ingénierie ou le tourisme, où de nombreux EEP mènent des projets dans plusieurs pays africains. Ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique de coopération Sud-Sud renforcée, contribuant à l'intégration régionale du continent tout en valorisant le savoir-faire national.

La **répartition régionale** des EEP est illustrée ci-après :

REPARTITION TERRITORIALE DES EEP EN 2025



Actuellement, 17% des filiales des EEP sont implantées à l'étranger dont 23% en Afrique, mettant en lumière les fortes opportunités offertes par ce continent en pleine croissance. Ce positionnement stratégique s'est renforcé en 2025 avec la création de trois nouvelles filiales africaines :

- MARSJA DJIBOUTI et MARSJA BENIN portées par Marsa Maroc International Logistics (MMIL), filiale de Marsa Maroc, consolidant la présence portuaire du Maroc à l'international ;
- EWANE AFRICA émanation de EWANE ASSETS, filiale de MEDZ - CDG, illustrant l'extension des activités de développement territorial et d'aménagement hors frontières.

Ces initiatives traduisent l'ambition croissante des EEP à s'implanter durablement en Afrique, en valorisant leur expertise sectorielle et en appui aux efforts du Royaume pour le développement de partenariats Sud-Sud.

II. PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

La présente section propose une analyse consolidée des performances économiques et financières de l'ensemble du portefeuille public. Elle comprend également une lecture sectorielle et territoriale permettant d'apprécier la contribution globale des EEP au développement économique et social du pays.

II.1. Indicateurs économiques et financiers

L'année 2024 s'est inscrite dans un contexte mondial marqué par une succession de chocs, une montée des incertitudes géopolitiques, une contraction de la demande pétrolière mondiale, des niveaux d'endettement publics élevés et un durcissement des politiques monétaires dans plusieurs grandes économies.

Malgré cet environnement international peu porteur, l'économie nationale a fait preuve d'une résilience remarquable portée par une reprise vigoureuse de l'activité non agricole et une dynamique soutenue de l'investissement qui a été notamment stimulé par la mise en œuvre de grands chantiers d'infrastructure, les efforts d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique ainsi que la préparation du Maroc à l'accueil d'événements majeurs à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, les EEP ont joué un rôle moteur en contribuant activement à la relance de l'investissement et à la consolidation des équilibres macroéconomiques.

En 2024, le chiffre d'affaires global du secteur des EEP a connu une progression significative, portée principalement par la performance du Groupe OCP et de plusieurs autres Groupes publics. Les autres indicateurs financiers ont également enregistré une nette amélioration, traduisant une trajectoire de redressement consolidée.

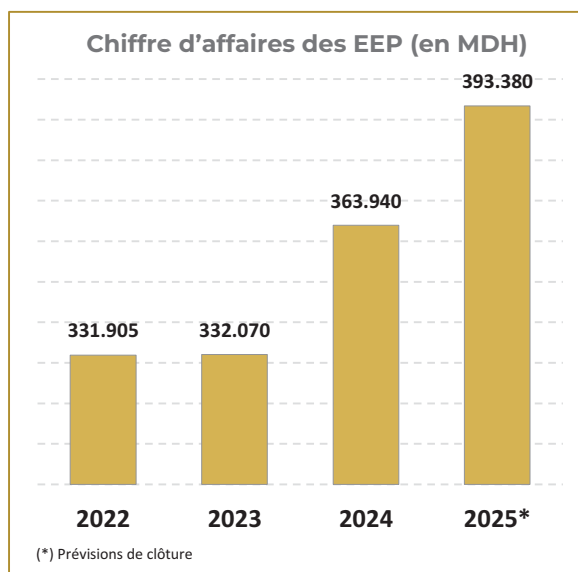
Les prévisions de clôture pour 2025 confirment cette dynamique positive avec une croissance anticipée du chiffre d'affaires, une amélioration des résultats d'exploitation et une stabilisation des résultats nets à un niveau élevé.

Par ailleurs, les projections à l'horizon 2026-2028 tablent sur une consolidation de ces tendances avec une progression attendue des résultats et des investissements.

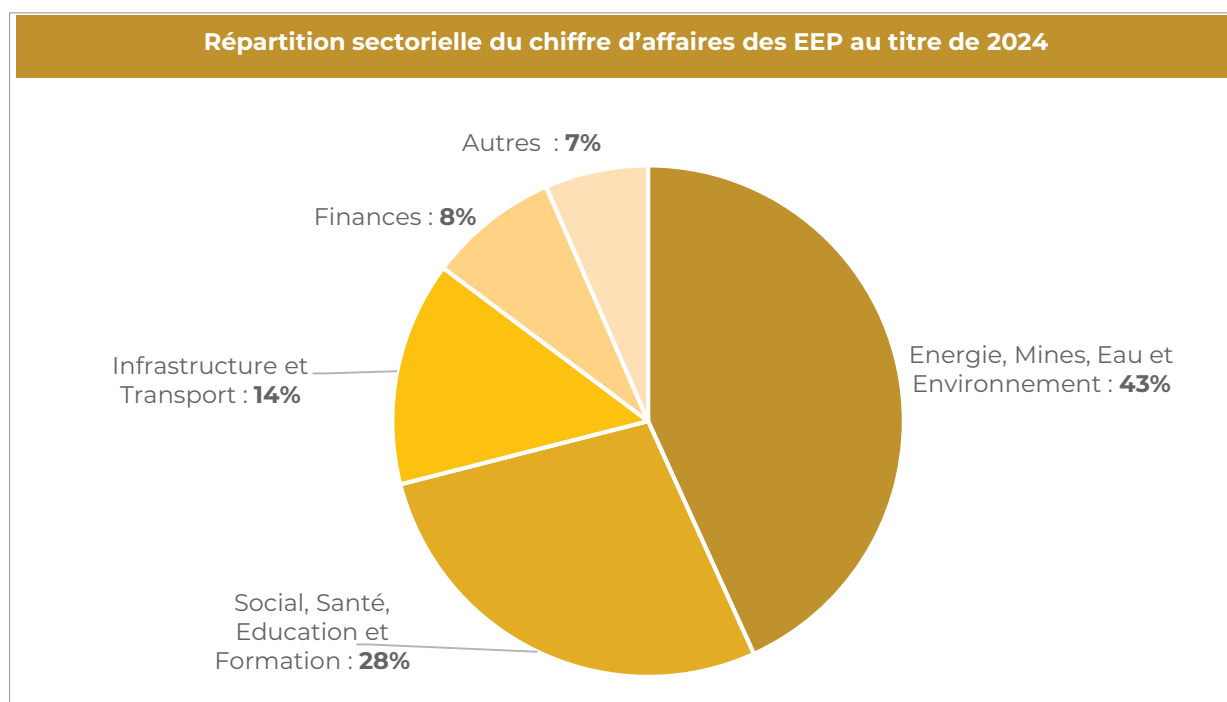
i) Réalisations 2024 et prévisions de clôture 2025

Le chiffre d'affaires (CA) du secteur des EEP a connu, en 2024, une hausse de 10% par rapport à 2023 atteignant **363.940 MDH**. Cette progression est portée notamment par les performances d'opérateurs clés comme le Groupe OCP dont le chiffre d'affaires est passé de **91.277 MDH** en 2023 à **96.989 MDH** en 2024. Ce résultat témoigne d'un retour à une trajectoire de croissance après la consolidation observée en 2023.

Les **prévisions de clôture pour 2025** confirment cette dynamique, avec un chiffre d'affaires projeté de **393.380 MDH**, en augmentation de 8% par rapport à 2024.

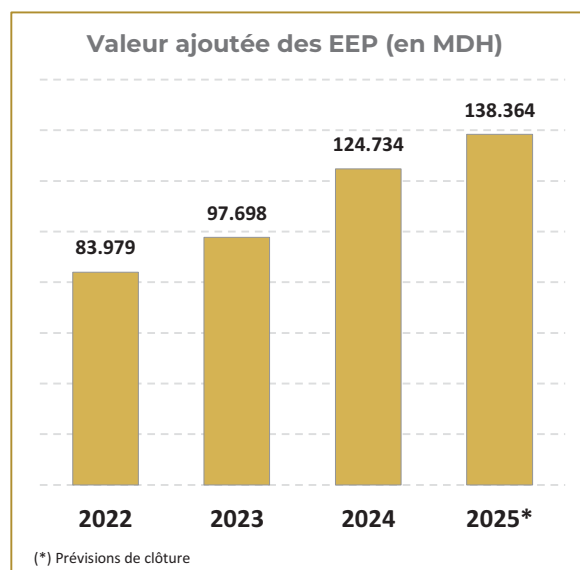


La répartition sectorielle du chiffre d'affaires des EEP en 2024 révèle une forte concentration autour de quatre secteurs majeurs, qui cumulent 93% du chiffre d'affaires global. En tête figure le secteur « **Energie, Mines, Eau et Environnement** », qui représente 43% du total, traduisant le poids stratégique des EEP de ce secteur en l'occurrence le Groupe OCP et l'ONEE. Il est suivi du secteur « **Social, Santé, Education et Formation** », avec 28%. Les secteurs « **Infrastructure et Transport** » et « **Finances** » complètent cette répartition avec, respectivement, 14% et 8%. Les autres secteurs ne représentent qu'une part marginale de 7%.



La valeur ajoutée (VA) du secteur des EEP s'est élevée à **124.734 MDH** en 2024, enregistrant une hausse importante de 28% par rapport à 2023 (**97.698 MDH**). Cette dynamique fait suite à une hausse déjà significative de 16% entre 2022 et 2023.

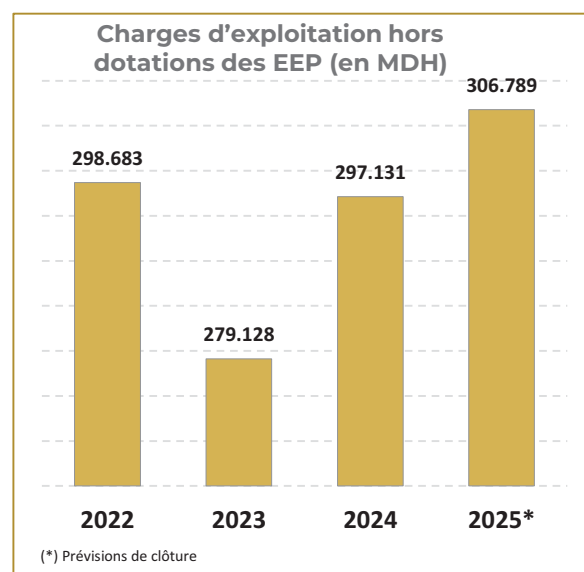
Cette hausse soutenue de la valeur ajoutée témoigne du rôle croissant des EEP dans la création de la richesse nationale. Les prévisions de clôture pour 2025 font état d'une évolution modérée, avec une estimation de la VA à **138.364 MDH**, soit une hausse de 11% par rapport à 2024.



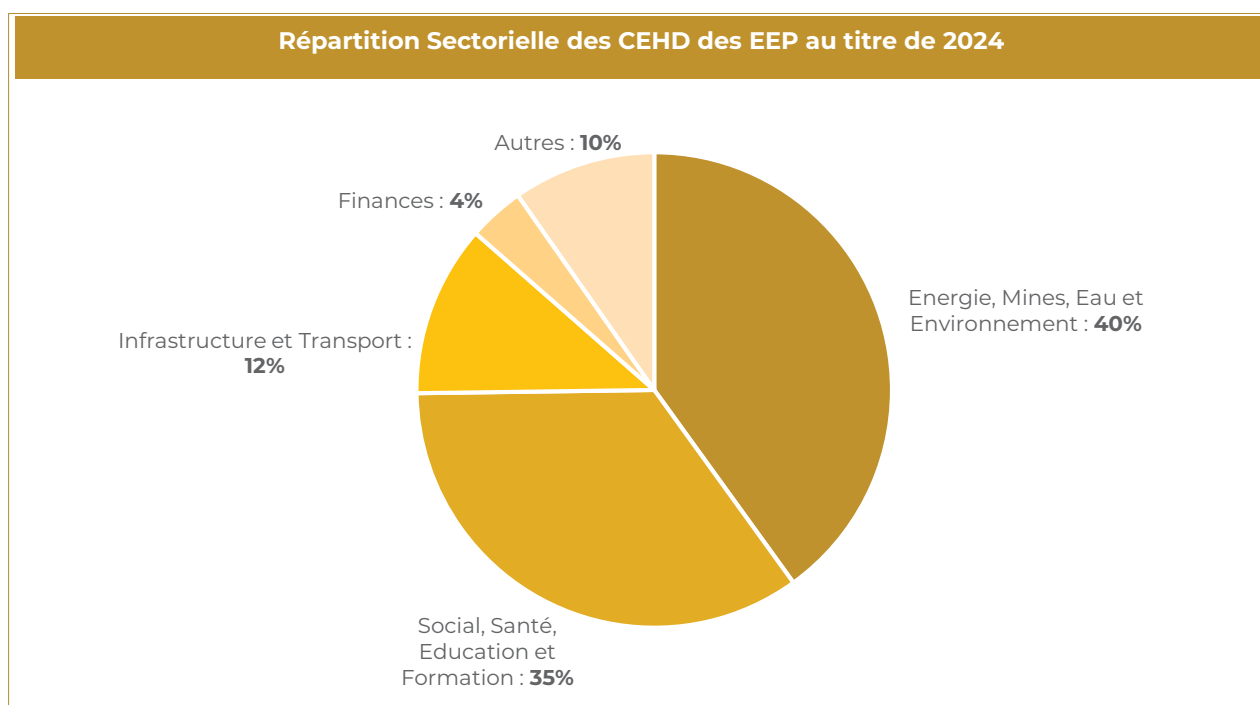
Sur le plan sectoriel, trois secteurs ont principalement contribué à la VA de l'ensemble du secteur au titre de l'année 2024. Il s'agit des secteurs suivants : « **Energie, Mines, Eau et Environnement** », « **Infrastructure et Transport** », et « **Finances** » qui représentent ensemble 89% de la VA du secteur.

Les Charges d'exploitation Hors Dotations (CEHD) du secteur des EEP se sont établies à **297.131 MDH** en 2024, enregistrant une hausse de 6% par rapport à 2023 (**279.128 MDH**). Cette évolution traduit une dynamique d'activité soutenue dans certains EEP, en l'occurrence l'ANCFCC (+37%), le Groupe HAO (+29%), le Groupe TMSA (+14%), le Groupe OCP (+11%) et le Groupe CDG (+4%).

Les prévisions de clôture pour 2025 indiquent une hausse de 3%, ramenant le niveau des CEHD à **306.789 MDH**.



La répartition sectorielle de 2024 montre que les secteurs « **Energie, Mines, Eau et Environnement** », « **Infrastructure et Transport** », « **Social, Santé, Education et Formation** » et « **Finances** », détiennent 90% des CEHD du secteur des EEP, comme illustré dans le graphique ci-dessous.



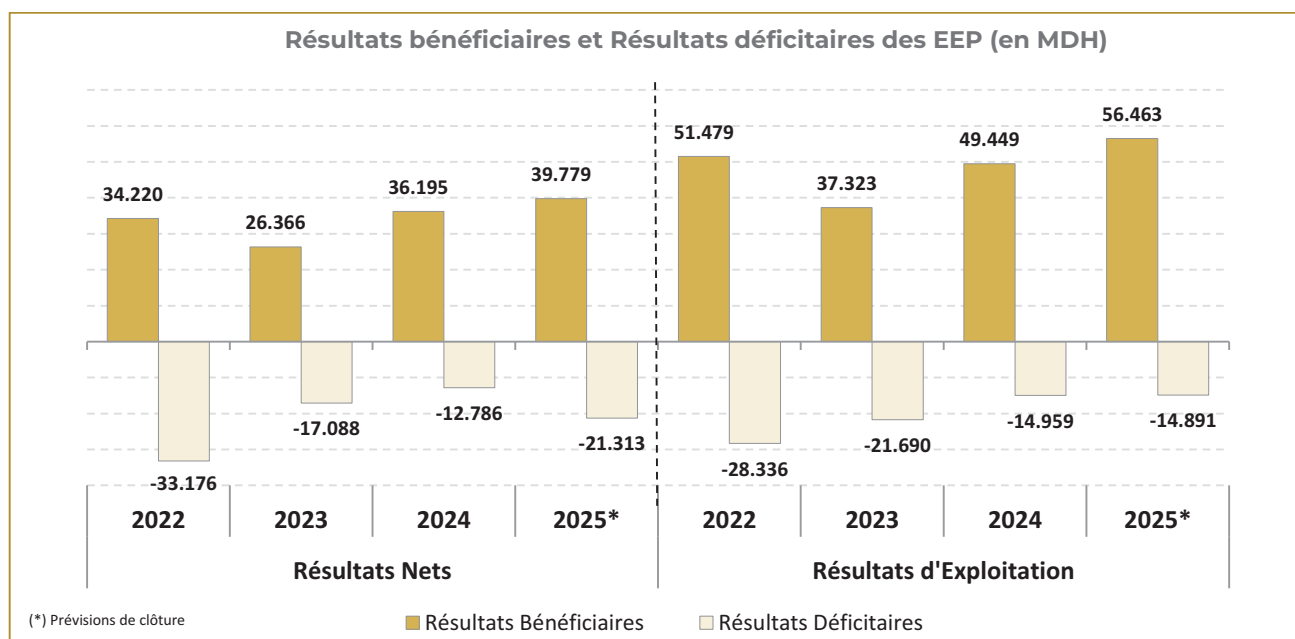
Les Charges de personnel (CP) du secteur des EEP ont poursuivi leur tendance haussière en 2024, atteignant **46.305 MDH**, soit une progression de 7% par rapport à 2023 et de 12% par rapport à 2022. Les prévisions de clôture pour 2025 tablent sur une valeur de **46.494 MDH**, marquant ainsi une quasi-stabilité par rapport à 2024 et une hausse de 8% par rapport à 2023.

En termes de répartition sectorielle pour l'année 2024, les secteurs « **Energie, Mines, Eau et Environnement** » (**43%**), « **Infrastructure et Transport** » (**17%**) et « **Social, Santé, Éducation et Formation** » (**13%**) concentrent à eux seuls **73%** de l'ensemble des charges de personnel du portefeuille public.

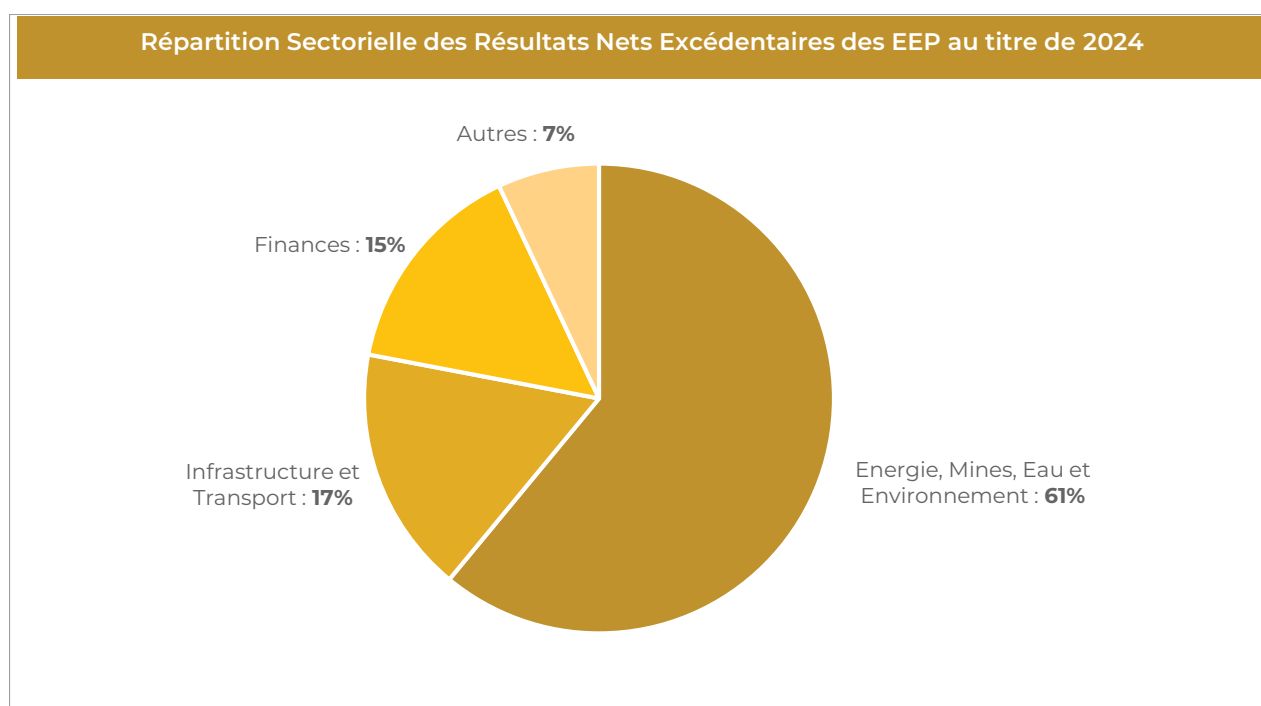
Parallèlement, **les résultats d'exploitation** du secteur des EEP ont enregistré une hausse importante en 2024, s'élevant à **34.491 MDH** contre **15.633 MDH** en 2023 (+121%). Cette amélioration s'explique par l'augmentation des résultats d'exploitation bénéficiaires (+32%) et par la réduction des résultats déficitaires de 31%.

De même, **les résultats nets** du secteur ont connu une amélioration significative, atteignant **23.409 MDH** en 2024 contre **9.278 MDH** en 2023, soit une progression de 152%. Cette performance résulte de la hausse des résultats nets bénéficiaires (**+9.829 MDH**) et d'une réduction des pertes nettes (**-4.303 MDH**).

Les prévisions de clôture pour 2025 font état d'un résultat d'exploitation attendu de **41.572 MDH**, en hausse de 21% par rapport à 2024. En revanche, le résultat net devrait connaître une baisse prévue de 21% pour s'établir à **18.466 MDH**.



La répartition sectorielle montre une forte concentration du résultat net excédentaire global dans les secteurs de « **l'Energie, Mines, Eau et Environnement** » à hauteur de 61% et de « **l'Infrastructure et Transport** » à raison de 17%.



Les fonds propres (FP) du secteur des EEP se sont établis à **703.453 MDH** en 2024, marquant une stagnation par rapport à 2023 et une hausse de 7% par rapport à 2022. Cette situation s'explique principalement par la variation des fonds propres de plusieurs Groupes. En tête, les fonds propres du Groupe OCP qui s'élèvent à **127.563 MDH**, en hausse de 9% par rapport à 2023 et de 18% par rapport à 2022. Ceux du Groupe CDG atteignent **24.625 MDH**, en hausse de 25% par rapport à 2023 et de 36% par rapport à 2022. Les fonds propres du Groupe ADM s'établissent à **23.061 MDH**, en hausse de 2% par rapport à 2023 et de 7% par rapport à

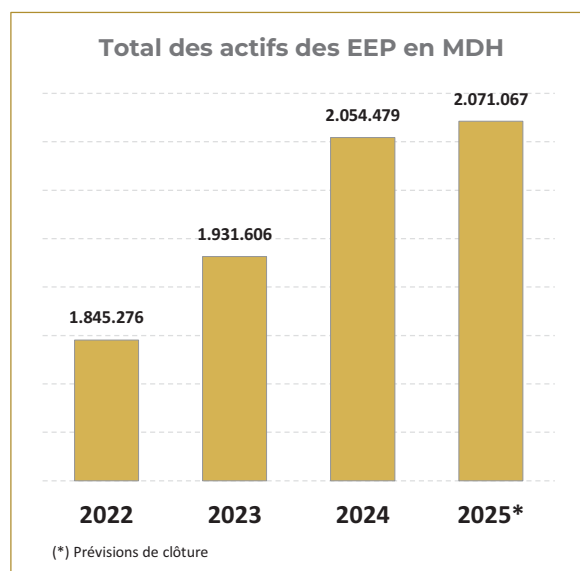
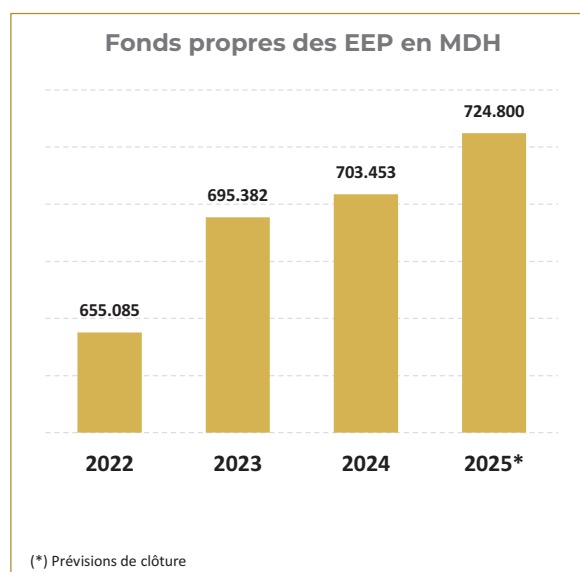
2022, tandis que ceux du Groupe ONCF reculent à **22.063 MDH**, en baisse de 3% par rapport à 2023 et de 5% par rapport à 2022.

Pour leur part, les fonds propres du Groupe TMSA atteignent **19.736 MDH**, en hausse de 8% par rapport à 2023 et de 18% par rapport à 2022, alors que ceux du Groupe CAM atteignent **14.199 MDH**, en hausse de 5% par rapport à 2023 et de 11% par rapport à 2022.

Pour l'exercice 2025, il est prévu que les fonds propres du secteur atteignent **724.800 MDH**, marquant une légère hausse de 3% par rapport à 2024.

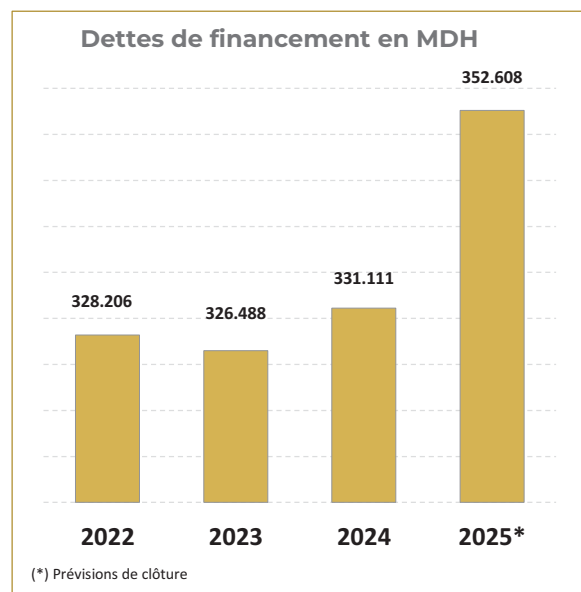
Le total des actifs du secteur des EEP a atteint **2.054.479 MDH** en 2024, marquant une hausse de 6% par rapport à 2023 (**1.931.606 MDH**). Les actifs du secteur des EEP restent fortement concentrés autour de trois grands Groupes OCP, CDG et CAM.

Les prévisions de clôture pour 2025 font état d'une légère hausse de 1%, avec un total d'actifs estimé à **2.071.067 MDH**.

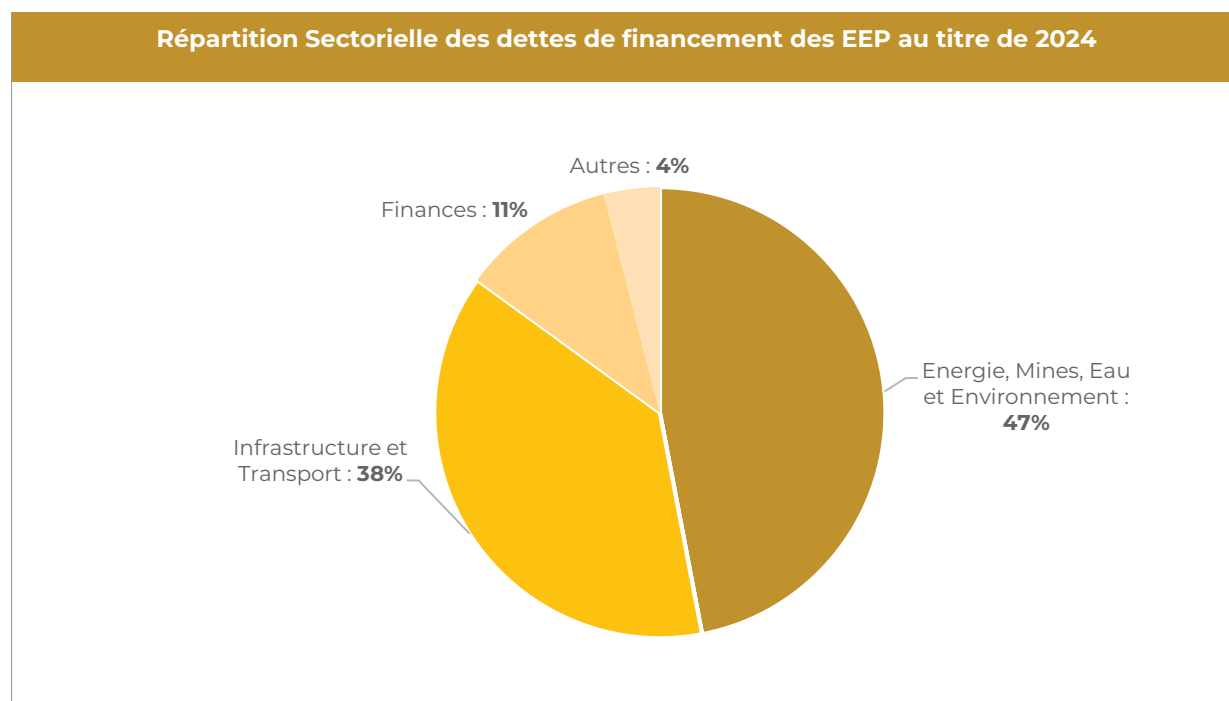


L'encours des dettes de financement du secteur des EEP s'est établi à **331.111 MDH** en 2024, marquant une légère hausse de 1,4% par rapport à 2023 (**326.488 MDH**), après une quasi-stagnation entre 2022 et 2023. Cette évolution modérée résulte de dynamismes contrastés selon les EEP : d'une part, les Groupes OCP et CAM ont enregistré des progressions significatives de leurs dettes de financement entre 2023 et 2024. D'autre part, des baisses notables ont été observées au niveau des EEP suivants : Groupe ONCF, Groupe ADM, ONEE et Groupe TMSA.

Les prévisions de clôture pour 2025 anticipent toutefois une augmentation plus marquée, avec un encours attendu à **352.608 MDH**, soit une hausse de 6% par rapport à 2024.



L'analyse, par secteur, montre une concentration des dettes de financement au niveau des secteurs suivants : **« Energie, Mines, Eau et Environnement », « Finances » et « Infrastructure et Transport »**. Ces trois secteurs détiennent, en 2024, 96% des dettes de financement du secteur des EEP.



ii) Prévisions 2026-2028

Les prévisions sur la période 2026-2028 annoncent une consolidation continue des fondamentaux économiques et financiers du secteur des EEP dans un contexte encore

marqué par des incertitudes géopolitiques et économiques. Ces prévisions reposent sur des hypothèses propres à chaque entité, intégrant la nature de leurs activités ainsi que les facteurs exogènes, tels que la volatilité des cours des matières premières, les perturbations dues aux tensions internationales et les effets potentiels du changement climatique sur certains secteurs.

Le tableau, ci-après, présente les prévisions des principaux indicateurs sur la période 2026-2028 pour l'ensemble du secteur des EEP :

MILLIONS DE DH	2026	2027	2028	Moyenne (2026-2028)
Chiffre d'Affaires	401 582	422 889	456 604	427 025
Charges d'Exploitation Hors Dotations	303 156	311 667	332 645	315 823
Charges de Personnel	47 739	50 093	52 471	50 101
Valeur Ajoutée	153 326	168 010	188 843	170 060
Résultat d'Exploitation (*)	49 305	56 471	63 084	56 287
Résultat Net (*)	24 753	27 889	33 161	28 601
Fonds Propres	756 210	776 059	789 678	773 982
Total des actifs	2 124 126	2 167 052	2 199 312	2 163 497

(*) Hors CMR & CNSS

Les prévisions sur la période 2026-2028 des principaux indicateurs du secteur des EEP annoncent des perspectives favorables :

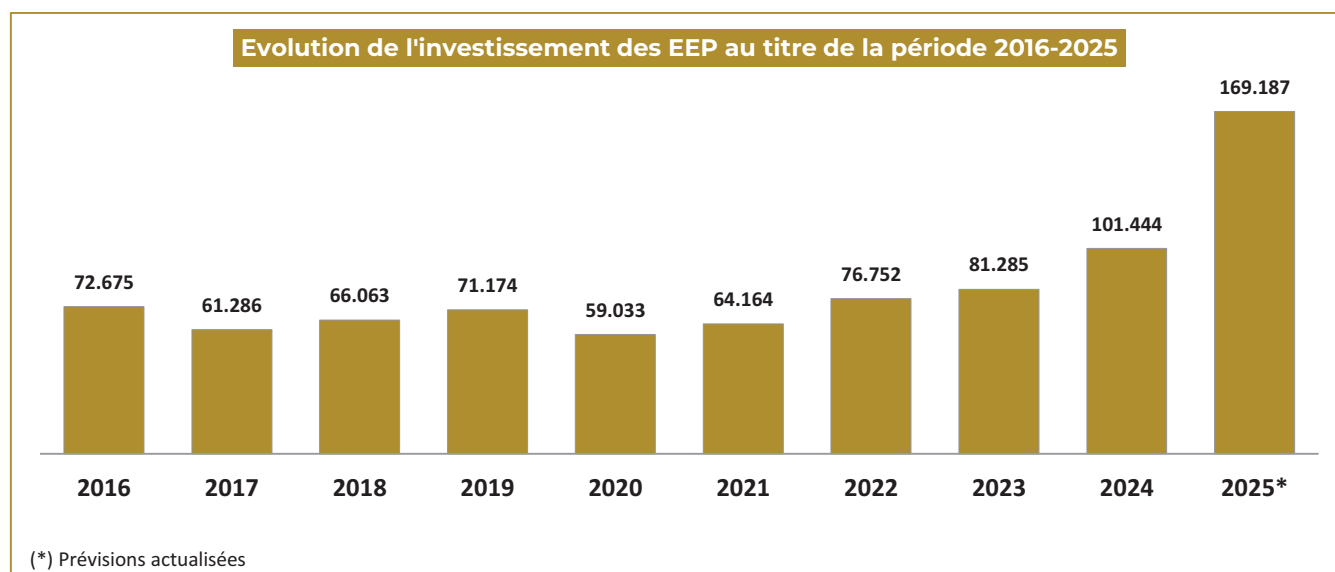
- Une hausse continue du chiffre d'affaires, avec une moyenne annuelle estimée à **427.025 MDH**, traduisant une dynamique soutenue de production de biens et de services dans plusieurs secteurs clés ;
- Une augmentation notable de la valeur ajoutée, qui atteindrait une moyenne annuelle de **170.060 MDH** confirmant la contribution croissante des EEP à la richesse nationale ;
- Un niveau maîtrisé des charges d'exploitation (hors dotations), avec une moyenne annuelle de **315.823 MDH** ;
- Une progression continue des résultats d'exploitation qui culmineraient à **63.084 MDH** en 2028, avec une moyenne de **56.287 MDH** sur la période, ainsi que des résultats nets en amélioration constante atteignant **33.161 MDH** en 2028.

II.2. Investissement

i) Investissements réalisés en 2024 et prévisions actualisées pour 2025

En 2024, le montant total des investissements réalisés par les EEP s'est établi à **101.444 MDH**, contre **81.285 MDH** en 2023, enregistrant ainsi une hausse significative de 25%. Cette dynamique confirme la reprise soutenue de l'effort d'investissement public à travers les EEP,

portée par la mise en œuvre de grands chantiers, notamment dans les secteurs des infrastructures, de l'énergie et de la transition verte ainsi que par les préparatifs des échéances internationales à venir, telles que la Coupe du monde 2030.



La performance d'investissement enregistrée en 2024 provient en grande partie de la concentration des projets au sein de quelques EEP à forts enjeux stratégiques qui jouent un rôle moteur dans la réalisation des grands chantiers nationaux. En tête, le Groupe OCP se distingue avec un volume d'investissement de **43.588 MDH**, représentant à lui seul plus de 40% de l'investissement total du secteur. Il est suivi par les AREF (**6.903 MDH**), l'ONEE (**6.887 MDH**), le Groupe HAO (**5.517 MDH**), le Groupe CDG (**4.391 MDH**), les ORMVA (**2.617 MDH**), la SRRA (**2.355 MDH**), le Groupe ONCF (**2.131 MDH**) et le Groupe TMSA (**1.875 MDH**).

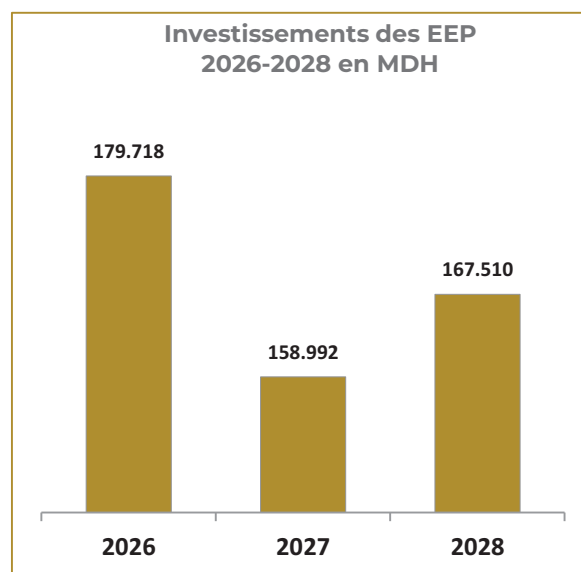
Ces neuf entités concentrent à elles seules plus de 75% du total des investissements réalisés par l'ensemble des EEP en 2024. Cette forte concentration illustre le poids prépondérant de certains EEP dans la dynamique d'investissement public, en lien avec les priorités stratégiques nationales, notamment dans les secteurs des phosphates, des infrastructures portuaires, de l'éducation, de l'énergie, de l'eau et de la mise en valeur agricole.

Les prévisions actualisées pour 2025 tablent sur une poursuite de cette trajectoire ascendante, avec un volume d'investissement estimé à **169.187 MDH**, soit une augmentation de 28% par rapport aux prévisions de 2024.

ii) Projections 2026-2028

Pour l'année 2026, les prévisions d'investissement atteignent **179.718 MDH**, soit une hausse de 6% par rapport aux prévisions actualisées de 2025. Cette évolution est principalement portée par les investissements de huit EEP qui concentrent à eux seuls plus de 75% du total prévisionnel, à savoir : le Groupe OCP (**52.545 MDH**), le Groupe ONCF (**20.559 MDH**), les SRM (**19.554 MDH**), l'ONEE (**17.186 MDH**), le Groupe HAO (**7.624 MDH**), l'ONDA (**6.204 MDH**), le Groupe CDG (**5.971 MDH**) et les AREF (**5.780 MDH**).

En 2027, les investissements des EEP sont estimés à **158.992 MDH**, enregistrant une baisse de 12% par rapport à 2026.



En revanche, les projections pour 2028 annoncent une reprise des investissements, avec un volume prévisionnel atteignant **167.510 MDH**, soit une hausse de 5% par rapport à 2027.

Sur l'ensemble de la période 2026-2028, le niveau d'investissement des EEP resterait soutenu avec une moyenne annuelle de plus de **168.740 MDH**, confirmant le rôle stratégique de ces entités dans l'impulsion de la croissance et la soutenabilité du modèle de développement national.

iii) Analyse par Région

L'analyse de la répartition régionale des investissements prévisionnels des EEP pour les années 2025 et 2026 fait apparaître une forte concentration géographique de l'effort d'investissement public. En 2025, près de 64% de l'enveloppe globale est orientée vers trois régions seulement : **Casablanca-Settat (30,6%)**, **Rabat-Salé-Kénitra (19,4%)** et **Marrakech-Safi (13,6%)**. Cette tendance se prolonge en 2026 avec des parts respectives de 31,2%, 14,6% et 14,6%, confirmant l'ancrage prépondérant des investissements dans les pôles urbains historiquement mieux dotés en infrastructures et en projets.

Si certaines régions à l'instar de l'Oriental, de Beni Mellal - Khénifra, ou de Fès-Meknès, enregistrent des évolutions positives - bien que modérées - de leurs parts d'investissement entre 2025 et 2026, d'autres régions, notamment Drâa Tafilalet, Souss - Massa, Guelmim-Oued Noun ou Dakhla-Oued Eddahab, continuent de se voir attribuer des parts moins importantes, souvent inférieures à 3% de l'investissement total. Cette configuration accentue les disparités interrégionales et souligne les limites de l'effort redistributif des investissements publics actuels.

Ce constat corrobore les préoccupations exprimées par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste**, dans le Discours du Trône du 29 juillet 2025, appelant à rompre avec une logique de développement à deux vitesses et à impulser un véritable sursaut en faveur de la

justice spatiale et de la cohésion territoriale. Le Souverain a insisté, à cette occasion, sur la nécessité d'élaborer une nouvelle génération de programmes de développement territorial intégrés, articulés autour de la valorisation des spécificités locales, de la solidarité interrégionale et du renforcement des services et infrastructures de base dans les territoires les moins équipés.

Dans cette optique, une meilleure articulation entre les plans d'investissement des EEP, les mécanismes de mobilisation du foncier public et les stratégies régionales de développement devient impérative. L'enjeu est d'assurer une convergence des efforts publics en faveur d'un rééquilibrage territorial effectif, à même de révéler le potentiel des régions à faible intensité d'investissement, en particulier dans les zones rurales et enclavées.

Il s'avère ainsi essentiel d'introduire de manière systématique des critères d'impact territorial, d'équité régionale et de cohérence avec les objectifs de la régionalisation avancée dans les processus de planification et d'arbitrage des investissements publics. Ce réalignement stratégique est la condition sine qua non pour concrétiser la **Vision Royale** en faveur d'un Maroc solidaire, inclusif et équitable où les fruits du progrès bénéficient à l'ensemble des citoyens sans exclusion ni disparité.

Régions	2025		2026	
	En MDH	En pourcentage	En MDH	En pourcentage
Casablanca - Settat	51 840	30,6	56 099	31,2
Rabat- Salé - Kénitra	32 742	19,4	26 291	14,6
Marrakech -Safi	22 928	13,6	26 287	14,6
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	18 042	10,7	15 935	8,9
Oriental	8 728	5,2	12 419	6,9
Beni Mellal - Khénifra	8 049	4,8	10 338	5,8
Fès - Meknès	7 454	4,4	10 633	5,9
Laâyoune- Sakia El Hamra	6 234	3,7	7 237	4,0
Drâa - Tafilalet	5 147	3,0	4 531	2,5
Souss - Massa	5 063	3,0	6 908	3,8
Guelmim - Oued Noun	1 878	1,1	2 042	1,1
Dakhla - Oued Eddahab	1 083	0,6	997	0,6
Total Régions	169 187	100	179 718	100

III. RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES EEP

L'appui financier de l'Etat en faveur des EEP prend plusieurs formes : subventions d'équipement et de fonctionnement, dotations en fonds propres ou apports en capital. Cet appui vise à soutenir la mise en œuvre de politiques publiques, accompagner l'effort d'investissement, compenser les charges liées aux obligations de service public ou encore sécuriser la viabilité financière d'entités stratégiques touchées par des chocs exogènes (crises sanitaires, énergétiques ou hydriques, etc.).

L'augmentation sensible de ces transferts au cours des dernières années s'explique par la montée en charge de nouvelles missions d'intérêt général transférées aux EEP, notamment ceux n'exerçant pas une activité marchande, ainsi que par la création de structures spécialisées pour la mise en œuvre sectorielle ou territoriale de politiques publiques.

A cet appui budgétaire direct s'ajoutent les taxes parafiscales affectées à certains EEP, qui constituent une ressource importante pour le financement de leurs missions.

Par ailleurs, les EEP contribuent au Budget Général par divers produits : dividendes, parts de bénéfices, redevances pour occupation du domaine public, contributions ou autres recettes diverses. Entre 2021 et 2024, ces produits ont représenté un montant annuel moyen de **14 MMDH**, principalement issus de quatre entités : OCP, ANCFCC, IAM et Bank Al-Maghrib. A cela s'ajoute une contribution fiscale significative au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur le revenu (IR) et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ayant totalisé **22.631 MDH** à fin 2024, soit près de 12% des recettes globales au titre de ces trois impôts.

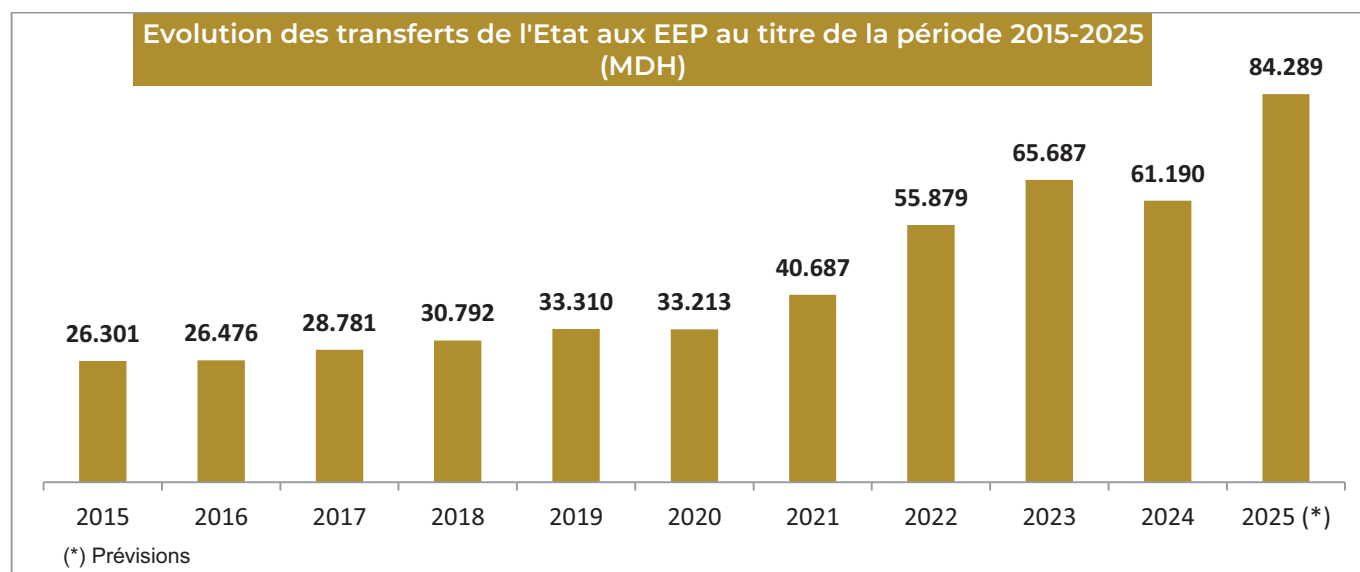
La présente section traite des aspects suivants :

- Transferts budgétaires de l'Etat vers les EEP ;
- Taxes parafiscales affectées aux EEP ;
- Produits versés par les EEP au Budget Général ;
- Contributions fiscales des EEP.

III.1. Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP

Les versements effectués en 2024 au profit des EEP exerçant une activité marchande représentent 27% du montant total des transferts de l'Etat vers les EEP.

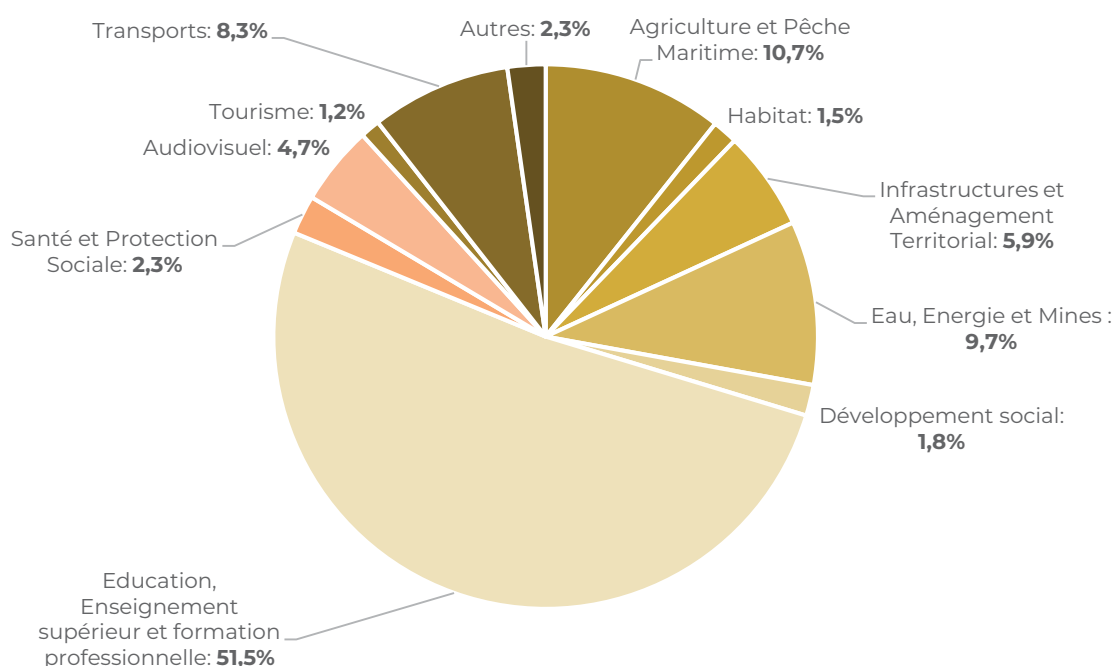
Entre 2015 et 2024, les fonds débloqués en faveur des EEP ont enregistré un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de **9,84%**.



Les transferts du Budget Général au profit des EEP au titre de 2024 se sont élevés à **61.190 MDH**, soit un taux de réalisation de 83% par rapport aux prévisions (**73.456 MDH**).

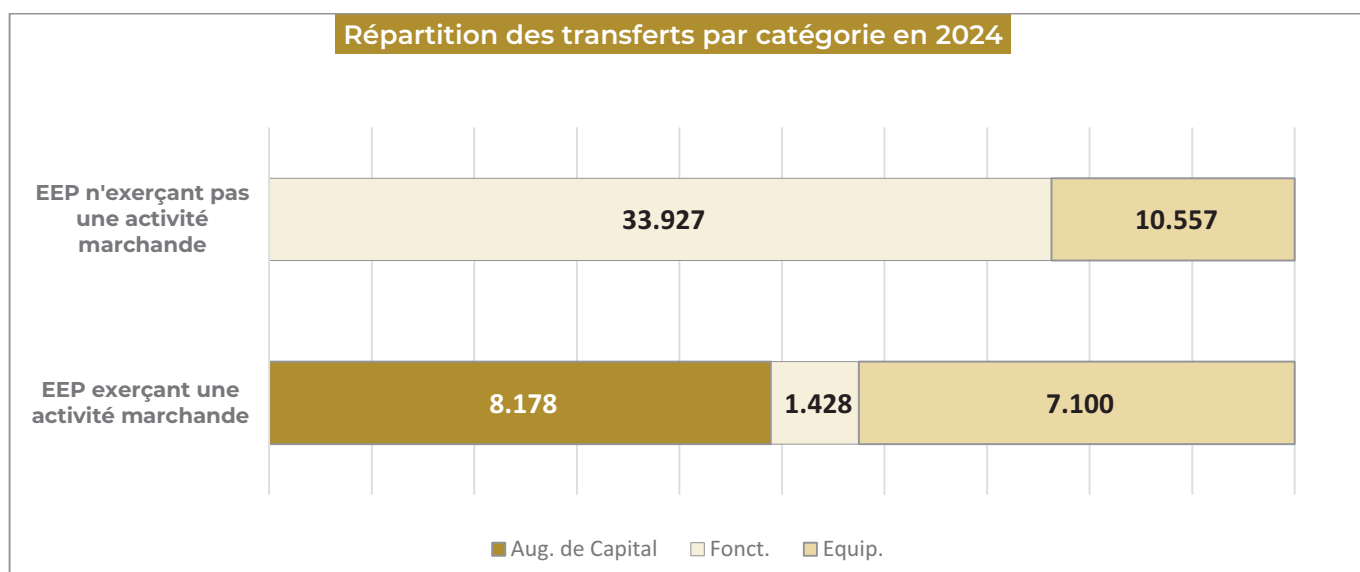
La répartition sectorielle montre que les transferts budgétaires de l'Etat aux EEP, en 2024, sont, essentiellement, destinés aux secteurs suivants : l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle (**31.541 MDH**), l'agriculture et la pêche maritime (**6.550 MDH**), l'eau, l'énergie et les mines (**5.953 MDH**), le secteur du transport (**5.088 MDH**) et le secteur des infrastructures et de l'aménagement territorial (**3.624 MDH**).

Répartition sectorielle des transferts de l'Etat aux EEP en 2024



En 2024, les débloqués ont été répartis comme suit : **58%** ont été alloués au fonctionnement des EEP (**35.355 MDH**), **29%** à l'équipement (**17.657 MDH**) et **13%** à l'augmentation de capital (**8.178 MDH**). Cette ventilation se décompose comme suit :

- Pour les EEP n'exerçant pas une activité marchande, un total de **44.484 MDH** a été débloqué, dont **33.927 MDH** pour le fonctionnement et **10.557 MDH** pour l'équipement. Ces versements ont bénéficié, essentiellement, aux AREF (**24.985 MDH**), aux ORMVA (**2.887 MDH**), à l'ONOUSC (**2.654 MDH**), aux Universités (**1.857 MDH**), aux CHU (**1.405 MDH**), à l'OFPPPT (**1.055 MDH**), à l'ONSSA (**960 MDH**), à l'ANEF (**670,5 MDH**) et aux ABH (**538 MDH**) ;
- Pour les EEP exerçant une activité marchande, **16.706 MDH** ont été versés, dont **7.100 MDH** pour l'équipement, **1.428 MDH** pour le fonctionnement et **8.178 MDH** pour les augmentations de capital. Ces versements ont été attribués notamment à l'ONEE (**4.888 MDH**), à l'ONCF (**3.407 MDH**), à la SNRT (**2.236 MDH**), à la Société Casablanca Iskane et Equipements (**1.571 MDH**), à la RAM (**1.500 MDH**) et à l'AAVBR (**923 MDH**).



Par ailleurs, les prévisions pour 2025, actualisées à fin septembre, s'élèvent à **84.289 MDH** et sont réalisées à hauteur de 61%.

III.2. Taxes parafiscales affectées aux EEP

Le soutien financier de l'Etat aux EEP via les taxes parafiscales constitue un levier important de financement hors Budget Général, mobilisant un produit global passé de **4.840 MDH** en 2015 à **6.027 MDH** en 2024.

En termes de structure, la taxe sur la formation professionnelle collectée par la CNSS et reversée à l'OFPPT constitue la principale ressource avec **3.530 MDH** en 2024, soit près de 59% du total.

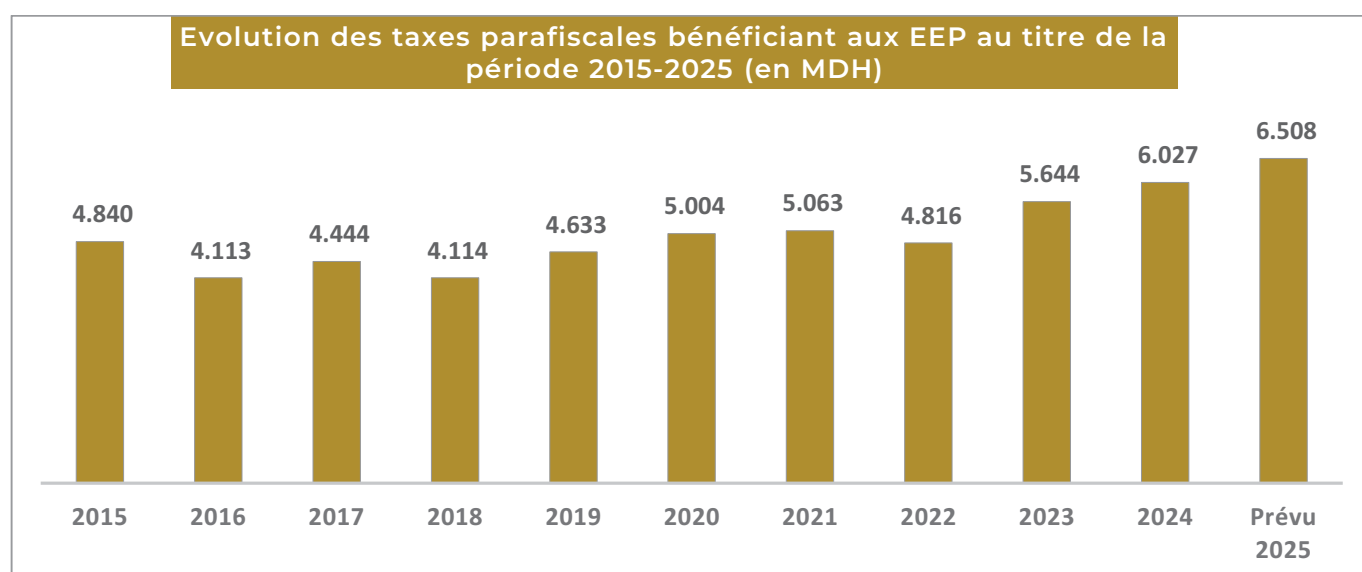
Les principaux autres EEP bénéficiaires des taxes parafiscales en 2024 sont :

- **La NARSA** avec **284 MDH** au titre des diverses taxes instituées à son profit (taxe des assurés, assurances, carburant, automobile, centres de visites techniques, etc.) ;
- **L'ONMT** avec **201 MDH** au titre de la Taxe de la Promotion Touristique ;
- **Les CCIS** et **les Chambres d'Artisanat** avec **200 MDH** chacun au titre du décime additionnel de la taxe professionnelle ;
- **La SNRT** avec **212 MDH** au titre de la Taxe pour la Promotion du Paysage Audiovisuel National (TPPAN) collectée par l'ONEE, les Régies de Distribution opérationnelles à date et les SRM.

Par ailleurs, les produits issus de la **Taxe Parafiscale à l'Importation (TPI)** recouverts par l'ADII ont atteint, en 2024, un montant global de **627 MDH**, réparti entre : AMDIE (**294 MDH**), EACCE (**242 MDH**), ANPME (**52 MDH**) et MDA (**39 MDH**).

Pour l'année 2025, le montant total prévisionnel des taxes parafiscales est estimé à **6.508 MDH**, en hausse de 8% par rapport à 2024.

Le graphique, ci-dessous, retrace l'évolution du produit total desdites taxes entre 2015 et 2025 (prévisions de clôture).



III.3. Produits versés par les EEP au Budget Général

Les transferts des EEP vers l'Etat prennent la forme de flux financiers sous forme de dividendes, de parts de bénéfices, de produits de monopole, de contributions, de redevances pour l'occupation du domaine public et d'autres revenus.

Les produits versés par les EEP au Budget Général (hors produits de cession d'actifs et de privatisation), ont atteint **16.610 MDH** au titre de la **Loi de Finances pour l'année budgétaire 2024**, soit un taux de réalisation de **107%** par rapport aux prévisions initiales (**15.480 MDH**). Les principaux versements ont été effectués par l'**ANCFCC (6.000 MDH)**, **OCP SA (5.801 MDH)** et **Bank Al Maghrib (2.875 MDH)**.

Les produits de 2024, réalisés à hauteur de **16.610 MDH**, sont en hausse de 19% par rapport à l'année 2023 (**13.987 MDH**). Cette évolution résulte, en partie, de l'amélioration des dividendes et des contributions versées par certains EEP notamment :

- Bank Al Maghrib dont les produits sont passés de **937 MDH** en 2023 à **2.875 MDH** en 2024, portés par de meilleurs résultats financiers et une gestion optimisée de ses placements ainsi que l'intensification des opérations de change ;
- L'ANCFCC dont la contribution est passée de **4.000 MDH** à **6.000 MDH** suite à l'amélioration du chiffre d'affaires de l'Agence.

Concernant la **Loi de Finances pour l'année budgétaire 2025**, les prévisions initiales au titre des produits à provenir des EEP, hors produits de cession d'actifs et de privatisation, sont de **19.550 MDH** alors que les prévisions de clôture s'élèvent à **18.545 MDH**, soit une hausse d'environ 12% par rapport à 2024.

Les réalisations cumulées de ces produits à fin septembre 2025 totalisent un montant de **16.023 MDH** versés principalement par les EEP suivants : OCP SA (**6.177 MDH**), Bank Al Maghrib (**4.079 MDH**) et ANCFCC (**4.015 MDH**).

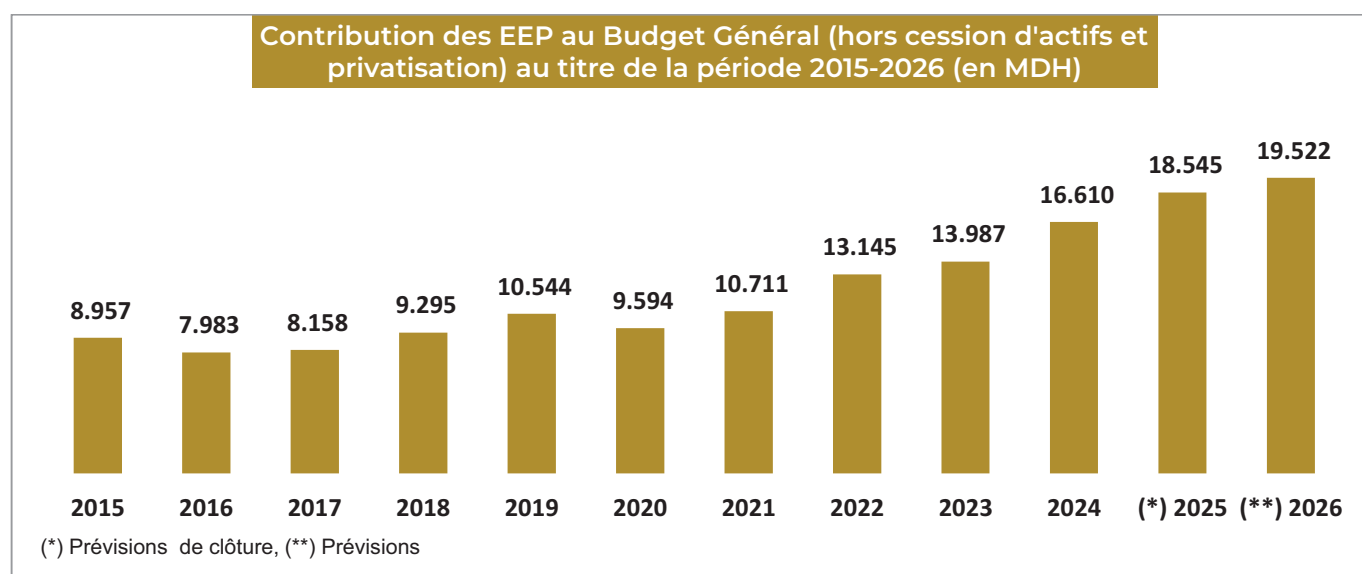
Le **Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2026** prévoit le versement d'un montant de **19.522 MDH** au titre des produits à provenir des EEP et ce, hors produits de cession d'actifs et de privatisation. Ces prévisions sont en stagnation par rapport aux

prévisions de la Loi de Finances pour l'année budgétaire 2025 hors produits de cession d'actifs et de privatisation (**19.550 MDH**).

Les prévisions pour les années 2027 et 2028 tablent sur des recettes respectivement de l'ordre de **17.427 MDH** et **17.604 MDH** hors produits de cession d'actifs et de privatisation.

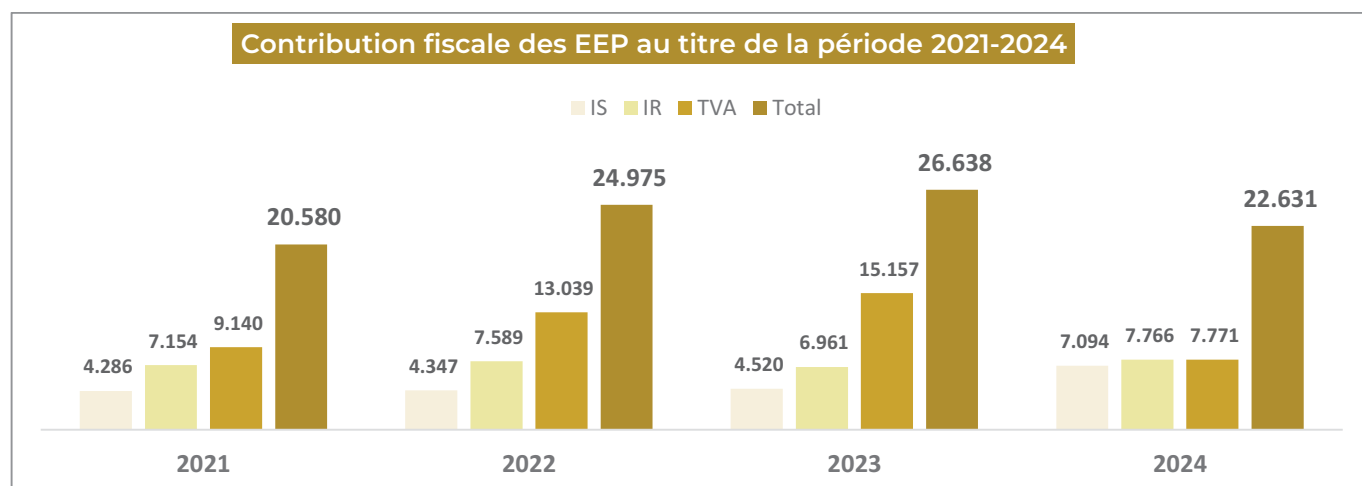
Concernant les produits de cession d'actifs et de privatisation, leurs réalisations en 2024 se sont établies à **1.700 MDH**, représentant la cession de la totalité de la participation de l'Etat dans le capital de La Mamounia.

Le graphique suivant retrace l'évolution des réalisations et des prévisions au titre des produits provenant des EEP (hors produits de cession d'actifs et de privatisation) sur la période 2015-2026.



III.4. Contribution fiscale des EEP

En 2024, la contribution fiscale des EEP au titre de l'IS, de l'IR et de la TVA (hors Contribution Sociale de Solidarité sur les Bénéfices et les Revenus (**851 MDH**) et hors Taxe Professionnelle (**366 MDH**)) a atteint un montant de **22.631 MDH**, soit 12% de la recette globale au titre de ces impôts, dont 78% issus des EEP du périmètre de l'ANGSPE (**17.696 MDH**)



DEUXIEME PARTIE : LES EEP, ACTEURS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

I. RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

I.1. Secteur de la santé et de la protection sociale

I.1.1. Centres Hospitaliers Universitaires

Durant l'année 2024, les projets et chantiers de la réforme du secteur de la santé ont enregistré des avancées notables notamment en matière de réhabilitation de l'offre de soins, de valorisation et de renforcement des ressources humaines, de consolidation de la gouvernance du système de santé national et de mise en place d'un système d'information intégré.

L'année 2025 connaîtra la mise en service de 2 CHU à Agadir et à Laâyoune. S'agissant de l'hôpital Ibn Sina à Rabat, l'achèvement de sa reconstruction sur un terrain de 13 hectares comprenant un hôpital général de 1.044 lits et un CHU ultramoderne est prévu pour 2026.

Les travaux de construction du nouveau CHU à Béni-Mellal et la transformation du CHR de Guelmim en CHU, progressent conformément aux délais, tandis que le chantier du CHU d'Errachidia est en phase de lancement.

Par ailleurs, les efforts se poursuivent pour doter les structures hospitalières d'un Système d'Information Hospitalier (SIH) intégré visant à moderniser la gestion des hôpitaux et à améliorer la qualité des soins à travers la digitalisation. Dans ce cadre, une convention de partenariat, signée avec la CNSS, permettra de lancer le Dossier Patient Partagé. Ce projet accompagne la généralisation de l'AMO grâce à l'intégration de la feuille de soins électronique et du Dossier Médical Partagé. La CNSS élaborera une première version minimale du DPP destinée à évoluer vers une version complète.

En 2024, les CHU ont réalisé un investissement de **369 MDH** alors que les prévisions de clôture au titre de 2025 sont estimées à **405 MDH**.

Le volume d'investissement prévisionnel pour la période 2026-2028 s'élève à **729 MDH** en 2026, **765 MDH** en 2027 et **781 MDH** en 2028. Les principaux projets concernent la mise à niveau des bâtiments hospitaliers et l'acquisition des équipements et mobiliers hospitaliers nécessaires à l'amélioration de l'accès aux soins des populations.

I.1.2. Caisse Marocaine des Retraites

La CMR réaffirme, à travers sa nouvelle vision stratégique, son ambition d'« être un acteur de référence pour une nouvelle expérience retraite publique innovante, agile et durable ». Cette vision, qui sera déclinée dans le nouveau Contrat-Programme entre l'Etat et la CMR pour la période 2025-2027, traduit l'engagement de la CMR à contribuer activement à la construction d'un système de retraite moderne, équitable et pérenne au service des générations actuelles et futures.

La CMR place le client au cœur de sa stratégie en développant une approche *Client-Centric* et en renforçant un modèle d'interaction omnicanal, proactif, inclusif et soutenu par les outils digitaux. Elle poursuit la transformation et l'optimisation de ses processus métiers, notamment via les démarches de Lean management et en s'appuyant sur un réseau de partenaires pour renforcer son efficacité et sa performance.

La Caisse œuvrera également pour le développement de sa responsabilité sociétale en vue d'intégrer pleinement les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans toutes ses activités. Elle continuera en parallèle à investir sur son capital humain à travers le développement des compétences, la promotion des talents et l'amélioration de l'expérience collaborateur.

S'agissant des comptes techniques, le solde technique du régime des pensions civiles (RPC) à fin 2024, est resté déficitaire à **-7,43 MMDH** malgré une légère amélioration par rapport à 2023 grâce à la première tranche d'augmentations salariales issues du dialogue social d'avril 2024. Les projections indiquent une poursuite de cette tendance de dégradation du solde technique du régime avec un épuisement des réserves **dès 2031** en l'absence de réforme.

Le déficit du régime des pensions militaires s'est situé à fin 2024 à **-1,81 MMDH** financé totalement par le Budget Général. Le déficit global technique des deux régimes s'est établi en 2024 à **-9,24 MMDH**.

I.1.3. Caisse Nationale de Sécurité Sociale

A fin 2024, le nombre total de travailleurs salariés déclarés s'élève à 4,08 millions. A ce titre, les prestations de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) servies aux assurés principaux et à leurs ayants droit ont atteint un montant global de **8,33 MMDH** contre **7,3 MMDH** en 2023.

Le régime AMO des Travailleurs Non-Salariés (AMO-TNS) couvre 1,64 million d'assurés principaux et 1,84 million d'ayants droit. Les prestations servies dans ce cadre dépassent **1,1 MMDH**, traduisant une montée en charge progressive de ce régime depuis sa généralisation.

Le régime AMO-TADAMON, destiné aux personnes incapables de payer les cotisations, constitue le dispositif le plus étendu en termes de couverture. Il prend en charge 4,05 millions d'assurés principaux et 7,01 millions d'ayants droit.

En 2024, les prestations financées par l'Etat au titre de ce régime se sont élevées à **9,02 MMDH**, correspondant à plus de 24 millions de dossiers AMO déposés.

Enfin, le régime AMO-ACHAMIL dédié aux non-Travailleurs capables de payer leurs cotisations, recense, à fin 2024, 170.758 assurés principaux et 63.547 ayants droit. Les prestations servies dans ce cadre se sont établies à **380 MDH**.

Les versements cumulés de l'Etat à la CNSS pour ce régime ont atteint, à fin septembre 2025, **25,51 MMDH**.

La CNSS dispose de 4.189 points de proximité ayant réceptionné 94% des dossiers AMO, renforçant ainsi l'accessibilité territoriale aux services sociaux. Au total, la CNSS assure la couverture de plus de 24 millions de personnes, soit plus de 66% de la population marocaine.

Le plan d'action stratégique 2024-2026 prévoit la consolidation de la généralisation de la protection sociale, la transformation digitale, incluant la dématérialisation de la feuille de soins, le déploiement d'une plateforme data, la refonte du système d'information métier, le renforcement des dispositifs de cybersécurité et l'automatisation du contrôle des prestations servies dans le cadre du régime général.

1.1.4. Agence Nationale du Soutien Social

L'Agence Nationale du Soutien Social (ANSS) a été créée par la loi n° 59-23 avec pour mission principale d'assurer la gestion, de bout en bout, du régime d'Aides Sociales Directes (ASD), conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, notamment la loi n° 58.23 relative au régime d'ASD, ainsi que tout autre programme ou régime de soutien social que pourra lui confier l'Etat en vertu d'une convention ou d'une législation spéciale.

La première session du Conseil d'administration de l'Agence a été tenue en novembre 2024 lors de laquelle plusieurs instruments de gestion ont été actés, sachant que la première année de fonctionnement de l'Agence (2025) est consacrée à l'élaboration et à la validation des principaux documents en lien avec sa gouvernance et sa structure organisationnelle (recrutements, création de représentations territoriales, etc.).

Pour l'année 2026 et conformément au plan d'action approuvé par son Conseil d'administration, l'Agence poursuivra la mise en œuvre de trois projets prioritaires à savoir (i) la migration et la consolidation du système d'information de gestion du régime d'aides sociales directes géré depuis décembre 2023 par d'autres organismes publics, (ii) la mise en œuvre d'un dispositif de suivi et évaluation dudit régime, et (iii) la mise en place de sa première représentation territoriale.

Le régime ASD couvre environ **4 millions** de ménages. Les dépenses au titre des aides sociales directes ont atteint depuis décembre 2023 jusqu'à fin août 2025 plus de **41,82 MMDH**.

1.2. Secteur de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle

1.2.1. Académies Régionales d'Education et de Formation

La réforme du système éducatif pour la période 2022-2026 prévoit une transformation de l'école publique et la réalisation d'un bond qualitatif vers l'école de l'avenir à travers le projet des établissements pionniers qui vise l'amélioration des apprentissages des élèves, la réduction de l'abandon scolaire, le renforcement des compétences des enseignants et la modernisation des infrastructures des établissements scolaires.

En effet, la réussite de l'expérience pilote des « Ecoles pionnières » durant l'année scolaire 2023-2024, basée sur l'approche pédagogique TARL (Teaching at the right level) qui procède à un accompagnement individualisé des apprentissages fondamentaux des élèves, a permis l'extension de ce programme, au titre de l'année scolaire 2024-2025, au profit de 2.626 écoles primaires au lieu de 620 avec un effectif d'élèves de 1.300.000 au lieu de 330.000, soit 30% des enfants scolarisés.

Cette expérience s'est élargie au cycle secondaire collégial pour toucher 554 collèges additionnels portant le nombre total des collèges pionniers à 786 pour la rentrée scolaire 2025-2026, bénéficiant à 250.000 élèves, dans le but de généraliser ce modèle à l'échelle nationale au cours de l'année scolaire 2027-2028.

L'année scolaire 2024-2025 a enregistré un effectif total de 8 millions d'élèves dont 85% scolarisés dans le public avec une parité quasi atteinte (48,9% de filles). Le nombre d'établissements scolaires a atteint 12.300 répartis en 8.434 écoles primaires, 2.298 établissements secondaires collégiaux et 1.568 établissements secondaires qualifiants.

Les écoles communautaires qui jouent un rôle fondamental dans la réduction du décrochage scolaire en milieu rural ont été portées à 335 établissements en 2024-2025 bénéficiant à 90.000 élèves.

En ce qui concerne l'investissement, les réalisations des AREF pour 2024 ont atteint **6.903 MDH** soit 56% des prévisions initiales.

A fin juin 2025, les investissements réalisés s'élèvent à **2.500 MDH**, pour des prévisions de clôture 2025 estimées à **5.425 MDH** (en termes de réalisations).

1.2.2. Etablissements d'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur public compte, au titre de l'année universitaire 2024-2025, 12 Universités regroupant 162 établissements et 78 établissements ne relevant pas des Universités (écoles, instituts, etc.) dédiés à la formation des cadres, auxquels s'ajoute l'Université Al Quaraouiyine avec ses 5 instituts.

S'agissant de l'enseignement supérieur privé, il est recensé six Universités, telles que l'Université Mundiapolis à Casablanca ou l'Université Internationale d'Agadir, ainsi que 120 établissements privés ne relevant pas des Universités.

Par ailleurs, 54 Universités et établissements ont été créés par le privé dans le cadre de partenariat avec le public, à l'exemple de l'Université Internationale de Rabat et de l'Ecole Centrale de Casablanca. A cela s'ajoute une Université publique à gestion privée.

La capacité d'accueil dans les établissements universitaires publics a atteint 591.573 places en 2024-2025 contre 578.962 places par rapport à l'année universitaire précédente (+12.611 places).

Pour l'année universitaire 2024-2025, l'effectif global des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur a enregistré une légère hausse de 0,74% par rapport à l'année 2023-2024 pour se situer à 1.250.212, réparti comme suit : 1.102.364 étudiants dans l'enseignement supérieur public, 56.766 dans l'enseignement supérieur privé et 91.082 dans les établissements créés dans le cadre de partenariats.

Quant à l'effectif des enseignants permanents, il a atteint 24.133, enregistrant une hausse de 5,5% par rapport à l'année précédente, représentant près de 60% de l'ensemble du personnel universitaire, étant précisé que le personnel administratif s'élève à 16.579.

Le nombre de diplômés du système d'enseignement supérieur pour l'année 2023-2024 s'élève à 189.973 lauréats contre 180.052 lauréats en 2022-2023, soit une hausse de +5,6%.

S'agissant du logement des étudiants, il est à compter 25 Cités Universitaires ouvertes au cours de l'année 2024-2025 avec une capacité d'accueil estimée à 60.118 lits.

En matière de soutien financier, 421.326 étudiants ont bénéficié de bourses au titre de l'année universitaire 2024-2025 contre 407.610 en 2023-2024, pour un montant de **2.219 MDH**.

A fin 2024, les investissements réalisés ont atteint **1.400 MDH** sur des crédits ouverts de **2.000 MDH**, soit un taux de réalisation de 70%. Pour l'année 2025, les paiements effectués à fin juin s'élèvent à **211 MDH** sur un budget d'investissement de **1.600 MDH** alors que les prévisions de clôture sont estimées à **960 MDH**.

Sur la période 2026-2028, le programme prévisionnel d'investissement s'élève à **2.701 MDH** en 2026, **2.958 MDH** en 2027 et **2.534 MDH** en 2028, portant principalement sur des projets de construction et d'équipement d'écoles et d'établissements universitaires.

1.2.3. Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Le programme des centres de formation de nouvelle génération qui prévoit la création de 12 Cités des Métiers et des Compétences (CMC) régionales, multisectorielles et mutualisées, intégrées dans leurs écosystèmes locaux, est au cœur de la transformation prévue dans le cadre de la feuille de route pour le développement de la formation professionnelle. Les CMC visent à proposer des formations alignées sur les secteurs à fort potentiel d'emploi renforçant ainsi l'insertion des jeunes sur le marché du travail, tout en répondant efficacement aux besoins en compétences des entreprises.

Dans ce cadre, 7 CMC sont déjà opérationnelles (Casablanca-Settat, Souss-Massa, Laâyoune-Sakia El Hamra, l'Oriental, Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Béni Mellal-Khénifra), représentant 74% de la capacité cible. Les travaux de construction sont achevés au niveau de trois autres CMC, à savoir Dakhla-Oued Eddahab, Guelmim-Oued Noun et Marrakech-Safi avec des ouvertures prévues en 2026. Deux autres CMC, en l'occurrence Fès-Meknès et Drâa-Tafilalet, sont en phase avancée de réalisation.

Les CMC proposent une offre de 176 filières dont 62% nouvelles et 38% actualisées, conçues autour de 64% de formations diplômantes et 36% de formations qualifiantes.

L'OFPPT mène également une transformation qualitative de son portefeuille de formation, qui vise la mise en place de 828 filières réparties sur 18 secteurs et 28 sous-secteurs, intégrant des secteurs émergents tels que l'économie verte, la cybersécurité et le Digital & l'intelligence artificielle.

La carte de formation au titre de l'année 2025-2026 connaîtra l'élargissement du dispositif à 24 nouveaux centres de formation compte tenu de l'ouverture prévisionnelle de 3 nouvelles CMC, portant la capacité globale à 418.000 places pédagogiques au lieu de 415.800 places au titre de 2024-2025 avec des projections pour la période 2026-2028, respectivement de 422.180, 426.400 et 430.664 places pédagogiques.

Sur le plan financier, le budget de l'OFPPT pour 2025 (hors programme CMC, contrats spéciaux de formation et programme de réinsertion des Détenus) s'élève à **4.068 MDH**, dont **656 MDH** d'investissement et **3.412 MDH** de fonctionnement, tandis que les recettes prévisionnelles au titre de la taxe professionnelle de la formation sont estimées à **3.804 MDH**.

Pour la période 2026-2028, les prévisions d'investissement, hors programme CMC et compte tenu de la part supportée par les recettes propres de l'Office, sont estimées à **782 MDH** en 2026, **764 MDH** en 2027 et **1.741 MDH** en 2028.

I.3. Secteur de l'investissement et du développement territorial

I.3.1. Centres Régionaux d'Investissement

En décembre 2024, une nouvelle étape a été franchie avec l'adoption de la loi n° 22-24, modifiant et complétant la loi n° 47-18 promulguée par le Dahir n° 1-19-18 du 13 février 2019 qui a jeté les bases de la réforme des centres régionaux d'investissement et la création des commissions régionales unifiées d'investissement. Cette évolution vise à renforcer la dynamique initiée en 2019 avec pour objectif de simplifier davantage les démarches administratives, de consolider la déconcentration et de rapprocher l'action publique des porteurs de projets, dans une logique d'efficacité et de fluidité de l'acte d'investir.

Au cours de l'année 2024, les CRI ont poursuivi leurs missions d'impulsion économique et de développement territorial, notamment à travers des actions de veille économique, de marketing territorial, et de mise à disposition d'informations stratégiques sur les opportunités d'investissement régionales.

Sur le volet de l'accompagnement des investisseurs, les CRUI ont traité 5.062 dossiers d'investissement en 2024 contre 7.051 dossiers en 2023, soit une baisse de 28%. Toutefois, le nombre de projets approuvés a progressé atteignant 3.744 projets pour **122 MMDH** en 2024 contre 3.626 projets pour **83 MMDH** en 2023, ce qui représente un taux d'acceptation de 74%. Cette évolution positive s'accompagne d'une réduction significative des délais de traitement qui sont passés en moyenne de 11,36 jours en 2023 à 9,15 jours en 2024, soit une amélioration de 19%.

Les projets validés en 2024 prévoient la création de 152.525 emplois contre 115.543 en 2023, soit une hausse de 32%, confirmant le rôle central des CRI dans la dynamisation du marché du travail et le développement régional.

I.3.2. Holding Al Omrane

En 2024, le Groupe Al Omrane a consolidé la mise en œuvre de sa nouvelle vision stratégique lancée en 2023, permettant un redressement de ses performances, soutenu également par une reprise du secteur immobilier et par l'opérationnalisation du nouveau dispositif national d'aide directe au logement. Grâce à ces dynamiques conjuguées, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de **5.402 MDH** en hausse de 27% par rapport à 2023 et un résultat net bénéficiaire de **257 MDH** contre une perte de **-1.170 MDH** l'année précédente.

L'amélioration du résultat d'exploitation passé de **-941,5 MDH** à **620 MDH** a contribué à ce redressement et ce, sous l'effet de la relance de l'activité commerciale grâce aux actions agressives pour le délestage du stock et le recouvrement des créances commerciales matérialisées par le « Plan Génération Cash » déployé à l'échelle du Groupe.

Dans ce cadre, les recettes globales ont atteint **6.518 MDH** contre **4.722 MDH** en 2023, soit une hausse de 38% et un taux de réalisation de 112% par rapport aux prévisions.

Les investissements ont été engagés à 99%, soit **5,5 MMDH** en hausse de 19%, dont **2,1 MMDH** pour les opérations de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) pour le compte de l'Etat et **1,6 MMDH** pour la Mise à niveau urbaine. Le Groupe a par ailleurs signé de nouvelles conventions MOD pour un montant global de **4,2 MMDH**.

Les dettes de financement sont restées stables à **5.143 MDH** (+1%) malgré deux émissions obligataires par placement privé totalisant **1,2 MMDH**.

Sur le plan opérationnel, l'exercice 2024 a été marqué par la mise en chantier de **8.318 unités** dans le cadre de la production nouvelle (+27%) et **16.926 unités** achevées (+56%), en lien avec le dispositif d'aide au logement et des projets stratégiques réalisés en partenariat avec les pouvoirs publics et le secteur privé.

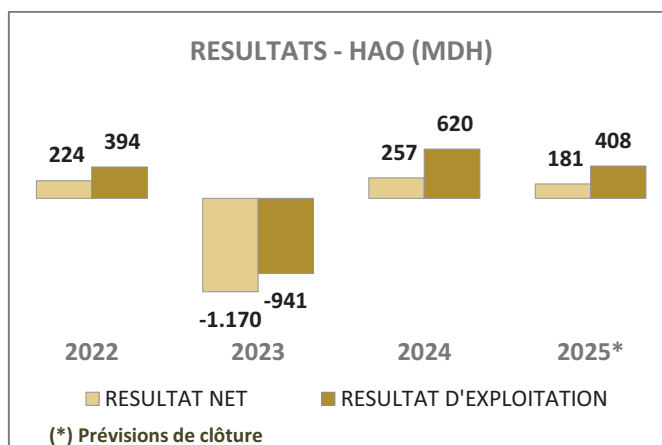
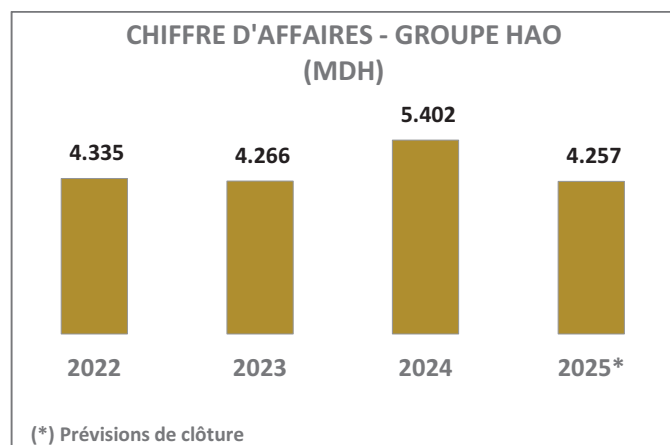
A fin juin 2025, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de **1.468 MDH**, un résultat d'exploitation de **149,85 MDH** et un résultat net à mi-parcours de **71 MDH**, sur un objectif de **181 MDH**. À la même date, l'encours de la dette de financement s'élève à **6.257 MDH**.

En termes de prévisions de clôture de 2025, le Groupe prévoit de réaliser un chiffre d'affaires de **4.257 MDH** et des produits d'exploitation de **6.409 MDH**. Le résultat net attendu est de **181 MDH** correspondant ainsi à l'objectif initial, avec des dettes de financement projetées en baisse pour atteindre **5.440 MDH**.

Au titre de 2026, HAO prévoit la mise en chantier de 18.759 unités de productions nouvelles et de 17.176 unités en partenariats, soit une baisse respective de 1,4% et 34% par rapport aux prévisions de 2025. Pour les achevements, 33.555 unités de production propre sont prévues en 2026, marquant une hausse significative de 28% par rapport à 2025 (26.149 unités).

Parallèlement, le Groupe poursuivra sa stratégie de réduction du stock de produits finis dont la Valeur Comptable Nette est estimée à **12.842 MDH** à fin 2026, soit une baisse de 19% par rapport à 2024 (**15.836 MDH**).

Le Groupe prévoit la production d'environ **35.935 unités** de logement en 2026, puis 59.591 unités en 2027, en combinant production propre et partenariats. Les investissements prévisionnels s'élèveraient à **7.624 MDH** en 2026 et à **8.311 MDH** en 2027. Ces perspectives traduisent la volonté du Groupe de consolider son rôle d'acteur central dans la mise en œuvre de la politique de l'habitat et de l'aménagement urbain.



I.3.3. Société Rabat Région Aménagement

La mise en œuvre du programme Rabat Ville Lumière (RVL), inscrit dans la Convention-Cadre 2014-2018 est quasi achevée.

A fin 2024, les conventions spécifiques relatives aux projets hors RVL affichaient un coût global cumulé de **22.257 MDH** dont **15.326 MDH** déjà engagés. Le portefeuille global des projets de la Société comptait 272 projets, dont 124 liés au RVL. Les projets relevant du programme RVL sont quasi achevés. En effet, deux projets sont toujours actifs, il s'agit des derniers travaux du projet d'aménagement du jardin botanique et la dernière tranche des travaux de mise à niveau des quartiers sous-équipés.

Durant l'année 2024, la SRRA a réalisé des investissements à hauteur de **2.355 MDH**.

Parmi les réalisations marquantes figurent l'achèvement de la plateforme agroalimentaire à Rabat, l'inauguration des nouveaux abattoirs de Rabat-Salé-Kénitra, la mise en exploitation de la zone d'activité économique et de la zone d'accélération industrielle de Bouknadel (désormais gérées par la Société Rabat Région Emergence), ainsi que la première phase du projet des potiers à Salé et la restauration de plusieurs sites patrimoniaux (Cité des Habous, Kasbah de Témara et plage de Rabat).

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires a atteint **91 MDH** en 2024 (-60%), avec un excédent brut d'exploitation de **68 MDH** (-14%) et un résultat net de **64 MDH** (-40%). Cette baisse s'explique notamment par les revenus exceptionnels enregistrés en 2023 dans le cadre du programme de relogement de Témara.

L'état d'avancement technique fait ressortir 64 projets achevés pour un coût cumulé de **2.498 MDH**, 63 projets en cours pour **16.167 MDH** et 21 projets en cours de lancement pour **1.904 MDH**. Les paiements cumulés atteignent **18.867 MDH** à fin 2024, soit un taux de décaissement de plus de 77% sur des engagements globaux de **24.500 MDH**.

Les prévisions de clôture 2025 tablent sur un chiffre d'affaires de **76 MDH** (-16%), un résultat net de **40 MDH** (-37%) impactées par une baisse des produits financiers et une baisse du chiffre d'affaires.

A moyen terme, la SRRA poursuivra la réalisation de plusieurs chantiers, notamment **le Musée National de l'Archéologie et des Sciences de la Terre** (achèvement prévu en 2027), le programme « **villes sans bidonvilles** » pour Ameer et Sidi Bouknadel (horizon 2028), l'amélioration du **paysage urbain de Rabat** (échéance 2026), la **Cour de cassation** (35% réalisés, échéance 2026) et la réhabilitation des **établissements scolaires** (80% réalisés, échéance 2026).

Les projections pour la période 2026-2027 prévoient des investissements à hauteur de **2.924 MDH** en 2026 et de **2.950 MDH** en 2027.

I.3.4. Société Casa-Aménagement

Le programme porté par la Société Casablanca Aménagement couvre un portefeuille de 65 projets en cours de réalisation pour un coût global de **10.644 MDH**.

Les principales interventions concernent la mobilité urbaine et l'amélioration des infrastructures de circulation, avec notamment le développement des infrastructures de mobilité dans la zone Casablanca Ouest (**2.000 MDH**), l'aménagement des voiries à Mohammedia (**720 MDH**), l'ouverture et l'aménagement de voiries au niveau de la préfecture de Sidi Bernoussi (**300 MDH**), l'entretien et la maintenance des ouvrages d'art de Casablanca (**147 MDH**), ainsi que des opérations au niveau de Hay Hassani et Aïn Chock (**232 MDH**).

A cela s'ajoute la mise en œuvre de projets achevés ou en cours de livraison, tels que des salles omnisports, piscines, marchés de proximité et la livraison de zones d'activités économiques destinées à accueillir des unités de production à risque délocalisées de Casablanca et de sa Région.

A fin 2024, le taux d'engagement cumulé sur le programme d'investissement a atteint **84%**, soit **8.907 MDH**.

En 2025, la société met en œuvre le programme de préparation de Casablanca à l'accueil de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 doté de **1.300 MDH** et devant être achevé d'ici fin novembre 2025. Ce programme porte notamment sur l'aménagement des voiries aux alentours du Complexe Mohammed V et des stades d'entraînement, la mise à niveau de la voirie et espaces paysagers ainsi que la mise en lumière des ponts et passerelles de l'autoroute urbaine, l'aménagement paysager et l'éclairage public de la rocade sud-ouest.

Parallèlement, plusieurs projets d'aménagements urbains sont en cours d'études ou de lancement, dont l'aménagement de l'espace Lahjajma à Anfa (**300 MDH**), la restauration des anciens abattoirs (**170 MDH**), la reconstruction du souk Bab Marrakech (**80 MDH**) et la valorisation du Marché Central (**60 MDH**).

A fin juin 2025, la société a réalisé des investissements, en termes d'engagements, d'environ **600 MDH**, un montant qui devrait atteindre près de **1.800 MDH** à fin 2025.

Les prévisions au titre de la période 2026-2028 s'élèvent à **1.500 MDH** en 2026, **1.300 MDH** en 2027 et **1.200 MDH** en 2028.

1.3.5. Agence de Développement du Haut Atlas

L'Agence de Développement du Haut Atlas (ADHA) a été créée en octobre 2023 dans le cadre du programme national de reconstruction et de mise à niveau des zones sinistrées par le séisme d'Al Haouz.

ADHA constitue l'opérateur pivot pour la mise en œuvre opérationnelle de ce programme qui mobilise une enveloppe globale de **120 MMDH**, dont **22 MMDH** dédiés à la reconstruction directe et **98 MMDH** à des projets de développement territorial.

Ce programme couvre six provinces et préfectures affectées par le séisme (Al Haouz, Taroudant, Chichaoua, Azilal, Ouarzazate et Marrakech) et repose sur quatre axes principaux, en l'occurrence le relogement et la reconstruction des logements endommagés, le désenclavement et la mise à niveau des territoires, la réduction des déficits sociaux ainsi que la relance économique et la création d'emplois à travers la valorisation des initiatives locales.

L'exercice 2024 a marqué le lancement effectif du programme, avec des réalisations notables. Ainsi, **63.783 familles sinistrées** ont bénéficié d'aides directes, comprenant **30.000 DH** par ménage, complétées par **140.000 DH** pour chaque logement totalement détruit et **80.000 DH** pour ceux partiellement endommagés permettant à **46.062 familles** d'achever la reconstruction ou la réhabilitation de leur habitat et ce, pour un montant total de **6,6 MMDH**.

Par ailleurs, **139 MDH** ont été mobilisés pour sécuriser les logements à risque, avec l'inspection de 10.492 bâtisses et l'identification de 614 cas nécessitant un relogement.

Dans le secteur de l'éducation, **1.946 établissements scolaires** ont été impactés et une enveloppe de **3,5 MMDH** a été programmée pour leur reconstruction ou réhabilitation, 197 établissements ont déjà été livrés et 349 marchés lancés.

Concernant la santé, sur **147 centres affectés**, 42 ont été réhabilités en urgence et 105 sont en cours de traitement, pour un budget global de **382 MDH**.

Au niveau des infrastructures routières, le déblaiement de plus de 26.000 bâtisses a été réalisé et la réhabilitation de la RN7 engagée sur 64 km, avec l'acquisition de 102 engins pour renforcer les capacités opérationnelles.

S'agissant du secteur de l'eau, **120 MDH** ont été mobilisés afin de garantir un accès durable à l'eau potable et de sécuriser la gestion des ressources hydriques. Le secteur agricole a bénéficié, à son tour, de mesures d'urgence avec la distribution de **386.000 quintaux d'orge** et **40.000 têtes de bétail**, ainsi que la reconstruction d'unités agricoles.

Enfin et en vue de soutenir l'économie locale, **1.669 artisans** ont bénéficié de subventions et **36 foundouks traditionnels** ont été réhabilités sur un total de 3.427 ateliers artisanaux recensés et 767 établissements touristiques.

A fin juin 2025, les recettes encaissées se sont élevées à **23,1 MMDH**, tandis que les dépenses engagées ont atteint **14,3 MMDH**, dégageant un solde disponible de **8,8 MMDH**. Le plan d'action des projets prévus en 2025 représente une enveloppe globale de **5,2 MMDH**.

La période 2026-2028 marquera une phase stratégique avec l'accélération des projets à fort impact territorial dans une approche intégrée impliquant l'Etat, les départements ministériels et les collectivités territoriales.

1.4. Secteur de la promotion de l'offre à l'export

1.4.1. Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations

Les exportations agroalimentaires ont atteint, à fin décembre 2024, un volume de 4,2 millions de tonnes, enregistrant ainsi une progression de 8% par rapport à l'année 2023. En valeur, elles ont totalisé **86.958 MDH** contre **83.479 MDH** en 2023, soit une hausse de 4%.

Le secteur des produits agroalimentaires à l'export constitue la troisième source de devises du Royaume, représentant 19% des exportations nationales à fin 2024, derrière le secteur des phosphates et dérivés et le secteur automobile.

L'évolution des exportations agroalimentaires en 2024 résulte principalement d'une quasi-stagnation à près de **43 MMDH** pour l'industrie alimentaire et d'une amélioration de 9,1%, malgré la sécheresse et le stress hydrique, pour les produits agricoles à **40,7 MMDH**.

Les ventes de ces derniers ont été tirées essentiellement par une hausse du volume des exportations de certains fruits rouges (fraises, framboises, airelles et myrtilles fraîches), alors que celles de tomates fraîches, qui en représentent plus du quart, ont affiché une quasi-stabilité à **11,5 MMDH**, recouvrant une augmentation de 16,5% des quantités et une baisse de 14,8% des prix.

Dans le cadre de sa mission de promotion des exportations, l'EACCE a organisé en 2024 la participation marocaine à divers salons et foires internationaux et mis en œuvre plusieurs initiatives de promotion sur le marché national.

En matière de contrôle technique, l'Etablissement a assuré le suivi de 1.465 infrastructures opérationnelles contre 1.477 en 2023, dont 339 relevant de la filière des fruits et légumes frais et 1.126 de la filière des produits transformés.

Le budget de promotion, fixé à **121 MDH** en 2024, a été exécuté à hauteur de 98% et les prévisions de clôture pour 2025 annoncent un taux de réalisation s'élevant à 95%.

Les budgets programmés pour la période 2026-2028 sont estimés respectivement à **160 MDH** en 2026 et **130 MDH/an** pour 2027 et 2028.

I.4.2. Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations

Dans le cadre de sa mission relative à la promotion de l'offre du Maroc en matière d'investissement et d'exportation, l'AMDIE poursuit la mise en œuvre de son plan d'action 2024-2026. Celui-ci vise à renforcer l'attractivité du Royaume, à valoriser l'offre exportable nationale et à attirer davantage d'investisseurs étrangers et locaux.

Sur la période allant de 2024 au premier semestre 2025, l'Agence a soutenu 396 projets d'investissement privé, dont 176 conventions et avenants ont été approuvés par les Commissions Nationales d'Investissement. Ces projets représentent un volume global de près de **95 MMDH** et prévoient la création de 46.000 emplois directs.

En 2025, l'Agence prévoit d'accompagner environ 219 projets pour un montant d'investissement prévisionnel global de **131 MMDH** et plus de 69.000 emplois directs.

En matière de promotion des exportations, les actions entreprises s'inscrivent dans les programmes *Export Morocco Now 2024-2026* et *Export Morocco Now Women*.

Entre 2024 et le premier semestre 2025, 94 actions promotionnelles ont été réalisées, dont 57 dédiées spécifiquement à l'export ciblant 35 marchés internationaux.

Le budget total de l'AMDIE en 2024 s'est élevé à **655 MDH**, réparti entre **496 MDH** pour l'exploitation et **159 MDH** pour l'investissement, avec des taux de réalisation respectifs de 64% et 24%.

Pour 2025, le budget s'élève à **894 MDH** dont **172 MDH** pour l'investissement, enregistrant un taux de réalisation de 18% à fin juin 2025.

Pour la période 2026-2027, l'Agence prévoit un budget global de **940 MDH** en 2026 et de **985 MDH** en 2027.

A l'horizon 2027, l'Agence ambitionne d'intensifier ses efforts à travers la participation et l'organisation d'un nombre conséquent d'actions business et institutionnelles qualifiées, afin de consolider la place du Maroc comme hub régional d'investissement et d'exportation.

II. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES

II.1. Secteur de l'agriculture

II.1.1. Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole

Les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) ont poursuivi, en 2024, la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la stratégie « Génération Green 2020-2030 », tout en déployant des programmes visant à atténuer les effets du déficit pluviométrique.

Dans le cadre du PNEEI, la superficie équipée en irrigation localisée a atteint 274.498 ha en 2024, contre 267.977 ha en 2023, soit 39% du réseau d'irrigation.

La promotion d'une nouvelle génération d'organisations agricoles s'est traduite par la création de 689 nouvelles coopératives (+24% par rapport à 2023) et par la mise en œuvre de 42 projets d'agrégation agricole couvrant une superficie totale de 36.984 ha.

Les émissions des redevances d'eau d'irrigation ont été limitées à **217 MDH** en 2024 contre **234 MDH** en 2023 et le recouvrement a porté sur un montant de **203 MDH**, ce qui porte l'encours des créances d'eau d'irrigation à **925 MDH** à fin 2024 contre **911 MDH** en 2023.

Les investissements réalisés par les ORMVA en 2024 se sont chiffrés à **2.617 MDH**, soit 77% des prévisions (**3.390 MDH**). A fin juin 2025, les investissements atteignent **1.063 MDH**, correspondant à un taux de réalisation de 34%, avec des prévisions de clôture pour 2025 de **2.508 MDH** (80% des prévisions).

Pour la période 2026-2028, le programme d'investissement s'élève à **11.747 MDH**, répartis comme suit : **4.101 MDH** en 2026, **3.792 MDH** en 2027 et **3.854 MDH** en 2028. Il portera principalement sur la poursuite du Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI) et l'extension des périmètres irrigués.

II.1.2. Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier

Le programme global intégré de développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (PGID-ZOA) retient 1.818 projets pour un coût total de **156 MMDH**, dont **63 MMDH** déjà sécurisés et un reste à mobiliser de **93 MMDH** auprès des partenaires nationaux et internationaux.

En 2024, le montant total des investissements engagés dans les zones oasiennes et de l'arganier a atteint **8 MMDH**, dont **7 MMDH** provenant des départements ministériels et organismes publics et **1 MMDH** mobilisé directement par l'ANDZOA dont **886 MDH** via des partenariats et **116 MDH** au titre de la coopération internationale.

Dans ce cadre, 180 conventions de partenariat ont été conclues, représentant une enveloppe globale de **891 MDH** avec une contribution directe de l'Agence de **294 MDH**. Ces conventions

ont principalement porté sur l'accès à l'eau potable, l'éducation, l'agriculture, la préservation de la biodiversité et l'aménagement territorial.

Au premier semestre 2025, l'ANDZOA a signé 112 conventions de partenariat pour un montant global de **342 MDH**, dont **103 MDH** apportés par l'Agence, avec une priorité accordée au bien-être social (**239 MDH**), suivi par la résilience des territoires (**64 MDH**) et la diversification économique (**39 MDH**).

Les prévisions de clôture pour 2025 tablent sur un engagement intégral du budget d'investissement (**498 MDH**) avec un taux de paiement prévu de 83%.

Pour la période 2026-2028, la programmation budgétaire prévoit une enveloppe globale de **495 MDH**, soit **161 MDH** en 2026, **164 MDH** en 2027 et **170 MDH** en 2028.

L'investissement portera principalement sur la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique (**79 MDH**), l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes (**65 MDH**), la réhabilitation du patrimoine et la préservation culturelle (**93 MDH**) ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables et la lutte contre l'habitat insalubre (**259 MDH**).

II.1.3. Agence pour le Développement Agricole

A fin 2024, l'opération de PPP autour des terres agricoles a permis de mobiliser **120.964 ha** répartis sur **1.693 projets** pour un investissement global de **24 MMDH**, générant la création attendue de **68.489** équivalents emplois permanents.

L'ADA a également poursuivi la mise à niveau des groupements de producteurs des produits de terroir avec 50 nouveaux bénéficiaires et a organisé la participation de 496 groupements au « Pôle Produits du Terroir » du SIAM 2024 et de 30 groupements au « Pôle Terroir » du SIDATTES 2024.

En matière d'adaptation aux changements climatiques, l'ADA a obtenu sa 2^e ré-accréditation en tant qu'Entité Nationale de Mise en Œuvre par le Fonds d'Adaptation. En outre, l'Agence a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour accompagner les petits exploitants dans la transition agroécologique (programme IHYAE, 4 M€) et signé un Mémoire d'Entente avec le PNUD pour le renforcement de l'écosystème entrepreneurial agricole et l'amélioration de la résilience climatique.

En 2024, l'ADA a engagé 99% de l'enveloppe budgétaire d'investissement qui lui est dédiée, soit **200 MDH**, avec un taux d'émission de 93%. En 2025, et sur une enveloppe d'investissement de **98 MDH**, l'exécution à fin juin 2025 fait ressortir un taux d'engagement et d'émission global respectivement de 95% et 48% avec des prévisions de clôture à hauteur respectivement de 99% et 86%.

Pour la période 2026-2028, l'ADA prévoit de poursuivre ses interventions en matière d'agrégation agricole, de développement des PPP autour des terres agricoles, de valorisation des terres, de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes, de promotion des produits de terroir et d'agriculture solidaire.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour la période 2026-2028 s'élève à **450 MDH**, dont **188 MDH** pour l'investissement et **262 MDH** pour l'exploitation, hors financements externes.

II.1.4. Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

L'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) poursuit la mise en œuvre de son plan de développement 2022-2025 visant la stabilisation des orientations stratégiques et la réalisation d'objectifs, notamment l'établissement de près de 2 millions de titres fonciers dont 1 million issus de l'Immatriculation Foncière d'Ensemble (IFE), la couverture de 6 millions d'hectares supplémentaires par l'immatriculation foncière.

A fin 2024, l'Agence a établi 373.257 titres fonciers en hausse de 19% par rapport à 2023. Elle a traité 208.105 réquisitions et établi 173.848 plans fonciers.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires a atteint **9.329 MDH** en 2024 (+10%), situation qui lui a permis de rehausser, exceptionnellement, sa contribution au Budget Général à **6.000 MDH** contre **4.000 MDH** en 2023. Le résultat net a affiché un déficit de **649 MDH** contre un excédent de **589 MDH** en 2023.

Le programme d'investissement de l'Agence a été réalisé à hauteur de **1.364 MDH**, soit 46% des prévisions initiales (**2.958 MDH**).

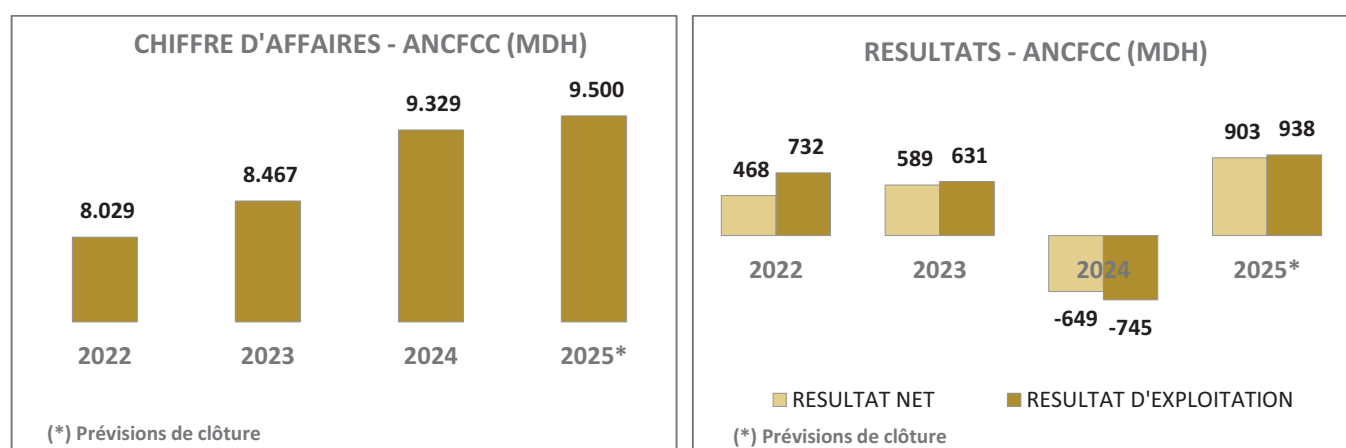
A fin juin 2025, le chiffre d'affaires s'élève à **4.820 MDH**, soit 51% des prévisions de clôture au titre de 2025 et les dépenses d'investissement ont été engagées à hauteur de **2.829 MDH**, soit un taux d'engagement de 86%. Les réalisations de ce programme ont porté principalement sur le matériel technique de pointe pour un montant de **2.500 MDH**.

En termes de prévisions de clôture 2025, l'ANCFCC envisage d'établir 434.000 titres fonciers, dont 147.000 issus de l'IFE couvrant 1,2 million d'hectares, avec 2,2 millions de certificats délivrés et 1,2 million d'inscriptions.

Le chiffre d'affaires attendu est de **9.500 MDH** (+2%) et le résultat net de **903 MDH** contre un déficit en 2024. Les investissements devraient atteindre **3.965 MDH** (+34% par rapport à 2024).

Les projections pour la période 2026-2028 prévoient un chiffre d'affaires de **10.000 MDH**, **10.300 MDH** et **10.500 MDH**, respectivement en 2026, 2027 et 2028. Les investissements prévus s'élèvent à **1.700 MDH** pour 2026, **1.894 MDH** pour 2027 et **3.740 MDH** pour 2028.

Les chantiers prioritaires incluront la refonte du système d'information aux standards internationaux, la mise en œuvre d'une politique de sécurité ISO 27001, la généralisation des e-services à l'ensemble des professions concernées, l'étude d'intégration de la blockchain pour l'archivage sécurisé et l'amélioration des conditions de travail et d'accueil.



II.2. Secteur des mines, de l'énergie et de l'eau

II.2.1. Phosphates

En 2024, le Groupe OCP a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de **96.989 MDH**, en hausse de 6% par rapport à 2023, constituant ainsi la deuxième meilleure performance historique du Groupe. Le Résultat Net consolidé s'est établi à **20.906 MDH**, en amélioration de 46% sur une année.

Les investissements ont atteint **43.588 MDH**, soit une hausse de 63% par rapport à 2023. Les dettes de financement se sont élevées à **79.894 MDH**, en hausse de 30%, en raison de la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation du programme vert portant sur une enveloppe globale de **130 MMDH**.

L'année 2024 a été marquée par la mise en service du dessalement depuis Jorf Lasfar alimentant Casablanca Sud (60 Mm³/an), l'avancement des travaux du pipeline d'eau entre Jorf et Khouribga pour l'adduction d'eau non conventionnelle, le lancement de la construction et la contractualisation des équipements pour le Strategic Programme Mzinda-Meskala, le démarrage de deux lignes sulfuriques à Jorf Lasfar d'une capacité totale de 10.000 tonnes métriques/jour et la mise en service d'une nouvelle ligne de production d'engrais d'une capacité de 1 million de tonnes.

De même, des avancées notables ont été enregistrées sur la phase 1 de l'énergie solaire (202 MW) à Khouribga et Benguerir, avec injection du premier kWh vert en septembre 2024, ainsi que sur la construction de la laverie de Laâyoune (88% achevée) et sur les infrastructures du nouveau port phosphatier de Laâyoune qui sera achevé en 2025.

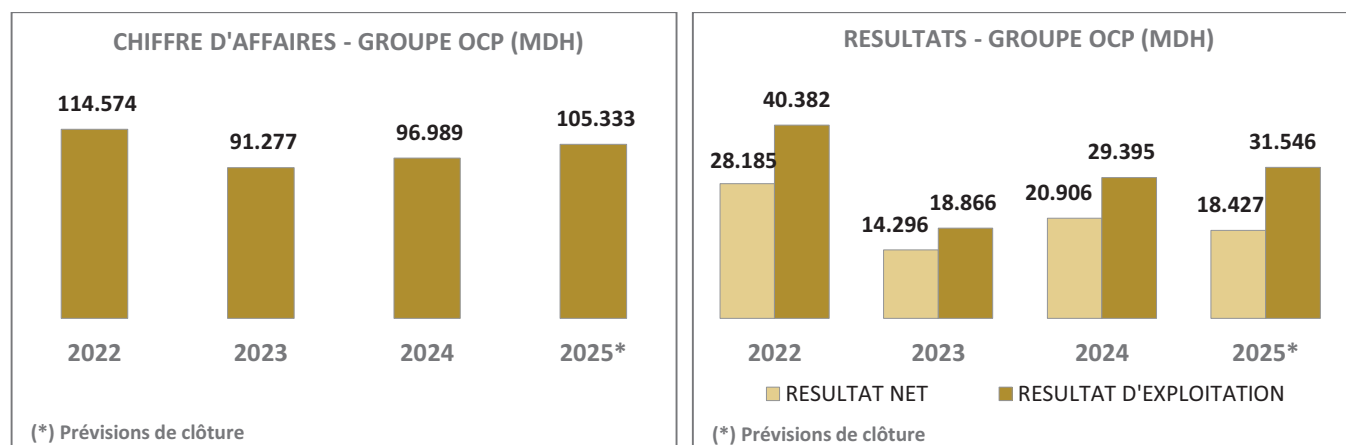
A fin juin 2025, le chiffre d'affaires a augmenté de 21% par rapport à la même période de 2024 atteignant **52.166 MDH** contre **43.248 MDH**, tandis que les dépenses d'investissement ont atteint **15.162 MDH** (-23%).

En termes de prévisions de clôture 2025, le Groupe table sur un chiffre d'affaires de **105.333 MDH**, soit une amélioration de 9% par rapport à 2023.

Le Résultat Net est estimé à **18.427 MDH**, en baisse de 10% par rapport à 2024 en raison d'une diminution du résultat financier de **2 MMDH** liée à l'augmentation des charges financières.

Les investissements devraient atteindre **53 MMDH** portés par les grands projets du Groupe, notamment le développement de nouvelles capacités de production d'engrais.

Le Groupe OCP poursuit la mise en œuvre de son plan d'investissement 2030 d'un montant de **130 MMDH** visant à transformer son modèle industriel, énergétique et environnemental. Ce plan stratégique prévoit l'augmentation de la capacité de production d'engrais de 12 à 20 millions de tonnes, l'atteinte de la neutralité carbone, la couverture à 100% des besoins en eau par des sources non conventionnelles dès 2025, le développement de 5 GW d'énergie propre d'ici 2027 et de 560 millions de m³ de capacité de dessalement d'ici 2027.



II.2.2. Hydrocarbures et Mines

En 2024, l'ONHYM a poursuivi sa stratégie de recherche des hydrocarbures avec 13 sociétés partenaires, opérant dans des zones couvrant une superficie totale de 233.317,83 km², répartie entre 19 permis onshore, 34 permis offshore, 3 autorisations de reconnaissance offshore et 10 concessions d'exploitation.

Les travaux de recherche minière réalisés par l'ONHYM par les moyens propres ont porté sur 22 projets, dont 7 dédiés aux métaux précieux, 12 aux métaux stratégiques et de base, 1 aux roches et minéraux industriels, 1 à la reconnaissance minière et 1 projet spécial consacré à la recherche de nouvelles substances énergétiques renouvelables.

Les travaux menés en partenariat ont également concerné 22 projets, dont 5 pour les métaux précieux, 11 pour les métaux stratégiques et de base, 3 pour les roches et minéraux industriels, ainsi que 3 projets spéciaux relatifs à l'hydrogène naturel.

Durant l'exercice 2024, les activités de recherche minière ont couvert, globalement, une superficie de plus de 7.000 km².

La production de gaz naturel (quote-part ONHYM) a atteint 25,49 millions de Nm³ contre 29,16 millions de Nm³ en 2023, en raison de la réduction des quantités de gaz naturel livrées et de l'expiration de deux contrats de vente de gaz naturel dans la région du Gharb. Les livraisons de condensats au titre de l'exercice 2024 ont atteint 1.930,12 tonnes ce qui présente une diminution de 15% en comparaison avec la production de 2023.

Le gaz naturel transitant par le GME a atteint un volume total de 825.219.908 NM³ soit l'équivalent de 9.645.551.838 kWh, en hausse de 2,5% par rapport à 2023. La gestion des opérations et de la maintenance de cette infrastructure est assurée par la filiale OMCo, créée à cet effet.

Dans le cadre de l'activité Midstream, l'ONHYM a poursuivi le développement de deux projets stratégiques en l'occurrence le Gazoduc Africain Atlantique (AAGP) Nigéria-Maroc et le Gazoduc Maghreb-Europe (GME). L'année a été marquée par l'achèvement, en mars 2024, des études d'avant-projet détaillées (FEED) du projet AAGP.

Sur le plan stratégique, l'ONHYM prévoit de conduire le plan de sa transformation en société anonyme, de renforcer davantage les recherches sur les métaux précieux et stratégiques liés à la transition énergétique. Il s'engage également à évaluer les capacités nationales en matière de stockage géologique de l'énergie et du CO₂.

A fin juin 2025, le chiffre d'affaires a atteint **194 MDH**, soit 39% des prévisions de clôture 2025 et en baisse de 13% par rapport à la même période de 2024.

Les prévisions de clôture au titre de 2025 tablent sur un chiffre d'affaires de **496 MDH**, en hausse de 3% par rapport à 2024. Le résultat net devrait afficher un déficit de **109 MDH**. Les investissements devraient atteindre **428 MDH**, tandis que l'endettement atteindrait **328 MDH** pour couvrir les besoins du programme d'investissement qui concerne le projet Gazoduc Nigéria-Maroc et le projet gazien Tendrara.

Les projections pour la période 2026-2028 prévoient un chiffre d'affaires de **541 MDH**, **582 MDH** et **586 MDH**, respectivement en 2026, 2027 et 2028.

II.2.3. Energies Renouvelables

A fin mai 2025, la puissance installée atteignait **12.017 MW**, dont 5.499 MW issus de sources renouvelables, soit plus de 45% du mix électrique national. La production d'électricité à partir des EnR a représenté 26,7% de la production totale.

La puissance installée de MASEN est passée de 687 MW en 2023 à 787 MW en 2024 grâce à la mise en service du parc éolien Koudia Al Baida (100 MW) après repowering de l'ancien parc Abdelkhalek Torres de 50 MW. En parallèle, deux projets majeurs portés par l'ONEE ont été mis en exploitation, en l'occurrence le parc éolien Jbel Lahdid (270 MW) et la STEP Abdelmoumen (350 MW).

Sur le plan financier, MASEN a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de **1.186 MDH**, en baisse de 26% par rapport à 2023 (**1.608 MDH**) en raison principalement de l'arrêt prolongé de la centrale Noor Ouarzazate III. Le résultat net reste déficitaire (**-424 MDH**), tout en enregistrant une baisse de 5% par rapport à 2023. L'endettement a reculé à **15.335 MDH** (-9%), tandis que les investissements se sont élevés à **69 MDH**, en baisse de 56% par rapport à 2023 en raison de l'achèvement des travaux de raccordement du complexe solaire Noor Midelt.

En termes de prévisions de clôture 2025, MASEN devrait réaliser un chiffre d'affaires de **2.506 MDH**, en hausse de 111% grâce notamment à la remise en service de Noor III.

L'endettement atteindrait **21.000 MDH** (+35%), reflétant la mobilisation des financements rétrocédés pour Noor Midelt I, II et Noor Atlas. Les investissements prévus s'élèvent à **422 MDH** portés par l'acquisition de foncier et la réalisation d'infrastructures pour les centrales en développement.

A l'horizon 2027, la puissance installée devrait atteindre 2.780 MW avec les mises en service successives des projets en cours, puis 5.160 MW en 2028.

Le portefeuille 2023-2027 représente 4.028 MW de capacité additionnelle, nécessitant plus de **47 MMDH** d'investissements, auxquels s'ajoutent 333 MW réalisés par le secteur privé dans le cadre de la loi n° 13-09.

Le portefeuille en cours inclut :

- **Projets solaires avec stockage (2.110 MW et 2.120 MWh BESS (Battery Energy Storage System))**: Noor Midelt I (660 MW + 1.200 MWh), Midelt II (400 MW + 460 MWh), Midelt III (400 MW + 460 MWh), Noor Atlas (300 MW sur 6 sites), Noor PV Multisites (350 MW sur 7 sites);
- **Projets éoliens (1.063 MW)**: Nassim Tiskrad/Boujdour (100 MW), Nassim Nord (400 MW, incluant Extension Koudia Al Baida), Nassim Centre (430 MW: Midelt extension, Oriental et Amougdoul), Nassim Taza II (63 MW), Nassim Tarfaya extension (~70 MW).

Les projections pour la période 2026-2028 prévoient un chiffre d'affaires de **3.453 MDH** en 2026 et **2.927 MDH** en 2027 et **2.972 MDH** en 2028. Les investissements prévus s'élèvent à **733 MDH** par an.

II.2.4. Electricité et Eau Potable

II.2.4.1. Office National de l'Electricité et de l'Eau potable

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord Etat-ONEE 2023-2027, plusieurs chantiers enregistrent des avancées, traduisant la volonté de l'Office de renforcer durablement la sécurité énergétique et hydrique du pays. Ces progrès se matérialisent à travers des actions visant à garantir, sur l'ensemble du territoire national, la continuité et la qualité de l'approvisionnement en électricité et en eau potable.

ONEE Branche Electricité (BE)

La puissance installée à fin 2024 a atteint **12.017 MW** contre 11.474 MW à fin 2023, en hausse de 4,73% alors que les ventes d'énergie électrique ont enregistré une évolution en volume de 2,32% pour se situer à 35.268 GWh contre 34.468 GWh en 2023. L'énergie électrique totale appelée a atteint 45.713 GWh, contre 43.991 GWh en 2023, soit une hausse de 3,91%.

S'agissant de la production nationale d'électricité, elle a atteint **43.713 GWh** contre 42.409 GWh en 2023, dont 9.300 GWh produits par l'ONEE, représentant 21,3% du total. Elle a permis de satisfaire 95,6% de la demande d'énergie globale contre 96,4% à fin 2023.

Le réseau THT-HT s'est étendu à **29.806 km**, en hausse de 2,4% avec un taux de pertes de 5,48% de l'énergie injectée contre 5,34% en 2023.

Les importations d'énergie se sont élevées à **2.895 GWh** en 2024 contre 2.311 GWh à fin 2023, et ont contribué à satisfaire 6,3% de la demande en 2024 contre 5,3% en 2023, étant souligné qu'une partie de la production fait l'objet d'exportation et une autre est utilisée pour les besoins du système électrique national (pompage STEP, auxiliaires, etc.) et dont le total s'élève à 2,3% pour 2022, 1,7% pour 2023 et 1,6% pour 2024.

Les réalisations des investissements de l'exercice 2024 atteignent **3.712 MDH**, soit un taux de réalisation de 54% par rapport aux prévisions initiales.

S'agissant des prévisions de clôture 2025, elles s'établiraient à **6.442 MDH**. Les prévisions du budget d'investissement pour la période 2026-2028 s'élèvent respectivement à **13.226 MDH** en 2026, **6.448 MDH** en 2027 et **3.944 MDH** en 2028.

En ce qui concerne le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG) et depuis son lancement en 1996 jusqu'à fin 2024, les réalisations se traduisent par l'électrification par raccordement aux réseaux de 42.045 villages permettant l'accès à l'électricité pour 2.163.007 foyers ainsi que l'équipement par kits photovoltaïques individuels de 51.559 foyers dans 3.663 villages et 19.438 foyers dans 900 villages dans le cadre du projet solaire pour les Communes INDH entre 2015 et 2018.

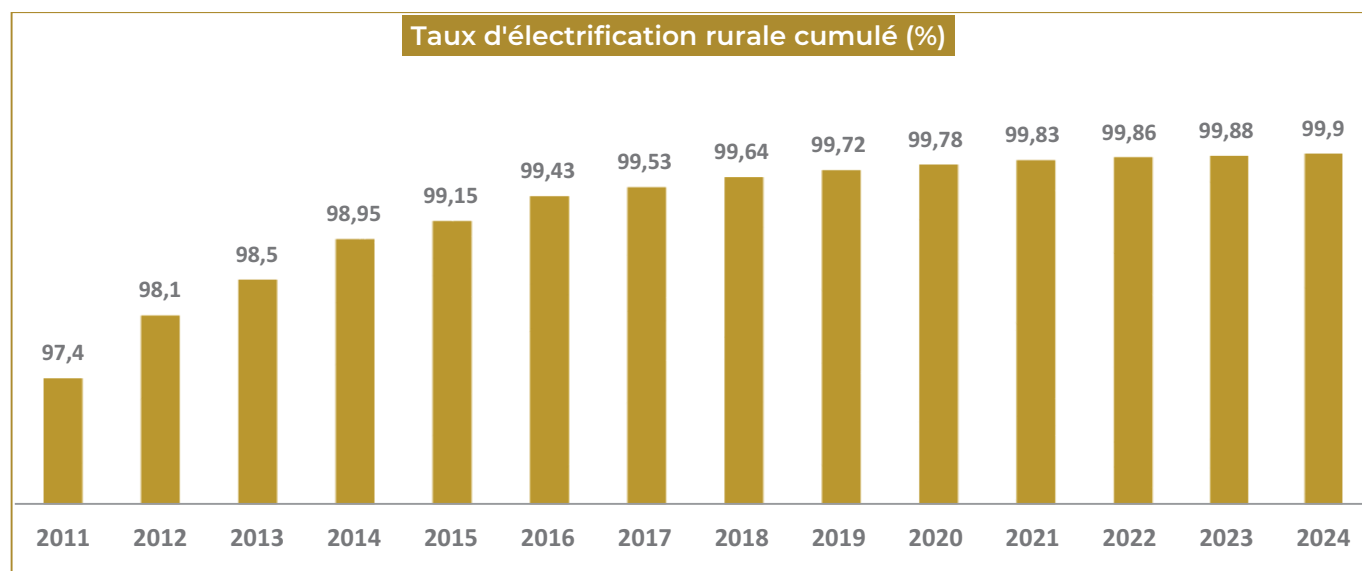
Ainsi, la population totale bénéficiant de l'électrification dans le cadre du PERG est estimée à 13 millions d'habitants et le taux d'électrification rurale global dans toutes les régions du pays atteint 99,9% à fin 2024.

Le montant cumulé des investissements réalisés dans le cadre du PERG s'élève, depuis 1996 jusqu'à fin 2024, à **25.440 MDH**.

S'agissant du financement du programme, le PERG a bénéficié de prêts et de dons cumulant un montant de **13,7 MMDH**, représentant 52,7% du budget global du PERG qui est de l'ordre de **26 MMDH** à l'horizon 2027.

Au titre de l'année 2025, le plan d'action du PERG prévoit l'électrification d'environ 200 villages regroupant près de 4.025 foyers via un réseau interconnecté, ce qui permettra de porter le taux d'électrification rurale à 99,92%.

Il est également prévu le raccordement de 90 villages, l'amélioration du taux d'abonnement des usagers communautaires à travers l'électrification de 300 écoles et 200 mosquées ainsi que le raccordement de 3.000 clients « forces motrices » en milieu rural.



ONEE Branche Eau (BO)

La production d'eau potable a atteint 1.374 Mm³ contre 1.353 Mm³ en 2023 (+1,55%) grâce au renforcement des installations de production par l'équipement d'un débit supplémentaire de

92.000 m³/j dont **430 m³/j** par dessalement d'eau de mer et à la pose d'environ **230 km** de conduites d'adduction et de distribution.

Les rendements ont connu une légère baisse (94,8% pour les adductions contre 94,9% en 2023 et 73,5% pour le réseau de distribution contre 73,7%). La desserte en milieu rural s'est améliorée avec 41.150 habitants supplémentaires raccordés portant le taux d'accès à 98,8% (contre 98,5% en 2023).

En matière d'assainissement, quatre nouvelles stations d'épuration, d'une capacité totale de 3.371 m³/j, ont été mises en service assurant un taux de dépollution de 89%.

Les investissements réalisés en 2024 se sont élevés à **3.175 MDH**, soit 67% du budget prévisionnel (**4.741 MDH**) répartis entre l'AEP urbaine (**1.950 MDH**), l'AEP rurale (**881 MDH**) et l'assainissement liquide (**344 MDH**).

Les prévisions de clôture pour 2025 s'élèvent à **4.432 MDH**, tandis que le budget d'investissement projeté pour la période 2026-2028 s'établit respectivement à **3.960 MDH** en 2026, **4.141 MDH** en 2027 et **3.939 MDH** en 2028.

S'agissant du Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales (PAGER) et depuis son lancement en 1995, le taux d'accès, qui n'était que de **14%** en 1994, a atteint **98,8%** à fin 2024, marquant une hausse importante grâce aux investissements réalisés par l'ONEE-Branche Eau et les différents opérateurs.

Cette évolution a permis de desservir près de 13,55 millions d'habitants en milieu rural, contre 3,4 millions en 1995. Le nombre de gérances rurales est passé de 34 en 1995 à 536 en 2024, traduisant une extension progressive du service.

Les investissements cumulés réalisés par l'ONEE BO dans le cadre de ce programme se sont élevés à plus de **21 MMDH** sur la période 1995-2024.

A fin 2024, l'analyse régionale fait ressortir que certaines régions, telles que Rabat-Salé-Kénitra, Laâyoune - Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab, ont atteint un taux d'accès de 100%, alors que d'autres comme Tanger-Tétouan-Al Hoceima (97,7%) ou Beni Mellal-Khénifra (98,5%) restent légèrement en deçà de la moyenne nationale. La part de l'ONEE dans ce progrès est notable, représentant 41,8% du taux d'accès réalisé. Toutefois, les populations rurales non encore desservies demeurent concentrées dans des zones enclavées, à topographie difficile et dépourvues de ressources hydriques, ce qui entraîne des coûts d'investissement particulièrement élevés.

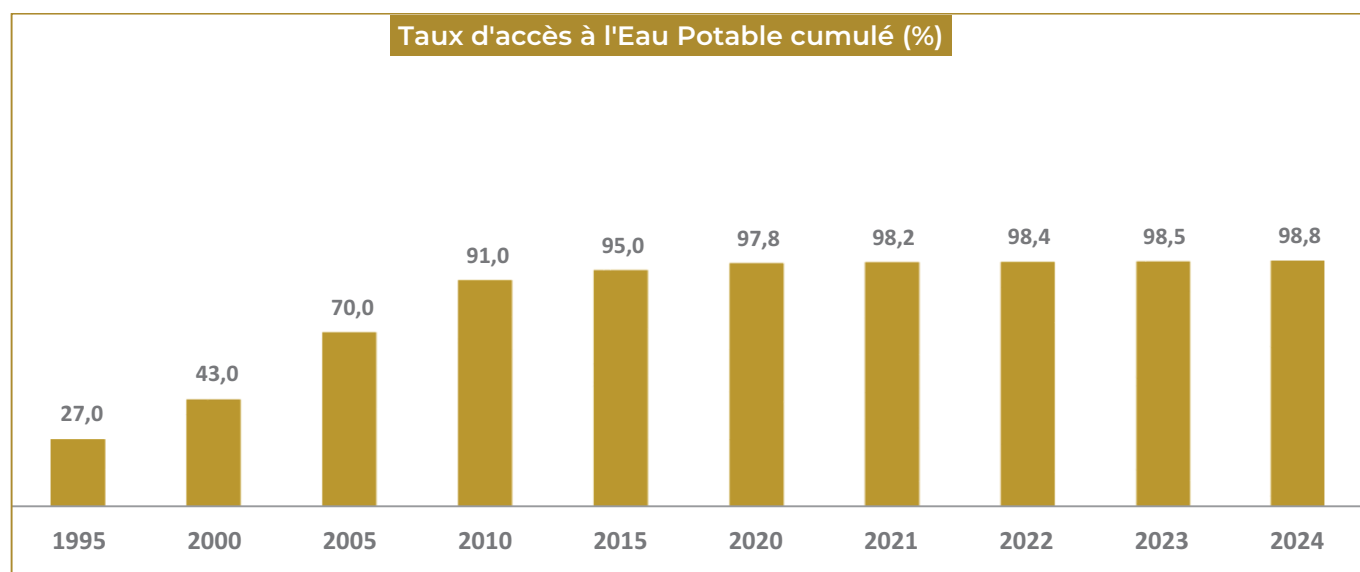
Malgré les résultats atteints, le programme est confronté à de nouveaux défis. Plusieurs installations mises en place connaissent des perturbations de fonctionnement, voire des arrêts, liés à des problèmes de gestion locale et à la raréfaction croissante des ressources en eau sous l'effet du stress hydrique et de la sécheresse récurrente.

Dans ce contexte, l'ONEE et ses partenaires poursuivent le prolongement du PAGER à travers divers programmes, tels que la mise à niveau territoriale pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de 554.000 habitants dans 22 provinces avec une enveloppe de **725 MDH**, l'AEP des écoles rurales à partir des ouvrages de l'Office (**8 MDH**) ainsi que le Programme de réduction

des disparités territoriales et sociales visant 5.000 douars dans 65 provinces pour un montant global de **6,2 MMDH**.

Pour l'année 2025, l'ONEE BO prévoit de renforcer ses actions dans les provinces enregistrant un taux d'accès en dessous de la moyenne nationale afin d'y garantir un minimum de couverture de 80%. Un budget de **983 MDH** est mobilisé au titre de cet exercice, permettant d'assurer l'accès à l'eau potable à environ 13.700 habitants supplémentaires et de porter le taux national en milieu rural à 98,9%.

Par ailleurs, l'Office a programmé la prise en charge de quatre nouvelles gérances, reportées de 2024, représentant une population d'environ 7.000 habitants.



ONEE (réalisations et prévisions financières)

En 2024, le chiffre d'affaires s'est établi à **42.524 MDH**, en hausse de 3% par rapport à 2023 (**41.419 MDH**), malgré le début du retrait de l'activité distribution au 1^{er} octobre 2024 marqué par le transfert des activités aux SRM opérationnelles. Le résultat net s'est amélioré à **- 7.286 MDH** contre **- 11.407 MDH** en 2023, sous l'effet de la baisse des prix des combustibles, amorcée en 2023 et poursuivie en 2024. Les dettes de financement se sont réduites à **54.694 MDH**, en baisse de **12 MMDH** (-18%) suite au transfert des dettes liées aux activités de distribution.

Les réalisations d'investissement en 2024 ont atteint **6.887 MDH** sur un budget total de **9.921 MDH**, soit un taux de réalisation de 69%.

A fin juin 2025, le chiffre d'affaires s'élève à **19.172 MDH**, soit 48% des prévisions de clôture au titre de 2025, le résultat d'exploitation s'élève à **-3.299 MDH** et le résultat net s'est établi à **- 4.210 MDH** alors que les investissements sont réalisés à hauteur de **2.344 MDH**.

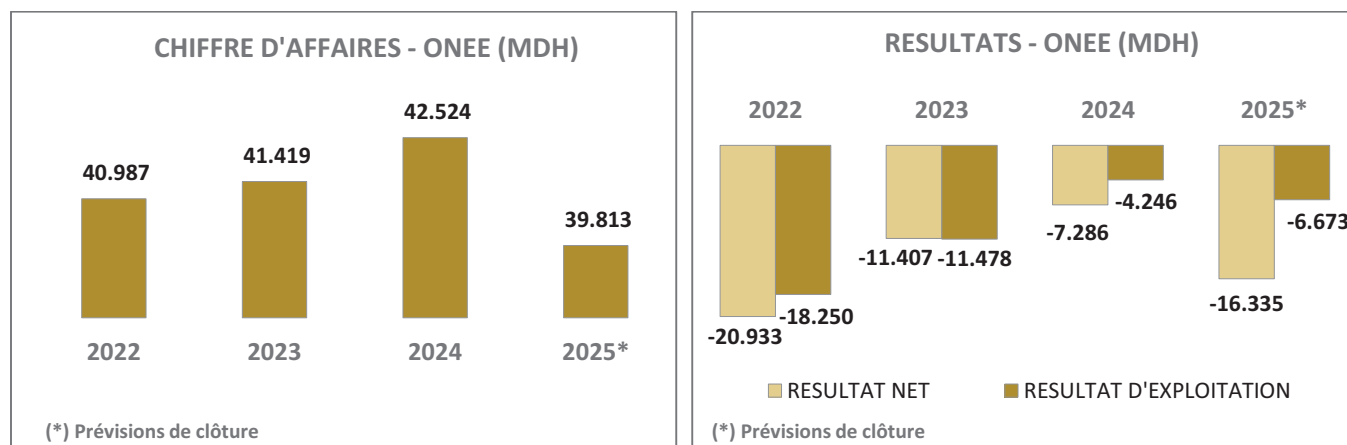
Pour 2025, les prévisions de clôture tablent sur un chiffre d'affaires de **39.813 MDH**. Le résultat net devrait se situer à **-16.335 MDH**.

Les dettes de financement devraient baisser à **50.322 MDH** (-8%), consécutivement à l'achèvement du transfert des dettes liées aux actifs de distribution.

Les investissements prévus s'élèvent à **10.874 MDH** (+58%) portés par les projets inscrits dans le plan d'équipement 2025-2030 et l'accélération des chantiers structurants.

Les projections pour la période 2026-2028 prévoient un chiffre d'affaires de **40.480 MDH**, **41.669 MDH** et **45.373 MDH**, respectivement en 2026, 2027 et 2028. Les investissements prévus s'élèvent à **17.186 MDH** pour 2026, **10.589 MDH** pour 2027 et **7.883 MDH** pour 2028.

Les projets en cours comprennent notamment la poursuite des infrastructures de transfert d'eau interbassins (capacité de 800 Mm³/an), la réalisation de stations de dessalement d'eau de mer (900 Mm³/an) alimentées à 100% par de l'énergie renouvelable, la préparation de la ligne électrique High Voltage Direct Current (HVDC) de 1.400 km reliant le Sud et le Centre, le développement de centrales à cycle combiné au gaz naturel (1.500 MW).



II.2.4.2. Sociétés Régionales Multiservices et Régies de Distribution

La réforme du secteur de la distribution de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement liquide a connu un nouvel élan avec la publication de la loi n° 83-21 relative à la création des Sociétés Régionales Multiservices (SRM). Ces dernières sont appelées à déployer de nouveaux modèles de gouvernance et de gestion, plus efficaces, afin d'accompagner la modernisation des services de distribution.

En 2024, quatre SRM ont été mises en service : Casablanca-Settat (1^{er} octobre), Souss-Massa (15 octobre), Marrakech-Safi (1^{er} novembre) et l'Oriental (15 novembre). Elles ont repris les activités d'anciens opérateurs, notamment six régies (RADEEO, RADEEMA, RADEES, RAMSA, RADEEJ et RADEEC), LYDEC, l'ONEE ainsi que des communes et associations pour assurer la distribution à l'échelle régionale.

Au premier semestre 2025, la SRM Rabat-Salé-Kénitra a été également mise en service en juin, sachant que la couverture de l'ensemble des régions du Royaume par des SRM est attendue avant fin 2025.

Le programme d'investissement prévisionnel des SRM, estimé à plus de **78 MMDH** sur la période 2025-2029, vise à soutenir le développement national et les projets structurants, tels que le recours aux eaux non conventionnelles, le renforcement des infrastructures pour la CAN 2025 et la Coupe du monde 2030, l'atteinte d'un taux de raccordement de 95% au réseau d'assainissement, la généralisation de l'accès à l'eau potable et à l'électricité (98%) et l'amélioration des rendements à 80% pour l'eau et 93% pour l'électricité.

En 2024, le chiffre d'affaires agrégé des régies et SRM opérationnelles a atteint **16 MMDH**, dont **6,6 MMDH** générés par les SRM. Le résultat net s'est établi à **514 MDH**, impacté par les déficits enregistrés par la SRM Casablanca-Settat (**-330 MDH**) et la SRM Souss-Massa (**- 340 MDH**).

Le nombre d'abonnés desservis par les SRM devrait atteindre 22,7 millions à fin 2025 (hors zones REDAL et AMENDIS), contre 7,5 millions auparavant pour s'établir à 30,64 millions après expiration des contrats de gestion déléguée (Amendis prévu pour fin 2027, REDAL pour fin 2028). Les taux de croissance annuels moyens sont estimés à 2,4% pour l'électricité et 2,9% pour l'eau et l'assainissement.

Le programme d'investissement s'élève à **18.464 MDH** en 2025, **19.554 MDH** en 2026 et **15.301 MDH** en 2027. Cette dynamique d'investissement devrait contribuer à faire face au stress hydrique et à améliorer les performances des réseaux, avec des rendements attendus passant de 72% en 2025 à 73,3% en 2027 pour l'eau et de 83,6% en 2025 à 86,8% en 2027 pour l'électricité.

Les projections pour la période 2026-2028 tablent sur un chiffre d'affaires agrégé des SRM de **11.365 MDH** en 2026, **16.131 MDH** en 2027 et **16.774 MDH** en 2028.

II.2.4.3. Agences des Bassins Hydrauliques

Dans le cadre du déploiement du PNAEPI 2020-2027, les ABH sont impliquées dans plusieurs actions touchant aussi bien au développement de l'offre qu'à l'amélioration de la gestion de la demande. Ces actions portent notamment sur la prospection et la reconnaissance des eaux souterraines, la conclusion de contrats de gestion participative des nappes favorisant une utilisation rationnelle de l'eau, l'élaboration d'études préliminaires pour les futurs plans de gestion de la pénurie d'eau, la réalisation d'atlas des zones inondables, ainsi que le lancement d'actions de sensibilisation et de communication auprès des populations pour promouvoir l'économie d'eau.

Parallèlement, une dynamique importante est engagée autour du dessalement de l'eau de mer, avec une montée en puissance rapide des stations existantes et en cours de réalisation, pour atteindre à l'horizon 2030 une capacité de production dépassant **1,7 milliard de m³/an**.

Cette orientation s'accompagne de programmes de réutilisation des eaux usées traitées, qui visent **100 millions de m³** par an en 2027 et d'une extension continue de l'irrigation localisée.

Ces efforts témoignent d'un engagement massif et coordonné pour diversifier les sources d'approvisionnement, moderniser la gestion de la demande, renforcer la résilience agricole et réduire la dépendance aux aléas climatiques.

Les dix ABH constituent des intervenants majeurs dans la gouvernance de l'eau au Maroc. Leur rôle est central à la fois en amont, à travers leurs missions de planification et de programmation des ressources hydriques, et en aval, par l'exercice des différents contrôles visant à préserver ce patrimoine vital.

Sur le plan financier, les ABH affichent un chiffre d'affaires de **294 MDH** à fin 2024, en progression de 6% par rapport à 2023. Ce chiffre d'affaires est constitué essentiellement des redevances versées par les usagers et exploitants du domaine public hydraulique.

En matière d'investissement, les réalisations des 10 ABH à fin 2024 s'élèvent à **845 MDH** et atteignent **248 MDH** à fin juin 2025 avec des prévisions de clôture pour l'exercice 2025 estimées à **559 MDH**.

Les projections pour la période 2026-2028 prévoient des investissements de **1.032 MDH** en 2026, **1.064 MDH** en 2027 et **1.102 MDH** en 2028.

II.3. Secteur du tourisme

II.3.1. Office National Marocain du Tourisme

La stratégie actuelle de l'ONMT, baptisée « **Light in Action** », s'inscrit dans le prolongement des axes prioritaires de la feuille de route du secteur touristique 2023-2026.

Structuré autour de trois leviers stratégiques : marketing, aérien et distribution, ce programme vise à positionner le Maroc parmi les 15 meilleures destinations touristiques mondiales avec un objectif de **17,5 millions de touristes à l'horizon 2026**.

A fin 2024, sur le plan de la connectivité, 11,1 millions de sièges aériens ont été sécurisés (+25%), avec plus de 120 nouvelles routes portant à 705 le nombre total de liaisons desservant 25 marchés (+6 par rapport à 2023). Les partenariats avec les Tour-Opérateurs (TO) et agences de voyages en ligne (OTA) ont permis de capter **5,1 millions de passagers** (+14%), représentant 63% du flux du Tourisme Emetteur Structuré (TES), tandis que les recettes touristiques ont atteint **112,5 MMDH** (+7,5% par rapport à 2023 et +43% par rapport à 2019).

En matière d'investissement, **1,36 MMDH** a été réalisé en 2024 sur **2,42 MMDH** prévus (56%) et les recettes globales encaissées par l'ONMT se sont élevées à **501 MDH** (**201 MDH** au titre de la taxe de promotion touristique et **300 MDH** au titre de la subvention d'investissement).

A fin juin 2025, l'ONMT a réalisé un investissement de **500 MDH** pour des prévisions de clôture estimées à **2 MMDH**, correspondant à un taux de réalisation prévisionnel de 60%.

En termes de prévisions de clôture, il est prévu de clôturer l'année 2025 avec l'arrivée de **18 millions de touristes** devant générer des recettes estimées à **124 MMDH**.

La hausse conjointe des arrivées, des nuitées et des recettes en devises reflète l'impact des efforts menés en matière de renforcement de la connectivité aérienne et de promotion dans le cadre de la feuille de route 2023-2026.

Les projections triennales des investissements, telles que validées dans le cadre de la feuille de route, prévoient un budget de **2,5 MMDH** en 2026. L'ONMT entend prolonger cette dynamique sur la période 2027-2028 par la mise en œuvre de programmes d'investissement ambitieux (création de nouvelles lignes aériennes, renforcement des partenariats avec les TO, les OTA et les opérateurs de niche, stratégie marketing intégrée, etc.), consolidant la croissance du tourisme marocain et le rayonnement à l'international de la destination Maroc.

II.3.2. Société Marocaine d'Ingénierie Touristique

L'année 2024 a été marquée par plusieurs initiatives majeures dans le cadre de l'opérationnalisation de la feuille de route du tourisme - volet produit, avec notamment la mobilisation d'un financement de **1,6 MMDH** dans le cadre des conventions spécifiques

signées ainsi que la mobilisation de **685 MDH** pour le programme de valorisation touristique des plages couvrant 118 sites.

Cette année a également connu la création d'un mécanisme national de dette « CapHospitality » destiné à soutenir la rénovation des EHTC via la prise en charge par l'Etat des intérêts bancaires ainsi que la mise en place d'un mécanisme d'appui aux unités hôtelières fermées et/ou vétustes.

La SMIT a bénéficié en 2024 d'une subvention de l'Etat de **437 MDH**, dont **97 MDH** pour l'investissement dans les projets touristiques et **340 MDH** pour l'accompagnement notamment des programmes intégrés de développement du tourisme culturel et artisanal, du tourisme rural et de nature et l'appui aux zones sinistrées d'AL HAOUZ.

Le chiffre d'affaires s'est établi en 2024 à **97 MDH** contre **123 MDH** en 2023, dont 75% issus de prestations rémunérées. Le résultat net a enregistré un déficit de **35 MDH** contre un excédent de **11 MDH** en 2023.

L'année 2024 a connu la réalisation d'un montant de **11,8 MDH** pour l'investissement dans les projets touristiques et de **791 MDH** pour l'accompagnement des programmes de développement touristique sur des prévisions de **23,3 MDH** et de **921 MDH** respectivement.

Pour l'exercice 2025, l'investissement prévu dans les projets touristiques est de **34,8 MDH** et de **1.363 MDH** pour l'accompagnement des programmes. Cet accompagnement ciblera le renforcement des produits au niveau des filières de la feuille de route, l'appui aux TPE/PME touristiques, l'achèvement du déploiement des mécanismes d'appui post-Covid aux EHTC et aux établissements touchés par le séisme d'Al Haouz, la poursuite du mécanisme Ouarzazate-Zagora ainsi que le lancement du nouveau mécanisme des visites mystères.

A fin juin 2025, les réalisations concernant l'investissement dans les projets touristiques et l'accompagnement des programmes sont respectivement de **0,7 MDH** et **197 MDH** pour des prévisions de clôture devant s'établir à **134 MDH** et **1.335 MDH** respectivement.

Aussi, les prévisions de clôture 2025 font état d'un chiffre d'affaires de **44 MDH**, dont **22 MDH** réalisés à fin juin 2025 et d'un résultat net déficitaire de **-198 MDH**.

En 2026, les priorités porteront sur l'accélération de l'exécution des chantiers destinés à améliorer l'attractivité des destinations et produits, la structuration et la consolidation de l'offre hôtelière, la valorisation de 16 villages touristiques intégrés en zones rurales, le déploiement du programme TPME via le mécanisme régional « Moukawala Siyahia ».

II.4. Secteur de la poste, de la digitalisation, de l'audiovisuel et des télécommunications

II.4.1. Barid Al Maghrib

En 2024, le chiffre d'affaires de BAM SA s'est établi à **721 MDH**, en baisse de 3% par rapport à 2023, tandis que le résultat net, arrêté à **296 MDH**, a progressé de 122% grâce à l'opération de cession d'actifs de BAM à ABB, qui a permis d'améliorer de manière exceptionnelle le résultat non courant.

En termes consolidés, le Groupe BAM a réalisé, en 2024, un chiffre d'affaires de **3.686 MDH**, en hausse de 8% par rapport à 2023, dégageant ainsi un résultat net de **568 MDH**, contre **271 MDH** en 2023.

En 2024, le Groupe BAM a réalisé une première opération de cession intergroupe de 117 actifs abritant les agences d'Al Barid Bank, concomitante à une augmentation de capital d'ABB. Il a également poursuivi le partenariat avec le Ministère de l'Intérieur pour la fourniture de prestations relatives au Registre National de la Population.

A fin juin 2025, le chiffre d'affaires de BAM SA s'est établi à **375 MDH**. Les investissements réalisés à la même période s'élèvent à **40 MDH**, soit 35% des prévisions de clôture fixées à **114 MDH**.

Pour l'exercice 2025, les prévisions de clôture tablent sur un chiffre d'affaires de **765 MDH**, en hausse de **44 MDH** par rapport à 2024, un résultat net de **307 MDH**, en hausse de 4%.

En termes de perspectives, le Groupe BAM prévoit de consolider le rôle central d'Al Barid Bank dans les activités financières du Groupe, notamment à travers le transfert des actions détenues par BAM dans SOFAC (participation de 34% ayant généré **130 MDH** de dividendes sur la période 2021-2024, dont **33 MDH** au titre de 2024) ainsi que par la poursuite du transfert des actifs immobiliers exploités par ABB.

II.4.2. Agence de Développement du Digital

Créée par la loi n° 61-16, l'Agence de Développement du Digital est l'acteur central chargé de la mise en œuvre de la stratégie nationale *Digital Morocco 2030*. Elle poursuit son rôle de catalyseur de la transformation numérique en œuvrant à la fois pour la modernisation des services publics, la dynamisation de l'économie numérique et le développement des compétences digitales.

En matière de digitalisation des services publics, l'ADD s'engage à généraliser la plateforme nationale d'interopérabilité GISRE, aujourd'hui connectée à plus de 70 partenaires et permettant près de 54 millions de transactions à fin 2024. L'Agence pilote également la Digital Factory, qui développe des solutions innovantes pour plusieurs institutions publiques, et contribue à la mise en place du Portail Unique du Citoyen *Idarati*.

Concernant le soutien à l'économie numérique, l'ADD accompagne la transformation digitale des entreprises, notamment à travers la plateforme *Moukawala Raqmya* qui a enregistré près de 1.000 évaluations complètes de maturité digitale. Elle anime également l'écosystème des startups via *StartupHubMaroc.ma* et a labellisé plus de 500 jeunes entreprises innovantes. En parallèle, le projet *Smart Factory* à Fès se positionne comme une usine pilote pour accélérer l'adoption de l'industrie 4.0.

Sur le plan financier, les réalisations de l'Agence en matière d'investissement s'élèvent à près de **196 MDH** en 2024 et devraient atteindre **234 MDH** en 2025, avec des projections estimées à **362 MDH** en 2026, **383 MDH** en 2027 et **404 MDH** à l'horizon 2028. Ces investissements portent en priorité sur la digitalisation des services publics, la cybersécurité, l'inclusion numérique et l'organisation du Gitex Africa Morocco.

II.4.3. Audiovisuel

II.4.3.1. Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

En 2024, le chiffre d'affaires de la SNRT s'est établi à **439 MDH**, en hausse de 24% par rapport à 2023, dont principalement **212 MDH** issus de la Taxe sur la Promotion du Paysage Audiovisuel National (TPPAN) et **194 MDH** provenant des ventes d'espaces publicitaires, en forte croissance de 56% par rapport à l'année précédente.

Le résultat net s'est établi à **-410 MDH**, principalement en raison des charges liées aux achats de droits sportifs. Les investissements ont atteint **283 MDH**, dont **185 MDH** consacrés aux équipements audiovisuels et **54 MDH** à la télédiffusion.

Le capital social a été porté à **1.275 MDH** (contre **840 MDH** en 2023) à la suite d'une opération accordéon approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2024.

Le financement de la Société a été assuré à travers des transferts à hauteur de **2.236 MDH** dont une subvention d'exploitation de **1.085 MDH** complétée par une subvention du Ministère des Habous de **17 MDH**, une subvention du Fonds pour la Promotion du Paysage Audiovisuel, des Annonces et de l'Edition Publique (FPAAEP) de **120 MDH** sous forme de dotation en capital, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de **173 MDH**.

La SNRT a également acquis les droits de diffusion d'événements sportifs majeurs, tels que la Coupe d'Afrique des Nations 2024 en Côte d'Ivoire et les Jeux Olympiques de Paris 2024. Ces initiatives ont renforcé la visibilité et l'attractivité des chaînes du Groupe.

A fin juin 2025, les réalisations d'investissements de la SNRT s'élèvent à **41 MDH** en termes de paiements et de **90 MDH** en termes d'engagements.

En termes de prévisions de clôture 2025, la SNRT prévoit de réaliser un chiffre d'affaires de **707 MDH**, dont **300 MDH** issus de la TPPAN et **225 MDH** des ventes d'espaces publicitaires.

Le résultat net prévisionnel est estimé à **-476 MDH** et les investissements, évalués à **258 MDH**, concerneront principalement les équipements techniques et de télédiffusion.

Les perspectives 2025-2026 s'inscrivent dans le prolongement des efforts liés à la structuration et à l'opérationnalisation du pôle audiovisuel public, conformément au chantier de réforme du secteur des EEP prévue par la loi-cadre n° 50-21, avec la finalisation du rattachement de SOREAD-2M et la mise en œuvre de synergies et de mutualisations entre les entités du pôle.

La SNRT prévoit également de conclure un contrat-programme avec l'Etat, de renforcer sa stratégie de transformation digitale en intégrant la complémentarité entre diffusion linéaire et consommation numérique et de mobiliser les moyens techniques et humains nécessaires pour assurer la couverture des échéances sportives internationales prévues au Maroc, notamment la Coupe d'Afrique des Nations 2025 et la Coupe du monde 2030.

II.4.3.2. Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles

En 2024, SOREAD 2M a confirmé sa position de leader du marché marocain de la publicité télévisée, captant 62,1% des budgets investis sur ce média, devant Al Aoula (22,1%) et MediTV (2,8%).

La chaîne a enregistré une part d'audience de 25,4% sur l'année contre 29,2% en 2023 et une audience en prime-time (20h50 à 22h30) de 20% contre 22,4% en 2023. Sa présence sur les réseaux sociaux s'est renforcée atteignant 10,1 millions d'abonnés sur Facebook, 3,8 millions sur Instagram et 9,27 millions sur YouTube. La production nationale a représenté 83% de la grille de programmes contre 80% en 2023.

Sur le plan financier, l'exercice 2024 s'est soldé par un chiffre d'affaires de **415 MDH** (+8% par rapport à 2023), dont **391 MDH** de revenus publicitaires. L'Etat a accordé une subvention d'équilibre de **236 MDH**. Le résultat net s'établit à **-360 MDH**, contre **-327 MDH** en 2023, portant les capitaux propres à **-1.124 MDH** fin 2024 contre **-764 MDH** un an plus tôt.

A fin juin 2025, les réalisations de SOREAD 2M en termes d'investissement s'élèvent à **5,7 MDH**.

En termes de prévisions de clôture 2025, la société prévoit de réaliser un chiffre d'affaires de **421 MDH** (+2% par rapport à 2024).

Les investissements prévus sur la période 2026-2028 s'élèvent à **106 MDH** en 2026, **128 MDH** en 2027 et **135 MDH** en 2028.

II.4.4. Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

L'ANRT assure un suivi régulier de l'état d'avancement de la mise en œuvre de son plan d'action validé dans le cadre de la Note d'Orientations Générales du secteur des télécommunications et publie périodiquement des informations détaillées sur la qualité des services des trois opérateurs Télécom (Voix et Data).

Au cours des trois dernières années, les investissements cumulés des trois opérateurs Télécom ont représenté 22% de leurs revenus dépassant largement les moyennes mondiales et européennes. Cette dynamique devrait se maintenir et s'accroître dans le cadre de la stratégie Maroc Digital 2030.

En termes de bilan technique à fin 2024, le parc de téléphonie fixe s'élève à 3,04 millions d'abonnements en hausse annuelle de 5,7%. Le trafic sortant atteint 1,32 milliard de minutes (+6,8%), soit un usage moyen de 37 minutes par abonné.

Le parc mobile s'établit à 58,29 millions de souscriptions (+4,32%), dont 50,63 millions en prépayé (+3,5%) et 7,66 millions en postpayé (+9,9%), ce qui correspond à un taux de pénétration de 158,26%. Le revenu moyen par minute s'élève à 0,179 DH HT.

Le parc Internet total atteint 40,22 millions d'abonnements (+5,05%), pour un taux de pénétration de 109,21%. L'Internet mobile compte 37,44 millions d'abonnements (+4,92%), dont 34,35 millions en 4G (+8,58%). L'ADSL rassemble 1,59 million de clients, dont 70,32% bénéficient de débits supérieurs à 8 Mb/s, tandis que la fibre optique progresse de 25,49% à 1,06 million d'abonnements.

Sur le plan financier, l'ANRT a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de **689 MDH**, en baisse de 9% par rapport à 2023 et un résultat net de **270 MDH** (-9%).

En termes de prévisions de clôture 2025, les prévisions indiquent un chiffre d'affaires de **754 MDH** (+9%), après un niveau de réalisation de **431 MDH** à fin juin. Le résultat net devrait

s'établir à **157 MDH**. Les investissements réalisés à fin juin s'élèvent à **7 MDH** pour des réalisations attendues en fin d'exercice à hauteur de **44 MDH**.

Pour la période 2026-2028, le chiffre d'affaires prévisionnel est estimé à **809 MDH** en 2026, **721 MDH** en 2027 et **730 MDH** en 2028 tandis que le résultat net est projeté à **177 MDH** en 2026, **113 MDH** en 2027 et **120 MDH** en 2028. Les investissements devraient s'élever à **60 MDH** en 2026, **41 MDH** en 2027 et **39 MDH** en 2028.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de la Coupe du monde 2030, le projet de couverture 5G a été lancé avec pour objectif d'atteindre un taux de couverture de 45% de la population en 2026 et de 85% à l'horizon 2030, avec un niveau de couverture de 100% pour les villes hôtes des événements sportifs.

III. DEVELOPPEMENT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES

III.1. Secteur du transport

III.1.1. Transport autoroutier

Le trafic autoroutier a enregistré en 2024 une croissance de 8% par rapport à 2023, avec un trafic moyen journalier de 15.800 véhicules (contre 14.600 en 2023) et un volume de circulation de 27,6 millions de Km parcourus par jour. Le taux de télépéage s'est établi à 60% en 2024 contre 58% en 2023.

En 2024, le chiffre d'affaires consolidé a atteint **5.605 MDH**, en hausse de 18% par rapport à 2023, porté par une progression de 8,1% de la circulation et de 7,9% des transactions de péage.

Le résultat net consolidé s'établit à **730 MDH** en recul de 44% par rapport à 2023 impacté par des effets de change défavorables.

Le montant des investissements réalisés en 2024 s'élève à **1.725 MDH** principalement consacrés à l'autoroute Tit-Mellil-Berrechid et à la modernisation de l'infrastructure autoroutière.

En comptes sociaux, le chiffre d'affaires a connu une amélioration de **312 MDH** (+8%) par rapport à 2023 pour atteindre **4.037 MDH** et le résultat net hors effet de change est de **678 MDH**, en recul de 36% par rapport à 2023.

Les dettes de financement ont reculé de 4% pour s'établir à **37.982 MDH** à fin 2024 contre **39.474 MDH** en 2023.

A fin juin 2025, le chiffre d'affaires a augmenté de 14% par rapport à la même période de 2024 atteignant **2.090 MDH** et le résultat net s'est établi à **335 MDH** (+32% par rapport à la même période de 2024) tandis que les dépenses d'investissement ont atteint **824 MDH** (-3%).

Les réalisations à fin 2025 au titre du programme d'investissement devraient s'établir à **4.255 MDH** (+147%), axé principalement sur l'autoroute Tit Mellil-Berrechid, l'aménagement des nœuds de Sidi Maârouf et Ain Harrouda, et la construction de l'autoroute Rabat-Casablanca Continentale.

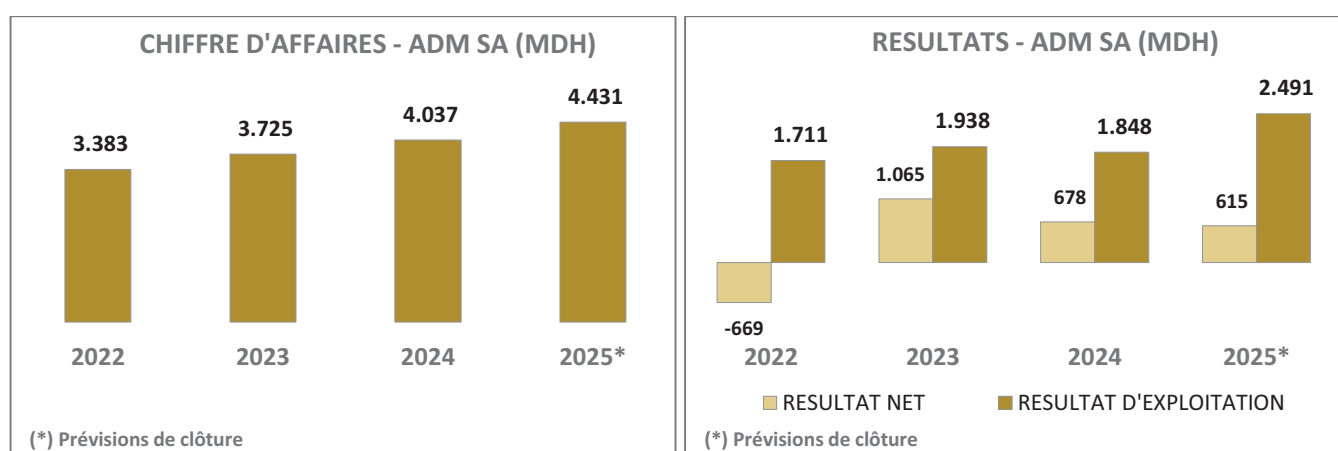
Au cours de la période 2025-2028, ADM projette de réaliser un investissement global de **6.955 MDH** consacré notamment à la réalisation de l'autoroute Rabat-Casablanca Continentale, à l'adaptation du réseau et à l'automatisation et digitalisation de l'exploitation.

Par ailleurs, ADM s'est engagée dans une nouvelle phase de développement à l'horizon 2030, en préparation des grands événements sportifs que le Royaume s'apprête à accueillir, notamment la Coupe d'Afrique des Nations 2025 et la Coupe du monde 2030.

Cette dynamique s'est concrétisée par la signature, le 21 mars 2025, d'un protocole d'accord entre l'Etat et ADM couvrant la période 2025-2032, portant sur un programme d'investissement de **12,5 MMDH** (hors programme des grosses réparations estimé à **4,4 MMDH**) dont le financement sera assuré à travers des mécanismes de financement innovants permettant à la société de garantir sa pérennité et son équilibre financiers : levées obligataires sans garantie de l'Etat à hauteur de **7,5 MMDH**, opération de titrisation des redevances à hauteur de **7 MMDH**, un prêt concessionnel garanti par l'Etat de **2,2 MMDH** pour les grosses réparations ainsi que la mobilisation de la CAF d'ADM à hauteur de **1,1 MMDH**.

Ce programme s'inscrit pleinement dans la volonté de faire des infrastructures un levier de l'émergence du Maroc, en dotant les grands pôles économiques du pays d'un réseau autoroutier moderne, résilient et conforme aux standards internationaux.

Les projections pour la période 2026-2028 prévoient un chiffre d'affaires de **4.670 MDH**, **4.901 MDH** et **5.452 MDH** respectivement en 2026, 2027 et 2028. Les investissements prévus s'élèvent à **2.850 MDH** pour 2026, **3.157 MDH** pour 2027 et **948 MDH** pour 2028.



III.1.2. Transport ferroviaire

L'année 2024 a été marquée par une progression notable de l'activité voyageurs, avec un total de **55 millions de passagers transportés** (+4% par rapport à 2023), dont 5,5 millions pour Al Boraq. Le taux d'occupation passagers s'est établi à 65% (+2 points), tandis que la distance moyenne parcourue par voyageur a été de 128 km (-2%).

L'activité marchandises a, pour sa part, enregistré une forte croissance, avec **21 millions de tonnes transportées** (+24%), tirée par le transport des phosphates (12,7 millions de tonnes, +46%) et par le fret conventionnel (8,5 millions de tonnes, +2%).

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires consolidé de l'ONCF en 2024 a atteint **5.809 MDH**, en hausse de 18% par rapport à 2023, porté par l'activité d'Al Boraq (**780 MDH**, +11%), des trains conventionnels (**1.984 MDH**, +7%), du transport des phosphates (**1.136 MDH**, +27%) et du fret (**703 MDH**, +10%). Le résultat net consolidé s'est établi à **-1.313 MDH** contre **-1.007 MDH** en 2023, impacté par la diminution du résultat financier.

Les investissements réalisés en 2024 ont atteint **2.131 MDH** tandis que l'endettement a reculé à **41.223 MDH** (-3%).

A fin juin 2025, l'ONCF a réalisé un chiffre d'affaires de **2.437 MDH**, en hausse de 13% par rapport à la même période de 2024 et le résultat net s'est établi à **-652 MDH** (+17%) tandis que

les dépenses d'investissement ont atteint **10.506 MDH**, soit un niveau 12,5 fois supérieur à celui constaté au premier semestre 2024.

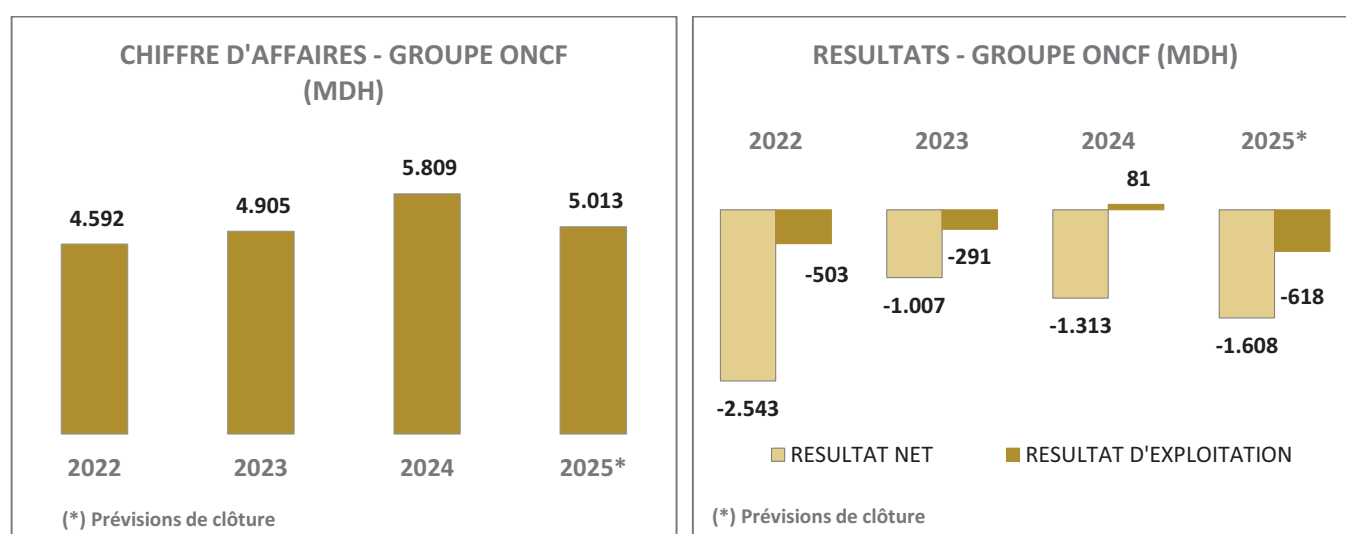
Les prévisions de clôture pour l'année 2025 tablent sur un chiffre d'affaires de **5.013 MDH**, un résultat d'exploitation de **-618 MDH** et un résultat net de **-1.608 MDH**, en recul de **367 MDH** par rapport à 2024. Les investissements sont estimés à **18.590 MDH** et l'endettement passerait à **47.695 MDH**.

Par ailleurs et dans le cadre de la dynamique nationale de l'investissement et de la préparation des grandes échéances à l'horizon 2030, l'ONCF a engagé un nouveau cycle de développement, lancé par le Souverain le 24 avril 2025 à Rabat. Ce programme, d'un coût global de **96 MMDH** s'articule autour de trois composantes :

- L'extension de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) de Kénitra à Marrakech et développement du service RER (**53 MMDH**, hors matériel roulant), inaugurant une étape majeure dans la mise en réseau des grandes villes du Royaume ;
- L'acquisition de 168 trains (**29 MMDH**) destinés à renouveler et renforcer le parc roulant, accompagner l'extension des lignes LGV et développer des Réseaux Express Régionaux (RER) autour des métropoles de Casablanca, Rabat et Marrakech ;
- Un programme de maintien de la performance (**14 MMDH**), comprenant **8 MMDH** d'investissements liés à l'extension de la LGV et aux infrastructures RER, ainsi que **6 MMDH** pour la modernisation du réseau ferroviaire existant.

A ce titre, un protocole d'accord a été signé en mai 2025 entre l'Etat et l'ONCF afin de définir les composantes du plan de développement ainsi que son schéma de financement. Le montage financier prévoit la mobilisation de **53 MMDH** pour la réalisation de la nouvelle ligne LGV Kénitra-Marrakech.

Les projections pour la période 2026-2028 prévoient un chiffre d'affaires de **5.514 MDH**, **6.051 MDH** et **6.565 MDH** respectivement en 2026, 2027 et 2028. Les investissements prévus s'élèvent à **20.559 MDH** pour 2026, **23.900 MDH** pour 2027 et **15.100 MDH** pour 2028.



III.1.3. Transport aérien

III.1.3.1. Royal Air Maroc

En 2024, le Groupe Royal Air Maroc (RAM) a poursuivi son plan pluriannuel de développement visant à renforcer sa position stratégique sur le marché mondial et qui met l'accent sur l'expansion de son réseau international, la modernisation et l'augmentation de sa flotte et l'amélioration de l'expérience client.

En effet, la RAM a poursuivi sa trajectoire de rentabilité avec un résultat d'exploitation pour 2024 de **605 MDH** et un chiffre d'affaires pour la deuxième année consécutive de près de **20 MMDH** et ce, malgré des défis concurrentiels croissants, notamment l'augmentation des compagnies aériennes à bas coûts.

Le Groupe RAM a enregistré le résultat net le plus élevé de la dernière décennie, avec une marge nette de 2,4%.

A ce titre, la RAM a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de **19.944 MDH**, en légère amélioration de 1% par rapport à 2023. Le résultat net, quant à lui, s'est établi à **473 MDH**, en amélioration de 7% par rapport à 2023.

En 2024, la RAM a réalisé des investissements s'élevant à **291 MDH**, marquant un repli de 74% par rapport à 2023. L'endettement s'est établi à **6.028 MDH** à fin 2024, en baisse de 21% par rapport à 2023.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires à fin avril 2025 (**9.417 MDH**) a augmenté de 8% par rapport aux réalisations de la même période de 2024. Le résultat net s'est établi à **-58 MDH** contre **-541 MDH** réalisée pour la même période de 2024.

En termes de prévisions de clôture de 2025, et vu l'évolution du trafic aérien par rapport à 2024, le chiffre d'affaires devrait dépasser la barre de **20 MMDH** et en termes de trafic le niveau pré-pandémie de 7,5 millions de passagers.

Les perspectives de la Compagnie sont soutenues par la signature en 2023 d'un contrat-programme 2023-2037 mettant en place une feuille de route pour le développement de l'activité de la RAM.

Ce plan prévoit l'expansion de la flotte de Royal Air Maroc à 200 avions d'ici 2037, l'ouverture de plus de 100 nouvelles destinations internationales et 46 lignes domestiques, ainsi que la diversification des sources de croissance et de revenus. L'objectif est d'atteindre un chiffre d'affaires de **94 MMDH** et de transporter 31,6 millions de passagers, avec un taux de remplissage de 82%.

Ce plan de développement permettra de repositionner la RAM en tant que leader du transport aérien africain, en mesure d'accompagner le Royaume dans sa stratégie de développement touristique ainsi que pour accueillir la Coupe du monde 2030.

En parallèle, la Compagnie a poursuivi sa trajectoire de décarbonisation, déjà matérialisée par une réduction de 10% de son empreinte carbone grâce au Fuel Efficiency Program et à l'introduction d'avions nouvelle génération (B787 et B737 MAX).

Entre 2023 et 2025, RAM a opéré ses premiers vols au carburant durable (Sustainable Aviation Fuel, SAF), une étape majeure vers l'objectif Net Zero Emissions 2050 fixé par « International Air Transport Association-IATA ». La Compagnie a également obtenu en 2023 les certifications IATA Environmental Assessment-IENVA et IATA Illegal Wildlife Trade-IWT couvrant l'environnement et la biodiversité et confirmant l'intégration des enjeux RSE dans l'ensemble de ses activités.

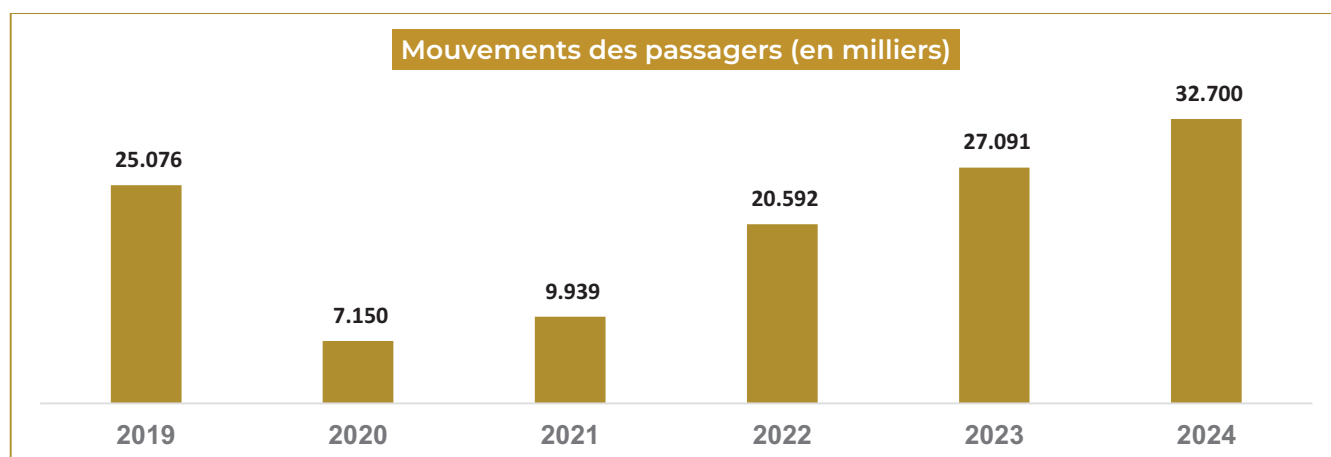
III.1.3.2. Office National des Aéroports

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie « **Aéroports 2030** » visant à moderniser et agrandir les principales plateformes aéroportuaires, améliorer l'expérience client et transformer en profondeur l'Office, l'ONDA a engagé un plan visant notamment :

- Le relèvement de la capacité de l'aéroport Casablanca Mohammed V de **14 à 35 millions de passagers** d'ici 2029 ;
- L'extension et la modernisation des aéroports de Marrakech, Agadir, Tanger et Fès, afin de doubler leurs capacités ;
- L'intégration de solutions technologiques pour fluidifier le parcours passager ;
- Une réforme institutionnelle visant la transformation de l'ONDA en Société Anonyme afin de renforcer sa gouvernance et son efficacité opérationnelle.

En 2024, le trafic aérien a atteint **32,7 millions de passagers** (+21% par rapport à 2023) et un fret aérien de **95.439 tonnes** (+22%). Cette dynamique a permis à l'ONDA de réaliser un chiffre d'affaires de **5.372 MDH** (+14% par rapport à 2023) et un résultat net de **1.118 MDH** (+5%). Les investissements se sont élevés à **1.441 MDH** (contre **1.400 MDH** en 2023) consacrés notamment à la construction du nouveau terminal de l'Aéroport Rabat-Salé et à celle d'un nouveau terminal à l'aéroport de Tétouan. L'endettement s'est réduit à **6.546 MDH** (-10%).

L'évolution du trafic entre 2019 et 2024 se présente comme suit :



A fin juin 2025, le chiffre d'affaires a augmenté de 11% par rapport à la même période de 2024 atteignant **2.781 MDH** et le résultat net s'est établi à **486 MDH** (-11%) tandis que les dépenses d'investissement ont atteint **767 MDH** (+49%).

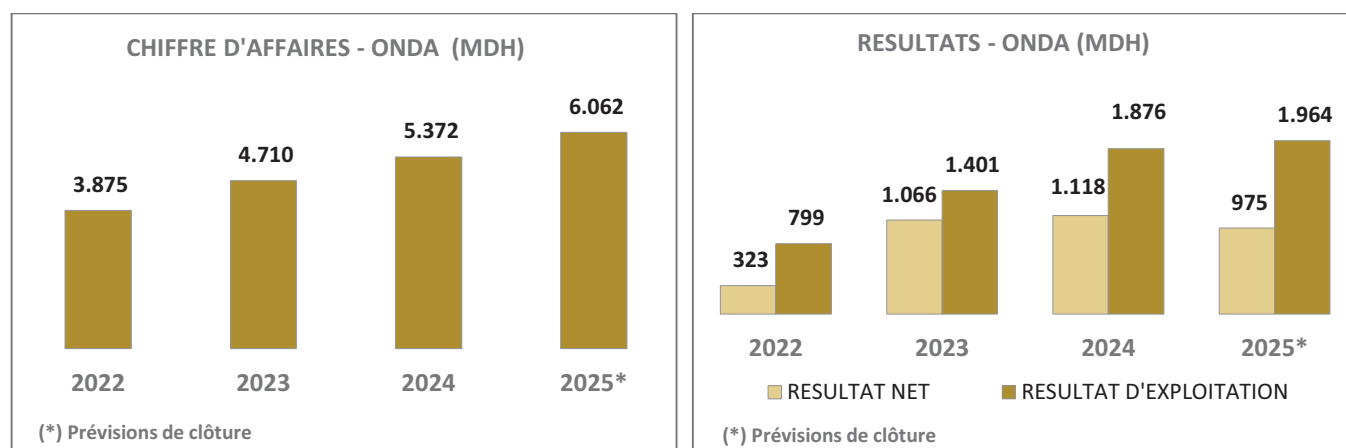
En ce qui concerne les prévisions de clôture 2025, l'ONDA prévoit la réalisation d'un chiffre d'affaires de **6.062 MDH** (+13% par rapport à 2024), d'un résultat net de **975 MDH** et des

investissements à hauteur de **4.014 MDH** (+**2.573 MDH** par rapport à 2024). En termes d'endettement, les prévisions de clôture de 2025 indiquent une hausse de 21% des dettes de financement devant s'établir à **7.907 MDH**.

Le programme d'investissement prévisionnel au titre de la période 2025-2030 est évalué à **38 MMDH** et sera réalisé dans le cadre un protocole d'accord signé en juillet 2025 entre l'Etat et l'ONDA, dont **25 MMDH** consacrés à la capacité d'accueil des aéroports et **13 MMDH** à la maintenance, à la modernisation et à l'acquisition foncière.

Pour la période 2026-2028, un sous-ensemble de ce programme d'investissement évalué à près de **22 MMDH** portera sur la construction de nouveaux terminaux à Casablanca Mohammed V et Tanger Ibn Battouta, ainsi que sur le réaménagement et l'extension des aéroports Marrakech Ménara, Agadir Al Massira et Fès-Saïss.

Dans ce cadre, les projections pour la période 2026-2028 prévoient un chiffre d'affaires de **6.414 MDH**, **6.944 MDH** et **7.512 MDH**, respectivement en 2026, 2027 et 2028. Les investissements prévus s'élèvent à **6.204 MDH** pour 2026, **7.380 MDH** pour 2027 et **8.396 MDH** pour 2028.



III.1.4. Déplacements urbains

III.1.4.1. Société Casa Transports

En 2024, la Société Casa Transports a enregistré un chiffre d'affaires de **336 MDH**, en hausse de 35% par rapport à 2023 porté par l'élargissement de l'offre et la hausse de la fréquentation.

Le résultat d'exploitation s'est établi à **-612 MDH**, en lien avec d'importantes charges d'exploitation, notamment les dotations représentant 50% du total desdites charges, tandis que le résultat net ressort à **-331 MDH**, en dégradation de 169% par rapport à l'exercice précédent (**-123 MDH**). L'endettement s'élève à **5.240 MDH** en hausse de 5,7% par rapport à 2023.

Le maillage créé comprend 151 stations de voyageurs et 13 pôles de correspondance garantissant une couverture étendue et une interconnexion fluide à l'échelle de l'agglomération. Cette configuration transforme significativement l'expérience de mobilité urbaine.

Le réseau a transporté **60 millions de passagers**. Le nombre d'accidents a toutefois augmenté (+100 par rapport à 2023), principalement en raison de l'ouverture simultanée des quatre nouvelles lignes.

Par ailleurs, l'année 2024 a connu la signature, en juillet, d'une convention en maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation de la gare routière d'Oulad Ziane (**80,7 MDH**) ainsi que la signature, en octobre, d'une convention pour la réalisation d'un parking en ouvrage dans l'hypercentre de Casablanca (**250 MDH**) outre l'aménagement en surface du boulevard Zerktouni.

A fin juin 2025, les réalisations d'investissement s'établissent à **261 MDH**. Le chiffre d'affaires réalisé à fin juin 2025 s'est établi à **228 MDH**.

Les prévisions de clôture de l'exercice tablent sur un chiffre d'affaires de **479 MDH**, un résultat d'exploitation de **-844 MDH** et un résultat net de **-454 MDH**.

Les projections pour la période 2026-2028 prévoient un chiffre d'affaires de **566 MDH**, **658 MDH** et **667 MDH** respectivement en 2026, 2027 et 2028.

L'investissement prévu au titre de 2026 s'élève à **84 MDH**, en soulignant que la société poursuivra la supervision du contrat de gestion déléguée du réseau des bus pour le compte de l'Etablissement de Coopération Intercommunale (ECI), tout en se concentrant sur l'optimisation des charges, l'augmentation de la fréquentation et la mise en œuvre de l'interopérabilité Bus - Transport Collectif en Site Propre (TCSP).

III.1.4.2. Société Rabat Région Mobilité

En 2024, le réseau du tramway de Rabat a enregistré une fréquentation annuelle de **43,9 millions de voyages**, en hausse de 7,6% par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires s'est établi à **175 MDH**, en hausse de 13% par rapport à l'exercice précédent (**155 MDH**).

A fin juin 2025, le chiffre d'affaires a connu une légère hausse de 3% par rapport à la même période de 2024 atteignant **84 MDH** et le résultat d'exploitation s'est établi à **-68 MDH** (-30%) tandis que les dépenses d'investissement ont atteint **13 MDH**.

En termes de prévisions de clôture 2025, le chiffre d'affaires prévisionnel est estimé à **197 MDH**, en hausse de 11% par rapport à 2024.

Sur la période 2026-2027, les investissements prévus s'élèveraient à **5.018 MDH**, dont **4.414 MDH** en 2026 et **604 MDH** en 2027, avec le lancement de chantiers visant le développement du réseau TCSP, le renforcement de l'offre bus et la modernisation des parkings gérés par la société.

III.2. Secteur portuaire

III.2.1. Agence Nationale des Ports

En 2024, le trafic global traité par les ports gérés par l'Agence Nationale des Ports (ANP) s'est élevé à **100 millions de tonnes**, en hausse de 13% par rapport à 2023.

Cette performance s'est accompagnée d'une amélioration notable de la productivité, avec une hausse de 2,6% de la manutention à quai des conteneurs au port de Casablanca et une progression de 10% pour les terminaux céréaliers du port d'Agadir.

A fin 2024, le chiffre d'affaires a atteint **2.818 MDH** en hausse de 12% par rapport à 2023, tandis que le résultat d'exploitation s'est établi à **647 MDH**. Le résultat net a fortement progressé pour s'établir à **409 MDH** (+289%).

Les investissements réalisés se sont élevés à **650 MDH** (+26%) et l'endettement a reculé de 8% pour s'établir à **5.733 MDH**.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs réalisations importantes, notamment la signature d'une déclaration entre l'ANP et l'AFD portant sur la mise en place d'un programme de financement en faveur des ports du Sud du Royaume, l'inauguration du corridor logistique multimodal « Chengdu-Europe-Afrique » destiné à dynamiser les échanges sino-marocains ainsi que la signature de conventions de coopération avec PORTNET, UM6P, AMDL et l'Observatoire Marocain de la Compétitivité Logistique pour renforcer le partage de données, la recherche et la performance logistique nationale.

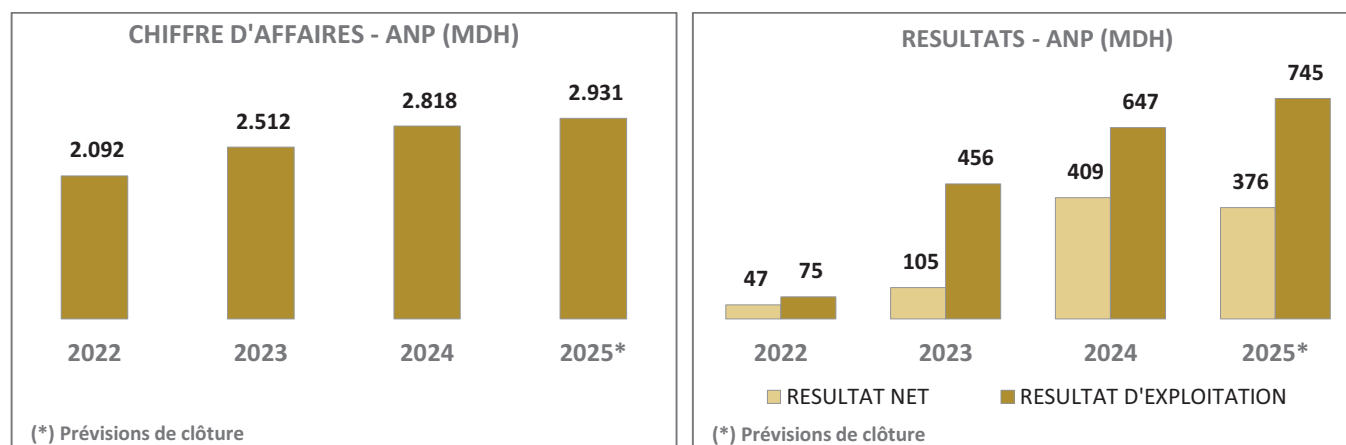
A fin juin 2025, le chiffre d'affaires a augmenté de 7,2% par rapport à la même période de 2024 atteignant **1.472 MDH** et le résultat net s'est établi à **246 MDH** (+7,3%), tandis que les dépenses d'investissement ont atteint **207,5 MDH** (+11,5%).

En termes de prévisions de clôture au titre de 2025, l'ANP prévoit de réaliser un chiffre d'affaires de **2.931 MDH**, un résultat d'exploitation de **745 MDH** et un résultat net de **376 MDH**. Les investissements devraient atteindre **720 MDH** tandis que l'endettement poursuivrait sa baisse pour s'établir à **5.238 MDH**.

Le plan pluriannuel d'investissement de l'ANP pour la période 2026-2028 prévoit un programme d'investissement de **3,3 MMDH** dont près de 75% consacrés aux infrastructures, en vue d'augmenter les capacités portuaires et de renforcer la résilience face aux risques climatiques. Ce programme se décline comme suit : **1.040 MDH** pour 2026, **1.134 MDH** pour 2027 et **1.120 MDH** pour 2028.

Les priorités portent également sur la modernisation des systèmes d'information, la digitalisation intégrée des procédures portuaires pour plus d'efficacité et de transparence, ainsi que sur la décarbonation des activités et la gestion durable des ressources.

En termes de chiffre d'affaires, les projections pour la période 2026-2028 se présentent comme suit : **2.891 MDH**, **2.879 MDH** et **3.016 MDH** respectivement en 2026, 2027 et 2028.



III.2.2. Agence Spéciale Tanger Med

En 2024, le transport maritime mondial de conteneurs a enregistré une croissance notable avec **183 millions d'équivalents vingt pieds (MEVP)** transportés à l'échelle mondiale, soit une hausse de 6,2% par rapport à l'année précédente.

Dans ce contexte, Tanger Med confirme en 2024 son rôle de hub stratégique avec des performances sur l'ensemble de ses activités. Le trafic global a atteint **187 millions de tonnes** (+15% par rapport à 2023) tandis que l'activité conteneurs s'est établie à 11,44 millions d'EVP (+19%) portée par la montée en régime des terminaux TC3 et TC4 et le renforcement des flux de transbordement.

Le trafic passagers a connu une nette reprise avec **5,34 millions de voyageurs** transitant par les ports du Royaume (+11,8%), principalement via les ports du détroit et le trafic de croisière a bondi de 40,1% atteignant **270.483 croisiéristes**.

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires consolidé a atteint **10.163 MDH** en 2024 (+14% par rapport à 2023) grâce notamment à la progression des contributions de Marsa Maroc (**228 MDH**) et de TMPA (**194 MDH**). Le résultat d'exploitation s'est établi à **4.325 MDH** (+21%), le résultat net consolidé à **2.839 MDH** (+30%) et les investissements à **1.875 MDH** (+22%), en lien avec des projets importants tels que l'extension du port passagers et roulier. L'endettement s'est réduit à **18.143 MDH** (-4%) principalement grâce aux remboursements d'échéances compensés par de nouveaux tirages.

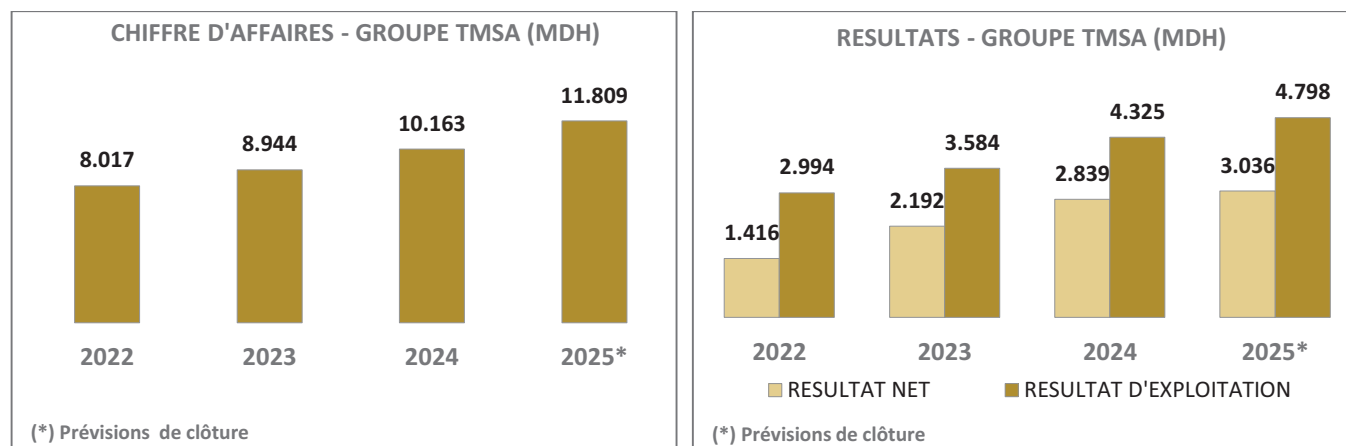
A fin juin 2025, le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 24% par rapport à la même période de 2024 atteignant **6.152 MDH** et le résultat net s'est établi à **1.823 MDH** (+21%) tandis que les dépenses d'investissement ont atteint **859 MDH** (+121%).

Les prévisions de clôture pour 2025 prévoient la réalisation d'un chiffre d'affaires consolidé de **11.809 MDH** (+16% par rapport à 2024), un résultat d'exploitation de **4.798 MDH** (+11%), un résultat net consolidé de **3.036 MDH** (+7%) et des investissements de **6.421 MDH** (+242%) tandis que l'endettement devrait atteindre **19.583 MDH** (+14%).

Les perspectives 2026-2028 confirment la poursuite des projets structurants, avec l'extension du terminal passagers et TIR, l'aménagement de nouveaux ports secs, la digitalisation intégrale des opérations portuaires et l'optimisation des capacités logistiques pour soutenir la compétitivité des exportations nationales et la connectivité internationale du Maroc.

De même, un partenariat stratégique a été conclu avec des institutions internationales pour l'agrandissement du terminal camions et passagers permettant de dépasser un million de camions traités par an.

Les projections pour la période 2026-2028 prévoient un chiffre d'affaires de **12.551 MDH**, **13.570 MDH** et **14.607 MDH**, respectivement en 2026, 2027 et 2028. Les investissements prévus s'élèvent à **3.267 MDH** pour 2026, **2.491 MDH** pour 2027 et **1.209 MDH** pour 2028.



III.2.3. Nador West Med

En 2024, Nador West Med (NWM) a franchi une étape déterminante avec l'achèvement de la quasi-totalité des travaux d'infrastructure portuaire confirmant l'avancement du projet vers sa phase opérationnelle.

L'année 2024 a été également marquée par la signature des contrats de concession du Terminal à Conteneurs Est (TCE) long de 1.520 mètres et du Terminal à Conteneurs Ouest (TCO) long de 1.440 mètres (y compris l'extension) avec la société Marsa Maroc qui l'exploitera en partenariat avec les opérateurs de rang mondial MSC pour le Terminal Est et CMA-CGM pour le Terminal Ouest.

L'année 2024 constitue également un jalon essentiel pour le démarrage des activités d'exploitation, tout en assurant une visibilité à long terme et une dynamique de croissance durable pour le port.

Sur le plan financier, NWM a réalisé, en 2024, un résultat net déficitaire de **23 MDH** contre un résultat net positif de **153 MDH** enregistré en 2023.

Les investissements ont été réalisés à hauteur de **1.822 MDH** en 2024 (+28% par rapport à 2023), tandis que l'endettement s'est établi à **6.451 MDH**, en hausse de 35% et ce, sous l'effet notamment de l'émission d'un emprunt obligataire de **1,2 MMDH**.

Parallèlement, une filiale créée en 2023 poursuit l'aménagement de la première phase des zones d'activités économiques (800 ha) dont la mise en service est prévue en même temps que le port pour un coût global estimé à **2,5 MMDH** (hors foncier).

Pour l'exercice 2025, les prévisions de clôture font ressortir la réalisation d'investissements à hauteur de **2.073 MDH** dans le cadre d'un programme global de **7 MMDH** sur la période 2024-2028.

Au titre de la période 2025-2026, la société NWM prévoit plusieurs chantiers, notamment le prolongement du quai Ouest de 840 mètres, l'accélération des travaux de construction des superstructures, les Voiries et Réseaux Divers (VRD), la voie principale du port, la station d'épuration ainsi que la réalisation d'un quai GNL destiné à accueillir une unité flottante de stockage (FSU) et/ou une unité flottante de stockage et regazéification (FSRU) d'une capacité maximale de 175.000 m³.

L'équipement du port progresse également avec l'installation du système de surveillance et de gestion du trafic maritime (Vessel Traffic Service - VTS) couplé au Port Management Information System (PMIS) et le lancement des appels d'offres pour les scanners, le balisage et la signalisation.

Concernant la Zone d'Activités, la société NWM BILZ lancera, courant 2025-2026, les travaux d'aménagement de la Zone Stockage Energie, la Zone Industrielle et la Zone Logistique et achèvera les travaux de la station de dessalement.

IV. FONDS ET INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLICS

IV.1. Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social

Depuis sa création, le Fonds Hassan II a enregistré un volume cumulé d'engagements de l'ordre de **53.389 MDH**. Ce montant correspond à un rythme moyen annuel d'engagement d'environ **2,2 MMDH** sur la période 2000-2024.

L'exercice 2024 n'a enregistré aucun engagement additionnel avec des décaissements réalisés à hauteur de **918 MDH** contre **3.523 MDH** au titre de 2023, réparti en **129 MDH** au titre d'avances non remboursables et **789 MDH** au titre d'apports en capital ayant été entièrement affectés à la réalisation des Cités des Métiers et des Compétences.

Les avances remboursables ont concerné principalement :

- Le programme d'appui à l'investissement touristique : **53 MDH** ;
- Le programme de mise en valeur de la Médina de Rabat : **31 MDH** ;
- Le programme de traitement des constructions menaçant ruine dans l'ancienne Médina de Casablanca : **30 MDH**.

Le montant cumulé des décaissements sur la période 2000-2024 a atteint **44.034 MDH**, soit un taux de réalisation global de 82,5%, avec un rythme moyen de décaissement de **1,83 MMDH**.

Les **ressources financières** du Fonds Hassan II, au titre de 2024, ont atteint une somme globale de **1.852 MDH** répartie comme suit

- | | |
|--|------------------|
| - Produits financiers : | 1.085 MDH |
| - Remboursement des avances, des prêts et autres : | 535 MDH |
| - Divers (restitution de l'IPPRF) : | 232 MDH |

Ainsi, les ressources financières cumulées du Fonds Hassan II à fin 2024 s'élèvent à **66.600 MDH**, réparties entre les versements de l'Etat (**44.095 MDH**), les produits financiers (**15.217 MDH**), le remboursement des avances, prêts et autres recettes (**5.362 MDH**) et diverses ressources dont la restitution de l'IPPRF (**1.926 MDH**).

Le premier semestre de l'année 2025 n'a enregistré aucun engagement additionnel, avec des décaissements s'élevant à **574 MDH**, principalement orientés vers la réalisation du musée national de l'archéologie et des sciences de la terre (**150 MDH**), le programme de mise en valeur de la Médina de Salé (**140 MDH**) et les programmes complémentaires de mise en valeur des Médina de Meknès, Fès et Tétouan (**100 MDH**, **78 MDH** et **42 MDH** respectivement).

En termes de prévisions de clôture 2025, le Fonds table sur un résultat financier de **495 MDH**, en hausse de **14 MDH** par rapport à 2024, un résultat d'exploitation prévisionnel de **-755 MDH** et un résultat net attendu en légère amélioration. Les capitaux propres devraient toutefois se replier à **84,5 MMDH**.

Les décaissements projetés pour 2025 s'élèvent à **1.425 MDH**, puis à **1.825 MDH** en 2026, à **1.745 MDH** en 2027 et à **2.000 MDH** en 2028.

Le Fonds Hassan II prévoit, à l'horizon 2025-2030, une mobilisation renforcée pour financer de nouveaux projets et accompagner les secteurs prioritaires tels que l'eau, l'électricité, le transport, l'agriculture, le tourisme, les énergies renouvelables et le développement rural. Il soutiendra la transition énergétique, la promotion de l'investissement privé, la création d'emplois et la modernisation des infrastructures.

IV.2. Fonds Mohammed VI pour l'Investissement

Le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement poursuit la mise en œuvre de son plan d'action visant à stimuler les investissements dans les secteurs productifs et stratégiques, selon une approche partenariale favorisant la mobilisation des financements privés aux côtés de l'Etat.

En 2024, ses produits se sont établis à **52 MDH**, dont **16,7 MDH** de subvention publique et **35,7 MDH** de produits financiers, tandis que ses charges ont atteint **45 MDH**.

En termes de prévisions de clôture 2025, le FM6I table sur des produits de **53 MDH** et des charges de **90 MDH**, entraînant un déficit prévisionnel de **37 MDH**, lié à la montée en puissance des frais de fonctionnement et de structuration des fonds.

Les instruments de dette subordonnée « CapAccess » et « CapHospitality » déployés en partenariat avec Tamwilcom et onze banques ont permis d'octroyer **368 MDH** de crédits subordonnés à fin 2024, ciblant notamment le financement des entreprises (PME et Entreprises de Taille Intermédiaire - ETI) et la modernisation de 25.000 chambres hôtelières.

En juillet 2025, le Fonds a retenu 14 sociétés de gestion spécialisées pour la mise en place de fonds sectoriels couvrant notamment l'industrie, l'agriculture et l'agro-industrie, le tourisme, le transport et la logistique, ainsi que des fonds généralistes adaptés aux besoins des PME, reflétant une approche sélective et ciblée destinée à répondre aux priorités sectorielles et aux besoins de l'économie nationale.

Ces sociétés de gestion, dont 9 sont marocaines et 5 internationales, ont réussi à mobiliser près de **14,5 MMDH** de capitaux nationaux et étrangers, en complément de l'enveloppe de **4,5 MMDH** allouée par le Fonds, portant la taille globale des fonds à **19 MMDH**.

La domiciliation des fonds au Maroc, parfois en partenariat avec des fonds étrangers, et l'installation d'équipes locales par les gestionnaires internationaux contribuent à renforcer

l'expertise nationale en private equity et à positionner le Royaume comme un hub régional et continental.

En mai 2025, un consortium stratégique a été créé en partenariat avec l'ONEE, TAQA Morocco, Nareva et le FM6I pour le lancement d'un programme d'investissement d'environ **130 MMDH** à l'horizon 2030. Ce programme a pour objectifs de renforcer la sécurité hydrique et l'indépendance énergétique du Royaume, de développer des infrastructures structurantes et de générer plus de 25.000 emplois, dont plus de 10.000 postes stables.

En termes de prévisions de clôture, l'année 2025 sera marquée par des décaissements importants sur les fonds sectoriels sélectionnés, la montée en charge des fonds startups et la finalisation du closing de la participation dans la société EET.

Pour 2026-2028, le Fonds prévoit une montée en régime progressive de ses investissements, une hausse des charges de suivi et de gestion liées au monitoring des participations, tout en maintenant un modèle basé sur un recours important aux revenus de placements durant la phase transitoire, jusqu'aux décaissements complets.

IV.3. Fonds d'Equipement Communal

Depuis sa création en 1959, le FEC a contribué au développement territorial à travers **70 MMDH** d'engagements de prêts et plus de **60 MMDH** de décaissements pour le financement de plus de 5.700 projets de développement à travers le Royaume.

Au terme de l'exercice 2024, l'activité du Fonds a été marquée par un retour à un niveau normatif par rapport à l'année 2023, laquelle avait été marquée par le co-financement par le FEC d'un projet stratégique portant sur la réalisation d'ouvrages d'adduction d'eau dans le cadre de l'interconnexion de deux bassins hydrauliques.

Ainsi, les engagements de prêts se sont établis à **2.569 MDH**, en recul de 40% par rapport à 2023. Ces financements, portant sur 34 projets répartis sur dix secteurs d'intervention, ont mobilisé un investissement global de près de **4.800 MDH** et concerné 25 collectivités territoriales.

Les décaissements se sont limités à **1.821 MDH**, en baisse de 55% par rapport à 2023, avec une forte prédominance en faveur des conseils régionaux qui concentrent près de 79% des montants. Ces ressources ont financé des projets tels que le désenclavement routier en milieu rural dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS), le renforcement du réseau d'assainissement et la réalisation de stations d'épuration, la construction d'hôpitaux provinciaux et de proximité, la modernisation des équipements socio-culturels, l'aménagement de parcs industriels ainsi que la construction d'établissements scolaires et de formation professionnelle inscrits dans les contrats-programmes Etat-Régions.

Sur le plan financier, le Produit Net Bancaire a atteint **672 MDH** en 2024, en légère hausse de 0,4% par rapport à 2023. Les charges générales d'exploitation sont restées maîtrisées à **62 MDH**, traduisant la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement et permettant de maintenir un coefficient d'exploitation à 9,27%.

Le résultat net s'est élevé à **368 MDH**, soit une hausse de 85% par rapport à 2023, portée par l'amélioration du PNB, la maîtrise des charges et la bonne qualité du portefeuille client.

En 2024, plusieurs conventions ont confirmé le rôle du FEC comme acteur pivot du financement territorial, notamment une convention de **1.700 MDH** avec la Région Draâ-Tafilalet pour un programme pluriannuel d'investissement à l'horizon 2027, une convention de **3.000 MDH** avec la Région Rabat-Salé-Kénitra pour la réalisation de projets inscrits dans le Programme de Développement Régional, ainsi que deux accords de financement avec la BAD et l'AFD, chacun portant sur un prêt de 100 millions d'euros destiné au soutien des projets territoriaux durables et au renforcement de la résilience climatique des territoires.

En termes de prévisions de clôture 2025, le FEC table sur un Produit Net Bancaire de **677 MDH**, soit une légère hausse de 0,8% par rapport à 2024. Le résultat net attendu s'élèverait à **372 MDH**, en légère hausse de 1,2%, traduisant une tendance à la stabilisation de l'activité après le rebond enregistré en 2024.

A moyen terme, le FEC se prépare à une transformation institutionnelle avec sa transformation en société anonyme. Cette évolution s'accompagne d'une adaptation de son offre de financement en vue de mettre en place un véritable « service universel » à destination des collectivités territoriales, quelle que soit leur taille ou leur niveau de développement et d'élargir sa clientèle aux entreprises de gestion de services publics territoriaux et aux structures porteuses d'investissements relevant des compétences locales.

IV.4. Caisse de Dépôt et de Gestion

L'année 2024 a constitué une phase d'amorçage et d'approfondissement, un temps nécessaire pour traduire les ambitions de la CDG en plans d'action concrets et aligner ses structures, ses projets et ses ressources avec les orientations du plan stratégique « CAP 2030 ».

L'année 2025 marque, quant à elle, une étape décisive : celle du passage à l'action et à la consolidation. Le Groupe a engagé la mise en œuvre opérationnelle de ses orientations, avec un pilotage continu et des ajustements en temps réel pour transformer ses ambitions en résultats tangibles.

Dans ce cadre, la CDG a mobilisé plus de **20 MMDH** de financements pour soutenir des projets dans les secteurs de la mobilité et des infrastructures sportives, en cohérence avec les préparatifs de la Coupe du monde 2030.

En parallèle, le Groupe a intensifié son rôle d'accompagnateur des entités publiques dans leurs processus de digitalisation. A travers des partenariats stratégiques et des initiatives en matière de souveraineté numérique, la CDG s'est positionnée comme un tiers de confiance, garantissant la sécurisation et la modernisation des services publics, notamment dans les secteurs de la justice et de la santé.

En 2025, la CDG a accéléré sa transformation dans le secteur financier. Toutes ses filiales financières : CIH, Finéa, CDG Capital, Atlantic Re et Jaida, ont revu leurs stratégies pour mieux répondre aux priorités du plan CAP 2030. Ces ajustements visent à renforcer l'inclusion financière, à élargir l'accès au crédit pour les TPE/PME, à dynamiser le marché des capitaux, à développer l'assurance inclusive et à moderniser les services bancaires grâce au digital. Cette évolution consolide la profondeur et la résilience du secteur financier marocain, tout en favorisant l'innovation et l'inclusion.

Les performances de l'année 2024 traduisent une amélioration significative. En comptes sociaux, le résultat net s'est établi à **1.461 MDH** en 2024 affichant une progression de **2.345 MDH** par rapport à 2023. En parallèle, sur les comptes consolidés, le Produit Net Bancaire consolidé s'est établi à **13.498 MDH**, en hausse de 33% par rapport à 2023, portée par l'accroissement des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur. Le Résultat Net Part du Groupe s'est élevé à **3.464 MDH**, en forte progression par rapport aux **1.391 MDH** enregistrés en 2023.

A fin juin 2025, le PNB en social s'est élevé à **1.287 MDH**, marquant une hausse de 87% par rapport à la même période de l'année 2024. Le résultat net s'est établi à **908 MDH** en hausse de **104 MDH** par rapport à la même période l'année précédente.

Le Groupe a également renforcé ses engagements en faveur du développement durable, en finançant des projets liés à la transition énergétique, à la décarbonation et à la création d'actifs durables (gigafactories, efficacité énergétique, Smart et eco-cités Cities, etc.).

Les projections pour 2025-2028 prévoient, au niveau social, un résultat net moyen compris entre **700** et **1.000 MDH** en fonction des conditions des marchés financiers et sur la base de la stabilité du coût du risque. Le programme d'investissement du Groupe CDG, en agrégé, devrait atteindre **6.464 MDH** en 2025. Les prévisions pour 2026, 2027 et 2028 sont respectivement de **5.971 MDH**, de **5.411 MDH** et de **4.637 MDH**.

IV.5. Crédit Agricole du Maroc

Le Crédit Agricole du Maroc poursuit son rôle central dans le financement et l'accompagnement du secteur agricole et du monde rural, en combinant une mission commerciale et une mission de service public orientée vers les petits et moyens agriculteurs.

En 2024, ses réalisations financières traduisent un redressement notable : le Produit Net Bancaire s'est établi à **4.521 MDH** contre **3.424 MDH** en 2023, soit une hausse de 32%. Le résultat net a progressé à **262 MDH** contre **33 MDH** l'année précédente. Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 9% atteignant **106,8 MMDH** contre **98,3 MMDH** en 2023.

Le bilan technique fait ressortir un encours de crédits sains de **101,5 MMDH** contre **98,9 MMDH** en 2023, ainsi qu'un niveau d'actifs liquides de haute qualité de **13,4 MMDH** (+2,4%), porté par une collecte ponctuelle des dépôts à vue dans le cadre de l'opération d'amnistie fiscale et par une émission réussie d'obligations subordonnées.

L'activité de Tamwil El Fellah a concerné 28.791 clients en 2024 (+1,3% par rapport à 2023), une évolution modérée en raison des années successives de sécheresse.

L'année 2024 a par ailleurs été marquée par plusieurs faits notables confirmant la dynamique de développement du Groupe. En effet, le CAM a renforcé ses fonds propres réglementaires à travers une émission obligataire subordonnée d'un milliard de dirhams souscrite par les institutionnels. Il a également conclu un accord de prêt de 50 millions d'euros pour le financement des micros, petites et moyennes entreprises, dont une majorité se situe dans les zones affectées par le séisme d'Al Haouz.

De même, deux conventions de crédit d'un montant global de 70 millions d'euros ont été conclues pour soutenir des projets favorisant la résilience et la durabilité de l'économie marocaine.

Pour l'exercice 2025, les prévisions de clôture tablent sur un Produit Net Bancaire de **4.814 MDH** (+6,5% par rapport à 2024), des dépôts de clientèle à hauteur de **112,63 MMDH** (+5,5%) et un résultat net prévisionnel de **264 MDH**, quasiment au même niveau que 2024.

Le programme d'investissement du CAM devrait atteindre **433 MDH** en 2025. Les prévisions pour 2026, 2027 et 2028 sont respectivement de **393 MDH**, de **386 MDH** et de **378 MDH**.

IV.6. Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise

L'encours global des engagements portés et gérés par la SNGFE s'élève à **125,4 MMDH** à fin 2024, en recul de 8,5% par rapport à fin 2023. L'activité pour compte propre s'établit à **112,3 MMDH** contre **123,2 MMDH** un an plus tôt, répartie entre les garanties aux entreprises privées (**66,4 MMDH** contre **77,5 MMDH**), aux particuliers (**19,9 MMDH** contre **19,8 MMDH**) et aux EEP (**25,5 MMDH** contre **25,9 MMDH**).

En 2024, l'activité globale a permis la mobilisation de **47,5 MMDH** de crédits pour un engagement de **27,7 MMDH**, couvrant 82.210 opérations. L'activité en faveur des particuliers a permis de mobiliser **3,2 MMDH** de crédits principalement via les produits FOGARIM et FOGALOG. La fenêtre participative « DAAMA TAMWIL » a progressé de 15% atteignant **393 MDH** d'engagements.

La garantie générique au profit des TPME a permis de mobiliser environ **42 MMDH** de crédits pour des engagements de près de **24 MMDH** (+8% par rapport à 2023), bénéficiant à hauteur de 89% aux micros et très petites entreprises. L'activité pour le compte de tiers totalise **13,1 MMDH**, répartie entre la garantie (**8,3 MMDH** contre **9,4 MMDH**), le cofinancement (**3,4 MMDH** contre **3,3 MMDH**), la finance participative (**0,8 MMDH** contre **0,6 MMDH**) et le financement de l'innovation et du capital-investissement (**0,6 MMDH**, stable).

Le programme Intelaka, lancé en 2020, a permis en 2024 l'octroi de 1.431 crédits pour **700 MDH**. L'activité de crédit par décaissement destinée à l'économie verte et à la rénovation hôtelière a généré **601 MDH** d'engagements pour 9.711 opérations. Le Programme de Garantie en faveur des EEP (PGEPP) a couvert 4 crédits totalisant **872 MDH**. Le Fonds Innov Invest (FII) a réalisé 7 opérations d'investissement pour **42 MDH** et mobilisé **242,5 MDH** pour structurer trois fonds d'amorçage et de capital-risque générant près de **700 MDH**.

A l'international, TAMWILCOM a renouvelé son accord avec le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) et conclu des partenariats avec la Société de Garantie du Gabon et le Fonds de Garantie du Mali, tout en scellant un partenariat avec le Ministère de chargé de la Transition Numérique et la CDG pour appuyer l'écosystème des startups.

Le Produit Net Bancaire ressort à **807 MDH**, en baisse de 12,5%, affecté par le recul de la garantie aux EEP, mais partiellement compensé par la hausse de 26,2% des produits de placement. Les charges générales d'exploitation augmentent de **131 MDH** à **146 MDH**, sous l'effet des charges de personnel, de l'extension du réseau, de la maintenance informatique et de la contribution au FII. Le résultat net s'établit ainsi à **386 MDH** contre **517 MDH** en 2023.

Pour 2025, la société poursuivra son plan stratégique 2023-2026, avec une évaluation à mi-parcours. Elle prévoit d'élargir son offre, de renforcer son accompagnement des politiques publiques et de poursuivre la digitalisation. Les priorités incluent la mise en place d'un

nouveau cadre prudentiel, le développement de l'offre au profit des TPME et des projets innovants, et l'instauration d'un partenariat renforcé avec les institutions financières.

Pour la période 2026-2028, les prévisions en termes de chiffres d'affaires de la SNGFE totalisent **662 MDH** en 2026, **688 MDH** en 2027 et **715 MDH** en 2028. S'agissant du résultat net, les projections au titre de la même période s'élèvent à **436 MDH** en 2026, **466 MDH** en 2027 et **477 MDH** en 2028.

TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DU SECTEUR DES EEP

La loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP et la loi n° 82-20 portant création de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des EEP, publiées en juillet 2021, ont tracé les contours du chantier de réforme du secteur des EEP.

Ces deux textes constituent une feuille de route ambitieuse pour la restructuration de ce secteur aux forts enjeux stratégiques, économiques et sociaux et qui connaît une dynamique soutenue de restructurations sectorielles menées de concert avec les ministères de tutelle, dans le cadre de stratégies sectorielles et de politiques publiques visant la reconfiguration des systèmes d'éducation, d'enseignement supérieur, de la santé, du développement et du soutien social, de l'habitat et de l'urbanisme ainsi que de la distribution d'eau et d'électricité, de l'énergie, de l'audiovisuel, des secteurs financier et de l'investissement afin d'optimiser les périmètres d'intervention, de rationaliser les structures et de renforcer la viabilité économique des EEP opérant dans ces secteurs.

Durant la période 2021-2025, de nombreuses mesures ont été mises en place permettant d'enregistrer des avancées notables en matière de gouvernance, de rationalisation et de modernisation de la gestion des EEP. Ces progrès s'inscrivent dans une dynamique de transformation profonde visant à accroître la compétitivité de ces entités, à améliorer la qualité des services rendus aux citoyens et à optimiser leur impact économique et social.

A travers ce vaste chantier de réforme, l'objectif est de créer une dynamique structurante et irréversible, de mettre en place un nouveau cadre juridique et institutionnel, de développer des instruments novateurs et de conduire des restructurations ciblées, en alignant le portefeuille public sur les priorités nationales, notamment en matière de soutenabilité financière, de transition juste, de gouvernance et de performance.

A ce titre, plusieurs chantiers ont été déployés, en l'occurrence l'adoption du Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP, la préparation d'un dispositif renouvelé de contractualisation et la dynamisation de projets à l'instar de la refonte du régime de la privatisation.

L'opérationnalisation de l'ANGSPE a, par ailleurs, conforté cette dynamique en assurant le rôle de l'Etat actionnaire, la préparation et la mise en œuvre de la Politique Actionnariale de l'Etat, le renforcement de la gouvernance des EEP relevant de son périmètre, la conduite des opérations de leur restructuration et la mise en place d'un dispositif de pilotage de leurs performances outre l'accompagnement de la transformation des établissements publics exerçant une activité marchande en sociétés anonymes, la gestion dynamique de son portefeuille et l'élaboration des comptes consolidés de l'Etat actionnaire.

Des réformes sectorielles de grande ampleur ont également vu le jour. Dans le secteur de la protection sociale, la création des Groupements Sanitaires Territoriaux conjuguée à l'institution de la Haute Autorité de la Santé visent à dépasser l'approche en silos et instaurer une régulation intégrée du système de santé. Dans le secteur de la distribution de l'eau et de

l'électricité, la mise en place des Sociétés Régionales Multiservices poursuit l'objectif d'une gestion plus efficiente et durable du secteur. La réorganisation des Centres Régionaux d'Investissement vise à dynamiser l'investissement, tandis que la reconfiguration des Agences Urbaines ambitionne de moderniser la gouvernance de l'habitat et de l'urbanisme.

Parallèlement, d'autres chantiers stratégiques font l'objet d'études approfondies, notamment dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de la logistique, de l'efficacité énergétique et du développement social. Dans le secteur audiovisuel, la création d'un pôle public sous forme de holding est en cours d'achèvement, appuyée par une étude portant sur sa structuration et sa mise en place, ainsi que sur la proposition d'une organisation et d'une gouvernance cibles adaptées. Par ailleurs, la transformation en cours d'établissements publics exerçant une activité marchande en sociétés anonymes (ONHYM, ONDA, ANP et OMPIC, etc.) constitue une mesure phare de la réforme des EEP.

La présente section propose un bilan d'étape de la réforme articulé autour de cinq axes :

- L'élaboration des textes juridiques prévus par la réforme ;
- La réforme du dispositif de contrôle financier ;
- La Politique Actionnariale de l'Etat (PAE) ;
- Les opérations de restructuration des EEP ;
- La refonte du dispositif encadrant les opérations de liquidation.

I. ELABORATION DES TEXTES JURIDIQUES

1.1. Textes législatifs et réglementaires

Neuf textes ont été approuvés, 2 textes ont été mis dans le circuit d'approbation et 6 textes sont en cours d'élaboration. La situation détaillée de ces textes se présente comme suit :

➤ **Neuf (9) textes législatifs et réglementaires ont été approuvés** et ce, compte tenu des Orientations Stratégiques de la PAE approuvées par le Conseil des ministres tenu le 1^{er} juin 2024. Ces textes se présentent comme suit :

- Loi n° 40-22 fixant le nombre d'administrateurs indépendants ainsi que les conditions et la procédure de leur nomination dans les organes délibérants des entreprises publiques promulguée par le Dahir n° 1-23-52 du 12 juillet 2023 ;
- Décret n° 2-24-249 du 24 avril 2025 portant approbation du Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP ;
- Décret n° 2-24-1090 du 19 décembre 2024 portant approbation de la politique actionnariale de l'Etat ;
- Décret n° 2-22-581 du 26 janvier 2023 fixant les conditions et les modalités de nomination des représentants de l'Etat dans les organes délibérants des EEP ;
- Décret n° 2-22-582 du 26 janvier 2023 fixant les conditions et les modalités de nomination des membres indépendants dans les organes délibérants des Etablissements Publics, les montants et les modalités de versement des indemnités qui leur sont accordées ;

- Décret n° 2-22-796 du 26 janvier 2023 relatif à la composition de l'Instance de concertation sur la PAE et ses modalités de fonctionnement ;
- Décret n° 2-22-964 du 8 décembre 2022 relatif à la nomination des représentants de l'Etat dans le Conseil d'administration de l'ANGSPE ;
- Décret n° 2-23-128 du 11 avril 2023 complétant le décret n° 2-13-24 du 26 février 2013 fixant la liste des établissements publics soumis au contrôle d'accompagnement.

➤ **Deux (2) projets de textes législatifs et règlementaires sont mis dans le circuit d'approbation :**

- Projet de loi fixant les conditions de restructuration des sociétés de développement relevant des Collectivités Territoriales ;
- Projet de décret fixant les cas dans lesquels des contrats-programmes doivent être conclus entre l'Etat et les EEP.

➤ **Six (6) projets de textes en cours d'élaboration**

- Projet de loi relatif à la réforme du contrôle financier de l'Etat sur les EEP ;
- Projet de loi visant la mise en place d'un régime des privatisations à travers l'amendement de la loi n° 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé ;
- Projet de loi portant création de l'Instance centrale chargée de la liquidation des EEP dissous ;
- Projet de loi relatif à la création des entreprises publiques dont la création ne relève pas du domaine de la loi ;
- Projet de décret relatif à l'évaluation du domaine public mis à la disposition des EEP ;
- Projet de décret d'application des articles 7 et 8 de la loi n° 82-20 relatif aux modalités d'émission de l'avis de l'ANGSPE sur les opérations de portefeuille et sur le capital des entreprises publiques.

Ces textes, une fois finalisés et adoptés après achèvement des études et des consultations y afférentes, viendront parachever l'architecture juridique d'une réforme résolument tournée vers l'efficacité et la performance du secteur des EEP.

1.2. Réforme du dispositif de contrôle financier de l'Etat sur les EEP

Le projet de loi relatif au contrôle financier des EEP, actuellement en cours de finalisation, s'inscrit dans la réforme globale du secteur, telle que prévue par la loi-cadre n° 50-21, notamment son chapitre VI. Ce projet vise à s'aligner sur les recommandations du Nouveau Modèle de Développement qui préconise la modernisation des instruments de pilotage et de reddition des comptes, ainsi que la séparation entre les fonctions de planification, de contrôle et de régulation, d'une part, et les fonctions opérationnelles, d'autre part.

Ledit projet prend également appui sur le projet d'amendement de la Loi Organique relative aux Lois de Finances, qui constitue un levier majeur pour instaurer une gestion publique

orientée vers la performance, la transparence et la responsabilisation, et sert de fondement institutionnel au renforcement du contrôle financier des EEP.

Ce projet de loi consacre l'ancrage de la réforme du secteur des EEP en parfaite convergence avec les objectifs de la loi-cadre n° 50-21, laquelle repose sur cinq grandes inflexions : la maîtrise du portefeuille public par une rationalisation des missions des EEP, la mise en œuvre des bonnes pratiques de gouvernance fondées sur le renforcement institutionnel et la transparence, la généralisation du contrôle financier adapté selon la qualité de gestion des EEP, le renforcement de la transparence dans la supervision financière et comptable ainsi que le pilotage par la performance modulé selon des critères de gouvernance et de gestion.

Ce texte introduit quatre évolutions majeures :

- L'instauration d'un contrôle financier axé, principalement, sur l'appréciation des performances, l'évaluation du dispositif de gouvernance et la prévention des risques ;
- La généralisation progressive du contrôle financier avec un degré d'intervention modulé selon la gouvernance et la gestion ;
- La suppression progressive du contrôle préalable pour les établissements publics exerçant une activité marchande ;
- Le renforcement de la transparence et de la reddition des comptes par des mécanismes réguliers de reporting.

1.3. Politique Actionnariale de l'Etat

Conformément à la loi n° 82-20 portant création de l'ANGSPE, la Politique Actionnariale de l'Etat figure parmi les principaux instruments de la réforme du secteur des EEP, telle que définie par la loi-cadre n° 50-21. Elle constitue un levier stratégique de clarification et de consolidation du rôle, du positionnement et du mode d'intervention de l'Etat en tant qu'actionnaire dans une perspective à la fois dynamique et durable. La PAE traduit les Orientations Stratégiques de l'actionnariat de l'Etat, tout en fixant un cadre de gouvernance cohérent et prévisible au service de la performance économique et sociale.

Approuvées par le Conseil des ministres le 1^{er} juin 2024, les Orientations Stratégiques de la PAE définissent les priorités, les objectifs et les principes directeurs qui guident la gestion et l'évolution du portefeuille public. A la suite de cette approbation, l'ANGSPE a proposé le projet de la PAE et son plan de mise en œuvre, adoptés par son Conseil d'administration le 3 juillet 2024. Après avis favorable de l'Instance de concertation sur la PAE, présidée par le Chef du Gouvernement, le 19 septembre 2024, cette politique a été approuvée par le Conseil du Gouvernement en date du 12 décembre 2024 et publiée au *Bulletin officiel* le 30/12/2024 ouvrant la voie à son déploiement effectif.

La PAE est structurée en trois volets : la vision, la stratégie actionnariale et la gouvernance du portefeuille public. Les deux derniers volets se déclinent en 5 thématiques et 15 axes, qui traduisent de manière opérationnelle les ambitions assignées au secteur des EEP. Ces thématiques portent sur la définition des objectifs de l'actionnariat de l'Etat et la gestion dynamique du portefeuille public, l'articulation entre les EEP et les politiques publiques, la relation entre les EEP, le secteur privé et les autres parties prenantes, la modernisation des organes délibérants et des modalités de gouvernance des EEP, ainsi que l'harmonisation de l'action de l'Etat stratège et de l'Etat actionnaire dans la gouvernance des EEP.

Un dispositif de communication a été conçu pour accompagner le déploiement de la PAE. Celui-ci inclut des actions de communication spécifiques à destination des EEP et des tutelles, ainsi que des rencontres avec les médias et les principales parties prenantes nationales. L'objectif est d'assurer sa diffusion claire et cohérente et de renforcer l'adhésion des acteurs.

Par ailleurs, une série d'ateliers est organisée entre l'ANGSPE, les tutelles techniques et les EEP concernés avec pour objectif de préciser les modalités opérationnelles du déploiement de la PAE et d'assurer une appropriation harmonisée par les parties prenantes. Les conclusions de ces travaux seront consolidées dans un plan d'action détaillé qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration de l'ANGSPE. En outre, des plans d'action spécifiques des EEP seront approuvés par leurs organes délibérants.

II. DEPLOIEMENT DE LA REFORME DES EEP RELEVANT DU PERIMETRE DE L'ANGSPE

Depuis la tenue de son premier Conseil d'administration en date du 12 décembre 2022, l'ANGSPE a engagé une feuille de route centrée sur l'élaboration et la mise en œuvre de la PAE, le renforcement de la gouvernance des EEP, la transformation des établissements publics exerçant une activité marchande en sociétés anonymes, la restructuration et la gestion dynamique du portefeuille public. L'Agence conduit également l'élaboration des comptes consolidés de l'Etat actionnaire selon les normes IFRS et le déploiement d'un dispositif de pilotage de la performance des EEP de son périmètre.

L'état d'avancement de cette feuille de route peut être retracé comme suit :

➤ Opérations de restructuration des EEP

Depuis son opérationnalisation, l'ANGSPE a assuré le pilotage et l'accompagnement de plusieurs opérations de restructuration dans des secteurs stratégiques. Elle a également accompagné plusieurs EEP relevant de son périmètre dans la mise en place de schémas de financement innovants pour leurs projets structurants.

Dans le secteur audiovisuel, un chantier est en cours en vue de regrouper l'ensemble des opérateurs publics dans un pôle unique et intégré. L'acquisition par la SNRT de 86,3% de Radio Méditerranée Internationale en avril 2024 et de 100% de Medi1 TV en juillet 2024 ainsi que le processus en cours de rattachement de SOREAD 2M constituent les premières étapes de cette consolidation.

Un protocole d'accord signé en novembre 2024, entre le MEF, le MJCC, la SNRT, SOREAD-2M et l'ANGSPE, a permis de stabiliser la situation financière de SOREAD 2M, notamment en portant son capital financier à **1,1 MMDH** par conversion des avances en comptes courants d'associés. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un schéma innovant (OPCI et titrisation) est en cours.

Afin d'accélérer la concrétisation de cette restructuration, une étude stratégique a été lancée par l'ANGSPE. Elle porte sur la structuration et la mise en place du futur pôle audiovisuel public et vise à proposer une organisation et une gouvernance cibles adaptées au contexte, et fondées sur un diagnostic approfondi des entités concernées.

Au niveau du secteur énergétique, l'Agence a contribué à la refonte de la convention tripartite Etat-ONEE-MASEN, visant à clarifier les rôles des acteurs publics du secteur, renforcer les synergies entre opérateurs, optimiser la chaîne de valeur et consolider la soutenabilité financière des entités concernées.

Parallèlement, l'ANGSPE a contribué à la refonte institutionnelle du secteur des services énergétiques. Cette refonte a débouché sur deux orientations complémentaires : d'une part, renforcer l'initiative privée notamment avec le décret n° 2-24-153 du 22 octobre 2024 pris pour l'application de l'article 6 de la loi n° 47-09 relative à l'efficacité énergétique et qui fixe les modalités d'octroi des autorisations aux ESCO ; d'autre part, consolider l'intervention des opérateurs publics, en clarifiant les périmètres, en supprimant les chevauchements de missions et en instaurant des synergies opérationnelles.

Cette refonte institutionnelle du secteur des services énergétiques a été couronnée par la mise en liquidation de la Société d'Ingénierie Energétique, le 29 juillet 2025, par décision de l'Assemblée de ses actionnaires.

Dans le secteur financier, bancaire et de l'investissement, une étude est en cours de lancement et a pour finalité d'assurer la restructuration cohérente et stratégique du portefeuille public dans ce secteur, afin d'en maximiser l'utilité économique, la lisibilité institutionnelle et la complémentarité avec les acteurs privés, dans le respect des principes de neutralité concurrentielle et d'efficacité de l'intervention publique. Cette étude qui démarre avant fin 2025 porte sur les principales institutions financières publiques notamment les établissements de crédit, les véhicules d'investissement, ainsi que les instruments de garantie et de soutien à l'investissement.

S'agissant du secteur logistique, l'ANGSPE prépare une étude visant, selon une démarche participative, à établir une vision holistique de l'intervention des EEP relevant de son périmètre dans le secteur de la logistique et à élaborer une feuille de route stratégique, claire et fédératrice pour le renforcement des synergies entre ces EEP, l'amélioration de leur gouvernance et de leur efficacité économique et sociale ainsi que de leur coopération avec les autres parties prenantes du secteur, qu'elles soient publiques ou privées.

Schémas de financement et de restructuration

L'ANGSPE s'emploie activement à concevoir des schémas de restructuration et de financement pour les EEP de son périmètre, en privilégiant des structurations innovantes, sans garantie de l'Etat et minimisant le recours au Budget Général. Ces financements innovants reposent sur des solutions à forte valeur ajoutée telles que la valorisation des actifs, les organismes de placement collectif immobilier (OPCI) ou la titrisation.

A cet égard, les principaux schémas de financement proposés par l'Agence en concertation avec le Ministère de l'Economie et des Finances concernent les EEP suivants : ADM, l'ONDA et l'ONCF.

L'ANGSPE a également piloté un schéma de valorisation du patrimoine de Barid Al Maghrib et de renforcement des fonds propres d'Al Barid Bank, contribuant ainsi à améliorer ses ratios prudentiels, accroître sa capacité de production de crédit outre l'augmentation des dividendes remontés à l'Etat.

➤ **Transformation des établissements publics exerçant une activité marchande en sociétés anonymes**

Les établissements publics exerçant une activité marchande relevant du périmètre de l'ANGSPE sont appelés à être transformés en sociétés anonymes dans un délai légal fixé au 26 juillet 2026. Cette transformation vise à doter ces entités d'un cadre juridique, organisationnel et de gouvernance moderne, inspiré des standards internationaux, leur permettant de conjuguer efficacité opérationnelle, diversité des sources de financement et transparence accrue.

En termes d'état d'avancement, des dialogues stratégiques ont été menés avec un premier groupe d'établissements publics afin de définir les modalités de leur transformation en sociétés anonymes. Ces concertations ont conduit à l'introduction dans le circuit d'approbation des projets de lois relatifs à l'OMPIC, à l'ONHYM, à l'ONDA et à l'ANP.

Le projet de loi n° 56-24, portant transformation de l'ONHYM en SA, a été adopté en Conseil du Gouvernement le 26 juin 2025 puis transmis au Parlement le 18 juillet 2025. Il constitue la première opération de transformation en SA à être intégrée au circuit législatif, sachant que d'autres projets de textes de transformation ont été finalisés et sont en attente d'intégration dans le circuit d'approbation, notamment ceux concernant le LOARC, le FEC et l'ONP.

Pour les autres établissements publics, des études de repositionnement stratégique ont été lancées ou sont en cours de lancement, afin de préciser le périmètre d'intervention des futures SA et l'articulation avec leur écosystème. Ces études concernent en particulier l'ONEE et l'AASLM.

➤ **Consolidation des comptes de l'Etat actionnaire en normes IFRS**

Conformément à l'article 5 de la loi n° 82-20, l'ANGSPE a pour mission de produire des états financiers consolidés de l'Etat actionnaire donnant une image fidèle sur l'actif et le passif des EEP, leur situation financière et leurs résultats. Dans ce cadre, l'Agence a lancé en janvier 2024 le projet de consolidation des comptes de l'Etat actionnaire en normes IFRS. A fin 2024, les quatre phases du projet avaient été finalisées, permettant l'élaboration des premiers comptes consolidés de l'Etat actionnaire au 31 décembre 2023, avec un comparatif au 31 décembre 2022 et un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022.

En 2025, l'Agence a engagé la consolidation des comptes de l'Etat actionnaire au titre de l'exercice 2024. Les prochaines étapes de ce projet structurant portent sur deux chantiers complémentaires : la mise en place d'un système d'information dédié à la consolidation, et l'audit et la certification des premiers comptes consolidés de l'Etat actionnaire.

➤ **Mise en place du dispositif de pilotage de la performance**

Conformément à l'article 5 de la loi n° 82-20 qui confère à l'ANGSPE la responsabilité de veiller aux intérêts patrimoniaux de l'Etat actionnaire, de gérer les participations de l'Etat et d'assurer le suivi des performances des EEP relevant de son périmètre, l'Agence a lancé la mise en place d'un dispositif de pilotage de la performance qui vise à structurer une architecture de pilotage intégrée, harmoniser les outils de mesure et renforcer le dialogue de gestion avec les EEP, tout en consolidant une véritable culture de la performance.

Le dispositif de pilotage fournira à l'Etat actionnaire un outil de suivi stratégique, permettant d'évaluer les forces et axes d'amélioration des EEP tout en optimisant la gestion du portefeuille. Il vise également à offrir une vision consolidée de la trajectoire financière des EEP, en intégrant leurs business plans individuels, pour une gestion proactive et éclairée.

L'ANGSPE a présenté l'architecture cible du dispositif de pilotage de la performance, en présence des EEP concernés lors d'une réunion plénière le 25 juin 2025, marquant une étape clé de concertation et d'adhésion des parties prenantes préalablement au déploiement du dispositif à partir du mois de septembre 2025. Le projet de digitalisation du dispositif sera lancé avant fin 2025 en vue de la mise en place d'une plateforme digitale, à l'horizon 2026, visant à automatiser la collecte des données, à sécuriser les flux d'information et à permettre la génération dynamique de reportings stratégiques.

➔ Amélioration de la gouvernance des EEP

Conformément aux textes de référence en matière de gouvernance, l'ANGSPE a mis en place une feuille de route visant à professionnaliser les organes de gouvernance des EEP relevant de son périmètre et à promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance de ces EEP.

L'Agence a désigné ses représentants en tant que représentants de l'Etat actionnaire dans les instances de gouvernance de l'ensemble des EEP relevant de son périmètre et de plusieurs de leurs filiales. Sur la période 2023-2025, elle a généralisé la création de comités spécialisés dans les domaines de l'audit, de la stratégie et de l'investissement, de la nomination, de la rémunération et de la gouvernance, avec 45 nouveaux comités institués outre l'élargissement des missions de 18 comités existants.

Parallèlement, le processus de nomination des administrateurs indépendants au sein des organes délibérants des EEP relevant du périmètre de l'ANGSPE a été accéléré, permettant à 13 entreprises publiques, en l'occurrence RAM, ADM, Marsa Maroc, Barid Al Maghrib, TAMWILCOM, SOREC, MAROCLEAR, Holding Al Omrane, ITHMAR, TMPA, JZN, SMAEX et CAM, de désigner 20 administrateurs indépendants, tandis que les désignations sont en cours dans 20 autres EEP.

L'Agence a également entrepris la digitalisation du fonctionnement des organes de gouvernance des EEP relevant de son périmètre afin de garantir la sécurité, la confidentialité et la traçabilité des processus décisionnels et des flux d'information. A ce titre, 241 instances de gouvernance sur un total de 257 ont été digitalisées marquant une étape décisive vers la transparence et l'efficacité.

De plus, l'ANGSPE a mis en place un programme de formation certifiante en gouvernance à destination des administrateurs représentant l'ANGSPE et l'a progressivement étendu aux administrateurs et responsables des EEP, afin de renforcer leurs compétences en matière de gouvernance.

Dans cette même logique, l'ANGSPE a instauré en 2025 le premier label marocain dédié à la gouvernance des EEP, baptisé **GUIDE (Governance Upgrading Initiative for Development and Excellence)**. Le Label GUIDE se positionne comme un instrument stratégique au service de la gouvernance publique, alliant évaluation, dialogue et reconnaissance. Il vise à valoriser l'excellence des systèmes et des pratiques de gouvernance des EEP au regard de la **Charte de gouvernance** publiée par l'ANGSPE le 20 mai 2025 lors du séminaire co-organisé avec le

Ministère de l'Economie et des Finances et en partenariat avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) consacré à la présentation des Lignes directrices révisées de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques. Cette charte est structurée autour de quatre axes et douze principes, sachant que le premier exercice de labellisation a été lancé en mai 2025.

➔ **Encadrement de l'évolution du portefeuille des EEP**

Dans le cadre du dispositif transitoire mis en place pour encadrer les opérations de portefeuille et de capital des EEP relevant de son périmètre, l'ANGSPE a instruit depuis son opérationnalisation 98 demandes d'avis émanant directement des EEP ou transmises par le Ministère de l'Economie et des Finances. Ces demandes ont concerné des opérations diverses allant de la création de filiales et sous-filiales, à la prise ou la cession de participations, en passant par des augmentations ou réductions de parts sociales détenues par l'Etat.

L'Agence organise, à cet effet, des dialogues stratégiques en amont avec les EEP concernés afin d'évaluer la conformité des opérations, objet des demandes d'avis, avec les dispositions de la PAE, d'examiner la cohérence des structurations financières et juridiques envisagées pour ces opérations et d'apprécier la situation du portefeuille de filiales et de participations des entités initiatrices desdites opérations.

III. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION DES EEP RELEVANT DU PERIMETRE PILOTE PAR LE MEF

Les opérations de restructuration des EEP constituent un levier essentiel de la réforme telle que définie par la loi-cadre n° 50-21.

La Cour des Comptes, dans son rapport 2023-2024, a rappelé, à cet égard, que l'accélération de ces restructurations doit se faire avec l'initiative des ministères de tutelle, à qui incombe la mission de proposer les plans d'organisation institutionnelle de leurs secteurs, sur la base d'une nouvelle vision et d'une stratégie actualisée, afin de parvenir à des scénarios réalistes et applicables compte tenu de la complexité des enjeux et des contraintes.

Dans ce cadre, un programme intégré est en cours d'exécution pour rationaliser le portefeuille public autour de plusieurs axes stratégiques : le renforcement de la performance économique et sociale, la territorialisation de l'action publique, l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens, ainsi que la valorisation des synergies et la suppression des chevauchements de missions.

Les travaux réalisés à ce jour ont permis d'identifier un programme global d'opérations de restructuration, réparties en deux catégories : d'une part, les opérations en cours d'exécution ou ayant atteint un niveau avancé de maturité ; d'autre part, les opérations en phase d'évaluation, de réflexion et de concertation, qui nécessitent encore des analyses approfondies et des échanges renforcés avant leur déploiement.

L'état d'avancement de ces opérations est présenté ci-après, reflétant à la fois les résultats déjà enregistrés et les perspectives de consolidation de cette dynamique réformatrice.

III.1. Opérations de restructuration en cours d'exécution ou ayant un niveau de maturité avancé

Les opérations en cours d'exécution touchent des secteurs stratégiques tels que la santé, la distribution de l'eau et de l'électricité, l'urbanisme et l'habitat et l'investissement territorial. Ces opérations se présentent par secteur comme suit :

Dans le secteur de la santé et de la protection sociale, la réforme se traduit par la création de la Haute Autorité de Santé, de l'Agence Marocaine des Médicaments et Produits de Santé et de l'Agence Marocaine du Sang et de ses dérivés qui permettront de renforcer la régulation, la qualité des soins et la souveraineté sanitaire.

La restructuration intègre également la création de douze Groupements Sanitaires Territoriaux, dont le premier est déjà opérationnel dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et la suppression de structures devenues redondantes, telles que sept CHU, quatre-vingt-cinq SEGMA et douze Directions Régionales de la Santé.

En outre, la subrogation de la CNOPS par la CNSS, actée par le projet de loi n° 54-23, constitue une étape décisive dans l'unification de la gestion de l'AMO, en garantissant une couverture élargie, une meilleure efficacité et une équité renforcée dans l'accès aux soins.

Dans le secteur de la distribution de l'eau, de l'électricité, la réforme structurelle enclenchée par la loi n° 83-21 et la création des Sociétés Régionales Multiservices permet de dépasser un modèle fragmenté marqué par la multiplicité d'opérateurs (régies communales, opérateurs privés délégataires et ONEE). Les SRM, sociétés anonymes à capitaux publics, instaurent un modèle intégré, régionalisé et modernisé, reposant sur la mutualisation des moyens, la digitalisation des outils, la rationalisation des investissements et le renforcement de la redevabilité. Elles contribuent à un recentrage de l'ONEE sur ses missions stratégiques, tout en améliorant l'efficacité et l'équité territoriale de la distribution des services.

Quatre SRM sont devenues opérationnelles en 2024 et trois autres en 2025, marquant une avancée significative vers la couverture complète des douze régions du Royaume avant fin 2025. Leur programme d'investissement devra soutenir l'accès généralisé à l'eau potable, à l'électricité et à l'assainissement, tout en développant le recours aux eaux non conventionnelles et en améliorant les rendements des réseaux.

Dans le secteur de l'urbanisme et de l'habitat, la création des Agences Régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat consacre un saut qualitatif vers une gouvernance territoriale intégrée, conforme à la régionalisation avancée. Le projet de loi n° 64-23 adopté en Conseil du Gouvernement en juin 2025 prévoit la création de 12 agences régionales en remplacement des 29 agences urbaines. Ces nouvelles structures contribueront à doter les régions d'outils stratégiques et opérationnels, capables d'accompagner le développement urbain et rural de manière cohérente et durable.

III.2. Opérations en cours d'évaluation, de réflexion et de concertation

Les opérations en cours d'évaluation concernent un large éventail d'EEP intervenant dans des secteurs variés tels que le développement social, l'habitat, les infrastructures, l'enseignement supérieur et la recherche, la logistique, la transition énergétique et le secteur minier. Elles

portent sur l'analyse de l'efficacité des dispositifs existants, la clarification des missions et la rationalisation des moyens.

L'objectif est d'assurer une meilleure cohérence avec les priorités nationales et territoriales, en évitant les chevauchements de missions et en renforçant la complémentarité entre les différents acteurs. Ces réflexions intègrent également des scénarios de transformation visant à moderniser les modèles de gouvernance, à renforcer la planification et à améliorer l'efficacité et la qualité de gestion.

Parallèlement, certains chantiers portent sur l'optimisation de l'utilisation des ressources et sur la valorisation d'actifs publics, notamment dans les secteurs stratégiques liés à la logistique, à l'efficacité énergétique et à la formation professionnelle minière.

L'ensemble de ces chantiers vise à bâtir un portefeuille public plus performant, transparent et durable, capable de soutenir les ambitions nationales en matière de croissance, de compétitivité et de transition écologique.

IV. REFONTE DU DISPOSITIF ENCADRANT LES OPERATIONS DE LIQUIDATION

IV.1. Portefeuille public en liquidation

Le portefeuille public en cours de liquidation comprend 91 entités. Cette situation souligne la nécessité d'une synergie renforcée entre toutes les parties prenantes afin de surmonter les contraintes qui ralentissent le rythme des opérations. En effet, le processus de liquidation demeure souvent long et coûteux, certaines entités dissoutes depuis plusieurs décennies continuant d'exister juridiquement pour les seuls besoins de leur liquidation.

Des progrès certains ont été enregistrés au cours de l'année écoulée, avec environ 23% du portefeuille engagé dans des processus de liquidation effectivement exécutés. Parmi ces opérations figurent la dissolution et la liquidation de l'Agence MCA-Morocco, de l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE) et de plusieurs filiales de l'ONHYM. Ces avancées sont le fruit d'une concertation accrue entre les différentes parties concernées qui a permis d'apporter des réponses aux contraintes structurelles, juridiques et financières identifiées.

Les améliorations portent notamment sur l'identification du périmètre du portefeuille à liquider, grâce à une meilleure fiabilisation des bilans et à l'exploitation des données consolidées, sur la nomination de liquidateurs spécialisés capables d'assurer un pilotage efficace des opérations, ainsi que sur l'adaptation des modalités de gouvernance afin de mieux maîtriser les risques et les coûts y afférents. Ces ajustements contribuent à renforcer la transparence et à optimiser les charges financières induites par leur prolongement.

IV.2. Réforme du dispositif encadrant les opérations de liquidation

Conformément aux dispositions de la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP et dans l'objectif d'assainir le stock actuel et futur des entités en liquidation, le Ministère de l'Economie et des Finances a lancé une étude portant sur la création d'une Instance Centrale de liquidation des EEP. Cette instance aura pour mission de coordonner, piloter et accélérer les opérations de liquidation dans une approche unifiée et professionnalisée.

La création de cette structure permettra de surmonter les contraintes qui freinent actuellement les liquidations, notamment l'absence d'un référentiel juridique et procédural harmonisé, la multiplicité des intervenants et la lenteur des processus générant des charges financières durables pour le budget Général. Elle permettra également de consolider la gouvernance des liquidations, d'assurer une meilleure maîtrise des coûts et de mettre en place un plan d'action prioritaire pour le parachèvement rapide des opérations en cours.

Le dispositif juridique régissant le fonctionnement et les missions de l'Instance Centrale est en cours d'élaboration. Il devra intégrer des mesures concrètes visant la refonte du cadre réglementaire, la professionnalisation et l'harmonisation du mode de nomination et de rémunération des liquidateurs, ainsi que la mise en place d'un système de suivi informatisé des opérations.

QUATRIEME PARTIE : SYNERGIES PUBLIC-PRIVE ET CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

I. RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE GESTION ET SYNERGIES PUBLIC-PRIVE

1.1. Consolidation de la démarche contractuelle Etat-EEP

La contractualisation constitue aujourd'hui un levier central de modernisation et de pilotage de la gestion des EEP. Elle a permis de rationaliser les dépenses, de renforcer la performance technique et financière, d'améliorer la gouvernance et de consolider les modèles économiques, tout en garantissant une meilleure qualité des services rendus aux usagers. Véritable outil stratégique, elle donne aux EEP une visibilité accrue sur les orientations sectorielles de l'Etat et une lisibilité claire de leurs projets et objectifs.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Economie et des Finances poursuit le renforcement de cette démarche contractuelle, désormais consacrée par la loi-cadre n° 50-21, en vue d'en faire un instrument de gouvernance publique à part entière. Le développement de la relation contractuelle entre l'Etat et les EEP, associé à l'amélioration des mécanismes de contrôle, vise à ancrer une véritable culture de responsabilité, de transparence et de reddition des comptes. Il permet également de renforcer la viabilité des EEP, leur alignement sur les priorités nationales et leur contribution au développement économique et social du Royaume.

En termes de bilan, le portefeuille des contrats-programmes comprend, à fin 2024, le contrat Etat-CMR (2022-2024), dont la clôture a été matérialisée en 2025 ainsi que le contrat-programme Etat-RADEEMA, achevé en 2024 suite au transfert des activités de la Régie à la SRM-MS.

En outre, plusieurs projets de contrats-programmes sont en cours de cadrage ou de finalisation avec la CMR pour la période 2025-2027 et certaines ABH pour la période 2026-2028.

Sur le plan réglementaire, des avancées significatives ont été enregistrées avec la finalisation du projet de décret n° 2-23-365 relatif à la contractualisation, en concertation avec le SGG, l'ANGSPE, le MEF et certains départements de tutelle technique des EEP. Ce décret prévoit également la publication, par arrêté du ministre chargé des finances, d'un guide méthodologique de la contractualisation, élaboré avec l'appui de l'AFD.

Ce guide précisera les étapes de la démarche, les modalités de suivi et d'évaluation, les modèles-types de contrats-programmes, de contrats de performance et d'objectifs, tout en intégrant les nouveaux engagements liés à la transition verte, au reporting climat et à la responsabilité sociétale et environnementale.

I.2. Partenariat Public-Privé

I.2.1. Révision du cadre juridique et institutionnel du PPP

Dans une dynamique visant à renforcer l'investissement public à travers une mobilisation accrue des ressources et de l'expertise du secteur privé, la loi n° 86-12 dédiée aux contrats de PPP a été instituée pour compléter les modes traditionnels de réalisation des investissements publics. Ce dispositif a été révisé et renforcé par la loi n° 46-18, publiée en 2020, afin de lever les contraintes juridiques et opérationnelles qui freinaient l'essor des PPP.

L'entrée en vigueur de ce cadre rénové est conditionnée par la publication de l'ensemble des textes réglementaires. Tous les décrets et arrêtés applicables à l'Etat et aux EEP ont déjà été publiés. Restent en phase finale de validation deux arrêtés spécifiques aux Collectivités Territoriales :

- Le projet d'arrêté fixant les modalités de recours à la pré-qualification des candidats pour les contrats de PPP ;
- Le projet d'arrêté relatif à la définition et à l'actualisation du programme national annuel ou pluriannuel des projets PPP.

Parmi les avancées de ce nouveau cadre figure la création de la Commission Nationale du PPP (CNPPP), instance stratégique présidée par le Chef du Gouvernement, dont les principales missions sont de définir les orientations générales et la stratégie nationale en matière de PPP, d'élaborer le programme national des projets, et de fixer, par secteur d'activité, les seuils d'investissement en deçà desquels l'évaluation préalable devient optionnelle.

I.2.2. Opérationnalisation de la Commission Nationale du PPP

Une assistance technique est en cours de mobilisation avec l'appui de la Banque Africaine de Développement destinée à appuyer l'opérationnalisation de la CNPPP. Ainsi et en perspective de la tenue de sa première réunion, les démarches nécessaires pour doter la CNPPP des outils techniques et stratégiques lui permettant d'exercer efficacement ses missions se présentent comme suit :

- L'élaboration des orientations générales et de la stratégie nationale de PPP ;
- La mise en place d'outils opérationnels tels que la plateforme numérique de recensement et de suivi des projets, la définition des seuils d'investissement, l'élaboration des modalités d'évaluation et la diffusion d'un programme de formation dédié.

En outre et au cours de 2024, une série de concertations a été organisée avec une dizaine de départements ministériels et les EEP sous leur tutelle. Ces réunions ont permis d'identifier plus de 60 projets potentiels, représentant un investissement total de plus de **50 MMDH**, couvrant des secteurs stratégiques : eau, énergie, transport, agriculture, santé, enseignement supérieur, urbanisme, et industries.

I.2.3. Suivi des projets PPP

En attendant le déploiement du programme national pluriannuel des projets PPP, plusieurs projets sont déjà en cours d'exécution ou d'évaluation préalable (cf. tableau ci-après) :

➤ Projets en cours de réalisation

Secteur	Projets	Caractéristiques
Projets PPP en cours de réalisation		
Agriculture/ Ministère chargé de l'Agriculture	Dessalement pour l'irrigation dans la zone de Dakhla	Coût d'investissement de 2,5 MMDH , dont : - 2,16 MMDH pour le dessalement et parc éolien - 338 MDH pour le réseau d'irrigation Capacité de production de 37 Mm ³ /an, dont : - Irrigation : 30 Mm³/an - Eau potable : 7 Mm³/an (ville Dakhla et ses environs). Superficie irriguée : 5.000 ha Capacité du Parc Eolien : 40 MW (extensible à 60 MW) Durée du contrat : 22 ans Durée de construction : 2 ans Démarrage des travaux : 2022 Réception : prévue fin 2025
Eau potable et irrigation/ ONEE	Dessalement de l'eau de mer dans la Région de Casablanca-Settat	Coût d'investissement : 6,5 MMDH Production de 300 millions de m ³ /an dont 200 millions pour la phase 1 : - Irrigation : 50 Mm³/an - Eau potable : 250 Mm³/an Durée du contrat : 30 ans Durée de construction de la phase 1 : 34 mois Démarrage des travaux : 10 juin 2024
Projets PPP dont l'évaluation préalable est réalisée		
Irrigation et eau potable/ Ministère chargé de l'Agriculture	Dessalement de l'eau de mer pour l'irrigation dans la région de Guelmim Oued Noun	Coût d'investissement : 2,03 MMDH Production d'eau dessalée de 47 Mm ³ /an, dont : - Irrigation : 37 Mm³/an - Eau potable : 10 Mm³/an Superficie irriguée : 5.040 ha Durée du contrat : 30 ans Durée de construction : 3 ans Avancement : mutualisation de la station de dessalement de Tan-Tan et Guelmim avant lancement de l'Appel d'Offres pour le périmètre irrigué en PPP
Agriculture/ Ministère chargé de l'Agriculture	Irrigation de 30.000 ha dans la région du Gharb	Coût d'investissement : 2,99 MMDH Superficie irriguée : 30.000 ha Durée du contrat : 30 ans Durée de construction : 2 ans Avancement : préparation en cours du dossier d'appel à la concurrence et négociation de l'accord de prêt avec la JICA

➤ Projets en cours d'évaluation préalable :

- Projet d'irrigation dans la zone de Sidi Rahal à partir de la station de dessalement de Casablanca (8.000 ha) ;

- Projet de gazoduc inscrit dans le cadre du programme d'infrastructure du gaz naturel liquéfié. Ce gazoduc reliera le terminal gazier du port NWM aux bassins de demande de Kénitra et de Mohammedia.
- **Projets de gestion déléguée de services publics :**
 - Projet de mise en gestion déléguée du contrôle et suivi des prélèvements de l'eau de la nappe de Chtouka ;
 - Gestion déléguée des services du monopole de la commercialisation de l'alcool éthylique entre l'Etat, représenté par le Ministère chargé de l'industrie et la société ETHANOL SA ;
 - Gestion et maintenance du réseau d'irrigation à l'aval du barrage de Kaddoussa.

1.3. Amélioration des délais de paiement des EEP

Depuis sa création, l'Observatoire des Délais de Paiement (ODP) a contribué à formuler des propositions concrètes et à instaurer des dispositifs visant à fluidifier les relations commerciales, réduire les tensions de trésorerie des entreprises et renforcer la confiance en le climat des affaires.

Un dispositif de suivi rigoureux des délais de paiement a progressivement été mis en œuvre, appuyé par le mécanisme de sanctions pécuniaires introduit par la loi n° 69-21, en vigueur depuis juillet 2023. Le premier bilan annuel de ce dispositif, présenté lors de la septième réunion de l'ODP tenue le 10 juin 2025, a révélé un respect accru des obligations de déclaration et une amélioration notable du comportement de paiement.

A fin 2024, la population des entreprises soumises à déclaration, composée de 17.636 entités dont 72 EEP, est dominée à plus de 99% par le secteur privé.

A ce titre, 8.223 entreprises ont réglé **57.217 MDH** de factures hors délais, dont 71% concernent des sociétés réalisant plus de **500 MDH** de chiffre d'affaires, et plus de la moitié des entreprises (53,4%) n'ont pas déclaré de factures en retard.

Le montant global des amendes payées atteint **1,5 MMDH**, réparti entre 52% pour le privé et 48% pour les EEP, tandis que les entreprises privées concentrent **29.094 MDH** de factures en retard (50,8% du total déclaré).

En juillet 2025, l'ODP a publié son cinquième rapport, soulignant une évolution positive des pratiques de paiement dans le secteur public. Cette amélioration, favorisée par la montée en puissance des dispositifs de suivi et de digitalisation, se traduit par un meilleur respect des délais réglementaires. Cette tendance reflète les efforts conjoints de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des EEP.

Le délai moyen de paiement des EEP s'est établi à 34,8 jours en juin 2025, soit une diminution de 21,1 jours par rapport à décembre 2018 et de 25,2 jours par rapport au seuil réglementaire de 60 jours.

Par ailleurs, des mesures ciblées ont été engagées pour traiter les arriérés accumulés par certains EEP lourdement endettés. Des réunions de concertation entre le MEF, les ministères de tutelle et les établissements publics concernés ont permis de réaliser des diagnostics précis et d'adopter des feuilles de route pour l'apurement progressif de ces dettes.

I.4. Dématérialisation des processus et simplification des procédures

Dans le cadre de la dématérialisation des processus, un programme visant la digitalisation progressive des processus métiers a été instauré au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, avec pour objectif la généralisation de la signature électronique sur l'ensemble des processus prioritaires à l'horizon 2026, en partenariat étroit avec les EEP, afin de garantir la conformité aux standards de cybersécurité, la protection des données sensibles et l'interopérabilité sécurisée des systèmes.

L'année 2024 a marqué une étape importante avec plusieurs réalisations notables notamment le déploiement de la plateforme **AD@E** qui a été généralisée à toutes les paieries des établissements publics soumis au contrôle préalable ou spécifique (225 établissements publics et autres organismes). Cette plateforme a permis aux agents de contrôle, aux Trésoriers payeurs, agents comptables, fondés de pouvoir et à près de 700 collaborateurs, de traiter de manière digitalisée près de **300.000 ordres de paiement**, avec un suivi renforcé, une traçabilité complète et une automatisation des reportings.

En parallèle, le module **AD@E/Ordonnateur** a été préfiguré pour permettre l'envoi et le suivi dématérialisé des ordres de paiement par les ordonnateurs et sous-ordonnateurs. Ces avancées ont contribué à améliorer la rapidité, la transparence et la fiabilité des processus de contrôle.

La période 2025-2026 sera consacrée à une extension et à un approfondissement de cette dynamique. Trois priorités structurent cette nouvelle phase :

- **Accélération de la digitalisation**, notamment par l'instauration de la signature électronique au niveau des actes de contrôle, la convergence vers une paierie digitale et l'opérationnalisation des échanges inter-SI au sein du MEF ;
- **Elargissement du périmètre fonctionnel** du système d'information pour couvrir de manière exhaustive les macro-processus incluant la gouvernance, la gestion des risques des EEP et le suivi des partenariats public-privé ;
- **Simplification des procédures** par la mise à disposition d'outils adaptés aux besoins des partenaires et parties prenantes visant à fluidifier les échanges et à renforcer la proximité opérationnelle.

I.5. Normalisation et lutte contre le blanchiment

I.5.1. Normalisation comptable

I.5.1.1. Bilan du Conseil National de la Comptabilité

En 2024, le Conseil National de la Comptabilité (CNC) a validé plusieurs projets de normes comptables témoignant de son rôle central dans l'adaptation du cadre normatif national aux évolutions économiques et financières.

Parmi les réalisations majeures figure l'adoption du décret n° 2-23-700 fixant les règles comptables spécifiques aux copropriétaires, en application de la loi n° 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis. Ce texte a été validé lors de la 95^{ème} réunion du Comité Permanent du CNC tenue le 9 mai 2024 et a été publié au *Bulletin officiel* le 31 mars 2025.

Le CNC a également validé, lors de sa 96^{ème} réunion du 18 décembre 2024, le traitement comptable relatif à la mise à disposition et au transfert de biens au profit de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière (NARSA).

En outre, le Comité Permanent du CNC a examiné le 18 décembre 2024 un projet de relecture des normes comptables relatives aux concessions de services publics. Le traitement comptable des opérations de compensation effectuées par la Caisse de Compensation a également été discuté au cours des réunions du 18 décembre 2024 et du 24 avril 2025.

Enfin, le Comité Permanent du CNC a examiné la demande formulée par la Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers (FNPI) concernant un second report de la date d'entrée en vigueur du Plan Comptable du Secteur Immobilier (PCSI). La FNPI sollicitait un décalage de deux années supplémentaires, soit au 1^{er} janvier 2027.

1.5.1.2. Modernisation du cadre comptable Marocain

Le projet de mise à niveau du cadre comptable national a été lancé en collaboration avec la Banque mondiale et l'Ordre des Experts Comptables (OEC). Il vise à doter le Maroc d'un référentiel comptable moderne aligné sur les meilleures pratiques internationales afin d'en faire un levier de transparence, d'amélioration du climat des affaires et d'attractivité des investissements, en particulier étrangers. Ce projet s'articule autour de 3 volets principaux :

- **Le volet préparatoire** : ce volet a porté sur le diagnostic approfondi du cadre existant, le benchmark international, l'évaluation des conditions de mise en place d'un nouveau Code Général de Normalisation Comptable (CGNC), l'étude comparative entre le CGNC et les normes IAS/IFRS, ainsi que la rédaction d'un nouveau cadre conceptuel constituant la base de la révision. Ce premier volet a été finalisé en mars 2020 ;
- **La réécriture du CGNC** : une équipe d'experts comptables mandatés sur proposition de l'OEC a conduit, sur la période 2021-2023, les travaux de révision et de réécriture du CGNC ;
- **La vulgarisation et la formation** : ce troisième volet est consacré à la diffusion des nouvelles normes et au renforcement des capacités des parties prenantes pour une mise en œuvre effective et harmonisée du nouveau référentiel.

Le projet du CGNC révisé a été examiné par le Comité Permanent du Conseil National de la Comptabilité (CNC) lors de sa réunion du 28 février 2024. A l'issue de cette réunion, il a été convenu de valider le projet et de lancer une série de concertations avec les parties prenantes.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 9 mai 2024, le Comité Permanent du CNC a décidé d'instituer cinq commissions techniques chargées de recueillir et d'examiner les remarques issues des consultations et d'intégrer les propositions pertinentes dans la version finale du projet.

Dans ce cadre, le projet de Code a été communiqué pour avis aux différentes parties prenantes dès mars 2024.

Une feuille de route a été élaborée conjointement avec la Banque mondiale et l'OEC, puis validée par le Comité Permanent du CNC en février 2024. Elle prévoit notamment :

- L'adoption par le CNC du CGNC révisé et de l'amendement de la loi n° 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants ;

- La vulgarisation et la diffusion des nouvelles normes issues du CGNC révisé, immédiatement après son adoption ;
- L'introduction du projet d'amendement de la loi n° 9-88 dans le circuit législatif afin d'assurer sa mise en vigueur et d'accompagner la transition comptable.

1.5.1.3. Projet de loi relatif aux états financiers consolidés

Le projet de loi relatif aux états financiers consolidés vise à doter notre pays d'un cadre législatif général définissant des règles homogènes de consolidation des comptes, afin de garantir la production d'une information comptable et financière de qualité, accessible aux investisseurs, actionnaires et parties prenantes. Ce texte s'inscrit dans la dynamique de modernisation du cadre comptable national et de convergence vers les standards internationaux.

Ce projet de loi a été validé par le Comité Permanent du Conseil National de la Comptabilité (CNC) lors de sa 93^{ème} réunion, tenue le 28 décembre 2023, puis transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) le 22 mars 2024. Sa finalisation a nécessité plusieurs réunions avec les parties prenantes concernées, notamment Bank Al-Maghrib, l'ACAPS, l'AMMC et le Ministère chargé du Commerce et de l'Industrie.

A l'issue de ces concertations, la version française du projet a été finalisée le 8 novembre 2024, suivie de la version arabe, arrêtée le 16 janvier 2025. Ces étapes marquent une avancée importante vers son introduction dans le circuit législatif pour approbation et adoption.

1.5.2. Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme

Dans le cadre du renforcement du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), une nouvelle dynamique a été enclenchée pour consolider les acquis obtenus après le retrait du Maroc de la « liste grise » du GAFI, le 24 février 2023. Cette dynamique repose sur une montée en puissance du dispositif de supervision et de contrôle, en s'appuyant à la fois sur le renforcement des effectifs et sur la montée en compétence des contrôleurs.

Des formations spécialisées, adaptées aux standards internationaux, sont dispensées afin de doter les équipes de supervision d'outils méthodologiques et de connaissances techniques permettant une évaluation plus fine des dispositifs LBC/FT des entités assujetties. Cette démarche vise à améliorer l'efficacité, la portée et la régularité des contrôles, tout en garantissant une conformité durable aux standards internationaux.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Economie et des Finances poursuit la mise en œuvre d'un plan d'action ciblé, axé sur la sensibilisation continue des professions assujetties, l'accompagnement des instances ordinales pour le renforcement de leurs dispositifs internes, ainsi que l'instauration d'un mécanisme de coordination renforcé avec les partenaires institutionnels, notamment l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF).

La participation active du MEF aux travaux des commissions techniques de l'ANRF notamment au sein de la Commission de gestion des risques et de la Commission de conformité technique illustre cet engagement renforcé pour une meilleure anticipation des évolutions réglementaires, une coordination renforcée entre les parties prenantes et une

amélioration continue de la conformité des acteurs professionnels aux exigences nationales et internationales.

II. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES AUDITS EXTERNES

II.1. Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP

L'élaboration du nouveau Code des bonnes pratiques de gouvernance des EEP constitue une étape majeure de la réforme, traduisant la volonté des pouvoirs publics d'adapter les pratiques de gouvernance aux évolutions nationales et internationales. Ce Code, en conformité avec les lignes directrices de l'OCDE (2015 et 2024), intègre également les nouvelles exigences introduites par la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP ainsi que par la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Approuvé par le décret n° 2-24-249 du 24 avril 2025 et publié au *Bulletin officiel* n° 7399 du 28 avril 2025, il constitue une révision importante des principes adoptés en 2012. Son élaboration a été le fruit d'une démarche participative et inclusive conduite par le Ministère de l'Economie et des Finances, dans le cadre de la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise (CNGE), en concertation avec une trentaine d'EEP et en collaboration avec des institutions nationales de référence en matière de gouvernance, telles que la Cour des Comptes, le Conseil de la Concurrence, l'AMMC, l'Agence ONU Femmes et le Club des Femmes Administrateurs, ainsi que des partenaires internationaux comme la Banque mondiale et l'AFD.

Le Code a été construit d'après une nouvelle approche de gouvernance fondée sur plusieurs principes clés : la répartition claire des responsabilités entre organes délibérants et équipes dirigeantes, la professionnalisation et l'indépendance des organes de gouvernance, la diversité des profils et la représentativité des femmes, la mise en place de mécanismes novateurs de gestion des risques et l'évaluation régulière du fonctionnement des organes de gouvernance. Ce Code consacre également la transparence financière et extra-financière, notamment à travers le reporting climatique et ESG, ainsi que l'intégration des enjeux de durabilité et de conduite responsable.

Une innovation majeure réside dans l'introduction du principe de proportionnalité et du mécanisme « comply or explain » (« se conformer ou expliquer »), qui offre une flexibilité d'application tenant compte de la taille, de la mission et du profil de risque de chaque EEP, tout en instaurant une obligation de justification en cas de non-application.

Au-delà de son rôle normatif, le Code marque un jalon essentiel dans l'alignement du secteur des EEP sur les standards internationaux de gouvernance et dans la consolidation du rôle des EEP comme acteurs majeurs du développement économique, social et environnemental du Royaume.

II.2. Renforcement des audits externes

Sur la période 2000-2024, **94 opérations d'audit** ont été réalisées, couvrant **109 EEP**. Ces audits ont mis en évidence notamment ce qui suit :

- Des insuffisances d'alignement stratégique de certains organismes publics sur les priorités nationales ;

- Des modes de portage institutionnels parfois inadaptés ;
- Un éloignement de certaines entités de leurs missions de base ;
- Une vulnérabilité des modèles économiques et financiers ;
- Des insuffisances dans les systèmes de gouvernance, d'information, de pilotage et de gestion.

Dans la logique de la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des EEP, les audits ont été réorientés vers une approche stratégique, en vue d'identifier les schémas de restructuration les plus appropriés (regroupements/fusions, dissolutions/liquidations) et de renforcer les synergies et la complémentarité entre acteurs publics. Cette réorientation s'inscrit dans la volonté d'asseoir une architecture institutionnelle clarifiant les rôles entre fonctions de stratégie, de régulation, d'opérationnalisation et d'exploitation.

Le programme d'audit externe 2025, validé par le Chef du Gouvernement, s'articule autour de plusieurs missions à fort enjeu stratégique. Il prévoit notamment :

- Un audit stratégique, organisationnel et de performance des Archives du Maroc ;
- Un audit stratégique avec bilan et scénarios du devenir/repositionnement du FFPIEM, de l'ANPMA, de l'ANEAQ, de l'ANRUR et de l'ADER Fès ;
- Un audit institutionnel et organisationnel de la CADETAF ;
- Un audit global stratégique, institutionnel, organisationnel et opérationnel de l'ANAPEC.

S'agissant de la mise en œuvre des recommandations, leur suivi a concerné en 2024 un total de 18 EEP ayant fait l'objet d'audits institutionnels, stratégiques, opérationnels et de gestion. Le suivi assuré par le MEF, en coordination avec les tutelles techniques, a permis d'enregistrer un taux de réalisation de 59% (809 recommandations mises en œuvre sur 1.375 émises) en hausse par rapport à 2023 (50%).

Les recommandations mises en œuvre ont porté principalement sur l'amélioration de la gouvernance, le renforcement du dispositif de contrôle interne et du processus budgétaire, la mise en place d'une gestion proactive des risques, ainsi que l'accélération de la transformation numérique au sein des EEP.

CINQUIEME PARTIE : LES EEP AU SERVICE DE LA TRANSITION VERTE

Dans le cadre du renforcement du cadre national de transparence sur la finance climat mis en œuvre à travers l'Initiative Internationale ICAT (Initiative for Climate Action Transparency) dont l'objectif est de doter le Maroc d'un système national de suivi des financements climatiques aligné sur les engagements de l'*Accord de Paris* et conforme aux exigences de transparence et de redevabilité, le MEF, en coordination avec ses partenaires institutionnels et techniques, a procédé, avec l'assistance d'un cabinet, à classer et à chiffrer les investissements climatiques réalisés par un échantillon pilote d'EEP sur la période 2022-2024.

La démarche adoptée repose sur trois étapes complémentaires :

1. **Sélection d'un échantillon pilote d'EEP** : 271 EEP ont été recensés, dont 44 classés prioritaires et 10 retenus pour un chiffrage climatique. Les critères de sélection combinent la capacité financière, l'impact climatique sectoriel et la maturité institutionnelle en matière de reporting environnemental ;
2. **Analyse des flux financiers climatiques** : les dépenses d'atténuation (énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilité durable) et d'adaptation (gestion de l'eau, infrastructures résilientes, reboisement) ont été identifiées et classifiées selon le champ d'application défini lors de l'activité 1 du projet ICAT ;
3. **Chiffrage climatique des investissements pour un échantillon pilote d'EEP** : un exercice quantitatif a été mené sur les 10 EEP sélectionnés afin de tester la méthodologie et de produire un premier état des lieux des financements climatiques du portefeuille public. Ce chiffrage a permis de valider les outils de collecte (questionnaires standardisés, check-lists de projets, analyse documentaire) et de poser les bases d'un système évolutif et reproductible.

Ainsi, ce chantier constitue une étape fondatrice dans l'intégration des EEP au système national de la finance climat. Il ambitionne de renforcer la transparence, mobiliser des financements internationaux et positionner les EEP comme acteurs de référence en matière de transition verte et de soutenabilité budgétaire du Maroc.

La présente partie du rapport se propose de présenter :

- Une revue des stratégies climat de 44 EEP couvrant divers secteurs stratégiques de l'économie nationale ;
- Les résultats du chiffrage des investissements climatiques réalisés par le sous-échantillon de 10 EEP entre 2022 et 2024, soit 58 projets identifiés pour un budget global de **54 MMDH**.

I. FINANCEMENTS CLIMATIQUES DESTINES AUX EEP

Les EEP occupent une place stratégique dans l'économie nationale. Ils pilotent des investissements dans des secteurs clés tels que l'énergie, le transport, l'eau, les infrastructures et les services publics. Ces secteurs constituent à la fois des leviers de croissance et des

domaines fortement exposés aux aléas climatiques. Leur importance découle non seulement du poids budgétaire de leurs projets, mais aussi de leur rôle central dans des activités à fortes émissions de gaz à effet de serre ou particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique.

C'est dans ce contexte qu'a été lancé le projet ICAT (Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique) coordonné au niveau national par le Département du Développement Durable.

Le MEF pilote l'activité 4 du projet qui a été orientée pour se concentrer sur le suivi des financements climatiques mobilisés par les EEP.

Chaque projet d'investissement des EEP a été évalué et noté selon son **objectif principal** (score 2), **objectif significatif** (score 1) ou **absence de lien direct** (score 0) avec l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ou l'adaptation aux impacts climatiques. Cette classification a permis de distinguer entre les investissements dont la finalité première est climatique et ceux qui intègrent les enjeux climatiques de manière partielle.

Un travail méthodologique a ainsi été conduit pour tester l'application de cette démarche aux spécificités du portefeuille public. Ce processus a abouti à la sélection d'un **échantillon de 44 EEP** sur 271 formant le portefeuille public à fin 2024, sur la base de critères combinant la capacité financière des entités, leur exposition aux enjeux climatiques, la maturité de leur démarche de durabilité et la possibilité de mettre en œuvre un chiffrage climatique fiable.

Ces 44 EEP ont ensuite fait l'objet d'un classement sectoriel selon trois dimensions clés :

- Le niveau de développement de leur stratégie climat propre ;
- L'alignement sur les référentiels nationaux et internationaux (CDN, ODD, normes ESG, etc.) ;
- Leur degré de transparence extra-financière.

Les EEP les mieux classés (au nombre de 10) ont été retenus pour un exercice pilote de chiffrage visant à valoriser leurs flux financiers climatiques.

Cette démarche constitue une première étape fondatrice. Elle permet de dresser un état des lieux des stratégies climat des EEP, d'identifier leurs forces et, éventuellement, leurs limites et de proposer un cadre reproductible pour généraliser progressivement le chiffrage climatique de l'investissement à l'ensemble du portefeuille public. Elle s'inscrit également dans une logique d'harmonisation et de convergence avec les standards internationaux de reporting climatique, tout en renforçant la capacité des EEP à contribuer efficacement à la finance climat nationale et à attirer des financements verts.

II. ANALYSE SECTORIELLE DE LA STRATEGIE CLIMAT

L'examen du portefeuille public révèle une intégration encore hétérogène des enjeux climatiques dans les stratégies des EEP. En effet :

- Une partie significative des EEP mentionne le climat ou le développement durable dans leurs documents stratégiques, mais rarement sous la forme de stratégies structurées avec des objectifs mesurables et des indicateurs de suivi ;

- Les acteurs opérant dans des secteurs directement exposés ou émetteurs (énergie, eau, transport, environnement, etc.) présentent une meilleure articulation avec la SNDD et avec les engagements internationaux du Maroc (CDN, ODD, etc.).

Toutefois, l'absence d'un référentiel harmonisé limite la comparabilité entre entités et rend difficile le suivi consolidé de l'action climatique à l'échelle du portefeuille public.

L'approche graduelle retenue de l'analyse globale des EEP (échantillon de 44 entités, puis à un focus détaillé sur 10 EEP) met en évidence un potentiel important mais encore largement sous-exploité. Environ un tiers des 44 EEP étudiés disposent de documents climat ou durabilité, mais souvent insérés dans des plans sectoriels sans stratégie climat propre.

Ainsi, si certains EEP affichent des indicateurs pertinents (énergie, agriculture, eau, biodiversité). D'autres secteurs, en revanche, (urbanisme, tourisme, services) restent moins avancés et moins transparents en matière d'actions climatiques. A cet effet, la généralisation d'outils structurés (taxonomie verte, référentiels ESG, reporting climat standardisé) est essentielle pour ancrer la transparence et l'efficacité à l'échelle du portefeuille public.

Sur la base de critères combinant capacité financière et impact climatique sectoriel, les 44 EEP retenus couvrent des secteurs variés : agriculture, eau, énergie, infrastructures, transport, urbanisme, recherche, santé, logistique et finance.

L'analyse sectorielle des stratégies climat de ces EEP se présente comme suit :

➤ **Agriculture, pêche maritime et développement rural :**

Ce secteur joue un rôle clé dans l'économie nationale, la souveraineté alimentaire et la résilience climatique. Fortement dépendant de ressources naturelles comme l'eau, les sols et la biodiversité, il reste fortement exposé aux aléas climatiques, notamment les sécheresses, le stress hydrique, la dégradation des terres et la baisse de productivité halieutique.

Les EEP du secteur interviennent à différents niveaux, en mettant en œuvre les stratégies agricoles nationales telles que « Génération Green », « Halieutis », etc., en finançant les exploitations et projets ruraux, en développant la recherche agronomique et halieutique et en structurant les filières agricoles et halieutiques. Ils participent également au développement d'infrastructures hydro-agricoles et à la valorisation de zones spécifiques comme les oasis ou les arganeraies.

Malgré leur rôle stratégique, peu d'EEP disposent de stratégies climatiques formalisées. La majorité intègre les enjeux climatiques principalement via les stratégies sectorielles existantes centrées sur l'adaptation.

L'alignement sur des standards internationaux, tels que les taxonomies vertes ou les référentiels ESG, reste rare, bien que certains EEP bénéficient d'accréditations ou de partenariats avec des fonds climatiques comme le Fonds Vert pour le Climat (FVC) ou le Fonds d'Adaptation (FA).

Le secteur est confronté à un double défi climatique : il est à la fois vulnérable aux aléas tels que sécheresses, inondations et hausse des températures et porteur d'opportunités d'atténuation, notamment via la séquestration carbone dans les sols et forêts ou l'usage d'EnR

pour l'irrigation. Les stratégies climatiques des EEP du secteur devraient donc articuler résilience et sobriété carbone.

La revue des stratégies climatiques des EEP du secteur fait ressortir la distinction de l'ADA par son accréditation au FVC et au FA, mobilisant des financements pour des projets d'adaptation agricole mais sans stratégie climat dédiée.

L'INRA contribue via la recherche scientifique et technique à renforcer l'agriculture et les systèmes alimentaires face aux défis climatiques et environnementaux mais ne dispose pas de cadre ESG ni de plan climat formalisé. L'INRH intègre la dimension hydro-climatique dans ses travaux liés à la stratégie Halieutis, avec une bonne transparence scientifique mais sans stratégie spécifique. L'ORMVAG déploie des actions concrètes notamment dans la généralisation de l'irrigation en goutte-à-goutte et l'utilisation d'outils technologiques (IRRISAT). A l'instar des autres ORMVA, ses démarches gagneraient à être davantage renforcées en matière de transparence et d'intégration explicite des enjeux climatiques, à travers l'élaboration d'une stratégie dédiée en matière de gestion durable des ressources en eau et de mise en valeur agricole.

L'ANDZOA fait figure d'exception avec une stratégie climat 2030 claire combinant adaptation et atténuation (carbone arganier), mais doit renforcer son alignement sur les taxonomies vertes et standards ESG. Enfin, l'ANDA structure la filière aquacole sans intégrer explicitement les enjeux climatiques.

➤ **Eau, forêts et environnement :**

Ce secteur est fondamental pour la résilience nationale face au changement climatique. Il couvre la gestion intégrée des ressources en eau (production, distribution, assainissement, protection des nappes souterraines), la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres (forêts, bassins versants), la prévention des risques hydro-météo (sécheresse, inondation) et la fourniture de services publics essentiels (eau potable, assainissement, électricité) au niveau territorial. Il est, d'une part, extrêmement vulnérable (sécheresse, baisse des débits, incendies de forêt, érosion) et, d'autre part, stratégique pour l'atténuation (puits de carbone forestier, gestion durable des sols, réduction des pertes d'eau/énergie, introduction des énergies renouvelables dans les réseaux électriques territoriaux).

La revue des EEP du secteur montre que la plupart d'entre eux focalisent leurs actions sur la résilience (gestion de l'eau, prévention des inondations, reboisement, épuration).

L'ONEE et l'ANEF se distinguent à travers des volets d'atténuation clairs (déploiement EnR, séquestration du carbone en forêt). D'autres EEP intègrent peu d'objectifs d'atténuation des émissions de GES chiffrés. En plus, le secteur est marqué par des niveaux hétérogènes de transparence extra financière, dans la mesure où certains acteurs nationaux publient des documents structurés (PDAIRE, Forêts 2020-2030, rapports annuels), tandis que d'autres ne disposent pas encore de mécanismes structurés de reporting environnemental.

L'atténuation, notamment via la réduction des émissions directes ou la transition énergétique, est peu développée ou peu documentée, à l'exception notable de l'ONEE pour la diversification des sources énergétiques.

➤ Mines et efficacité énergétique :

Ce secteur met un accent croissant sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, l'amélioration de l'efficacité énergétique, et le développement massif des EnR. Plusieurs EEP jouent un rôle clé dans ce secteur, parmi lesquels le Groupe OCP, MASEN, l'ONHYM et l'AMEE.

Le secteur énergétique est à la fois une source majeure d'émissions de GES et un levier fondamental pour leur réduction (atténuation). Le Maroc, partie à l'*Accord de Paris* vise dans le cadre de la CDN 3.0 pour la période 2026-2035 publiée le 30 septembre 2025 à porter à 53% de réduction des émissions GES, le potentiel national d'atténuation à l'horizon 2035 et ce, à travers une réduction inconditionnelle de 21,6% mise en œuvre grâce à des ressources financières sécurisées et alignées sur la planification budgétaire nationale et une réduction conditionnelle de 31,4%, dont la réalisation dépendra de la mobilisation de l'appui international requis en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

Parallèlement, le secteur énergétique doit renforcer la résilience de ses infrastructures face aux impacts croissants du changement climatique (sécheresses, inondations, élévation du niveau de la mer et événements extrêmes) en les modernisant et en développant des solutions énergétiques durables et adaptées. Le contexte national impose par conséquent une double exigence : décarbonation rapide et résilience renforcée.

La revue des EEP du secteur montre une forte mobilisation autour des EnR (MASEN), de l'efficacité énergétique (AMEE) et de la décarbonation dans l'industrie (Groupe OCP).

L'analyse fait ressortir également des engagements formalisés qui s'instaurent, à divers degrés, avec des objectifs quantifiés (Groupe OCP : neutralité carbone 2040, MASEN : 6.000 MW renouvelables à l'horizon 2030).

MASEN, acteur central de la transition énergétique nationale soutient l'atténuation et la résilience grâce à ses projets EnR et infrastructures robustes, disposant d'une feuille de route claire.

L'ONHYM, encore centré sur les hydrocarbures et les mines, intègre des démarches RSE et développe des projets géothermiques contribuant à l'atténuation et à l'adaptation.

Enfin, le Groupe OCP se distingue par la mise en place d'une stratégie de neutralité carbone à l'horizon 2040, intégrant décarbonation industrielle, efficacité énergétique, économie circulaire et gestion de l'eau, avec un engagement fort en R&D et un reporting structuré aligné sur les meilleurs standards (TCFD, SASB, CDP, ISO 26000, etc.), ce qui en fait un leader national.

➤ Transport et mobilité :

Le secteur du transport et de la mobilité est un vecteur essentiel pour la connectivité, la fluidité des échanges et l'accès aux services, tout en étant l'un des principaux émetteurs de GES. Dans un contexte de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, ce secteur est au cœur des politiques publiques visant à concilier mobilité durable, réduction des émissions et adaptation aux aléas climatiques notamment face à l'urbanisation rapide, à la croissance démographique et aux risques liés aux événements extrêmes.

ADM joue un rôle clé dans le développement du réseau autoroutier et a publié son premier rapport de développement durable en 2024, avec des initiatives d'adaptation (reforestation, aménagements paysagers), mais sans objectifs explicites de réduction des GES ni stratégie climat formalisée.

L'ONCF se distingue par une stratégie alignée sur la transition énergétique, avec une électrification avancée du réseau, l'utilisation d'énergie verte et une baisse significative de son empreinte carbone (-26% selon le bilan carbone réalisé en 2024, soit -77,83 mille tonnes eq CO₂, ce qui constitue l'équivalent de 20.250 voitures circulant chaque jour sur l'autoroute Casablanca-Rabat, d'une année de chauffage pour 10.900 ménages, ou encore de l'implantation de 2.103.800 arbres comme puits d'absorption de carbone).

De telles performances résultent d'une dynamique exceptionnelle de résilience et de décarbonation, soutenue par une stratégie ESG & Climat engageante, guidant les actions quotidiennes de l'ONCF vers la neutralité carbone d'ici 2035.

L'ONDA, à travers sa stratégie « Aéroports 2030 » intègre des mesures de durabilité et vise la neutralité carbone, mais sans stratégie climat publiée.

Casa Transports contribue à la décarbonation urbaine via les tramways et les BHNS, combinant atténuation et adaptation, avec une stratégie alignée sur les objectifs de durabilité.

Rabat Région Mobilité exploite le tramway de Rabat-Salé, positionnant son activité comme bas-carbone, même si elle ne publie pas encore de stratégie climat ni de rapport RSE, se limitant à des certifications ISO.

➤ Développement urbain, logement et aménagement :

Ce secteur est un levier essentiel pour la transition écologique au Maroc, en raison de l'importance de l'urbanisation rapide, des besoins croissants en logements durables et des enjeux liés à l'aménagement territorial face aux impacts du changement climatique.

Toutefois, il est à un stade encore embryonnaire quant à l'intégration explicite des enjeux climatiques dans ses stratégies à l'exception du Holding Al Omrane qui témoigne d'un engagement concret, centré sur l'innovation pour un habitat plus durable et économe en énergie mais sans encore formaliser une stratégie climat claire et transparente.

Le HAO s'illustre depuis 2018 par une feuille de route axée sur l'innovation et la recherche appliquée au logement durable, en partenariat avec des acteurs comme l'IRESSEN et le CNRST. Toutefois, la formalisation d'une stratégie climat et la mise en place d'un reporting structuré permettraient d'accroître la visibilité et la valorisation des efforts déployés.

➤ Infrastructures portuaires, zones industrielles et logistique :

L'ANP et TMSA font preuve d'une bonne transparence avec la publication de rapports RSE et environnementaux tandis que d'autres acteurs, comme l'AMDAL, ne publient pas de documents relatifs à leurs réalisations en matière de RSE et ne dispose pas de stratégies formalisées.

L'essentiel des efforts se concentre sur la résilience aux impacts climatiques (infrastructures, gestion des risques) et la réduction de la pollution locale, alors que la décarbonation des activités portuaires et industrielles reste peu développée, notamment dans un secteur émetteur par nature.

L'ANP a fait de l'adaptation une priorité anticipant dès 2017 les risques liés à la montée des eaux, aux houles et aux événements extrêmes, en déployant des projets financés par des institutions internationales pour renforcer la résilience des ports atlantiques.

TMSA, acteur stratégique du commerce maritime, met en œuvre une politique environnementale conforme aux normes MARPOL et ISO 14001, centrée sur la réduction de la pollution locale et appuyée par un rapport RSE annuel et un déploiement progressif d'électricité renouvelable dans le cadre de la stratégie de décarbonation et de la transition énergétique, avec pour ambition l'approvisionnement à 90% en électricité verte dès 2026 via des contrats PPA et des projets solaires (dont un parc flottant de 13 MW prévu en 2025), ce qui permet un approvisionnement à 100% en électricité renouvelable pour le complexe portuaire.

NWM se positionne comme une plateforme portuaire et industrielle résiliente et numérique, intégrant dès sa conception des infrastructures adaptées aux aléas climatiques, constituant ainsi un modèle d'attractivité verte.

Enfin, l'AMDLP, bien qu'elle n'ait pas encore formalisé de stratégie climat, contribue indirectement à la transition à travers la création de zones logistiques intégrées et la promotion de pratiques durables, avec un potentiel important d'impact à condition qu'elle adopte des normes écologiques et une feuille de route sectorielle dédiée.

➔ **Financement et investissement :**

Les EEP de ce secteur sont déterminants pour orienter les flux d'investissement vers des projets durables et bas-carbone essentiels pour atteindre les engagements climatiques nationaux.

La CDG émerge clairement comme un leader engagé dans la finance verte et le soutien aux projets climat, tandis que les autres institutions demeurent dans une posture plus traditionnelle, sans formalisation claire d'une stratégie climat ou de reporting transparent.

La CDG, via sa stratégie CAP 2030, se positionne ainsi comme un acteur central du financement climatique au Maroc, en soutenant la transition bas-carbone à travers CDG Capital, ses fonds verts et son accréditation auprès du FVC. La Caisse se distingue par une transparence élevée, matérialisée par ses rapports annuels, sa charte RSE et son adhésion aux PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Le CAM, acteur clé du monde rural, dispose depuis 2010 d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) aligné sur les principes de l'Equateur et d'initiatives comme « Istidama » pour la transition verte, avec une transparence renforcée via des rapports RSE/ESG détaillés, mais sans stratégie climat dédiée.

De leur côté, le FEC, le Fonds Hassan II et Ithmar Al Mawarid jouent un rôle important dans le financement des projets territoriaux. Le FEC, en particulier, a développé une stratégie RSE et mis en place un SGES intégrant des critères climat dans ses décisions de financement, tout en produisant un reporting ESG depuis 2021.

➤ Santé, recherche et éducation :

La transition vers des pratiques durables et climato-responsables est un enjeu majeur pour ce secteur et ce, compte tenu de la forte consommation énergétique des infrastructures hospitalières, des besoins en innovation scientifique et de la formation adaptée aux défis du changement climatique.

Par ailleurs, la santé publique est directement concernée par les maladies liées au climat (par exemple, maladies vectorielles, malnutrition). Toutefois, aucun EEP de ce secteur ne publie de plan climat spécifique ou de rapport RSE complet, limitant ainsi la transparence et la visibilité de leurs actions en faveur du climat. Les initiatives existantes (bâtiments durables au niveau des CHU et des CMC) sont ponctuelles et ne s'inscrivent pas dans une politique globale intégrée pour le secteur, constituant des actions fragmentées.

En plus, le potentiel de la recherche scientifique pour développer des solutions innovantes d'adaptation et d'atténuation est peu exploité. De même, dans les structures éducatives, le climat reste un sujet marginal, sans curriculum intégré ou plan d'action dédié, créant un manque d'intégration pédagogique transversale.

L'IPM demeure focalisé sur la recherche biomédicale sans intégrer d'objectifs climatiques ni publier de documents liés à la durabilité. Le CNRST, acteur central de la recherche scientifique, ne dispose pas non plus de politique climat spécifique, ses contributions aux ODD restant indirectes et peu visibles. Les AREF n'affichent aucune stratégie climat, si ce n'est une sensibilisation ponctuelle à travers les programmes éducatifs sans plan d'action dédié.

L'OFPPT, quant à lui, intègre le climat via des formations ciblées, comme le projet TAMHEEN II dans le transport et la logistique, traduisant une volonté d'intégrer la transition écologique dans ses curricula, mais là encore, sans stratégie climat globale et formalisée.

➤ Tourisme et services postaux :

En dépit des avancées réalisées, ce secteur souffre encore d'un déficit notable en matière de formalisation et de transparence des stratégies climatiques.

Pour Barid Al-Maghrib, la formalisation d'une feuille de route climatique et de durabilité constitue désormais un enjeu stratégique majeur, dans un contexte où le secteur financier mondial s'oriente rapidement vers des normes ESG de plus en plus exigeantes.

L'ONMT s'appuie sur plusieurs initiatives telles que la Charte nationale du tourisme responsable (2006) et les labels internationaux comme « Clé Verte » ou « Pavillon Bleu », qui contribuent à renforcer l'image du Maroc en tant que destination durable sur la scène internationale. Toutefois, pour traduire pleinement ces engagements en actions concrètes, l'Office gagnerait à se doter d'une politique climat interne structurée, appuyée par un reporting transparent et un plan d'action opérationnel.

En conclusion, l'analyse sectorielle met en évidence un paysage marqué par des contrastes, révélant à la fois des progrès significatifs dans certains secteurs et des défis persistants dans d'autres :

- Des champions sectoriels déjà engagés (Groupes OCP, TMSA, CDG, ONCF, MASEN, ONEE et ANEF) qui tirent vers le haut la visibilité climatique du portefeuille public ;

- Une majorité d'EEP où le climat est traité de manière implicite, fragmentée ou ponctuelle, sans stratégie globale ni reporting transparent ;
- Des opportunités encore inexploitées pour une meilleure formalisation de stratégies climat, la mise en place d'indicateurs harmonisés et l'alignement sur les taxonomies vertes et les standards ESG.

Cette cartographie sectorielle constitue une base de travail pour prioriser les efforts, accompagner les entités les moins avancées et valoriser les contributions existantes dans la finance climat nationale et internationale.

III. CHIFFRAGE DES INVESTISSEMENTS CLIMATIQUES

Afin de passer d'une revue qualitative des stratégies climat des EEP à une sélection pratique des acteurs les plus avancés, l'étude a procédé à un **classement intra-sectoriel** qui repose sur un barème d'évaluation combinant trois critères :

- **Stratégie climat (SC)** : existence d'une stratégie formalisée, intégrée et assortie d'objectifs mesurables ;
- **Alignement international (AI)** : degré de cohérence avec les référentiels internationaux ;
- **Transparence (T)** : niveau de communication publique, qualité et régularité des rapports climat, RSE ou extra-financiers.

Chaque critère a été noté sur une échelle de 0 à 5, permettant de calculer un **score consolidé (SC + AI + T) / 15**.

Barème de scoring des stratégies climat intra-sectorielle

Critères	Barème de scoring
Stratégie climat (SC)	4-5 : Stratégie structurée, formalisée, intégrée dans le plan global de l'EEP 2-3 : Volets ou projets sectoriels partiels intégrant le climat 0-1 : Aucune stratégie ou climat non intégré
Alignement international (AI)	4-5 : Alignement clair avec ODD, normes ESG, Accords de Paris, Principes de l'Équateur, etc. 2-3 : Alignement partiel ou indirect (via partenariats ou stratégies nationales) 0-1 : Aucun alignement mentionné ou détecté
Transparence (T)	4-5 : Rapports climat/DD réguliers, accessibles, communication structurée 2-3 : Publications occasionnelles, rapports non systématiques ou partiels 0-1 : Très faible ou aucune communication publique
Score total	= (SC + AI + T) / 15

Pour l'application de cette méthodologie, **10 EEP cibles** ont été retenus pour le chiffrage de leurs financements climatiques, sur la base de leur poids stratégique, de la qualité de leur démarche et de leur potentiel de mobilisation de flux financiers verts.

Liste des EEP retenus pour le chiffrage de leurs investissements climatiques

N°	EEP choisi pour un chiffrage climatique	Score d'évaluation
1	Groupe CDG	100%
2	ANEF	93%
3	ONEE	80%
4	Groupe OCP	80%
5	ADM	80%
6	Groupe TMSA	80%
7	ANDZOA	60%
8	ONDA	60%
9	Holding Al Omrane	53%
10	MASEN	47%

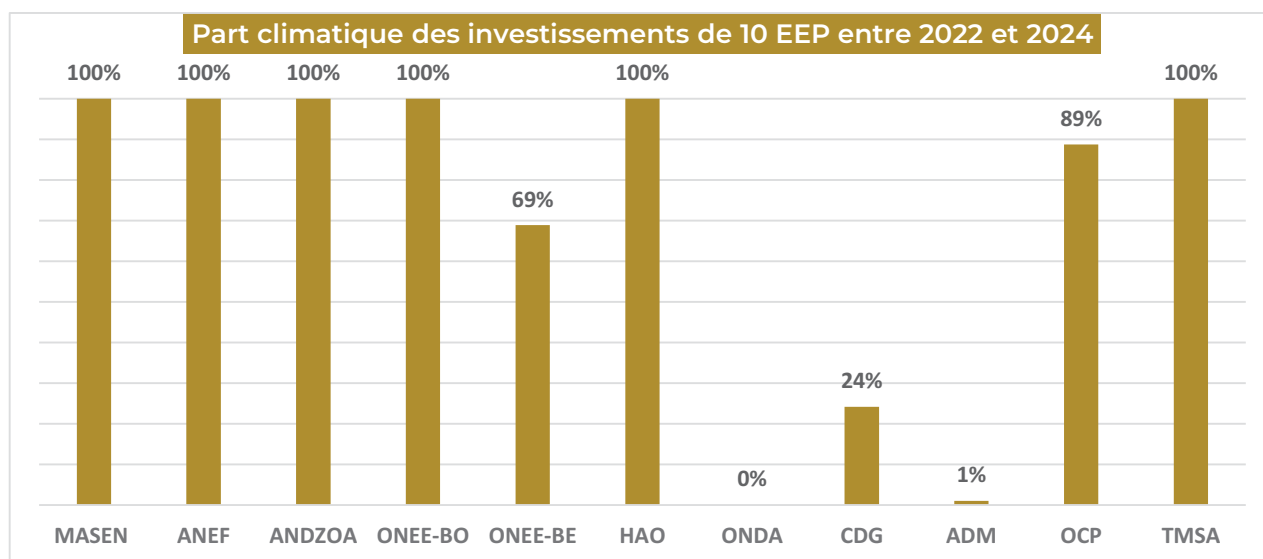
Le chiffrage des investissements climatiques a reposé sur une méthodologie standardisée et reconnue à l'international (Rio Markers de l'OCDE). Ces marqueurs permettent de qualifier chaque projet selon sa contribution directe ou indirecte aux objectifs climatiques, qu'il s'agisse de réduire les émissions de GES (atténuation) ou de renforcer la résilience des territoires et des infrastructures face aux impacts du changement climatique (adaptation).

Dans ce cadre, des canevas normalisés de collecte de données ont été diffusés aux EEP retenus afin d'assurer l'homogénéité et la comparabilité des informations. L'évaluation a ensuite appliqué la grille sectorielle adaptée au portefeuille public.

L'analyse des projets menés entre 2022 et 2024 met en évidence une dynamique significative de financement climatique, avec **58 projets recensés** couvrant différents secteurs stratégiques. Ces projets totalisent **54 MMDH** dont **32 MMDH (59%)** dédiés au Climat et reflètent la diversité des contributions des EEP à la finance climat nationale :

- **MASEN** : un projet majeur d'énergie solaire 100% climat pour **1,42 MMDH** ;
- **ANEF** : 7 projets d'adaptation forestière et biodiversité mobilisant près de **5,9 MMDH** ;
- **ONEE BE** : 4 projets totalisant **13,36 MMDH** dont 69% climat principalement dans la transition énergétique ;
- **Groupe OCP** : 12 projets de décarbonation industrielle et de gestion durable de l'eau, pour **10,39 MMDH**, dont 89% climat ;
- **Groupe CDG** : 9 projets pour **18 MMDH** avec toutefois seulement 24% climat explicite, reflétant une contribution indirecte mais significative ;
- **Groupe TMSA** : 4 projets d'infrastructures portuaires durables pour **328,5 MDH** intégrant adaptation et verdissement ;
- **ANDZOA** : 5 projets pour **140 MDH**, intégralement climat, axés sur la résilience des oasis et l'arganeraie ;
- **ONEE BO** : 4 projets d'adaptation hydrique pour **885 MDH** ;
- **HAO** : 7 projets R&D pour un total de **3,3 MDH**, avec une portée innovante sur la durabilité du bâti ;

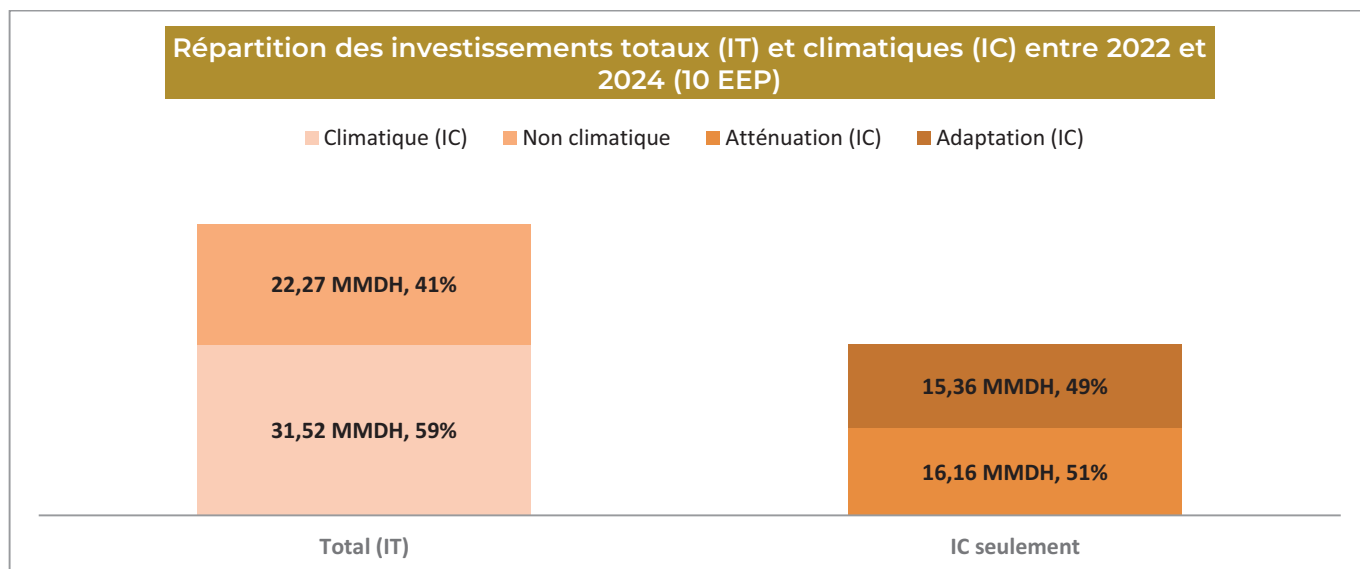
- **ONDA** : 2 projets évalués à **2,38 MMDH** dont la part explicitement climatique reste encore à clarifier.



Cette première estimation montre que les EEP mobilisent des ressources considérables au service du climat, concentrées principalement dans l'énergie, l'industrie extractive, les infrastructures et le financement. Toutefois, les parts climat varient fortement selon les EEP et les projets, allant de 100% (MASEN, TMSA, ANEF, ANDZOA, ONEE BO, HAO) à moins de 25% (CDG, ONDA, ADM), ce qui révèle :

- **Un potentiel considérable de montée en puissance**, si les projets intègrent dès la conception des critères climat explicites ;
- **Une marge de progrès dans la catégorisation et le suivi**, notamment pour des acteurs financiers et d'infrastructures ;
- **Un besoin d'harmonisation du reporting**, afin d'assurer la comparabilité et la transparence, en cohérence avec les engagements du Maroc en tant que partie à l'Accord de Paris et sa CDN.

Ce chiffrage climatique des investissements d'un échantillon pilote d'EEP constitue une étape fondatrice vers la mise en place d'un système national de chiffrage climatique des investissements publics, dont la généralisation au portefeuille public renforcerait la visibilité, la transparence et la crédibilité du Maroc dans la finance climat internationale.



L'analyse des investissements climatiques réalisés par l'échantillon des 10 EEP met en lumière un engagement significatif en faveur de la transition verte porté par des projets diversifiés couvrant les EnR, la gestion durable des ressources naturelles, les infrastructures hydriques et le développement territorial. Ces projets mobilisent des financements pluriels : fonds propres des EEP, prêts concessionnels auprès d'institutions financières multilatérales, dons internationaux ainsi que des capitaux issus de partenariats public-privé.

Au-delà des aspects financiers, les contraintes méthodologiques et opérationnelles constituent un frein majeur : absence d'un cadre national harmonisé de reporting climat, hétérogénéité des pratiques, manque d'indicateurs et de données consolidées ainsi que déficit de compétences spécialisées, limitant la capacité à mesurer et à valoriser l'impact réel des projets sur l'atténuation et l'adaptation.

A cet effet, le renforcement des capacités techniques, l'adoption d'un cadre national standardisé de reporting et une meilleure coordination des financements constituent des leviers incontournables pour accroître l'efficacité, la transparence et l'impact des investissements climatiques des EEP.

Il convient de souligner que l'ANGSPE a engagé depuis octobre 2024 la mise en place d'une démarche intégrée de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), en cohérence avec sa mission de gestion durable des participations publiques. Structurée en trois phases, cette démarche comprend : (i) une analyse de matérialité des risques ESG pour identifier les enjeux prioritaires de l'Etat actionnaire et élaborer une charte RSE de référence ; (ii) la mise en place d'une gouvernance dédiée, à travers un comité de pilotage RSE et une communauté RSE réunissant les référents des EEP de son périmètre favorisant la diffusion des bonnes pratiques et (iii) le déploiement opérationnel des engagements RSE, incluant la formation, le conseil, le suivi des performances ESG et la reddition transparente et standardisée.

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS -267-

1- Etablissements Publics -217-

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABH (10)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADHA	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU HAUT ATLAS
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMDIE	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS
AMDL	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMEE	AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMMPS	AGENCE MAROCAINE DE MEDICAMENTS ET DES PRODUITS DE SANTE
AMSD	AGENCE MAROCAINE DU SANG ET DE SES DERIVES
AMSSNUR	AGENCE MAROCAINE DE SURETE ET DE SECURITE NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANSS	AGENCE NATIONALE DU SOUTIEN SOCIAL
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEAQ	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ANEF	AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS
ANEP	AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS
ANGSPE	AGENCE NATIONALE DE GESTION STRATEGIQUE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DE SUIVI DES PERFORMANCES DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANR	AGENCE NATIONALE DES REGISTRES
ANRAC	AGENCE NATIONALE DE RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS RELATIVES AU CANNABIS
ANRE	AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS

ANNEXE 1

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS -267-

1- Etablissements Publics -217- (suite)

Sigle	Raison sociale
ANRUR	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE
ANSR	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PREFECTURES ET PROVINCES DU NORD DU ROYAUME
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PREFECTURE ET DES PROVINCES DE LA REGION ORIENTALE DU ROYAUME
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD DU ROYAUME
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHU (6)	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CMAM	CAISSE MAROCAINE DE L'ASSURANCE MALADIE
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNRA	CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHEES MARITIMES
CRI (12)	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE RABAT

ANNEXE 1

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS -267-

1- Etablissements Publics -217- (suite et fin)

Sigle	Raison sociale
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
GST TTH*	GROUPEMENT SANITAIRE TERRITORIAL DE LA REGION TANGER-TETOUAN-AL HOCEÏMA
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE LA NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
IPSMGCA	INSTITUT PRINCE SIDI MOHAMMED DES TECHNICIENS SPECIALISES EN GESTION ET COMMERCE AGRICOLE
ISCAE	GROUPE INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEET	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TADLA
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITES

(*) Tous les établissements de santé du secteur public, notamment le CHU TTH relevant du ressort territorial du GST TTH, lui ont transféré leurs activités

ANNEXE 1

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS -267-

2- SOCIETES ANONYMES -50-

Sigle	Raison sociale
ADER	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
ASMA INVEST	ASMA INVEST
BAM	BARID AL-MAGHRIB
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS
DIYAR AL MADINA	DIYAR AL MADINA
FMP	FONDS MAROCAIN DE PLACEMENTS
FM6I	FONDS MOHAMMED VI POUR L'INVESTISSEMENT
HAO	HOLDING AL OMRANE
IAM	ITISSALAT AL-MAGHRIB
CIE	CASABLANCA ISKANE ET EQUIPEMENT
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL
LABOMETAL	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE
MAROCLEAR	DEPOSITAIRE CENTRAL - MAROCLEAR
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
MIA	MOROCCO INVESTISSEMENT AUTHORITY
NWM	SOCIETE NADOR WEST MED
OCP SA	OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
SALIMA HOLDING	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SIE	SOCIETE D'INGENIERIE ENERGETIQUE
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGENIERIE TOURISTIQUE
SNED	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR
SNGFE	SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIOFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SOCAMAR	SOCIETE DE COMMERCIALISATION D'AGRUMES ET AUTRES FRUITS ET LEGUMES AU MAROC
SODEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD"
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOTADEC	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES
SRM (7)**	SOCIETES REGIONALES MULTISERVICES
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT
TMPA	TANGER MED PORT AUTHORITY
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

(**) 11 Régies de Distribution ont transféré leurs activités aux 7 Sociétés Régionales Multiservices créées

ANNEXE 2**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN COURS DE DISSOLUTION ET DES
ENTREPRISES PUBLIQUES EN COURS DE LIQUIDATION - 91 -****1- ETABLISSEMENTS PUBLICS -15-**

Sigle	Raison sociale
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODI	OFFICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
RAD	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION DE CASABLANCA
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RAID	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TANGER
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS D'AGADIR
RATC	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE CASABLANCA
RATF	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE FES
RATM	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATMA	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MARRAKECH
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE SAFI
RATT	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE TANGER
RDE	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TETOUAN
RED	RABAT ELECTRICITE DISTRIBUTION ASSAINISSEMENT LIQUIDE

2- SOCIETES D'ETAT -16-

EEP	Raison sociale
BNDE	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CFPM	CONDITIONNEMENT DES FRUITS ET PRIMEURS
COMAGRI	COMPAGNIE MAROCAINE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
REP-MARINE	REP MARINE
SCI SEBTA	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEBTA
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
SLIMACO	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES POUR LE GHARB
SNPP	SOCIETE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS
SOCOBER	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES DE BERKANE
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
SOPLEM	SOCIETE DE PLANTATION ET D'EMBALLAGE OULED MAHALLA
TELECART	SOCIETE DE TELEDETECTION, DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE
SOFICOM	SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES
TRANSATLANTIQUE	CHAINE HOTELIERE TRANSATLANTIQUE

ANNEXE 2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN COURS DE DISSOLUTION ET DES
ENTREPRISES PUBLIQUES EN COURS DE LIQUIDATION - 91 -

3- Filiales publiques -28-

Sigle	Raion sociale
AIR SENEGAL INTERNATIONAL	AIR SENEGAL INTERNATIONAL
AOULI	MINES D'AOULI
ATLAS BLUE	ATLAS BLUE
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC
COTEF	COMPLEXE TEXTILE DE FES
GEFS	LES GRANDS ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DU SOUSS
HALA FISHERIES	HALA FISHERIES
IMEC	INSTITUT MAROCAIN D'ESSAIS ET DE CONSEILS
JADIVET	JADIDA VETEMENTS
PROMAGRUM	PROMOTION DES AGRUMES AU MAROC
SABR	SABR AMENAGEMENT
SASMA	SOCIETE AGRICOLE DE SERVICES AU MAROC
SCORE U	SOCIETE DES CONSIGNATAIRES REUNIS
SCS	SOCIETE CHERIFIENNE DES SELS
SCVA	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE D'AIT SOUALA
SCVM	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DE MEKNES
SEPYK	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA PYROTHINE DE KETTARA
SERECAP	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
SOCICA	SOCIETE CHERIFIENNE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASA
SOCOCHARBO	SOCIETE COMMERCIALE DE CHARBONS ET BOIS
SODEVI	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT VITICOLE
SONARP	SOCIETE DE NAVIGATION, D'ARMEMENT ET DE PECHE
SORASRAK	SOCIETE REGIONALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SAIDIA
UIM	UNION INDUSTRIELLE DE MONTAGE
VINICOOP	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DES BENI SNASSEN
FRUMAT	FRUITIERE MAROCAINE DE TRANSFORMATION
TEMPS VERT	TEMPS VERT SA

ANNEXE 2**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN COURS DE DISSOLUTION ET DES
ENTREPRISES PUBLIQUES EN COURS DE LIQUIDATION - 91 -****4- SOCIETES MIXTES -31-**

Sigle	Raison sociale
CDJ	CITE DEUX DES JEUNES
CHARIKA	SOCIETE CHARIKA
CIMA	CIMENTERIE MAGHREBINE
CMSO	CITE MAROCAINE DE SIDI OTHMANE
CRNMDA	CAVES DES ROCHES NOIRES
CTJ	CITE TROIS DES JEUNES
CUJ	CITE UN DES JEUNES
DIAFA	SOCIETE MAROCAINE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DIAFA
EDITIONMI	EDITIONS MAROCAINES ET INTERNATIONALES
ELKHEIR	SOCIETE EL KHEIR
EUROCHEQUE	EUROCHEQUE MAROC
HOLEXP	HOLDING EXPANSION
METRAGAZ	MAINTENANCE EXPLOITATION DE GAZODUC MAGHREB-EUROPE
MMA	PECHINEY M.M.A
NEW SALAM	SOCIETE NEW SALAM
PALM BAY	PALM BAY
PERLITE	PERLITE ROCHE
SAFIR	CHAINE HOTELIERE SAFIR
SAIA	SOCIETE ARABE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
SCIMEN	SCIMEN
SCIRM	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ROSE MARIE
SIMEF	SOCIETE D'INDUSTRIES MECANQUES ET ELECTRIQUES DE FES
SINCOMAR	SINCOMAR
SMADA	SOCIETE MAROCO ARABE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SODIP	SOCIETE SODIP
ESMAFOR	ESTOMPAGE MATRICAGE FORGE
EUMAGEX	EURO-MAROCAINE DE GESTION A L'EXPORT
MAROPECHE	SOCITE MAROPECHE
PROMER	SOCITE PROMER
SCERECAP	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC
SOGIP	SOCIETE SOGIP

5- Autres organismes -1-

Sigle	Raison sociale
LNLMCV	LIGUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIO-VASCULAIRES

ANNEXE 3

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS
DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS
REALISATIONS 2022 - 2024
 (En Millions de DH)

INDICATEURS	2022	2023	2024	VARIATION 2024 / 2023
Chiffre d'Affaires	331.905	332.070	363.940	▲ 10%
Charges d'Exploitation (*)	298.683	279.128	297.131	▲ 6%
dont Charges de Personnel	41.183	43.208	46.305	▲ 7%
Valeur Ajoutée	83.979	97.698	124.734	▲ 28%
Résultat d'Exploitation Bénéficiaire (**)	51.479	37.323	49.449	▲ 32%
Résultat d'Exploitation déficitaire (**)	28.336	21.690	14.959	▲ 31%
Résultat Courant bénéficiaire (**)	42.149	32.744	46.790	▲ 43%
Résultat Courant déficitaire (**)	35.357	22.035	16.076	▲ 27%
Résultat Net bénéficiaire (**)	34.220	26.366	36.195	▲ 37%
Résultat Net déficitaire (**)	33.176	17.088	12.786	▲ 25%
Impôt sur les Sociétés	10.101	6.567	11.566	▲ 76%
Investissements	76.752	81.285	101.444	▲ 25%
Dettes de Financement	328.206	326.488	331.111	▲ 1%
Capacité d'Autofinancement	40.224	38.598	69.843	▲ 81%
Fonds Propres	655.085	695.382	703.453	▲ 1%
Total du bilan	1.845.276	1.931.606	2.054.479	▲ 6%

(*) Hors dotations d'exploitation

(**) Hors CNSS et CMR

ANNEXE 4

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

REALISATIONS A FIN 2024, PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2025 ET REALISATIONS A FIN SEPTEMBRE 2025
(EN MDH) (1/4)

EEP	Réalizations à fin 2024	Prévisions actualisées de 2025				Réalizations à fin septembre 2025			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
EEP EXERCANT UNE ACTIVITE MARCHANDE									
AASLM	38,2	120,0	12,0	0,0	132,0	0,0	12,0	0,0	12,0
AAVBR	923,3	500,0	163,0	0,0	663,0	500,0	163,0	0,0	663,0
ADER FES	0,0	22,0	0,0	0,0	22,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ADM	0,0	818,3	0,0	0,0	818,3	668,0	0,0	0,0	668,0
ANP	70,0	67,0	0,0	0,0	67,0	66,0	0,0	0,0	66,0
Casa Aménagement	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Casa Iskane et Equipement	1.571,0	2.169,0	0,0	0,0	2.169,0	2.169,0	0,0	0,0	2.169,0
Casa Transports	40,0	160,0	0,0	0,0	160,0	160,0	0,0	0,0	160,0
Fonds Hassan II	0,0	250,0	0,0	0,0	250,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MASEN	0,0	0,0	0,0	500,0	500,0	0,0	0,0	0,0	0,0
NWM	300,0	200,6	0,0	0,0	200,6	200,6	0,0	0,0	200,6
ONCF	3.407,3	1.643,8	0,0	1.700,0	3.343,8	537,0	0,0	1.700,0	2.237,0
ONEE	4.887,9	1.768,5	0,0	4.000,0	5.768,5	717,4	0,0	4.000,0	4.717,4
ONHYM	99,9	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ONP	49,4	0,0	20,0	0,0	20,0	0,0	20,0	0,0	20,0
RAM	1.500,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SDL ESSAOUIRA CULTURE	15,0	10,0	0,0	0,0	10,0	10,0	0,0	0,0	10,0
SDL Majal Berkane	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SDL Rabat région EMERGENCE	0,0	65,0	0,0	0,0	65,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SMIT	416,8	813,2	0,0	0,0	813,2	150,0	0,0	0,0	150,0
SNED	12,0	0,0	20,0	0,0	20,0	0,0	5,0	0,0	5,0
SNGFE	428,0	1.281,0	0,0	0,0	1.281,0	800,0	0,0	0,0	800,0
SNRT	2.235,7	300,0	888,0	300,0	1.488,0	300,0	887,3	300,0	1.487,3
Société Rabat Animation et Développement	40,0	25,0	15,0	0,0	40,0	25,0	15,0	0,0	40,0
SRRA	306,5	828,2	0,0	0,0	828,2	496,1	0,0	0,0	496,1
Société Rabat Région Patrimoine Historique	0,0	5,0	0,0	0,0	5,0	5,0	0,0	0,0	5,0
SODEA	0,0	0,0	7,3	0,0	7,3	0,0	7,3	0,0	7,3
SRM Casa	0,0	50,0	0,0	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	50,0
SONACOS	0,0	150,0	0,0	0,0	150,0	150,0	0,0	0,0	150,0
SONARGES	66,0	65,5	0,0	0,0	65,5	0,0	0,0	0,0	0,0
SOREAD-2M	236,0	65,0	121,0	435,0	621,0	65,0	121,0	0,0	186,0
TMSA	30,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total EEP M	16.705,9	11.477,0	1.246,3	6.935,0	19.658,3	7.069,1	1.230,6	6.000,0	14.299,7

ANNEXE 4

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

REALISATIONS A FIN 2024, PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2025 ET REALISATIONS A FIN SEPTEMBRE 2025
(EN MDH) (2/4)

EEP	Réalizations à fin 2024	Prévisions actualisées de 2025				Réalizations à fin septembre 2025			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
EEP N'EXERCANT PAS UNE ACTIVITE MARCHANDE									
ABH	538,4	341,5	161,3	0,0	502,8	184,1	79,9	0,0	263,9
ADA	113,0	59,0	71,7	0,0	130,7	45,6	36,0	0,0	81,6
ADD	16,5	35,0	66,0	0,0	101,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ADHA	0,0	398,7	80,0	0,0	478,7	0,0	80,0	0,0	80,0
ADS	80,0	10,0	150,0	0,0	160,0	0,0	150,0	0,0	150,0
AU	718,9	235,0	610,8	0,0	845,8	51,0	319,3	0,0	370,3
ALEM	200,0	395,0	0,0	0,0	395,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AMDIE	0,0	90,0	0,0	0,0	90,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AMDL	180,7	265,7	34,2	0,0	299,8	46,0	19,0	0,0	65,0
AMEE	56,4	12,0	42,4	0,0	54,4	0,0	21,2	0,0	21,2
AMSD	0,0	0,0	40,0	0,0	40,0	0,0	20,0	0,0	20,0
AMSSNUR	34,5	3,0	39,0	0,0	42,0	3,0	19,5	0,0	22,5
ANAPEC	260,4	14,4	292,9	0,0	307,3	0,0	197,5	0,0	197,5
ANDA	57,1	120,6	34,3	0,0	154,8	40,0	19,0	0,0	59,0
ANDZOA	285,0	373,0	62,1	0,0	435,0	176,0	15,5	0,0	191,5
ANEF	670,5	170,0	796,9	0,0	966,9	0,0	400,0	0,0	400,0
ANEP	141,0	95,0	140,0	0,0	235,0	10,0	70,0	0,0	80,0
ANGSPE	100,0	20,0	80,0	0,0	100,0	20,0	80,0	0,0	100,0
ANLCA	262,5	450,0	75,0	0,0	525,0	225,0	75,0	0,0	300,0
ANPMA	14,7	5,0	9,3	0,0	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0
ANPME	300,0	370,0	0,0	0,0	370,0	300,0	0,0	0,0	300,0
ANRAC	50,0	20,0	46,6	0,0	66,6	20,0	46,6	0,0	66,6
ANRE	40,0	5,0	40,5	0,0	45,5	5,0	20,5	0,0	25,5
ANRUR	0,0	43,0	18,5	0,0	61,5	3,0	0,0	0,0	3,0
ANSR	0,0	200,0	0,0	0,0	200,0	0,0	0,0	0,0	0,0
APDN	80,0	95,0	0,0	0,0	95,0	95,0	0,0	0,0	95,0
APDN & APDO & APDS	0,0	500,0	0,0	0,0	500,0	0,0	0,0	0,0	0,0
APDO	80,0	80,0	0,0	0,0	80,0	80,0	0,0	0,0	80,0
APDS	180,0	83,5	0,0	0,0	83,5	80,0	0,0	0,0	80,0
Archives du Maroc	10,0	7,4	16,9	0,0	24,3	7,4	8,4	0,0	15,9

ANNEXE 4

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

REALISATIONS A FIN 2024, PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2025 ET REALISATIONS A FIN SEPTEMBRE 2025
(EN MDH) (3/4)

EEP	Réalizations à fin 2024	Prévisions actualisées de 2025				Réalizations à fin septembre 2025			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
EEP N'EXERCANT PAS UNE ACTIVITE MARCHANDE									
AREF	24.984,7	5.088,7	29.820,4	0,0	34.909,1	2.586,8	21.280,0	0,0	23.866,8
BNRM	27,5	15,0	45,3	0,0	60,3	15,0	22,7	0,0	37,7
CCIS	41,0	154,9	42,8	0,0	197,7	0,0	39,1	0,0	39,1
CCM	65,2	5,2	71,8	0,0	77,0	5,2	71,8	0,0	77,0
CDM	169,5	0,0	93,6	0,0	93,6	0,0	93,6	0,0	93,6
CFR	52,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CHU SM	0,0	10,2	125,1	0,0	135,3	0,0	0,0	0,0	0,0
CHU HII	0,0	20,0	489,6	0,0	509,6	0,0	0,0	0,0	0,0
CHU IR	0,0	50,0	636,6	0,0	686,6	0,0	318,3	0,0	318,3
CHU IS	900,0	50,0	983,3	0,0	1.033,3	0,0	983,3	0,0	983,3
CHU Med VI Marrakech	205,0	20,0	497,3	0,0	517,3	0,0	248,6	0,0	248,6
CHU Med VI Oujda	0,0	20,0	240,9	0,0	260,9	0,0	0,0	0,0	0,0
CHU TTH	300,0	12,8	415,2	0,0	428,0	0,0	207,6	0,0	207,6
CAG	168,0	96,0	92,1	0,0	188,1	24,3	61,3	0,0	85,5
CAR	29,1	0,0	31,0	0,0	31,0	0,0	31,0	0,0	31,0
CPM	6,0	3,0	6,5	0,0	9,5	3,0	6,5	0,0	9,5
CNESTEN	126,6	41,1	87,9	0,0	129,0	20,6	43,9	0,0	64,5
CNRA	0,0	0,0	62,0	0,0	62,0	0,0	62,0	0,0	62,0
CNRST	63,0	15,8	251,0	0,0	266,8	15,8	112,1	0,0	127,8
CRI	300,0	100,0	251,2	0,0	351,2	0,0	19,5	0,0	19,5
EHTP	60,0	10,0	22,0	0,0	32,0	0,0	22,0	0,0	22,0
ENAM	86,2	29,0	74,5	0,0	103,5	8,5	42,5	0,0	51,0
ENSA	35,0	5,0	30,0	0,0	35,0	5,0	30,0	0,0	35,0
ENSMR	86,4	9,5	78,8	0,0	88,3	9,5	39,4	0,0	48,9
EN	366,3	40,0	475,0	0,0	515,0	0,0	475,0	0,0	475,0
FNM	42,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

ANNEXE 4

TRANSFERTS DE L'ETAT AUX ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

REALISATIONS A FIN 2024, PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2025 ET REALISATIONS A FIN SEPTEMBRE 2025
(EN MDH) (4/4)

EEP	Réalizations à fin 2024	Prévisions actualisées de 2025				Réalizations à fin septembre 2025			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
EEP N'EXERCANT PAS UNE ACTIVITE MARCHANDE									
IAV HASSAN II	271,0	92,4	203,7	0,0	296,1	42,0	106,0	0,0	148,0
HAUTE AUTORITE DE SANTÉ	0,0	0,0	15,0	0,0	15,0	0,0	15,0	0,0	15,0
IMANOR	0,9	0,0	9,0	0,0	9,0	0,0	0,0	0,0	0,0
INRA	215,3	150,0	165,6	0,0	315,6	54,0	87,3	0,0	141,3
INRH	198,5	71,9	136,3	0,0	208,2	36,5	61,3	0,0	97,8
IPM	10,0	10,0	39,3	0,0	49,3	0,0	39,3	0,0	39,3
IPSM	19,3	5,0	10,7	0,0	15,7	2,0	5,4	0,0	7,4
ISCAE	51,9	21,1	53,3	0,0	74,5	0,0	26,7	0,0	26,7
ISM	30,0	10,0	40,0	0,0	50,0	10,0	40,0	0,0	50,0
MAP	343,9	6,3	367,3	0,0	373,6	6,3	367,3	0,0	373,6
MDA	110,0	20,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0
OCE	8,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ODCO	42,0	0,0	44,5	0,0	44,5	0,0	27,0	0,0	27,0
OFPPT	1.055,0	828,8	832,0	0,0	1.660,8	0,0	150,0	0,0	150,0
ONCA	309,0	139,0	334,9	0,0	473,9	0,0	188,5	0,0	188,5
ONICL	566,0	0,0	466,4	0,0	466,4	0,0	466,4	0,0	466,4
ONMT	300,0	1.400,0	0,0	0,0	1.400,0	700,0	0,0	0,0	700,0
ONOUSC	2.653,8	140,0	2.554,3	0,0	2.694,3	140,0	1.968,1	0,0	2.108,1
ONSSA	960,0	790,0	596,2	0,0	1.386,2	430,0	150,0	0,0	580,0
ORMVA	2.887,4	3.310,4	448,2	0,0	3.758,6	1.538,4	205,0	0,0	1.743,4
TNMV	10,5	0,0	22,0	0,0	22,0	0,0	22,0	0,0	22,0
Universités et Etab. d'enseign. sup.	1.856,8	1.465,3	1.706,6	0,0	3.172,0	54,6	514,9	0,0	569,5
Total EEP NM	44.483,8	18.753,1	45.877,7	0,0	64.630,7	7.098,5	30.327,9	0,0	37.426,4
TOTAL EEP	61.189,8	30.230,1	47.124,0	6.935,0	84.289,0	14.167,6	31.558,5	6.000,0	51.726,1

ANNEXE 5

**RECETTES DES PRINCIPALES TAXES PARAFISCALES PERCUES PAR LES ETABLISSEMENTS ET
ENTREPRISES PUBLICS AU TITRE DES ANNEES BUDGETAIRES 2023, 2024 ET PREVISIONS DE 2025
(EN MDH)**

EEP	Taxe parafiscale (en MDH)	2023	2024	Prévu 2025
AMMC	Taxe parafiscale de contrôle du marché boursier	9,2	15,3	16,8
ANPME	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	52,3	52,3	52,3
EACCE	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	241,7	241,7	240,0
Maison de l'Artisan	Taxe Parafiscale à l'Importation (Plafond)	39,2	39,2	40,0
AMDIE	Taxe parafiscale à l'importation y compris le solde à affecter par le CA	294,0	294,0	294,0
Caisse de Compensation	Amendes de Transport (AMT)	0,03	0,03	0,02
Chambres de Commerce d'Industrie et de Services	Décime Additionnel de la Taxe Professionnelle	200,4	200,0	205,0
Chambres d'artisanat	Décime Additionnel de la Taxe Professionnelle	82,4	200,3	184,0
Chambres des Pêches Maritimes	Décime Additionnel de la Taxe Professionnelle	16,1	38,4	17,5
NARSA (ex CNPAC)	Assurés	164,5	184,6	190,0
	Assurances	41,3	43,1	45,0
	Carburant	3,3	2,7	3,0
	Automobile	21,3	22,1	23,0
	Centres de Visite Technique	36,4	31,2	35,0
	Auto-écoles	-	-	-
	Total	266,8	283,7	296,0
	Surtaxe d'Abattage	7,8	5,1	7,0
Entraide Nationale	Prélèvement sur le Pari Mutuel Urbain Marocain	145,8	128,3	200,0
	Total	153,6	133,4	207,0
INRH	Taxe de Recherche Halieutique	15,3	15,5	15,0
ODCO	Taxe de Développement Coopératif	0,3	-	-
OFPPT	Taxe sur la Formation Professionnelle	3.327,0	3.530,0	3.804,0
ONICL	Taxe de commercialisation des céréales et des légumineuses	145,4	139,2	140,0
ONMT	Taxe de Promotion Touristique (TPT)	195,0	201,0	250,0
ONP	Redevance de vente en gros au niveau des Marchés de Gros au Poisson + Redevance sur le poisson débarqué dans les limites des ports + Taxe de Pesée	410,1	431,5	446,0
SNRT	Taxe pour la Promotion du Paysage Audiovisuel National (TPPAN)	194,7	211,7	300,0
Total général		5.643,5	6.027,0	6.507,6

ANNEXE 6

**PRODUITS PROVENANT DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS AU PROFIT DU BUDGET GENERAL :
REALISATIONS AU TITRE DE LA LOI DE FINANCES 2024 ET PREVISIONS DES LOIS DE FINANCES 2025 ET 2026 (EN MDH)**

DESIGNATION DES RECETTES	Réalisations LF 2024	Prévisions LF 2025	Prévisions LF 2026
Produits à provenir d'organismes financiers			
Produits à provenir de Bank Al-Maghrib	2.875,3	3.000,0	3.600,0
Produits à provenir de l'Office des Changes (OC)	140,0	150,0	150,0
Produits à Provenir du Crédit Agricole du Maroc (CAM)	0,0	50,0	0,0
Produits à Provenir du Fonds d'Equipement Communal (FEC)	0,0	150,0	0,0
Dividendes au titre des participations de l'Etat dans les sociétés et organismes internationaux	12,1	4,3	5,1
Produits à provenir de la Société Centrale de Réassurance (SCR)	46,6	40,0	40,0
Parts de bénéfices et contributions des établissements publics			
Produits à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	6.000,0	6.000,0	6.000,0
Produits à provenir de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)	205,8	100,0	123,0
Produits à provenir de l'Office National des Aéroports (ONDA)	120,0	160,0	160,0
Produits à provenir de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	60,0	100,0	250,0
Produits à provenir de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC)	0,0	14,0	14,0
Produits à provenir de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)	21,0	14,0	14,0
Produits à provenir de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)	15,0	15,0	15,0
Produits à provenir de L'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)	0,0	150,0	0,0
Produits à provenir de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL)	40,0	40,0	40,0
Produits à Provenir de la Centrale d'Achat et de Développement de la Région Minière de Tafilalet et de Figuig (CADETAF)	0,0	2,0	2,0
Produits à provenir du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca (LOARC)	2,0	2,0	2,0
Produits à provenir de l'Office National des pêches (ONP)	10,0	10,0	10,0
Dividendes à provenir des sociétés à participation publique			
Dividendes à provenir de la société Office Chérifien des Phosphates (OCP SA)	5.800,6	7.500,0	7.000,0
Dividendes à provenir de la société Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)		120,0	
Dividendes à provenir de la Société Nationale du Transport et de la Logistique (SNTL)	40,0	45,0	80,0
Dividendes à provenir de Barid Al-Maghrib (BAM)	100,0	250,0	400,0
Dividendes à provenir de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA)	21,3	23,0	30,9
Dividendes à provenir de Tanger Med Port Authority (TMPA)	100,6	91,7	108,1
Dividendes à Provenir de la Société de Productions Biologiques et Pharmaceutiques Vétérinaires (BIOPHARMA)	1,7	80,0	0,0
Dividendes à Provenir de la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC)	25,5	10,0	10,0
Dividendes à provenir de la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT)	0,0	250,0	
Dividendes au titre des participations financières de l'Etat dans diverses sociétés	839,5	939,3	1.007,9
Redevances pour l'occupation du domaine public et autres produits			
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Office National des Aéroports (ONDA)	120,0	130,0	350,0
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	0,0	110,0	110,0
Produits divers (cession d'actifs)	1.700,0	3.000,0	8.000,0
Produits de licences à provenir d'opérateurs de télécommunications	12,5		0,0
TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES EEP	18.309,5	22.550,3	27.522,0
Produits de cession des participations de l'Etat	0,0	6.000,0	6.000,0
TOTAL GENERAL	18.309,5	28.550,3	33.522,0

ANNEXE 7

INVESTISSEMENTS DES EEP PAR SECTEUR (EN MDH) (1/2)

SECTEUR	EEP	Réalisations 2024	Prévisions 2025 (Actualisées*)	Prévisions 2026
INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT	TMSA	1.875	5.719	3.267
	CASA TRANSPORTS	1.782	1.157	84
	NWM	1.822	826	599
	ONCF	2.131	18.590	20.559
	ONDA	1.441	4.014	6.204
	ADM	1.725	4.152	2.850
	ANSR	637	765	731
	ANP	650	1.250	1.040
	CFR	758	1.352	1.017
	AUTRES EEP	428	3.723	3.091
	TOTAL	13.248	41.548	39.442
AGRICULTURE ET PECHE MARITIME	ORMVAs	2.617	2.972	4.101
	ANCFCC	1.364	3.965	1.700
	ONSSA	608	760	987
	ONCA	80	139	152
	ONP	66	78	64
	SOREC	38	56	52
	ADA	54	64	56
	AUTRES EEP	956	3.050	2.579
	TOTAL	5.783	11.084	9.689
HABITAT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	GROUPE HAO	5.517	7.322	7.624
	SRRA	2.355	2.375	2.924
	APDs	1.573	2.243	2.193
	CASA AMENAGEMENT	632	1.800	1.500
	CIE	12	13	13
	AAVBR	90	1.600	219
	ALEM	492	528	750
	AUTRES EEP	248	912	860
	TOTAL	10.920	16.792	16.084
ENERGIE, MINES, EAU ET ENVIRONNEMENT	GROUPE OCP	43.588	45.000	52.545
	ONEE	6.887	10.874	17.186
	SRM et REGIES DISTRIBUTION	3.050	18.464	19.554
	ABHs	845	996	1.032
	ONHYM	244	639	501
	AUTRES EEP	124	1.804	796
	TOTAL	54.739	77.778	91.614

ANNEXE 7

INVESTISSEMENTS DES EEP PAR SECTEUR (EN MDH) (2/2)

SECTEUR	EEP	Réalisations 2024	Prévisions 2025 (Actualisées*)	Prévisions 2026
FINANCES	CDG GROUPE	4.391	6.464	5.971
	FDSHII	865	890	371
	CAM	138	433	393
	BAM	69	152	187
	AUTRES EEP	21	60	163
	TOTAL	5.483	8.000	7.085
SOCIAL, SANTE EDUCATION ET FORMATION	AREFs	6.903	6.758	5.780
	UNIVERSITES	1.400	2.408	2.701
	OFPPT	392	656	782
	CHUs	369	638	729
	INRA	120	221	227
	IAV	107	94	292
	ONOUSC	95	140	329
	INRH	73	112	72
	EN	69	206	194
	CMR	31	31	21
	ANAM	10	11	603
	AUTRES EEP	560	1.241	1.021
	TOTAL	10.130	12.516	12.751
TOURISME ET ARTISANAT	ITHMAR CAPITAL	31	94	20
	SMIT	12	134	500
	MDA	9	9	9
	Autres EEP	105	105	121
	TOTAL	157	343	649
AUTRES	AMD L	376	356	599
	ADD	196	234	362
	SNRT	283	185	300
	AMDIE	38	112	790
	AUTRES EEP	90	240	352
	TOTAL	983	1.127	2.403
TOTAL GLOBAL		101.444	169.187	179.718

(*) Après approbation des budgets□

ANNEXE 8**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS AU
CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)****CONTROLE PREALABLE - 190 - (1/3)****1- Etablissements Publics**

Sigle	Raison sociale
ABH (10)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
AMD	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMEE	AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMMPS	AGENCE MAROCAINE DE MEDICAMENTS ET DES PRODUITS DE SANTE
AMSD	AGENCE MAROCAINE DU SANG ET DE SES DERIVES
AMSSNUR	AGENCE MAROCAINE POUR LA SECURITE ET LA SURETE NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANSS	AGENCE NATIONALE DU SOUTIEN SOCIAL
ANEF	AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS
ANR	AGENCE NATIONALE DES REGISTRES
ANRAC	AGENCE NATIONALE DE RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS RELATIVES AU CANNABIS
ANRUR	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEAQ	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ANEP	AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
ANSR	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ROUTIERE
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE

(*) Hors EEP en cours de liquidation

ANNEXE 8

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS AU
CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE PREALABLE - 190 - (2/3)**

1- Etablissements Publics (suite)

Sigle	Raison sociale
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHU (6)	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHEES MARITIME
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE RABAT
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
GST TTH**	GROUPEMENT SANITAIRE TERRITORIAL DE LA REGION TANGER-TETOUAN-AL HOCEÏMA
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISCAE	GROUPE INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ITPSMGEA	INSTITUT PRINCE SIDI MOHAMMED DES TECHNICIENS SPECIALISES EN GESTION ET COMMERCE AGRICOLE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION

(*) Hors EEP en cours de liquidation

(**) Tous les établissements de santé du secteur public, notamment le CHU TTH relevant du ressort territorial du GST TTH, lui ont transféré leurs activités

ANNEXE 8

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)**

CONTROLE PREALABLE - 190 - (3/3)

1- Etablissements Publics (suite et fin)

Sigle	Raison sociale
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONALE DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEET	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TADLA
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITES

2- Autres Organismes Publics

Sigle	Raison sociale
AREP (12)	AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS
FMOSJ	FONDATION MOHAMMEDIA DES OEUVRES SOCIALES DES MAGISTRATS ET FONCTIONNAIRES DE LA JUSTICE
FMVI OSPSN	FONDATION MOHAMMED VI POUR LES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA SURETE NATIONALE
FNM	FONDATION NATIONALE DES MUSEES
FSEC	FONDS DE SOLIDARITE CONTRE LES EVENEMENTS CATASTROPHIQUES

(*) Hors EEP en cours de liquidation

ANNEXE 8

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE D'ACCOMPAGNEMENT - 38 -**

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
BAM SA	BARID AL MAGHRIB SA
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
HAO	HOLDING AL OMRANE
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SIE	SOCIETE D'INGENIERIE ENERGETIQUE
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGENIERIE TOURISTIQUE
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
SRM (7)**	SOCIETES REGIONALES MULTISERVICES (7)
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

(*) Hors EEP en cours de liquidation

(**) 11 Régies de Distribution ont transféré leurs activités aux 7 Sociétés Régionales Multiservices créées

ANNEXE 8

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)**

CONTROLE CONVENTIONNEL - 29 -

1- Sociétés Anonymes à participation directe et indirecte du Trésor

Sigle	Raison sociale
ADER	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
CASA AMENAGEMENT	CASABLANCA AMENAGEMENT
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
CIE	CASABLANCA ISKANE ET EQUIPEMENT
MARCHICA MED	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA LAGUNE DE MARCHICA MED
MASEN CAPITAL	MASEN CAPITAL
NWM	SOCIETE NADOR WEST MED
OCP SA	OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES SA
PORTNET	SOCIETE PORTNET SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
SAO AL JANOUB	SOCIETE AL OMRANE AL JANOUB
SAO BMK	SOCIETE AL OMRANE BENI MELLAL KHENIFRA
SAO CS	SOCIETE AL OMRANE CASABLANCA SETTAT
SAO FM	SOCIETE AL OMRANE FES-MEKNES
SAO MS	SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH SAFI
SAO O	SOCIETE AL OMRANE DE LA REGION DE L'ORIENTALE
SAO RSK	SOCIETE AL OMRANE RABAT SALE KENITRA
SAO SM	SOCIETE AL OMRANE SOUSS MASSA
SAO TTH	SOCIETE AL OMRANE TANGER TETOUAN AL HOCEIMA
SBC	SOCIETE BOUREGREG CULTURE
SBM	SOCIETE BOUREGREG MARINA
SGPTV	SOCIETE DE GESTION DU PORT DE TANGER VILLE
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOSIPO	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
STAVOM	SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE OUED MARTIL
RRM (ex. STRS)	SOCIETE RABAT REGION MOBILITE

2- Entreprises relevant des collectivités territoriales

Sigle	Raison sociale
RRE (ex PIAJ)	SOCIETE RABAT REGION EMERGENCE SA

(*) Hors EEP en cours de liquidation

ANNEXE 8

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS AU
CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)**CONTROLE SPECIFIQUE - 41 -****1- Etablissements et Entreprises Publics**

Sigle	Raison sociale
ADD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DES LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMDIE	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS
ANGSPE	AGENCE NATIONALE DE GESTION STRATEGIQUE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRE	AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
CRI (12)	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FM6I	FONDS MOHAMMED VI POUR L'INVESTISSEMENT
SNGFE	SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE

2- Autres Organismes Publics

Sigle	Raison sociale
ACAPS	AUTORITE DE CONTROLE DES ASSURANCES ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE
AMAD	AGENCE MAROCAINE ANTIDOPAGE
AMMC	AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS
AMSUP	AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES MAROCAINES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET DE SUPPORT A L'ENSEIGNEMENT
PDAFOS	POLE DIGITAL DE L'AGRICULTURE, DE LA FORET ET OBSERVATOIRE DE LA SECHERESSE
FMHC	FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II A CASABLANCA
FMVI ESC	FONDATION MOHAMMED VI POUR L'EDITION DU SAINT CORAN
FMVI OSEF	FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION
FMVI PHAI	FONDATION MOHAMMED VI DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES
FMVI PR	FONDATION MOHAMMED VI DES PREPOSES RELIGIEUX
HAS	HAUTE AUTORITE DE SANTE
INCVT	INSTITUT NATIONAL DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
IRCAM	INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE
CIC	CENTRE D'INNOVATION EN CYBERSECURITE

(*) Hors EEP en cours de liquidation

CONTROLE CONTRACTUEL - 2 -

Sigle	Raison sociale
ETHANOL	SOCIETE ETHANOL
SAS	SOCIETE AMENSOUSS

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

GROUPE SOCIÉTÉ NATIONALE
DES AUTOROUTES DU MAROCمجموعة الشركة الوطنية للطرق
السيارة بالمغرب

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	ADM (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	15 715,6	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	12/06/1989			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE	شركة تابعة عامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES AUTOROUTES	تجهيز واستغلال البنية التحتية للنقل عبر الطريق السيار		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري		الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	99%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	68%	المباشرة	
	INDIRECTE	31%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe ADM (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة
لمجموعة الشركة الوطنية للطرق السيارة بالمغرب

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif (du groupe)	544	524	521	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	229	249	251	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 819	2 313	2 742	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	4 015	4 731	5 605	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 583	2 674	3 122	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	29	30	28	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-910	1 294	730	الناتج الصافي
CAF	-824	1 023	1 976	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	74 040	76 108	76 840	مجموع الأصول
Fonds propres	21 509	22 569	23 061	الأموال الذاتية
Dettes de financement	36 885	37 282	35 750	ديون التمويل
Investissements (paiements)	664	901	1 725	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

	Nombre de réunions			عدد الدورات
Conseil d'administration	4	3	3	مجلس الإدارة
Comité d'audit	6	2	4	لجنة التدقيق
Comité stratégie et investissement	3	8	2	لجنة الاستراتيجية والاستثمار
Comité de gouvernance	3	2	3	لجنة الحكامة
	2022	2023	2024	

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

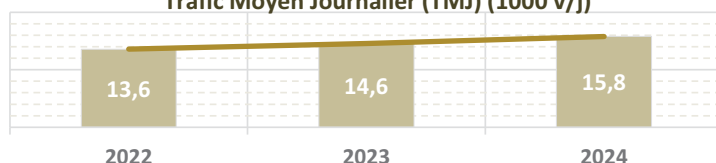
Comptes certifiés	2022	الحسابات
	2023	المصادق عليها
	2024	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

متوسط حركة السير اليومية (1000 مركبة في اليوم)

Trafic Moyen Journalier (TMJ) (1000 v/j)



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

Millions of DH	Terrains	Constructions
	أراض	ميان
	2.576	6.153
	Installations tech.	Mobilier, Mat bureau
	إنشاءات تقنية	أثاث، عتاد المكتب
2024	2.205	16.102

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

AGENCE NATIONALE
DES EQUIPEMENTS PUBLICS



الوكالة الوطنية
للتجهيزات العامة

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ANEP			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	471,7	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	08/07/2019			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية		التصنيف القانوني
ACTIVITE	MAINTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DES EQUIPEMENTS PUBLICS	الإشراف المنسوب على مشاريع التجهيزات العامة		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	NON MARCHAND	غير تجاري		الفئة

Indicateurs économiques et financiers
de l'ANEP

المؤشرات الاقتصادية والمالية
للكالة الوطنية للتجهيزات العامة

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif	426	431	537	عدد المستخدمين
Charges de personnel	115	127	138	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	141	153	165	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	67	126	288	رقم المعاملات
Résultats Nets	39	65	153	النتائج الصافية
Valeur Ajoutée	42	100	261	القيمة المضافة
Investissement (paiements)	35	50	17	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكمة

	Nombre de réunions		عدد الدورات	
Conseil d'administration	2	1	مجلس الإدارة	
Comité des Orientations Stratégiques	2	2	لجنة التوجيهات الاستراتيجية	
Comité d'audit	1	2	1	لجنة التدقيق
	■ 2022	■ 2023	■ 2024	

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2022	الحسابات المصادق عليها
	2023	
	2024	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

الاتفاقيات الموقعة والنشطة للوكالة في إطار الإشراف المنسوب على المشاريع
CONVENTIONS DE MOD SIGNEES ACTIVES



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

مليون درهم MDH 2024	Terrains	Constructions
	أراض	ميان
	7	-
	Installations tech.	Mobilier, Mat bureau
	إنشاءات تقنية	أثاث، عتاد المكتب
	-	26

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

GROUPE AGENCE NATIONALE
DES PORTS

مجموعة الوكالة الوطنية للموانئ

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	ANP (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	9 062,8	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/12/2006			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية		التصنيف القانوني
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT ET MAINTENANCE DES PORTS ET REGULATION DE L'ACTIVITE PORTUAIRE	تطوير وصيانة الموانئ وتقنين النشاط المينائي		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري		الفئة

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe ANP (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية الموحدة
لمجموعة الوكالة الوطنية للموانئ

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif (du groupe)	2 328	2 327	2 343	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	352	398	393	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 363	1 422	1 394	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	2 317	2 770	3 101	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 516	1 873	2 229	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	36	79	240	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-20	155	399	الناتج الصافي
CAF	874	939	1 125	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	23 755	24 855	21 500	مجموع الأصول
Fonds propres	9 841	9 859	10 209	الأموال الذاتية
Dettes de financement	7 286	6 869	6 260	ديون التمويل
Investissements (paiements)	911	515	650	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

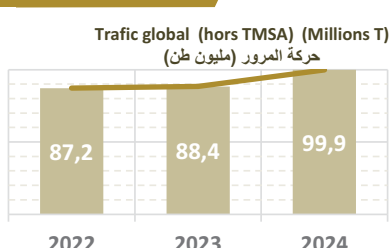
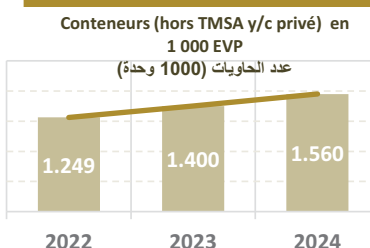
	Nombre de réunions			عدد الدورات
Conseil d'administration	2	4	4	مجلس الإدارة
Comité d'audit	2	3	4	لجنة التدقيق
Comité stratégie et investissement	2	2	3	لجنة الاستراتيجية والاستثمار

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024

Comptes certifiés	2022	2023	2024
الحسابات المصادق عليها			

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

	Terrains أراض	Constructions مبان
2023	84	5.628
	Installations tech. إنشاءات تقنية	Mobilier, Mat bureau أثاث، عتاد المكتب
2024	1.026	43

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

GROUPE POSTE MAROC



مجموعة بريد المغرب

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	BAM (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	1 191,4	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	07/08/1997			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT	شركة الدولة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	COURRIER / MESSAGERIE / POSTE DIGITALE / SERVICES FINANCIERS	البريد والارسلات والبريد الرقمي والخدمات المالية		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	INSTITUTION FINANCIERE PUBLIQUE	مؤسسة مالية عمومية		الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe POSTE MAROC (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة
لمجموعة بريد المغرب

(*) Consolidés selon la norme marocaine

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif (du groupe)	8 466	8 374	8 405	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	1 420	1 414	1 489	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	3 389	4 153	4 418	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	3 075	3 409	3 686	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	1 114	752	760	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	37	198	494	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-114	285	574	الناتج الصافي
Total actif	102 541	105 002	112 558	مجموع الأصول
Fonds propres	2 836	3 009	3 468	الأموال الذاتية
Dettes de financement	2 036	3 112	3 355	ديون التمويل
Investissements (paiements)	359	218	69	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

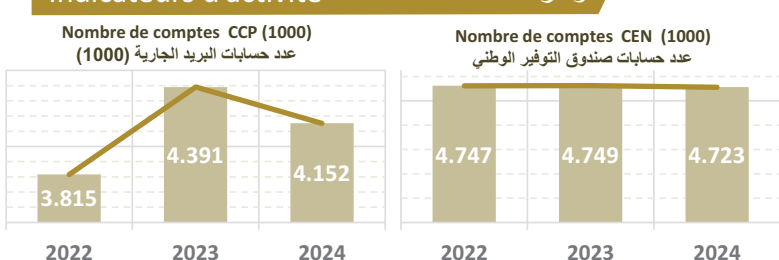
المصادقة على الحسابات			
عدد الدورات		Certification des comptes	
Nombre de réunions			
Conseil d'administration	2	3	3
Comité d'audit	2	3	3
■ 2022 ■ 2023 ■ 2024			

Comptes certifiés	2022	الحسابات مصدق عليها
	2023	
	2024	

مجلس الإدارة
لجنة التدقيق

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

2024	Terrains أراض	Constructions مبان
	157	472
2023	Installations tech. إنشاءات تقنية	Mobilier, Mat bureau أثاث، عتاد المكتب
	36	46

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

GROUPE CREDIT AGRICOLE
DU MAROC

مجموعة القرض الفلاحي للمغرب

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	CAM (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	4 227,7	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/06/2004			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE	شركة تابعة عامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	BANCAIRE	مؤسسة بنكية		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	INSTITUTION FINANCIERE PUBLIQUE	مؤسسة مالية عمومية		الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	85%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	75%	المباشرة	
	INDIRECTE	10%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe CAM (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة
لمجموعة القرض الفلاحي للمغرب

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif (du groupe)	3 874	3 918	3 699	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	1 207	1 232	1 270	تكاليف المستخدمين
PNB	3 966	3 743	4 808	الناتج البنكي الصافي
Valeur ajoutée	5 173	4 976	6 078	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	77	24	5	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	69	42	211	الناتج الصافي
Total actif	142 718	140 140	157 914	مجموع الأصول
Fonds propres	12 751	13 522	14 199	الأموال الذاتية
Dettes de financement	18 919	14 535	19 356	ديون التمويل

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

عدد الدورات		المصادقة على الحسابات	
Nombre de réunions		Certification des comptes	
Conseil de surveillance	3 3 2	Comptes certifiés 2022 2023 2024 الحسابات مصادق عليها	
Comité d'audit	4 5 4		
Comité des grands risques	3 4		
Comité de nomination et de rémunération	1		
		■ 2022 ■ 2023 ■ 2024	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Base de la clientèle petits agriculteurs			Nombre de coopératives financées		
قاعدة العملاء من صغار الفلاحين			عدد التعاونيات الممولة		
2022	2023	2024	2022	2023	2024
101.29	102.76	106.20	717	756	820
7	8	1			
			Immo. corporelles أصول ثابتة مادية		
			Terrain & construct. Equip. Mobilier & Inst.		
			أراض ومبان معدات وأثاث وإنشاءات		
			3.237 72		
			Droit d'utilisation des contrats de location		
			حقوق استخدام عقد الإيجار		
			253		

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

GROUPE CAISSE DE DEPOT
ET DE GESTION


مجموعة صندوق الایداع والتدبير

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	CDG (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	12 304,8	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	10/02/1959			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية		التصنيف القانوني
ACTIVITE	BANCAIRE	مؤسسة بنكية		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	INSTITUTION FINANCIERE PUBLIQUE	مؤسسة مالية عمومية		الفئة

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe CDG (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة
لمجموعة صندوق الایداع والتدبير

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif (du groupe)	6 643	6 608	6 662	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	2 470	2 575	2 816	تكاليف المستخدمين
PNB	5 653	10 254	13 498	الناتج البنكي الصافي
Impôt sur les Sociétés	1 318	1 430	2 432	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-2 022	1 371	3 464	الناتج الصافي
Total actif	339 632	355 463	381 684	مجموع الأصول
Fonds propres	18 087	19 718	24 625	الأموال الذاتية

Gouvernance

الحكامة

Nombre de réunions

عدد الدورات

Commission de surveillance

4 4 4

Comité d'audit et des
risques

7 6 7

Comité stratégie et
investissement

11

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024

لجنة المراقبة

لجنة التدقيق والمخاطر

لجنة الاستراتيجية والاستثمار

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2022	الحسابات
	2023	المصادق عليها
	2024	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Investissements (paiements en Millions de Dhs)
(الاستثمارات (الأداءات بملايين الدراهم)


Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

مليون درهم MDH 2024	Terrain & construct. أراض ومبان	Installations tech. إنشاءات تقنية
	8.950	2.759
	Logiciel acquis البرامج المكتتاة	
	1.414	

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

CAISSE MAROCAINE DES
RETRAITES

الصندوق المغربي للتقاعد

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	CMR		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	-	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	01/03/1930		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DES RETRAITES DU SECTEUR PUBLIC	تدبير أنظمة معاشات القطاع العام	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	ORGANISME SOCIAL	مؤسسة اجتماعية	الفئة

Indicateurs économiques et financiers
de la CMRالمؤشرات الاقتصادية والمالية
للصندوق المغربي للتقاعد

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif	417	417	409	عدد المستخدمين
Charges de personnel	141	145	156	تكاليف المستخدمين
Cotisations et contributions	41 266	40 285	43 951	الاشتراكات والمساهمات
Pensions et prestations	47 648	50 157	53 081	المعاشات والخدمات
Solde technique	-6 381	-9 871	- 9 130	الناتج التقني
Fonds propres	69 687	64 996	61 310	الأموال الذاتية
Total actif	73 402	69 163	66 272	مجموع الأصول
Investissements (paiements)	19	8	31	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكامة

	عدد الدورات			مجلس الإدارة	المصادقة على الحسابات	
	2022	2023	2024		Certification des comptes	
Conseil d'administration	21			لجنة التدقيق والمخاطر اللجنة الدائمة للحكامة والنتبع	Comptes certifiés	2022
Comité d'audit et des risques	3	3	3			2023 avec réserve
Comité permanent de gouvernance et de suivi	11	8	10			2024

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

مليون درهم MDH	Terrains	Constructions
	أراض	مبان
2022	18	96
2023		
2024	11	9

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

CAISSE NATIONALE DE
SECURITE SOCIALE

الصندوق الوطني
للضمان الاجتماعي

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	CNSS		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	-	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	13/12/1959		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	GESTION DU REGIME DE LA SECURITE SOCIALE	تدبير نظام الضمان الاجتماعي	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	ORGANISME SOCIAL	مؤسسة اجتماعية	الفئة

Indicateurs économiques et financiers
المؤشرات الاقتصادية والمالية
de la CNSS للصندوق الوطني للضمان الاجتماعي

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif	5 192	5070	4 855	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 486	1 120	1 309	تكاليف المستخدمين
Régime Général (RG)				النظام العام
Cotisations et contributions	30 725	34 879	37 285	الاشتراكات والمساهمات
Pensions et prestations	30 967	31 545	34 140	المعاشات والخدمات
Solde technique	-242	3 335	3 146	الناتج التقني
Fonds propres	90 679	94 949	99 300	الأموال الذاتية
Total actif	97 155	102 049	106 273	مجموع الأصول
Assurance Maladie Obligatoire (AMO)				التأمين الإجباري عن المرض
Cotisations et contributions	11 971	13 551	14 539	الاشتراكات والمساهمات
Pensions et prestations	9 487	10 756	12 044	المعاشات والخدمات
Solde technique	2 484	2 795	2 607	الناتج التقني
Fonds propres	44 209	47 661	52 010	الأموال الذاتية
Total actif	44 539	48 337	52 654	مجموع الأصول
Investissement (paiements) (*)	118	33	374	الاستثمارات (الأداءات)

(*) Y compris RG, AMO et Unité Médicale

Gouvernance

الحكامة

	Nombre de réunions			عدد الدورات
Conseil d'administration	2	2	4	مجلس الإدارة
Comité d'audit	1	2	1	لجنة التدقيق

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024

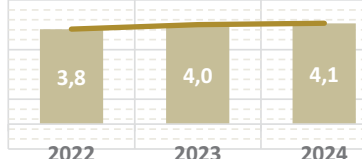
المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2022	الحسابات
	2023	المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Nombre de salariés déclarés (RG En Millions)
عدد الأجراء المصرح بهم (النظام العام بالملايين)

Population couverte AMO (Assurés et ayants droit en Millions)
عدد المستفيدين من التأمين الإجباري عن المرض (المصرح بهم وذوي الحقوق بالملايين)


Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

Millions of MDH	Terrains	Constructions
	أراض	ميان
	45	280
	Installations tech.	Mobilier, Mat bureau
	إنشاءات تقنية	أثاث، عتاد المكتب
2024	45	26

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

GROUPE AL OMRANE



مجموعة العمران

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	HAO (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	2 104,0	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	15/12/2004			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT	شركة الدولة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	AMENAGEMENT ET HABITAT	التجهيز والسكن		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري		الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe AL OMRANE (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة
لمجموعة العمران

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif (du groupe)	946	898	878	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	548	555	528	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	3 470	3 108	4 004	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	4 335	4 266	5 402	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	780	936	1 540	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	158	101	283	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	224	-1 170	257	الناتج الصافي
CAF	218	-978	344	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	64 706	65 732	67 132	مجموع الأصول
Fonds propres	5 896	4 588	4 895	الأموال الذاتية
Dettes de financement	4 578	5 089	5 143	ديون التمويل
Investissement (paiements)	4 846	4 548	5 517	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

	عدد الدورات			
Conseil de surveillance	2	2	1	مجلس الرقابة
Comité d'audit	3	3	3	لجنة التدقيق
Comité stratégie et investissement	1	1	1	لجنة الاستراتيجية والاستثمار
	2022	2023	2024	

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2022	الحسابات
	2023	المصادق عليها
	2024	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

مليون درهم MDH 2024	Terrains	Constructions
	أراض	مبان
	27	99
	Installations tech.	Mobilier, Mat bureau
	إنشاءات تقنية	أثاث، عتاد المكتب
	0	13

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

MOROCCAN AGENCY FOR
SUSTAINABLE ENERGY



الوكالة المغربية
للطاقة المستدامة

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	MASEN			رمز المؤسسة
	Millions de DH	4 750	مليون درهم	
CAPITAL SOCIAL	18/03/2010			رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	SOCIETE D'ETAT	شركة الدولة		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	PRODUCTION D'ENERGIE RENOUEVELABLE	إنتاج الطاقة المستدامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	MARCHAND	تجاري		نشاط المؤسسة
	TOTALE	100%	الإجمالية	
	DIRECTE	42,75%	المباشرة	
CATEGORIE	INDIRECTE	57,25%	غير المباشرة	الفئة

Indicateurs économiques et financiers المؤشرات الاقتصادية والمالية
de MASEN للوكالة المغربية للطاقة المستدامة

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif	141	149	152	عدد المستخدمين
Charges de personnel	99	115	132	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1 590	2 550	1 952	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	1 048	1 608	1 186	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	-429	-840	-633	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	7	43	5	الضريبة على الشركات
Résultat Net	-446	-446	-424	الناتج الصافي
CAF	-22	757	-112	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	25 131	22 676	21 515	مجموع الأصول
Fonds propres	3 922	3 422	2 944	الأموال الذاتية
Dettes de financement	18 790	16 882	15 335	ديون التمويل

Gouvernance

الحكامة

المصادقة على الحسابات

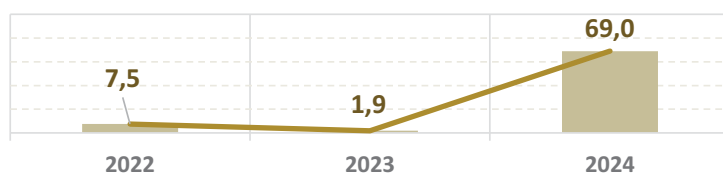
Certification des comptes

	عدد الدورات	مجلس الإدارة
Conseil d'Administration	1 3 2	لجنة الاستراتيجية والاستثمار
Comité Stratégie et Investissement	4 6 8	لجنة التدقيق والمخاطر
Comité d'audit et des risques	3 5 4	
	■ 2022 ■ 2023 ■ 2024	

Comptes certifiés	2022	2023	2024	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité مؤشرات النشاط

Investissements (paiements en Millions de Dhs)
الاستثمارات (الأداءات بملايين الدراهم)



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

Millions of Dhs	Terrains أراض	Constructions مبان
	149	409
2024	Installations tech. إنشاءات تقنية	Mobilier, Mat bureau أثاث، عتاد المكتب
	71	24

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

AGENCE NATIONALE DE LA
SECURITE ROUTIEREالوكالة الوطنية للسلامة
الطرقية

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	NARSA		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	275,30	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	01/01/2020		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	LA SECURITE ROUTIERE	السلامة الطرقية	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	NON MARCHAND	غير تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers de
la NARSAالمؤشرات الاقتصادية والمالية للوكالة
الوطنية للسلامة الطرقية

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif	814	797	789	عدد المستخدمين
Charges de personnel	157	173	169	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	468	543	591	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	769	819	882	رقم المعاملات
Résultats Nets	127	-42	153	النتائج الصافية
Valeur Ajoutée	459	450	460	القيمة المضافة
Total actif	1 044	1 331	1 452	مجموع الأصول

Gouvernance

الحكامة

المصادقة على الحسابات

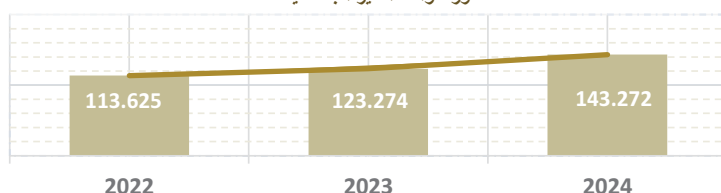
	عدد الدورات			
Nombre de réunions	2022	2023	2024	
Conseil d'administration	3	2	2	مجلس الإدارة
Comité Stratégie et Investissement	1	1	1	لجنة الاستراتيجية والاستثمار
Comité d'audit	1	2	2	لجنة التدقيق

Certification des comptes

Comptes certifiés	2022 Avec 3 réserves	الحسابات المصادق عليها
	2023 Avec 2 réserves	
	2024 sans réserve	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Evolution des accidents corporels
تطور حوادث السير الجسمية

Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

مليون درهم MDH 2024	Terrains أراض	Constructions مبان
	19	53
	Installations tech. إنشاءات تقنية	Mobilier, Mat bureau أثاث، عتاد المكتب
	131	37

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

GROUPE OCP



المجمع الشريف
للفوسفات

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	OCP SA (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	8 288	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	07/08/1920			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE	شركة تابعة عامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	EXPLOITATION DES MINES DE PHOSPHATES	استغلال مناجم الفوسفات		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري		الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	95%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	94%	المباشرة	
	INDIRECTE	1%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe OCP (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة للمجمع الشريف للفوسفات

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif (du groupe)	20 587	21 170	22 331	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	11 615	11 518	13 059	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	78 271	55 252	61 341	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	114 574	91 277	96 989	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	41 911	40 863	51 285	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	6 122	2 105	4 863	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	28 185	14 369	20 466	الناتج الصافي
Total actif	226 012	249 937	306 133	مجموع الأصول
Fonds propres	108 052	117 051	127 563	الأموال الذاتية
Dettes de financement (non courantes)	59 877	61 235	79 894	ديون التمويل (غير الجارية)
Investissement (paiements)	20 050	27 400	43 588	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

	Nombre de réunions			عدد الدورات
Conseil d'administration	2	2	3	مجلس الإدارة
Comité d'audit et des risques	4	3	2	لجنة التدقيق والمخاطر

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024

المصادقة على الحسابات

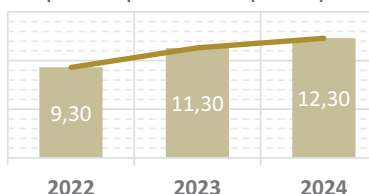
Certification des comptes

Comptes certifiés	2022	الحسابات
	2023	المصادق عليها
	2024	

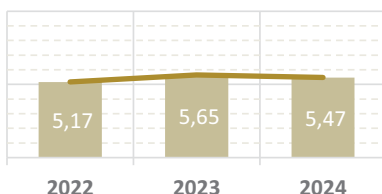
Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

صادرات المواد المصنعة (مليون طن)
Exportations produits dérivés (Million T)



صادرات الفوسفات الخام (مليون طن)
Exportations phosphate brut (Million T)



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

مليون درهم MDH	Terrains	Constructions
	أراض	مبان
	9.705	99.535
	Installations tech.	Mobilier, Mat bureau
2024	إنشاءات تقنية	أثاث، عتاد المكتب
	111.362	5.632

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

OFFICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE LA
PROMOTION DU TRAVAILمكتب التكوين المهني
وإنعاش الشغل

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	OFPPT		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	4 078,4	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	01/05/1974		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	تنمية التكوين المهني	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	NON MARCHAND	غير تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers
de l'OFPPTالمؤشرات الاقتصادية والمالية
لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif	8 833	9 203	9 670	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 970	2 213	2 333	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 928	3 139	3 389	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	3 936	4 331	4 465	رقم المعاملات
Résultats Nets	449	671	956	النتائج الصافية
Valeur Ajoutée	2 973	2 213	3 409	القيمة المضافة
Investissement (paiements)	500	385	392	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكامة

	عدد الدورات		
Nombre de réunions	2022	2023	2024
Conseil d'administration	2	2	1
Comité Stratégie et Investissement	2	2	
Comité d'audit	6	4	2

مجلس الإدارة
لجنة الاستراتيجية والاستثمار
لجنة التدقيق

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2022 2023 avec réserve	الحسابات المصادق عليها
	2024 avec réserve	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

الطاقة الاستيعابية من المتدربين (1000 وحدة)

CAPACITE EN NOMBRE DE STAGIAIRES (1000 unité)



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

Millions of MDH	Terrains أراض	Constructions مبان
	288	1.836
	Installations tech. إنشاءات تقنية	Mobilier, Mat bureau أثاث، عتاد المكتب
2024	68	26

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

GROUPE OFFICE NATIONAL
DES CHEMINS DE FER



مجموعة المكتب الوطني
للسكك الحديدية

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ONCF (MAISON MERE)		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	37 724,8	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	05/08/1963		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	TRANSPORT FERROVIAIRE	النقل السككي	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe ONCF (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة
لمجموعة المكتب الوطني للسكك الحديدية

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif du groupe (**)	8 682	8 708	7 567	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	1 310	1 364	1 433	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	3 191	3 361	3 912	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	4 592	4 905	5 809	رقم المعاملات
Valeur ajoutée (Activité Ferroviaire)	2 738	2 936	3 365	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	64	39	59	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-2 543	-1 009	-1 315	الناتج الصافي
CAF	-356	1 123	530	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	73 704	70 207	68 648	مجموع الأصول
Fonds propres	23 318	22 712	22 063	الأموال الذاتية
Dettes de financement	43 565	42 570	41 223	ديون التمويل
Investissements (paiements)	1 196	1 133	2 131	الاستثمارات (الأداءات)

(**) : Non compris les effectifs du LPEE et de la SCIF dont la consolidation est faite par mise en équivalence

Gouvernance

الحكامة

	عدد الدورات	عدد الدورات
Conseil d'administration	2 3 3	مجلس الإدارة
Comité d'audit et et Risques	5 3 6	لجنة التدقيق والمخاطر
Comité stratégie et investissement	2 2 2	لجنة الاستراتيجية والاستثمار

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024

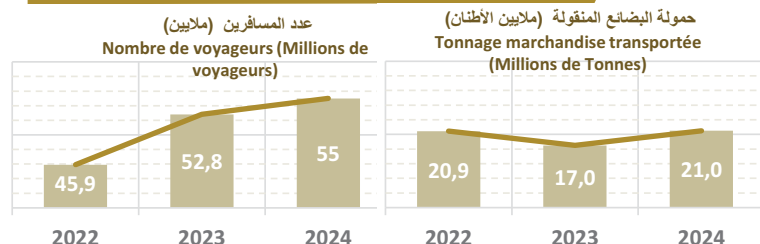
المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2022	الحسابات
	2023	المصادق عليها
	2024	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

Millions of MDH	Terrains أراض	Constructions ميان
	2.779	37.362
	Installations tech. إنشاءات تقنية	Matériel de transport عناد النقل
2024	8.754	1.104

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

OFFICE NATIONAL
DES AÉROPORTS

المكتب الوطني للمطارات

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ONDA		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	2 064,82	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	06/05/1982		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	GESTION DES AÉROPORTS	خدمات مرتبطة بالمطارات	نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري	الفئة

Indicateurs économiques et financiers
de l'ONDAالمؤشرات الاقتصادية والمالية
للمكتب الوطني للمطارات

En Millions de Dhs

مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif	2 466	2 593	2 806	عدد المستخدمين
Charges de personnel	1 012	1 151	1 276	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	2 072	2 294	2 553	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	3 875	4 710	5 372	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	2 965	3 717	4 251	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	16	12	319	الضريبة على الشركات
Résultat Net	323	1 066	1 118	الناتج الصافي
CAF	1 548	1 691	2 122	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	15 183	15 157	15 566	مجموع الأصول
Fonds propres	3 974	5 036	6 012	الأموال الذاتية
Dettes de financement	7 989	7 305	6 546	ديون التمويل
Investissements (paiements)	1 045	1 400	1 441	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance

الحكمة

	عدد الدورات		
Nombre de réunions	2022	2023	2024
Conseil d'administration	2	4	3
Comité de Gouvernance	2	4	
Comité d'audit	2	4	6

مجلس الإدارة

لجنة الحكمة

لجنة التدقيق

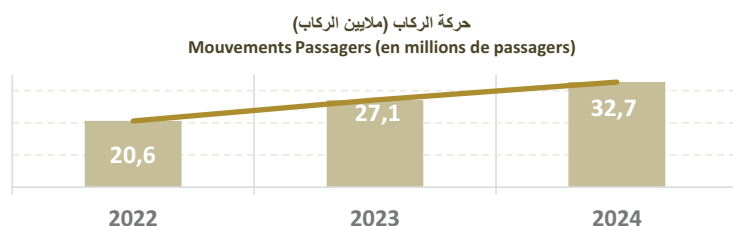
Certification des comptes

المصادقة على الحسابات

Comptes certifiés	2022	الحسابات
	2023	المصادق عليها
	2024	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

مليون درهم	Terrains	Constructions
	أراض	مبان
	2.182	5.550
	Installations tech.	Mobilier, Mat bureau
	إنشاءات تقنية	أثاث، عتاد المكتب
2024	1.709	101

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

OFFICE NATIONAL DES
HYDROCARBURES ET DES MINES

المكتب الوطني للهيدروكاربورات
والمعادن

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ONHYM	رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH 1 580,36	رأس المال الاجتماعي مليون درهم
DATE DE CREATION	17/08/2005	تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	التصنيف القانوني مؤسسة عمومية
ACTIVITE	RECHERCHE MINIÈRE ET D'HYDROCARBURES	نشاط المؤسسة التنقيب عن المعادن والهيدروكاربورات
CATEGORIE	COMMERCIAL	الفئة تجاري

Indicateurs économiques
et financiers de l'ONHYM

المؤشرات الاقتصادية والمالية
للمكتب الوطني للهيدروكاربورات والمعادن

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif	409	362	356	عدد المستخدمين
Charges de personnel	191	191	189	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	398	358	379	تكاليف الاستغلال
Chiffre d'Affaires	327	493	481	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	234	424	377	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	24	58	26	الضريبة على الشركات
Résultat Net	345	188	96	الناتج الصافي
CAF	349	373	258	قدرة التمويل الذاتي
Total actif	4 271	4 597	4 777	مجموع الأصول
Fonds propres	3 685	4 109	4 235	الأموال الذاتية

Gouvernance

الحكامة

	Nombre de réunions	عدد الدورات
Conseil d'administration	1 3 2	مجلس الإدارة
Comité d'audit et des risques	2 2 1	لجنة التدقيق والمخاطر
	■ 2022 ■ 2023 ■ 2024	

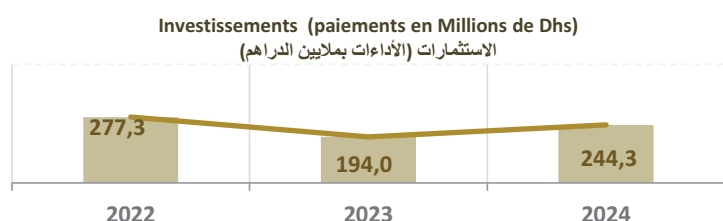
المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2022	2023	2024	الحسابات المصادق عليها

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

Millions de Dhs	Terrains	Constructions
	أراض	مبان
	11	19
	Installations tech.	Mobilier, Mat bureau
	إنشاءات تقنية	أثاث، عتاد المكتب
2024	1.470	12

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

OFFICE NATIONAL
MAROCAIN DU TOURISME

المكتب الوطني المغربي للسياحة

Informations Générales

معلومات عامة

SIGLE	ONMT			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	241,9	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	12/04/1976			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية		التصنيف القانوني
ACTIVITE	PROMOTION DU TOURISME AU MAROC	الترويج للوجهة المغربية		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري		الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	100%	المباشرة	
	INDIRECTE	-	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
De l'ONMTالمؤشرات الاقتصادية والمالية
المكتب الوطني المغربي للسياحة

En Millions de Dhs مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif	173	162	168	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	75	80	94	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	1123	1455	1656	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	130	171	183	رقم المعاملات
Résultat Net	-7	18	-54	النتائج الصافي
Valeur ajoutée	-918	-1204	-1379	القيمة المضافة
Total actif	3 328	3 968	3 612	مجموع الأصول
Fonds propres	2 227	2 580	2 256	الأموال الذاتية

Gouvernance

الحكامة

	عدد الدورات		
Conseil d'Administration	2	2	2
Comité d'audit	1	3	2
Comité stratégie et investissement	2	2	2

■ 2022 ■ 2023 ■ 2024

مجلس الإدارة
لجنة التدقيق
لجنة الاستراتيجية والاستثمار

المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2022	الحسابات
	2023	المصادق عليها
	2024	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Recettes touristiques (en MMDH)	الإيرادات السياحية (بمليار الدرهم)	Arrivées global (en million) (الوافدون (بالمليون)	مليين درهم	Terrains (أراض)	Constructions (مبان)
94	105	10,87	2022	10	3
105	112	14,53	2023		
112		17,41	2024		
				Installations tech. (إنشاءات تقنية)	Mobilier, Mat bureau (أثاث، عتاد المكتب)
				0	3

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

**GROUPE COMPAGNIE NATIONALE
DE TRANSPORT AERIEN
ROYAL AIR MAROC**



**مجموعة الشركة الوطنية للنقل الجوي
الخطوط الملكية المغربية**

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	RAM (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	3 628 ,1	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	18/06/1957			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	FILIALE PUBLIQUE	شركة تابعة عامة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	TRANSPORT AERIEN	النقل الجوي		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري		الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	98 %	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	54%	المباشرة	
	INDIRECTE	44%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة

(*) Consolidés selon la norme IFRS

consolidés du Groupe RAM (*)

مجموعة الشركة الوطنية للنقل الجوي الخطوط الملكية المغربية

En Millions de Dhs

مليون درهم

Indicateurs	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif (du groupe)	4 466	4 586	4 932	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	2 445	2 865	3 083	تكاليف المستخدمين
Chiffre d'Affaires	12 899	19 567	19 843	رقم المعاملات
Impôt sur les Sociétés	86	142	228	الضريبة على الشركات
Résultat Net part du groupe	-1 527	1 385	821	الناتج الصافي
Total actif	21 434	23 393	26 036	مجموع الأصول
Fonds propres	1 256	2 683	8 195	الأموال الذاتية
Dettes de financement	8 766	7 531	6 236	ديون التمويل
Investissements (paiements)	373	1 110	291	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

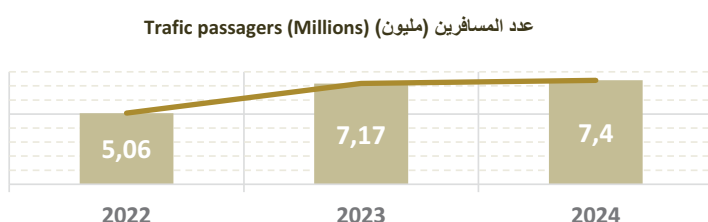
المصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Nombre de réunions	عدد الدورات	مجلس الإدارة
Conseil d'Administration	4 8 8	لجنة التدقيق والمخاطر
Comité Audit et risques	3 4 3	لجنة الاستراتيجية والاستثمار
Comité stratégie et investissement	2 4 4	لجنة التعيينات والتعويضات والحكامة
Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance	11	
	2022 2023 2024	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

Millions de DH	Terrains	Constructions
	أراض	ميان
	160	514
2024	Installations tech.	Mobilier, Mat bureau
	إنشاءات تقنية	أثاث، عتاد المكتب
	1.188	296

ANNEXE 9

بطائق وصفية لأهم المؤسسات والمقاولات العمومية
FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPAUX EEP

الملحق رقم 9

GROUPE AGENCE SPECIALE
TANGER MEDITERRANEETANGER MED
SPECIAL AGENCYمجموعة الوكالة الخاصة طنجة-البحر
الأبيض المتوسط

Informations de base

معلومات عامة

SIGLE	TMSA (MAISON MERE)			رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	Millions de DH	3 795,1	مليون درهم	رأس المال الاجتماعي
DATE DE CREATION	23/08/2002			تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	SOCIETE D'ETAT	شركة الدولة		التصنيف القانوني
ACTIVITE	Développement et gestion du complexe portuaire Tanger Med. Aménageur-développeur de zones d'activités	تطوير وتبوير المركب المينائي طنجة البحر الأبيض المتوسط المكلف بتهيئة و تطوير (أو تنمية) مناطق الأنشطة		نشاط المؤسسة
CATEGORIE	MARCHAND	تجاري		الفئة
PARTICIPATION PUBLIQUE	TOTALE	100 %	الإجمالية	المساهمة العمومية
	DIRECTE	12,4%	المباشرة	
	INDIRECTE	87,6%	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe TMSA (*)المؤشرات الاقتصادية والمالية الموطدة
لمجموعة الوكالة الخاصة طنجة-البحر الأبيض المتوسط

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs

مليون درهم

Indicateurs (**)	2022	2023	2024	مؤشرات
Effectif (du groupe)	2 954	3 038	2 831	عدد المستخدمين (المجموعة)
Charges de personnel	1 031	1 096	1 111	تكاليف المستخدمين
Charges d'exploitation HD	3 416	3 651	4 168	تكاليف الاستغلال دون احتساب المخصصات
Chiffre d'Affaires	8 017	8 944	10 163	رقم المعاملات
Valeur ajoutée	5 688	6 414	7 132	القيمة المضافة
Impôt sur les Sociétés	319	346	752	الضريبة على الشركات
Résultat Net	1 416	2 190	2 839	الناتج الصافي
Total actif	41 647	42 517	44 395	مجموع الأصول
Fonds propres	16 732	18 193	19 736	الأموال الذاتية
Dettes de financement	19 687	18 933	18 143	ديون التمويل
Investissements (paiements)	2 943	1 493	1 875	الاستثمارات (الأداءات)

(**) Compte consolidé: intégration globale de Marsa Maroc

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

المصادقة على الحسابات

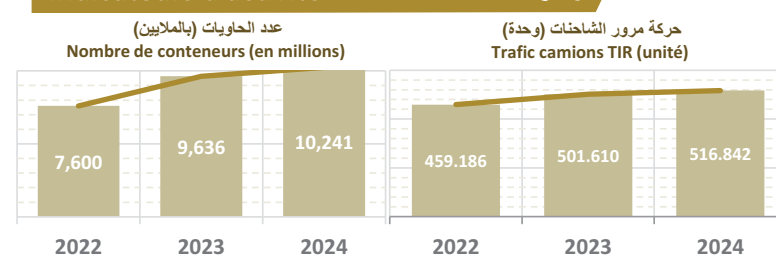
Certification des comptes

	عدد الدورات		
Conseil de surveillance	2	4	2
Comité Stratégie et Investissement	1	2	1
Comité d'audit et des risques	3	2	4
	■ 2022	■ 2023	■ 2024

Comptes certifiés	2022	الحسابات
	2023	المصادق عليها
	2024	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



Immo. corporelles أصول ثابتة مادية

مليون درهم MDH	Terrains أراض	Constructions مبان
	732	1.387
	Installations tech. إنشاءات تقنية	Mobilier, Mat bureau أثاث، عتاد المكتب
	0,356	7

